LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LIII — NO 227 MONTREAL, VENDREDI, 28 SEPTEMBRE 1962

MÉTÉOROLOGIE
Nuageux et frais
Min.: 45 — Max.: 55

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTRÉAL

10¢

FÊTE DU JOUR
S. WENCESLAS

Les librairies
F. PILON INC.
Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau

Le gouvernement cherche à plaire

• Mesures économiques • drapeau • constitution

Par Fernand Bourret

OTTAWA. — Le gouvernement fédéral a proposé un programme législatif qui aura sans aucun doute le don de satisfaire à des degrés divers les trois partis de l'opposition et différents secteurs de la population. (On trouvera à la page 8 le texte du discours du trône).

Les Canadiens se sentiront flattés de voir que le gouvernement entend présenter un projet de loi sur le rapatriement de la constitution et un autre visant à convoquer une conférence fédérale-provinciale sur le choix d'un drapeau national.

Les cultivateurs loueront le gouvernement, dans une certaine mesure pour avoir songé à des mesures favorisant le développement de l'élevage, la construction d'entrepôts et l'octroi de prêts plus élevés aux cultivateurs.

Les travailleurs seront heureux d'apprendre que le gouvernement entend faire adopter un programme qui créera de nombreux emplois, qu'il entend adopter des mesures pour faire disparaître le chômage, qu'il veut faire en sorte que les travailleurs ne soient pas les victimes de changements technologiques et de l'évolution industrielle et qu'ils soient mieux protégés contre la vieillesse par un régime de pensions contributoires et par la transférabilité des pensions.

Les sociétés industrielles et commerciales auront également leur part du gâteau. Le gouvernement promet de présenter de nouveau des projets de loi exposés l'an dernier mais

Voir à la page 2: LE GOUVERNEMENT VEUT PLAIRE

LE POINT

Voici les faits saillants du Discours du trône :

● Etablissement d'un Office national du développement économique pour faire enquête et rapport sur l'état de l'économie et recommander des projets.

○ ✲ ○

● Une conférence fédérale-provinciale sur le choix d'un drapeau national et d'autres symboles nationaux.

○ ✲ ○

● Expansion du programme d'encouragement au commerce d'exportation.

○ ✲ ○

● Plus d'envergure à la Banque d'expansion industrielle. Institution d'un Office d'expansion atlantique pour favoriser le développement économique de la région atlantique du Canada.

○ ✲ ○

● De nouvelles mesures budgétaires pour offrir "d'autres solutions à des problèmes de longue durée".

○ ✲ ○

● L'objectif du gouvernement : budget équilibré.

○ ✲ ○

● Des fonds supplémentaires pour la Société du crédit agricole.

○ ✲ ○

● Poursuite des études fédérales - provinciales en vue de l'établissement d'un réseau national d'énergie.

○ ✲ ○

● Le gouvernement encouragera l'exportation du surplus actuel et futur de l'énergie.

○ ✲ ○

● Amendements à la loi sur la marine marchande du Canada en vue de réserver aux navires canadiens le commerce de cabotage du Saint-Laurent et des Grands lacs.

○ ✲ ○

● Aide aux employeurs et aux travailleurs pour parer le contrecoup de l'évolution industrielle.

○ ✲ ○

● Résolution prévoyant le rapatriement de la Constitution du Canada et invitation aux provinces à donner leur accord à cette fin.

○ ✲ ○

● Un gouvernement plus autonome pour les Territoires du Nord-Ouest, qui seront divisés en deux territoires.

○ ✲ ○

● Donner suite, après modification, à certaines des recommandations de la Commission royale d'enquête sur les publications.

○ ✲ ○

● Reprise des changements proposés dans le dernier budget, concernant l'impôt sur le revenu personnel et celui des sociétés.

○ ✲ ○

● Institution d'un Conseil national du bien-être.

○ ✲ ○

● Une plus grande sévérité dans la loi sur les aliments et les drogues.

○ ✲ ○

● Etablissement d'un Conseil national de la recherche médicale.

○ ✲ ○

● Abolition du règlement de clôture aux Communes.

Appui unanime au choix de M. Lambert comme président

OTTAWA (DNC) — Les quatre partis en présence aux Communes ont été unanimes à appuyer la nomination de M. Marcel Lambert, député progressiste-conservateur pour le comté d'Edmonton-Ouest aux Communes, au poste de président de la Chambre des communes. La nomination du président fait partie du cérémonial en usage aux Communes quand le président de la Chambre n'a pas retenu son siège.

A 11 h., les députés se sont assemblés aux Communes pour entendre le message du juge en chef de la Cour suprême du Canada qui, au nom du gouverneur général, convoquait les députés au Sénat pour ouvrir la première session du 25e parlement.

Au sénat, le président de cette Chambre a déclaré aux membres du parlement qu'il ne pouvait exposer les causes de l'ouverture du parlement avant que n'ait été désigné le président des Communes.

Les députés ont donc repris le chemin des Communes où le premier ministre Diefenbaker, appuyé par M. Léon Balcer, ministre des transports, a proposé le nom de M. Marcel Lambert au poste de président des Communes.

Le premier ministre a exposé le rôle primordial du président des Communes qui assure la dignité de la tenue et des débats.

M. Balcer a dit que M. Lambert saura faire honneur à ses électeurs et aux Canadiens français.

Il a rappelé que la nomination de M. Lambert constitue une tradition importante pour l'épanouissement de l'unité nationale, celle de l'alternance entre les présidents de langue française et langue anglaise.

Il a ajouté que le choix d'un Canadien français d'une autre province que le Québec démontrait d'une façon tangible qu'au Canada, quelle que soit sa langue ou sa religion, un Canadien est chez lui dans les dix provinces et peut y atteindre les plus hauts postes.

M. Pearson a dit que son groupe appuyait la nomination de M. Lambert et il a exprimé l'avis, après le premier ministre Diefenbaker, qu'il serait préférable que le président des Communes occupe ses fonctions d'une façon permanente, tout en respectant la règle de l'alternance.

M. Thompson, leader du Crédit social, a loué les mérites du nouveau président et exprimé l'avis que comme Albertain, il saura faire preuve de bon jugement et d'équité.

Il s'est dit intéressé par la suggestion de nommer aux Communes un président permanent.

Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, M. Herridge, a également appuyé la nomination de M. Lambert et insisté sur les devoirs et responsabilités qui pèsent sur ses épaules surtout dans un parlement composé de quatre partis dont aucun ne possède la majorité absolue.

Coups d'épingle, dès le début de la session

OTTAWA, (DNC). — La cérémonie d'investiture du président des Communes a permis à M. Lionel Chevrier, député libéral de Montréal-Laurier et à M. Réal Caouette, leader adjoint du Crédit social de porter des coups d'épingles à leurs adversaires.

M. Chevrier, a dit du président des Communes, M. Lambert, qu'il doit être un député expérimenté et compétent".

"Nous nous souvenons, dit M. Chevrier, de la façon dont le député d'Edmonton-ouest se comportait quand les libéraux n'étaient qu'une cinquantaine de députés".

Après avoir fait l'éloge du prédécesseur de M. Lambert, M. Mitchener, le député de Laurier a dit que "le député d'Edmonton-ouest a parfois démontré dans cette Chambre de la partisanerie politique".

M. Chevrier dont les remarques ont été jugées "inopportunes et déplacées" par plusieurs, a toutefois ajouté que les libéraux oubliaient ces choses du passé et voulaient ouvrir une nouvelle page.

Quant à M. Réal Caouette, il a appuyé les remarques de son chef, M. Thompson, tout en précisant que le groupe créditiste coopérera avec le président dans toute la mesure du possible.



M. Diefenbaker se porte à la rencontre du gouverneur général

Pearson, Douglas et Thompson sont déçus

OTTAWA. — Le discours du Trône a provoqué une telle déception chez les partis d'opposition qu'il est maintenant possible que le gouvernement soit renversé dès les premiers jours de la session.

Les créditistes, qui avaient annoncé la veille qu'ils soutiendraient le gouvernement tory en cas de motion de non-confiance de l'opposition libérale, songent maintenant à présenter eux-mêmes cette motion sous forme d'amendement au discours du Trône.

M. Pearson, de son côté, a révélé qu'il restait déterminé à provoquer la chute du gouvernement dès la reprise de la session.

Aux yeux des dirigeants des partis d'opposition, le discours du Trône fut encore plus faible qu'ils ne l'avaient d'abord prévu.

Tous trois, autant M. Thompson que M. Pearson et Douglas, avaient escompté certains changements d'orientation dans la politique économique tory et ils furent stupéfiés de voir que le gouvernement avait décidé de "persister dans ses erreurs du passé".

M. Pearson a dit que le discours du Trône n'était que "le remâchage du budget d'avril dernier et du programme électoral des conservateurs".

Il s'est dit consterné de n'y avoir rien trouvé au sujet du chômage, de la lenteur de notre croissance économique et de la hausse du coût de la vie.

"Il ne nous révèle que du travail inachevé. C'est un rapport de toutes les activités des commissions royales et une promesse de créer d'autres conseils et d'autres commissions."

Pour qui s'attendait à une attaque de front de nos problèmes économiques, a dit le chef du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas, ce

Voir page 2: Pearson

Naissance d'un nouveau parti provincial

Chronique d'une campagne

par André LAURENDEAU

Ni libérale, ni nationale, ni créditiste

La première question posée au corps électoral reste la nationalisation de l'électricité.

A cette question, M. Jean Lesage répond: OUI.

M. Daniel Johnson répond: N.-OUI.

Voici qu'on parle d'improviser un tiers groupe chargé de répondre: NON.

Sinistre Ironie, ce groupe s'appellera "L'Action libérale nationale", comme s'il allait reprendre l'action inachevée de Paul Gouin, du Dr Philippe Hamel et d'Ernest Grégoire — alors qu'il s'apprête à la trahir.

Nous ne voudrions pas avoir l'air de prendre au sérieux ce groupe hétéroclite, formé semble-t-il de libéraux mécontents, de politiciens instables et de créditistes activistes. On veut le faire passer pour créditiste. Mais ni son organisateur ni son chef probable ne sont eux-mêmes créditistes. Ces convertis de l'après-dernière heure garantissent-ils la pureté de la doctrine et des intentions ?

Il s'agit plutôt d'exploiter le mécontentement populaire à l'endroit des vieux partis, et de voler en même temps au secours de la Shawinigan. Chemin faisant on essaye de bien mêler les questions en se baptisant Action nationale libérale.

L'A. L. N. fut fondée jadis, notamment pour "lutter contre les trusts" et nationaliser l'électricité. Son nom appartient à l'histoire. Il est incongru de le ressusciter pour combattre les profondes aspirations qui l'avaient fait naître, et qui sont peut-être à la veille d'être réalisées.

Par Marcel Thivierge

QUEBEC. — C'est dimanche le sept octobre, le jour même de l'ouverture de la campagne électorale de M. Jean Lesage à Shawinigan, que le maire de Trois-Rivières, M. J.-A. Mongrain, annoncera s'il accepte de devenir le chef d'un nouveau parti provincial. Selon M. Mongrain, parmi les fondateurs du nouveau parti, on remarque soixante-dix pour cent de créditistes alors que les autres sont des libéraux et des nationaux mécontents.

Sous le nom de "l'Action libérale nationale", le nouveau parti a pris naissance, tôt hier matin, au cours d'un caucus qui réunissait une quarantaine de personnes dans la demeure de M. Paul Latouche, au 2221 de la rue Brulart, à Sillery, dans la banlieue de Québec.

Parmi les personnes présentes, on remarquait, outre MM. Latouche et Mongrain, MM. Hector Larocque, créditiste de Montréal, Louis Leclerc, ex-candidat créditiste dans Québec-Sud aux dernières élections fédérales, Alphée Gagnon, industriel de Rivière-du-Loup, et Pierre Verrault, de Sept-Iles.

"Il y avait d'autres personnalités que je ne puis nommer pour le moment", a déclaré M. Latouche.

Ce dernier, âgé d'une soixantaine d'années, est mêlé à la vie politique depuis au moins trente ans. En 1942, il se présentait candidat libéral anti-conscriptionniste contre M. Louis St-Laurent, dans Québec-Est. En 1957, il était libéral indépendant dans Québec-Sud contre M. Frank Power, libéral, et M. Jacques Flynn, conservateur.

M. Mongrain assiste présentement au Château Frontenac

Voir page 2: Naissance



M. Mongrain : futur chef ?

Paul Gouin : je ne peux rien dire

QUEBEC (DNC) — "Je ne puis faire aucun commentaire. Je suis fonctionnaire provincial et le moindre mot que je dirais serait interprété comme une intervention dans le domaine politique."

C'est ainsi que M. Paul Gouin, fondateur de l'Action libérale nationale en 1934, a refusé, hier, de donner son opinion sur le nom que vient de se donner le nouveau parti "créditiste" sur la scène provinciale.

M. Gouin est président de la commission des monuments historiques.

Voir page 2: Paul Gouin

Paul Sauriol commente, à la page 4, la formule que propose M. Johnson pour la nationalisation de l'électricité.

Malcolm McCutcheon deviendra-t-il le grand régisseur de l'économie ?

Par Fernand Bourret

OTTAWA. — Le 9 août dernier, le premier ministre causait une certaine surprise en appelant M. Malcolm Bruce McCutcheon à prendre place dans le cabinet fédéral, à titre de ministre sans portefeuille. Pour ce faire, M. Diefenbaker nommait M. McCutcheon au Sénat canadien.

La surprise fut grande car M. McCutcheon, bien qu'avantageusement connu dans les milieux financiers, ne s'était jamais préoccupé de politique.

Du coup, les rumeurs commencèrent à circuler. Ancien fonctionnaire fédéral pendant la guerre, industriel et financier avisé, M. McCutcheon semblait, selon plusieurs observateurs, l'homme tout désigné pour remplir le poste de ministre des affaires économiques dont la création est prévue par plusieurs depuis un certain temps.



M. McCUTCHEON

A l'époque, M. Diefenbaker a dit qu'il s'agissait d'hypothèse échafaudée par les journalistes.

Plus tard, lors de la publication du premier rapport de la commission d'enquête Glassco sur l'efficacité de l'administration fédérale, le nom de M. McCutcheon revint de nouveau à la surface. On le situait tout simplement au poste de ministre coordonnateur des affaires du Trésor.

La possibilité de telles nominations ne doit pas être définitivement écartée. Toutefois, il faudra pour cela que M. McCutcheon accède à la Chambre des Communes, soit à l'occa-

Voir page 2: McCutcheon

Johnson s'engage à déménager la prison de Bordeaux "ailleurs"



Par Mario Cardinal

M. Daniel Johnson déménagera la prison de Bordeaux ailleurs. S'il est porté au pouvoir, le 14 novembre prochain, le chef de l'Union nationale s'est engagé à débarrasser le comté de Laval de "ce nid d'émeutes" qui nuit considérablement au développement de cette partie de la région métropolitaine.

S'adressant à quelque 200 membres et invités du club Kiwanis-Laval, hier, M. Johnson a précisé qu'il se perd dans ce quadrilatère occupé par la prison quelques millions de pieds de terrain qui pourraient être vendus à $2 ou $3 le pied. L'argent ainsi recueilli, a-t-il ajouté, servirait à l'acquisition d'un terrain beaucoup moins dispendieux et à la construction d'une prison beaucoup plus moderne, ailleurs, dans la région métropolitaine. Le chef de l'Union nationale n'a pas dit où il entrevoyait cette nouvelle construction, mais il a indiqué que ce pourrait être hors de l'île de Montréal.

Il n'a pas dit non plus à quel moment son gouvernement s'attaquerait à ce vaste projet. "Nous nettoierons d'abord la situation financière, a-t-il précisé. Ensuite, le problème de Bordeaux sera l'un des premiers qui retiendront notre attention".

COMITE DE SURVEILLANCE

Au cours de son allocution, qui incidemment était prévue bien avant que M. Lesage n'annonce la tenue d'élections générales, M. Johnson a loué le système parlementaire qui existe au Canada et au Québec. Il en a ensuite souligné quelques-uns des désavantages.

Aussi, a-t-il suggéré, pour Québec, la création d'une commission de surveillance des dépenses publiques qui publierait régulièrement, peut-être à tous les mois, une sorte de livre blanc, donnant au public en détail les dépenses durant le mois et les déboursés qui ont été faits. Selon M. Johnson, cette commission pourrait être formée de délégués de l'Assemblée législative, représentant le parti au pouvoir et l'opposition et dont le but premier serait de surveiller les dépenses publiques. "Ce comité, a-t-il ajouté, devra avoir étudié tous les contrats avant qu'ils soient signés".

"Cette formule, a dit le chef de l'Union nationale, serait tellement plus utile que de salir des gens de notre province, aux yeux du reste du pays et de ternir, hors du Québec, notre réputation qui a déjà été suffisamment salie".

LE SYSTEME PARLEMENTAIRE

M. Johnson a qualifié le système parlementaire actuellement en vigueur au pays et dans le Québec de "plus merveilleux au monde".

"Les Anglais ne nous auraient-ils laissé que ce système, a-t-il dit, que nous devrions leur être reconnaissants d'avoir donné à ceux qui croient à la démocratie, le pouvoir de changer de gouvernement sans avoir à recourir au révolver ou à la garcette..."

M. Johnson a dit qu'il a eu à plusieurs reprises l'occasion de constater la beauté de ce système. Il a donné deux exemples: lorsqu'en 1947, M. Duplessis dut écouter 37 discours d'une heure, de l'opposition, sans pouvoir les interrompre et lorsque lui-même, Daniel Johnson, devient à ce point mordant à l'endroit du gouvernement Lesage que ce dernier, "René Lévesque surtout, a envie, sans pouvoir le faire, de le fusiller!"

"Toutefois, a dit le chef de l'opposition, notre système, si bon soit-il, marche à pied, trop lentement... Les sessions durent trop longtemps...

Voir à la page 2: JOHNSON S'ENGAGE À DÉMÉNAGER



La Commission consultative de la Société Saint-Jean-Baptiste s'est réunie, hier soir, au Club Canadien, pour discuter des projets de la prochaine fête patronale des Canadiens français. La réunion, qui groupait une trentaine de membres, était présidée par M. Jean Séguin (au centre), ex-président de la SSJB, que l'on voit avec M. Robert Allard (à droite), secrétaire de la commission, et M. Gérard Turcotte, secrétaire exécutif de la SSJB. (Photo Le Devoir)

Naissance . . .

(Suite de la première page)

au congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec, dont il est vice-président.

Il a déclaré aux journalistes qu'un groupe de créditistes et des mécontents du parti libéral et de l'Union nationale lui avait demandé de prendre la direction d'un nouveau parti.

"Je leur ai demandé, a-t-il dit, de me définir clairement leurs objectifs et que j'annoncerais ma décision finale, dimanche, le sept octobre."

M. Mongrain a précisé que le groupe avait formé un comité de cinq membres chargé d'établir les principes et les buts du nouveau parti et de préparer la stratégie électorale.

"Ils m'ont demandé d'être leur chef, a-t-il ajouté, parce que je me suis opposé à la nationalisation de l'électricité. Cependant, le groupe a deux autres chefs en vue."

Aux journalistes qui lui demandaient si le nouveau groupement faisait partie de la stratégie de l'Union nationale, M. Mongrain s'est empressé de répondre : "J'ai un grand respect pour M. Lesage et aussi pour M. Johnson".

Le maire de Trois-Rivières a confirmé qu'il devait rencontrer le premier ministre aujourd'hui. "Il sera question des affaires municipales, a-t-il dit, mais je suis certain que l'on parlera également de politique".

— "Croyez-vous que le nouveau parti soit le paravent des créditistes ou des séparatistes?" lui a-t-on demandé.

— "Je n'ai pas cette impression, a répondu M. Mongrain. Evidemment ils ne m'ont pas révélé tous leurs secrets, mais il n'y avait pas de séparatistes parmi eux. Il n'y avait pas de représentants des compagnies privées d'électricité".

Le maire de Trois-Rivières a ajouté que les premiers du groupement lui semblaient particulièrement s'opposer aux libéraux.

Le nouveau parti porte le même nom que le mouvement fondé en 1934 par M. Paul Gouin. Après deux ans d'existence, l'Union nationale s'unissait au parti conservateur provincial pour devenir l'Union nationale, sous la direction de M. Maurice Duplessis.

M. Paul Latouche, entrepreneur en construction à sa retraite, habite une luxueuse et vaste demeure au 2221 de la rue Brulart. C'est à cet endroit qu'un groupe, formé principalement de créditistes, s'est réuni en vue de la création du nouveau parti.

Ce groupement n'aurait pas vu le jour si le caucus créditiste à Hull, mardi soir dernier, avait accepté de se mêler officiellement des prochaines élections provinciales.

— "Ne croyez-vous pas, M. Latouche, que la nouvelle Union libérale nationale ne soit ni plus ni moins que l'aile provinciale du parti créditiste?"

— "On peut le considérer comme cela. D'ailleurs la population va le considérer comme cela . . ."

M. Latouche a révélé qu'une dizaine de caucus réunissant des gens de Montréal, du lac St-Jean, du Bas-du-Fleuve et de Sherbrooke ont précédé la création du parti.

"Nous aurons des candidats dans les 95 comtés, a-t-il ajouté. Nous aurons de grandes personnalités dont les noms vont en surprendre plusieurs".

"Nous avons approché M. Mongrain pour qu'il devienne le chef de notre groupement. Il n'a pas encore accepté. Il fera une déclaration officielle dimanche, le 7 octobre, à deux heures de l'après-midi, devant l'hôtel de ville de Trois-Rivières".

M. Latouche a déclaré qu'il avait assisté au congrès créditiste à Trois-Rivières, les 25 et 26 août dernier. "J'avais été invité par M. Louis Leclerc, ex-candidat créditiste dans Québec-Sud. D'ailleurs j'ai beaucoup d'amis chez les créditistes.."

— "Quelle est la raison profonde de la création de ce nouveau parti?"

— "Vous le savez, votre journal l'a même dit, que le peuple est ignorant, qu'il ne connait rien. Il n'est pas satisfait des libéraux ni des nationaux. Il ne sait pas où aller; il ne sait où on le conduit. Il y aura de nombreux chômeurs, cet hiver. Nous sommes dans une crise économique, moins pire que celle de 1929, mais il y a des gens qui en souffrent. Les nationaux et les libéraux sont en train de nous monter un monstre de finance.. "

— "Parlez-vous de la nationalisation ?"

— "La nationalisation de la compagnie de pouvoir du Bas-St-Laurent, c'est un cheval mort que la province va acheter. Il en est de même de la compagnie en Abitibi. C'est un autre cheval mort".

— "Etes-vous contre la nationalisation de la Shawinigan ?"

— "Je suis contre".

— "Ne croyez-vous pas que ce que la province va perdre en nationalisant les deux compagnies de Gaspésie et d'Abitibi elle pourra le récupérer en nationalisant la Shawinigan ?"

— "Non. Même si la nationalisation de la Shawinigan est une bonne chose, nous n'avons pas les moyens de le faire. Il y a d'autres problèmes plus urgents. Il y a d'autres belles choses à réaliser. Vous avez par exemple la Société générale de financement et la création d'une sidérurgie. Ce sont d'excellentes choses, mais qui ne font que commencer . . . on dit que Québec, en nationalisant la Shawinigan va récupérer les $15 millions que cette compagnie paie en impôt au fédéral. Je n'y crois pas. Le monopole d'Etat n'est pas mieux que le monopole privé; il est pire. Prenez l'exemple des câbles que l'Hydro-Québec a posés, à coup de millions, à travers le St-Laurent. L'Hydro a fait cela contre l'avis d'ingénieurs experts. Les câbles ne fonctionnent plus et la province a perdu des millions de dollars. Si l'Hydro étatisait les compagnies privées, elle ferait des tas de saloperies et la population ne le saurait pas..."

— "Arrive-t-il aux compagnies privées de faire de telles erreurs?"

— "Cela leur arrive, mais l'ingénieur qui a fait l'erreur est mis dehors."

— "L'ancienne Action libérale nationale avec Gouin, Hamel et Grégoire était pourtant en faveur de la nationalisation . . ."

— "Oui, mais autres temps autres moeurs. Dans ce temps-là, il n'y avait pas de problèmes urgents comme il y en a aujourd'hui . . . d'ailleurs, la population, dans le temps, aurait été mieux servie par l'action libérale nationale que par Duplessis . . .

— "Quelle sera votre plate-forme électorale?"

— "M. Mongrain la dévoilera, le sept octobre."

— "Le même jour où M. Lesage inaugurera sa campagne!"

— "Nous ne le savions pas dans le temps."

— "M. Mongrain doit rencontrer M. Lesage demain . . ."

— "Oui. Il doit aussi rencontrer M. Johnson."

— "S'agira-t-il d'un ultimatum?"

— "Non, ils vont parler de problèmes municipaux."

— "Vous avez parlé de grandes personnalités qui font partie de votre parti. Parmi celles-ci comptez-vous M. Gérald Martineau?"

— "Non. Si vous comptez M. Martineau parmi les grandes personnalités, il y en a bien d'autres dans le Québec. Attendez et vous verrez . . ."

Attendons donc au sept octobre prochain . . .

Paul Gouin . . .

(Suite de la première page)

Le 5 mai 1934, les fondateurs du nouveau mouvement faisaient enregistrer au secrétariat de la province le nom de leur parti: "L'Action libérale incorporée". Ce n'est qu'au cours de la campagne que le qualificatif "nationale" est venue s'ajouter à ce nom.

Le 6 avril 1945, on ne sait trop par quel hasard, la firme Beaubien, Gadbois et Dufresne, la même qui avait fait enregistrer le nom en 1934, a demandé qu'il soit rayé des dossiers du secrétariat.

Le nouveau parti a donc le droit de s'en emparer.

McCutcheon . . .

(Suite de la première page)

sion d'une élection complémentaire, soit à l'occasion d'élections générales.

C'est l'an dernier que l'on commença à parler publiquement de la nécessité de créer un ministère des affaires économiques.

Et c'est justement le grand patron de M. McCutcheon, le président de la société Argus Corporation, et ancien président du Conseil national de la productivité, M. E.P. Taylor, qui lança l'idée à Toronto.

Alors que l'on discutait aux Communes, en février dernier, un amendement présenté par le Nouveau parti démocratique demandant la planification de l'économie, le député de Peterborough, M. Walter Pitman, cita les propos de deux industriels éminents du Canada, W. S. Kirkpatrick, président de la Chambre de commerce du Canada, et M. E. P. Taylor réclamant le premier, la création d'un ministère fédéral de l'expansion économique, l'autre, demandant de confier la haute direction des finances et du commerce canadien à un grand régisseur de l'économie.

M. Kirkpatrick a précisé que "le ministère de l'expansion économique ne devrait pas être une adjonction à un ministère existant, mais un important ministère distinct dirigé par l'un des principaux ministres du cabinet".

De concert avec une commission consultative représentative, "le nouveau ministère sera chargé d'élaborer des programmes économiques d'ordre général, et les autres ministères de l'Etat dresseraient leurs plans d'action en fonction des programmes ainsi établis."

Quant à M. E. P. Taylor, le président d'Argus Corporation, dont M. McCutcheon était jusqu'à sa nomination au poste de ministre, vice-président et administrateur général depuis au moins 1949, il proposa au gouvernement fédéral de confier à un grand régisseur de l'économie („Big Daddy") la haute direction des finances et du commerce. Ajoutant qu'un tel régisseur devrait avoir plusieurs ministères sous sa direction notamment celui des finances, du commerce, du revenu national et du travail. Ce ministre, aurait alors précisé M. Taylor, devant le congrès de la Chambre de commerce du Canada, aurait le titre de ministre des affaires économiques.

Il rappela que cette personne pourrait choisir des gens dans l'industrie, les affaires, le syndicalisme ouvrier pour mettre leurs idées à contribution dans le but de guérir l'économie canadienne du malaise dont elle souffre Il expliqua que les Allemands ont agi ainsi de même que les Français qui, eux, s'y sont pris d'une façon un peu différente. "Voilà, a dit M. Taylor l'une des raisons principales qui explique le dynamisme qui règne dans ces pays".

Il apparait donc évident que si le gouvernement Diefenbaker a l'intention de créer un ministère économique ou de l'expansion économique en vue de planifier notre économie, M. McCutcheon sera le choix logique du gouvernement Diefenbaker à ce poste.

Voici d'ailleurs quelques notes biographiques de M. McCutcheon que le secrétariat du premier ministre a remises à la presse à l'occasion de la nomination de M. McCutcheon au poste de ministre sans portefeuille.

Il est vice-président et directeur administrateur d'Argus Corporation; président du conseil d'administration de St-Lawrence Corporation, de National Life Insurance Co; vice-président du conseil d'administration de Canadian Breweries; président du conseil exécutif de British Columbia Forest Products; directeur d'AVCO of Canada, de la Banque Canadienne de Commerce, de Carling Brewing, de Dominion Stores, de Dominion Tar and Chemical, de Dow Brewery, de Hinde and Dauch Paper of Canada, de Howard Smith, de Massy-Ferguson et de Western Canada Breweries.

Né à London, le 18 mai 1906, M. McCutcheon a été admis au barreau ontarien en 1930.

Pendant la guerre, il fut successivement sous-administrateur des services à la commission des prix et du commerce en temps de guerre en 1941; administrateur des services en 1943; administrateur suppléant des peaux et du cuir en 1944; chef de la division des prix en 1944, président suppléant de la commission en 1945.

Administrateur et homme d'affaires, M. McCutcheon semblerait donc tout indiqué pour occuper le poste de ministre des affaires économiques si M. Diefenbaker décide de créer un tel poste.

Le gouvernement veut plaire . . .

(Suite de la première page)

non adoptés, soit la diminution des impôts des sociétés afin de leur permettre de se développer.

Le gouvernement entend également favoriser le développement de l'industrie forestière par l'élimination des impôts sur l'abattage et veut aussi aider les sociétés qui extraient du minerai de fer en ajoutant ces entreprises à la liste de celles qui sont exemptes de l'impôt fédéral sur le revenu réalisé au Canada par les succursales de sociétés non résidantes.

Le gouvernement veut encore augmenter de $50 les déductions d'impôt accordées pour les enfants à charge.

Les créditistes appuieront le désir du gouvernement de présenter un budget équilibré et la volonté du gouvernement de donner plus d'envergure au rôle de la Banque d'expansion industrielle.

Le Nouveau Parti démocratique verra aussi d'un bon oeil la mesure précédente de même que les projets de lois du gouvernement en vue de créer un Office national du développement économique largement représentatif pour faire enquête et rapport sur l'état de l'économie et sur les programmes économiques. Le NPD favorisera également le projet du gouvernement de modifier la loi des aliments et drogues en vue de règlementer plus efficacement la distribution et la vente des médicaments.

Le gouvernement promet également des projets de lois sur la réforme du sénat et sur la constitution d'une commission indépendante sur le remaniement de la carte électorale.

Le gouvernement est également disposé à accorder son aide directe à des projets favorisant l'expansion nationale, sur la recommandation de l'Office national du développement.

Le gouvernement espère que le traité du Columbia pourra être approuvé et il favorise l'exportation massive des excédents d'énergie du Canada. A cette fin, il veut l'aménagement de sources nouvelles d'énergie électrique pour en arriver à créer un réseau national d'électricité.

La LAC promet . . .

(Suite de la page 3)

blics, lorsque la chose sera nécessaire, bonne entente avec les municipalités voisines avec qui elle veut travailler harmonieusement à la solution des problèmes communs, bonne entente avec les autorités fédérales et provinciales, enfin, avec les fonctionnaires dont les conditions de travail seront améliorées.

Récréation

La LAC a aussi de vastes projets en ce qui concerne la récréation physique, culturelle et sociale. Elle promet notamment la construction d'un stade, au Centre sportif Maisonneuve, et d'un plus grand nombre de centres récréatifs à travers la ville.

La Ligue s'engage également à abolir la taxe municipale sur le prix d'entrée aux manifestations artistiques.

Elle promet de collaborer avec les gouvernements supérieurs en vue de l'obtention de l'Exposition mondiale de 1967 et d'inviter les municipalités de la région métropolitaine à y coopérer. Elle construira un planétarium et organisera un festival d'été qui soit une véritable attraction touristique.

Les dirigeants de la LAC entendent "redonner à la population, confiance en son service de police" et rendre public le rapport de MM. Way et Gaubiac, tenus secret, selon eux, et dont la population a le droit de connaître le contenu. A ce sujet, M. DesMarais a fait remarquer que le service actuel de la police est incohérent et que les policiers eux-mêmes ne savent plus où ils vont.

Au sujet du taxi, la LAC entend établir une centrale d'appels téléphoniques dirigée par la ville et permettre le maraudage dans le centre des affaires.

Les commissions . . .

(Suite de la page 16)

de la jeunesse et membre de la Commission Parent. On le considère comme le bras droit du ministre Paul Gérin-Lajoie.)

Quelques instants plus tard, en présentant le thème du 15e congrès de la F.C.S.C.Q., — "La commission scolaire en 1962, ses responsabilités et ses prérogatives", — M. Desrochers est revenu sur le sujet.

S'il est tout à fait normal que l'Eglise et l'Etat accordent une attention particulière aux questions d'éducation et d'instruction, il ne faut, en aucune façon, que ceux qui sont directement liés au problème, les parents, laissent à d'autres le soin d'agir à leur place, a-t-il affirmé.

Puis, rappelant que depuis plus de cent ans, les commissaires ont toujours servi comme délégués des parents en matière d'éducation et ont été pour eux le lien direct avec les autorités provinciales, le président de la FCSCQ a continué:

"Il est toujours nécessaire, dans une saine démocratie, que le peuple ait des gouvernements près de lui. Plus on s'éloigne de la population moins on en connait les besoins et les réactions. Il semble bien que, l'ayant momentanément oublié, plusieurs de nos gouvernants sentent le besoin d'un rapprochement.

"Si tel est le cas, pourquoi alors manifester le désir de faire disparaitre, petit à petit, les commissions scolaires. Ce n'est pas une prédiction fantaisiste que je formule. C'est plutôt l'expression d'un sentiment sincère que je ressens de par les nombreux contacts que j'ai à titre de président général de votre Fédération.

L'abbé qui créa le Mouvement d'Antigonish

Pour le "Père Jimmy" Tompkins de la Nouvelle-Ecosse, "Aide-toi le ciel t'aidera" était un article de foi. Lisez dans SÉLECTION du Reader's Digest d'octobre pourquoi ce petit prêtre frêle parlait plus souvent du prix du poisson que du salaire du péché et comment il fonda le Mouvement d'Antigonish pour combattre l'ignorance et la pauvreté chez les pêcheurs et les mineurs. Achetez Sélection aujourd'hui même!

L'austérité . . .

(Suite de la page 3)

mandé éventuellement de jouer un rôle important dans l'élaboration et la formation des politiques gouvernementales au niveau de l'administration locale".

Le 41ième congrès de l'Union des municipalités se déroule sous la présidence du maire de Hull, M. Armand Turpin, président sortant de charge. A la séance d'ouverture M. Turpin a tracé un tableau des activités de l'Union au cours de l'année écoulée. Les délégués ont aussi entendu les rapports du trésorier et du directeur des relations industrielles.

Les autorités de la ville de Québec avaient délégué le maire suppléant, M. Paul Mecteau, pour accueillir les 1,200 délégués au congrès, le maire Wilfrid Hamel étant retenu par la maladie.

Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec et le doyen A. Coleman, représentant le vénérable Guy Marston, archidiacre de Québec, assistaient aussi à cette séance.

Pearson . . .

(Suite de la première page)

fut un immense désappointement.

Il s'est élevé en particulier contre l'intention du gouvernement de présenter un budget équilibré. "Si cela signifie que le gouvernement attache une plus grande importance à l'orthodoxie administrative qu'à la lutte contre le chômage nous serons vraiment mal pris."

Le chef créditiste, M. Robert Thompson, a qualifié le discours du trône de verbiage confus qui révèle les déficiences et les faiblesses qu'il aurait fallu corriger dans notre économie".

Les 30 députés du Crédit social doivent se réunir ce matin en comité secret, mais M. Thompson n'a pas précisé s'ils allaient reviser leur décision de la veille de ne pas appuyer la motion de non-confiance des libéraux.

Conservez vos cheveux toute votre vie

Il faut que les traitements soient appropriés pour chaque maladie: ce que Robert Lafontaine (trichologue) vous désignera après un examen complet et gratuit.

Il vous garantira l'arrêt de la chute anormale de vos cheveux et une repousse, par des traitements spéciaux qui amèneront une congestion des couches profondes cutanées, contenant les bulbes pilaires, dont l'action pourra être renforcée, suivant le cas, par l'étincelage de haute fréquence et les rayons violets.

Les stimulants capillaires Lafontaine sont des conceptions scientifiques pour l'entretien quotidien de la chevelure; ils contiennent des vitamines du groupe B-complex et, grâce à des propriétés uniques, pénètrent jusqu'à la racine des cheveux où, avec l'aide de certains amino-acides, ils détruisent toutes sortes de pellicules, même jusqu'aux germes.

Alors, les démangeaisons disparaissent complètement et la chevelure devient luxuriante, souple et brillante.

Dès que les traitements seront finis et que vos cheveux reprendront leur santé, le trichologue Lafontaine vous donnera personnellement des instructions très précises sur le soin de vos cheveux... que vous conserverez pour toujours! Nos prix défient toute compétition; Clinique Capillaire Lafontaine, Palais du Commerce, 1600, rue Berri, local 2, VI. 9-0013.

Des concessions aux centrales syndicales

OTTAWA (DNC). — Les observateurs politiques sur la colline parlementaire estiment que le gouvernement a fait d'importantes concessions aux organisations syndicales et payé un tribut d'hommages à M. Claude Jodoin, en proposant la création d'un office de développement économique.

On sait que M. Claude Jodoin, président du Congrès du travail du Canada, a donné sa démission, il y a deux semaines, du Conseil national de la productivité, sous le prétexte que les travaux de ce conseil équivalaient à mettre la charrue devant les boeufs.

Selon M. Jodoin, il fallait tout d'abord créer une commission représentative en vue de planifier l'économie.

UNIVERSITE de MONTREAL
COURS DU SOIR
PEINTURE ESPAGNOLE

— Evolution de la peinture espagnole depuis ses origines
— Cours donné en français par le peintre M. J. de Vilallonga
— Début des cours le 5 octobre

Hâtez-vous de vous inscrire

RENSEIGNEMENTS :
EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Case postale 6128, Montréal 3.
Tél. : 733-9951 postes 296 et 397

L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES
de l'Université de Montréal
présente
en collaboration avec
Le Publicité-Club de Montréal
Un cours de deux ans en Marketing et Publicité conduisant à un certificat d'études en publicité tous les mercredis soir à compter du 17 octobre 1962
20 séances pour chacune des deux années.
Demandez un prospectus en écrivant ou téléphonant au
Directeur du Cours de Publicité,
Ecole des Hautes Etudes Commerciales
535, avenue Viger, Montréal VI. 2-3486

UNIVERSITE de MONTREAL
COURS DU SOIR
— **Histoire des mathématiques**
— **Calculateurs électroniques**
— **Recherche opérationnelle**

a) **Introduction à la recherche opérationnelle**
un cours d'initiation à la manipulation des techniques (gestion des stocks, planification . . .) particulièrement conçu à l'intention des administrateurs.

b) **Cours avancé de recherche opérationnelle**
destiné à la formation d'experts, divisé en deux parties
1) Problème de gestion sous des conditions d'incertitude
2) Processus de décision et problème d'interdépendance

— **Durée de chacun de ces cours : 50 heures**
— **Début des cours : première semaine d'octobre**
— **Frais de scolarité : $40.00**

RENSEIGNEMENTS :
EXTENSION de L'ENSEIGNEMENT
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C. P. 6128, Montréal 3
Tél. : 733-9951, poste 429

Les Festival et Parade d'Habitations de Montréal
PRÉSENTENT
Habitations '63
VOYEZ la plus imposante EXPOSITION de Maisons Modèles présentée au Canada
à Chomedey (RENAUD)
du 29 SEPTEMBRE au 14 OCTOBRE incl.
Tous les jours de 2 h. à 9 h. — Samedi et dimanche de 10 h. à 9 h.
VENEZ EN FOULE!
Comment s'y rendre? Prendre les routes 11 et 11a ou l'autoroute par la sortie no 7.


cette exposition est organisée pour la 4e fois par l'Association des Constructeurs d'Habitations du district de Montréal à l'occasion de la Semaine Nationale de l'Habitation.
GRATIS ! ENTRÉE LIBRE Brochure illustrée de 56 pages STATIONNEMENT GRATUIT (2,500 voitures)
GRATIS ! PARC D'AMUSEMENT POUR LES ENFANTS
VENEZ VOIR CONSTRUIRE LA FAMEUSE MAISON DE DEMAIN *Un rêve réalisé!*
STATIONNEMENT GRATUIT Vaste terrain pour 2,500 autos
RAFRAICHISSEMENTS 3 RESTAURANTS pour LIQUEURS, CAFES et SANDWICHES
TOURS EN HELICOPTÈRES GRATUITS
TOUS LES SAMEDIS, DIMANCHES ET FÊTES

Johnson s'engage à déménager . . .

(Suite de la première page)

"Est-ce ma faute? Je n'ai fait que suivre en chambre, les conseils des abbés Dion et O'Neill dans leur livre: "Le chrétien et les élections", "discuter la législation. . . la critiquer, c'est une nécessité intégrante de la démocratie".

M. Johnson a dit qu'il est absurde de siéger cinq semaines sur un bill privé, fût-il celui de Montréal. "Ça n'a pas de sens, a-t-il ajouté, qu'un premier ministre ait à corriger le français et la ponctuation du texte de ces bills privés. . ."

Parmi les améliorations qu'il suggère au système parlementaire actuel, M. Johnson a signalé la nécessité de créer un comité des crédits qui aurait pour tâche d'étudier certains subsides dont l'analyse fait perdre un temps précieux aux 95 députés de la Chambre, et de faire siéger le comité des comptes publics devant lequel tous les ministères devraient passer au moins une fois l'an.

"La raison d'être du gouvernement est d'abord et essentiellement de surveiller la dépense des fonds publics, a-t-il dit."

Dans l'esprit de M. Johnson, ce comité contribuerait surtout à prévenir les faux pas. "A quoi sert-il d'éclabousser, plusieurs années après, des gens qui ne sont même pas là pour se défendre?" a-t-il dit. Tant qu'il y aura des hommes, il y aura de l'hommerie, tant qu'il y aura des tentations, il y aura des hommes tentés... Il faut éviter le plus possible les occasions de péché!"

Pour téléphoner au DEVOIR le soir :
Rédaction ..... Victor 4-3361
Sport ..... Victor 4-3362
Tirage ..... Victor 4-3364
Expédition ..... Victor 4-3365
Composition ..... Victor 4-3366

LE DEVOIR

MONTREAL, VENDREDI, 28 SEPTEMBRE 1962

Tirage certifié par l'Audit Bureau of Circulations
Membre de la Presse Canadienne et de la Canadian Daily Newspaper Association

L'austérité n'empêchera pas le financement des travaux municipaux

De notre envoyé spécial, Jean-Marc Laliberté

QUEBEC. — Le ministre des affaires municipales dans le cabinet Lesage, M. Lucien Cliche, a affirmé hier devant les délégués au 41ième congrès annuel de l'Union des municipalités de la province de Québec que le programme fédéral d'austérité n'est pas un obstacle au financement des travaux municipaux. Prononçant le discours d'ouverture au congrès qui a débuté hier dans la Vieille Capitale et qui se terminera samedi soir, M. Cliche a dit que c'est à tort que l'on a cru que la mise en application du programme d'austérité était une menace à la réalisation de projets municipaux.

Le ministre a démontré qu'au cours de 1961 les municipalités de la province ont placé sur le marché des obligations 278 émissions d'une valeur totale de $150,936,600 et que du 1er janvier au 31 août de cette année, il s'est vendu 195 émissions d'obligations municipales se chiffrant par $74 millions.

Or, jusqu'ici le marché des obligations a toujours pu, à des taux raisonnables, absorber toutes les émissions d'obligations des corporations municipales du Québec. Ainsi, des 278 émissions faites en 1961, seulement deux emprunts, à part deux émissions de la cité de Montréal ($15,000,000 et $10,000,000) ont été contractés à l'étranger. Au cours des huit premiers mois de l'année une seule cité a jugé à propos d'aller chercher à l'extérieur l'argent dont elle avait besoin.

"Le crédit des municipalités de la province est très bon et il n'y a pas lieu de s'inquiéter : le programme d'austérité n'est pas un obstacle au financement des travaux municipaux", a dit M. Cliche.

Le ministère et les municipalités

M. Cliche a touché deux autres sujets au cours de son allocution : les interventions directes du ministère des affaires municipales dans l'administration de certaines municipalités et la création prochaine d'un comité consultatif.

Au sujet des interventions le ministre a dit : "Il est arrivé que le ministère des affaires municipales ait dû intervenir directement dans l'administration d'une municipalité en difficulté. Je veux préciser ici qu'il ne s'agit pas là d'une politique générale nouvelle du gouvernement. Au contraire, nous entendons que ce genre d'intervention garde son caractère d'exception".

M. Cliche a expliqué que les autorités provinciales sont convaincues que, dans la presque totalité des cas, les municipalités jouissent d'une administration saine. De plus le ministère prend pour acquis que les administrateurs élus ont la confiance de ceux qui les ont choisis. C'est pourquoi le ministère se fait un devoir de n'intervenir que lorsque les intérêts supérieurs de toute la collectivité l'exigent. "Car, a ajouté le ministre, nous donnons à l'action du ministère le caractère d'un service à donner beaucoup plus que d'un contrôle à exercer".

Parlant ainsi des services, le ministre a souligné le fait que la Commission municipale de Québec a acquis des pouvoirs quasi judiciaires pour trancher des litiges intermunicipaux concernant particulièrement les annexions et les grands travaux.

M. Cliche a ensuite annoncé qu'avec la collaboration de la Commission du service civil, on est à donner de nouvelles structures au ministère des affaires municipales et que cette réforme prévoit la formation d'un comité consultatif municipal rattaché au ministère et qui fera appel à la collaboration constante des différentes associations d'administrateurs municipaux telles que l'Union des municipalités, l'Union des conseils de comté, l'Association des officiers municipaux de finance et d'administration, l'Association des gérants de ville, l'Association des secrétaires de municipalité, l'Association des estimateurs municipaux et l'Association canadienne d'urbanisme.

"Je ne puis, à ce moment-ci, dit M. Cliche, préciser la forme que prendra ce comité consultatif municipal ni la façon exacte dont il remplira sa fonction, mais on peut d'ores et déjà prévoir qu'il lui sera de-

(Suite à la page 2)

Les 3 "L" du parti libéral à Montréal

MM. Jean Lesage, René Lévesque et Georges-Emile Lapalme participeront à un dîner-bénéfice à $50 le couvert, qui aura lieu dimanche le 30 septembre, à l'hôtel Reine Elisabeth, à Montréal. C'est le premier ministre Lesage qui sera le conférencier principal. Il sera présenté par le ministre des affaires culturelles, M. Lapalme, tandis que le ministre des richesses naturelles, M. René Lévesque, remerciera le conférencier.



MM. DesMarais et Lambert sont optimistes...

La LAC promet: Montréal aura ses Champs-Elysées

depuis le Jardin botanique jusqu'au Mt-Royal

La Ligue d'action civique a promis, hier, si elle est portée au pouvoir à la prochaine élection municipale, à Montréal, de construire une sorte de Champs-Elysées, du Jardin botanique au mont Royal, au sud de la rue Rachel.

Le candidat de la LAC à la mairie, M. Paul Lambert, a expliqué que ces Champs Elysées seront formés de deux voies à circulation rapide qui enjamberont les artères achalandées telles que St-Denis et St-Laurent, et de deux voies de service, situées de chaque côté des deux autres.

Cette autostrade, qui sera, semble-t-il, un projet exclusivement municipal, passera sous le mont Royal, par-dessus le chemin de la Côte-des-Neiges jusqu'au chemin de la Reine-Marie.

Le tracé de cette autostrade suivra la rue Rachel, au sud, entre cette rue et la rue Duluth.

La LAC préconise également l'aménagement en voies à circulation rapide de l'avenue du Parc et du chemin de la Côte-des-Neiges, avec viaduc à l'intersection de McGregor.

Ce projet de la Ligue d'action civique, que préside M. Pierre DesMarais, se situe dans un vaste programme du parti qui entend doter Montréal de grandes voies de dégagement à circulation rapide, du nord au sud et de l'est à l'ouest. La LAC s'engage également à multiplier les voies étagées aux carrefours les plus achalandés et à améliorer les voies d'accès aux divers ponts qui relient l'île de Montréal à la terre ferme.

Le métro

Au sujet du métro, M. Pierre Des Marais a déploré que ce projet qui devait contribuer dans une large mesure à réduire le chômage à Montréal, retient en fait présentement les services d'une trentaine d'employés tout au plus, y compris les commis, les ingénieurs, etc.

Aussi, la LAC s'engage-t-elle à "hâter la construction d'un métro vraiment fonctionnel en utilisant les voies de chemins de fer existantes". Elle promet également de construire un monorail, "là où la concentration des passagers l'exigera".

Les dirigeants de la Ligue d'action civique ont remis à la presse une circulaire contenant le programme de quelque 80 projets, couvrant tous les domaines de l'activité montréalaise.

Ce programme est marqué au coin de la bonne entente, bonne entente avec le public d'abord, que la LAC s'engage à consulter par l'intermédiaire des principaux corps pu-

(Suite à la page 2)

Le droit de grève pour les employés municipaux serait préjudiciable au bien public

QUEBEC (De notre envoyé spécial) — Le directeur du service des relations industrielles de l'Union des municipalités de la province de Québec s'est prononcé hier à l'ouverture du 41ième congrès de cet organisme, contre le rétablissement du droit de grève pour les employés municipaux.

M. Gérard Matteau, dans son rapport aux congressistes, a souligné que diverses centrales syndicales, dans un mémoire adressé au ministre du travail, il y a plus d'un an, demandaient au gouvernement d'une façon pressante, l'abrogation de certaines dispositions des lois qui régissent les corporations municipales en matière de relations ouvrières, dispositions qui de l'avis du service des relations industrielles de l'union des municipalités, ne devraient pas être abrogées.

M. Matteau a cité en exemple le retablissement du droit de grève pour les employés municipaux. "Une telle mesure, dit-il, serait préjudiciable au bien public et nous estimons que la grève doit être défendue en toutes circonstances et que le recours aux tribunaux d'arbitrage doit demeurer obligatoire".

M. Matteau suggère aussi que dans le cas des corporations municipales, les tribunaux d'arbitrage soient institués de façon permanente.

Au cours de l'année, le service des relations industrielles a travaillé à unir les municipalités pour faire face à la solidarité syndicale. "Les municipalités de la province, dit-il, ont commencé à se serrer les coudes et cette solidarité patronale se concrétise de plus en plus".

M. BEAUBIEN, AU CONGRÈS DES C. DE C. DU QUÉBEC

Notre avenir économique est lié à l'éducation

De notre envoyé spécial, Marc-Henri Côté

OTTAWA. — L'avenir économique des Canadiens français est étroitement lié à leur éducation, à leur formation académique. La solution fondamentale des problèmes étudiés par la Chambre de commerce de la province de Québec réside toujours dans l'éducation du peuple. C'est ce que déclarait hier à l'ouverture du 25e congrès annuel de la Chambre de commerce de la province, son président, M. Claude-P. Beaubien, ingénieur.

La Chambre de commerce de la province soumettra au début d'octobre un mémoire à la commission royale d'enquête sur l'éducation. Depuis le dernier congrès, à Sept-Iles, la Chambre de commerce a procédé à une étude complète de la situation de l'éducation au Québec, en vue de la présentation de son mémoire.

M. Beaubien, au sujet de l'activité économique, a émis un avis plutôt pessimiste; l'accalmie est peut-être plus sérieuse que nous sommes portés à le croire, a-t-il dit, en ajoutant que les hommes d'affaires doivent assumer la responsabilité de collaborer afin d'activer le rythme de croissance de l'économie.

Le maintien d'un niveau de vie élevé suppose un effort de diminution du coût de production, de sorte que le Canada puisse prendre place sur un pied d'égalité avec les autres pays sur les marchés mondiaux.

L'un des rôles principaux du gouvernement, de dire M. Beaubien, est d'établir le climat économique optimum qui permettra à l'industrie et au commerce de prospérer.

Le président de la Chambre de commerce de la province a réclamé de meilleures voies de communication, particulièrement des routes, afin de favoriser un développement économique plus intégral de la province.

M. Beaubien a résumé l'activité des divers comités de la Chambre de commerce de la province, dont celui de l'éducation a eu la tâche de préparer le mémoire à la commission Parent. A la demande du comité des voies navigables, la chambre de commerce de la province est intervenue auprès de M. René Lévesque, ministre des richesses naturelles, dans le but d'obtenir une surveillance plus étroite de la province, sur les facteurs qui influencent le niveau de l'eau du St-Laurent, très bas en ce moment, de l'Ontario à Trois-Rivières.

Ce comité a poursuivi son action dans le but d'activer la canalisation du Richelieu.

De nombreuses personnes par toute la province ont bénéficié au cours de l'année des cours de perfectionnement de la chambre de commerce.

Le 25e congrès réunit quelque 500 personnes aux assises qui se tiendront jusqu'à dimanche au Château Laurier, à Ottawa, un panel sur le thème du congrès "Entreprise libre et décentralisation" a lieu cet après-midi avec la participation de Me René Paré, président du Conseil d'orientation économique et président du *"Devoir"*; M. Henri Béique, président de Québec Power et M. Roger Charbonneau, directeur de l'Ecole des hautes études commerciales, M. Charles de Lotbinière Harwood, de Montréal, présidera.

Le professeur Dulong (Laval) déclare :

Le bilinguisme intégral est une utopie

Il est utopique de vouloir que tout notre peuple soit bilingue, a déclaré hier devant les membres du club Richelieu-Montréal le professeur Gaston Dulong, de l'université Laval.

"Le jour où la masse d'une population devient bilingue, a-t-il dit, il arrive presque inévitablement que cette population bascule linguistiquement du côté du plus fort, ce qui cause des perturbations psychologiques incommensurables dans l'esprit de cette population."

M. Dulong, qui est professeur de philologie française, a dit fonder ces réflexions sur son expérience personnelle, sur des discussions avec ses collègues enseignants et sur des enquêtes linguistiques faites sur le terrain même de la province de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Il a cité, pour illustrer sa théorie, l'exemple des provinces maritimes.

"Certains villages acadiens possédant des écoles dites bilingues, une paroisse française, sont déjà à ce point anglicisés, a-t-il dit, que le dimanche, le sermon peut être fait en anglais sans que les paroissiens aient l'impression qu'il y a eu changement de langue.

"Un trait commun chez la plupart de ces gens : actuellement, l'anglais, qu'ils parlent d'ailleurs beaucoup mieux que le français est déjà leur seule langue de culture. Ailleurs, dans la région de Yarmouth par exemple, il existe des groupes acadiens qui actuellement n'ont plus de langue. Celui qui ne comprendrait que le français ou l'anglais ne pourrait converser avec eux.

"Viser à rendre le bas peuple bilingue, a dit le professeur Dulong, c'est travailler à lui faire perdre son âme, c'est travailler à le désaxer, à le désorienter.

"A la rigueur, on peut individuellement changer de langue sans heurts trop considérables, mais un groupe complet de population ne le peut pas."

Il a signalé que dans les pays qui se sont acquis une réputation de bilinguisme ou de trilinguisme, telles la Suisse et la Belgique, on n'est bilingue ou trilingue qu'au niveau de l'élite, dans l'administration, les transports en commun, les hôtels et les restaurants.

"Le peuple, le bas peuple, n'est pas bilingue ou trilingue à moins d'avoir appris une 2e ou 3e langue dans la rue en jouant avec de petits camarades, par conséquent dans des régions mixtes linguistiquement."

M. Dulong a sévèrement critiqué l'incompétence des professeurs d'anglais dans nos écoles.

"Ici, beaucoup plus qu'ailleurs, a-t-il dit, le professeur d'anglais devrait avoir une connaissance très poussée de la langue qu'il enseigne, mais aussi de la langue de référence, c'est-à-dire du français. La connaissance très poussée des deux langues devrait être exigée de tous les professeurs d'anglais au primaire, au secondaire et à l'universitaire.

"Actuellement, trop souvent, le professeur d'anglais n'a pas la formation professionnelle voulue. A la base, c'est cette formation professionnelle qu'il faut exiger, les cours de pédagogie, de méthodologie devant venir après. La pédagogie et la méthodologie doivent aider à transmettre ce que l'enseignant possède déjà. Si elles précèdent la formation professionnelle, elles ne sont qu'une pseudo-science susceptible tout au plus à n'engendrer que la fatuité et l'arrogance.

"Les professeurs d'anglais ne possédant pas suffisamment le français... ne sauront éveiller l'esprit de leurs élèves aux dangers qui les guettent."

AVANT D'ACHETER OÙ QUE CE SOIT...

UNE MAISON, il vous faut venir voir ce site exceptionnellement enchanteur et profitable !
Q.—Qu'est-ce qui donne vraiment DE LA VALEUR à une propriété ?
R.—C'EST LE TERRAIN sur lequel elle est construite. La valeur d'une maison dont le coût de construction serait de l'ordre de $15,000 peut diminuer ou augmenter... SUIVANT SON EMPLACEMENT. NOUS VOUS CERTIFIONS qu'aucun terrain n'augmentera plus rapidement EN VALEUR qu'un terrain situé au domaine...

SommetTrinité
SUR LE MONT BRUNO
à
20 MINUTES
du centre de la Métropole

C'est un endroit formidable, unique en son genre et doté d'un aménagement urbaniste sans pareil ! Jamais il ne vous aura été offert de vivre dans une si merveilleuse zone d'habitation ! Rien d'étonnant à ce que les terrains s'y vendent comme "des p'tits pains chauds" !

La chance sous sourit

Vous pouvez CHOISIR votre terrain et y établir votre demeure — construite PAR VOUS ou par NOUS... A VOTRE GOUT. Vous aurez la joie rare de participer pleinement à la construction de votre propre maison, en y conférant toute la beauté et le confort désirés.

PRESENTEMENT, terrains disponibles au prix incroyable de LE PIED CARRE

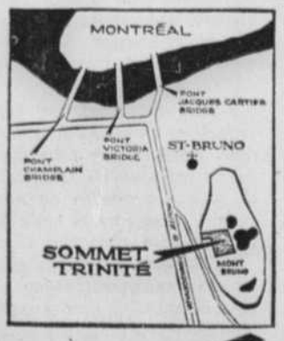
Aux constructeurs

de maisons, qui ont à faire face à un marché de plus en plus exigeant et plongé dans la plus féroce des concurrences, nous lançons cette cordiale invitation : VENEZ NOUS VOIR et PROFITER des AVANTAGES EXCLUSIFS que vous OFFRE CE SITE !

35c

Nous sommes en mesure d'affirmer que D'ICI PEU ces mêmes terrains se vendront A PLUS DE $2.00 LE PIED CARRE.

20% COMPTANT
le solde payable en 5 ans



Suivez nos affiches sur la route no 9 (route Trans-Canada). Voisin du monastère des Pères Trinitaires, chemin de tir.

DU. 7-2700

DEPLIANTS POSTES SUR DEMANDE

Jean Bigonesse, propriétaire

QUEEN ANNE RARE SCOTCH WHISKY
HILL THOMSON & Co. LTD. EDINBURGH
CONTENTS 26⅔ OUNCES MADE IN SCOTLAND
DISTILLED BLENDED AND BOTTLED IN SCOTLAND

Procurez-vous le choix des connaisseurs

QUEEN ANNE RARE SCOTCH WHISKY

DISTRIBUÉ PAR: IMPORTATIONS DURAND LTÉE.

Vient de paraître : le livre le plus amusant de l'année

LE DICTIONNAIRE ISOLITE

de JACQUES LANGUIRAND

HUMOUR • ANECTODES • DÉFINITIONS COCASSES •

M. Chevet a déclaré : "C'est mon livre préféré !"

EN VENTE PARTOUT À $1.50 (c'est donné !)

LES ÉDITIONS DU JOUR

("CHEZ JACQUES HÉBERT") 3411, St-Denis, Montréal, VI. 9-2228

LA BOUTIQUE DE SKI
Louis-B. de Passillé Inc.
SAINTE-ADELE

OUVERTURE DU NOUVEAU LOCAL LUXUEUX
le 29 septembre
même adresse, même service courtois
AUBAINES INCROYABLES

EDITORIAL

NATIONALISATION DE L'ELECTRICITE

La formule Johnson

La proposition de M. Johnson de nationaliser seulement deux compagnies d'électricité était réfutée d'avance par les arguments souvent invoqués dans ce débat et qui ont déterminé la politique du gouvernement Lesage. Sans doute, l'intervention de l'Etat provincial s'impose de façon urgente en Gaspésie et en Abitibi où le service est déficient à divers points de vue. Mais le chef de l'Union nationale ferait ainsi assumer à la collectivité des déficits assez lourds et pour une période indéterminée.

Cette politique se traduirait donc soit par des taxes, visibles ou non, soit par une diminution correspondante des services gouvernementaux dans d'autres domaines. Et l'entreprise privée pourrait continuer d'exploiter des régions plus avantageuses. Donc, une formule peu défendable.

Ce n'est là toutefois qu'un aspect de la question: aspect important puisque la nationalisation des onze entreprises procurerait des revenus amplement suffisants pour assurer un bon service à un prix convenable dans les régions peu favorisées, et sans augmenter le fardeau des contribuables.

Mais des motifs encore plus impérieux commandent la nationalisation proposée par le gouvernement; d'abord l'intégration des réseaux pour mettre fin au gaspillage résultant de la situation actuelle; aussi, dès maintenant et davantage pour l'avenir, le fait de garder pour la collectivité des profits tirés de l'électricité produite par l'Hydro-Québec à la Bersimis et bientôt à la Manicouagan.

M. Johnson propose un référendum après l'étatisation en Gaspésie et en Abitibi; cela implique qu'à son avis l'acquisition des entreprises du groupe Shawinigan est moins nécessaire que celle des deux petites compagnies qu'il a mentionnées. Or, c'est le contraire, car à long terme, avec la répartition présente des territoires de distribution et de vente, l'Etat provincial produirait de l'électricité qui, dans une proportion croissante, serait vendue au public par l'entreprise privée, avec des profits et des impôts fédéraux qui suivraient la même progression.

●

Dans l'éditorial de vendredi dernier, en parlant de la Gaspésie et de l'Abitibi, je rappelais que "le commerce de l'électricité n'y est guère rentable, et que l'entreprise privée ne saurait l'assurer à des conditions aussi avantageuses que dans le centre de la province". Or, un organisme qui s'appelle "Research Associates" conteste cette affirmation et soutient que la Northern Quebec Power et la Compagnie du Bas Saint-Laurent sont des entreprises très rentables. Comme preuve on signale qu'en 1961, les bénéfices nets de la Northern Quebec Power ont représenté 12.1 p.c. du capital, et que pour la Compagnie du Bas Saint-Laurent, le taux des bénéfices nets a été de 11.8 p.c.

Malgré la prospérité de ces compagnies, il reste que l'entreprise privée ne peut pas, dans ces deux régions, assurer un bon service à un prix comparable à ceux des autres régions. Un service public tiré d'une richesse naturelle et qui est un monopole de fait n'a sûrement pas comme seul objectif de procurer des profits à l'industrie, mais plus encore de bien servir le public. Or, un bon service n'est pas rentable dans ces régions, et cette affirmation est incontestable.

La Northern Quebec Power distribue du courant électrique de 25 cycles, ce qui n'est pas un bon service à cause des inconvénients tant pour les industries que pour la consommation domestique. Pourtant la compagnie n'a pas l'intention de convertir son réseau à 60 cycles, car cela lui coûterait environ $10 millions et ne serait apparemment pas rentable. L'Hydro-Québec devra le faire après la nationalisation et c'est un des éléments du déficit à prévoir si on appliquait la formule Johnson.

Quant à la Compagnie du Bas Saint-Laurent, elle est prospère grâce à des tarifs domiciliaires relativement élevés, qui sont à peu près le double du tarif de Montréal. Cela s'explique, mais c'est justement pourquoi le gouvernement qui veut faciliter le progrès de régions peu favorisées doit procéder à une certaine uniformisation des tarifs et qu'on ne peut pas demander cela à l'entreprise privée.

●

Ces exemples démontrent la faiblesse de deux arguments qu'invoquent volontiers les adversaires de la nationalisation. Ils soutiennent d'abord qu'on devrait laisser l'entreprise privée se développer à côté de l'Hydro-Québec pour maintenir une concurrence. Or, la concurrence n'existe pas dans cette industrie qui est forcément un monopole.

Le public doit acheter l'électricité du réseau qui passe devant sa porte. Les gens du territoire desservi par la Shawinigan ne peuvent pas s'abonner à l'Hydro-Québec, ni les Montréalais s'abonner à la Shawinigan. C'est la même chose en Abitibi ou ailleurs. La clientèle est non seulement captive du réseau local, mais c'est une clientèle forcée et obligatoire car tout le monde a besoin d'électricité. Cela explique que la Northern Quebec Power soit si prospère en donnant un service de qualité inférieure. C'est bien la preuve que la concurrence ne fonctionne pas.

On dit de même qu'il suffirait d'exercer un contrôle pour obliger les entreprises privées à donner un bon service à un prix convenable. Il existe pourtant une régie provinciale qui a cette autorité sur le service de l'électricité. Mais lorsque la Compagnie du Bas Saint-Laurent lui démontre que pour prospérer elle a besoin d'un tarif plus élevé qu'ailleurs, la régie doit en tenir compte et respecter les conditions de la rentabilité. Elle ne peut pas exiger qu'une entreprise privée opère sans profit et c'est le client qui écope. Ce contrôle est nécessaire et peut empêcher des abus graves contre la clientèle captive d'un service monopolisé; mais c'est un remède limité par les données financières de chaque cas d'espèce, et qui pour les régions peu favorisées ne vaut guère mieux que la prétendue concurrence.

Le problème soumis à la population est complexe, ce n'est pas facile de le présenter au jugement du public, soit par élection ou par référendum. Car les rivalités des partis politiques passionnent le débat. Mais il s'agit d'une décision majeure qui aura des répercussions profondes sur notre avenir économique.

Paul SAURIOL

LA SIGNIFICATION HISTORIQUE DU CONCILE

— I —

Diversité des assemblées oecuméniques

Par ANDRÉ LATREILLE

On pourrait presque dire sans exagération que, lorsque le pape Jean XXIII a annoncé son intention de réunir un concile oecuménique, la masse des fidèles — et il faut comprendre sous ce terme les prêtres aussi bien que les laïcs — avait à peu près oublié le rôle historique des conciles généraux dans la vie de l'Eglise. Seuls quelques spécialistes de la théologie, du droit canonique ou de l'histoire des idées en avaient une notion. Depuis trois ans une littérature historique abondante est venue nous rafraîchir la mémoire sur ce sujet difficile.

De nombreux ouvrages accessibles au public, et dont les références permettent de remonter aux études scientifiques, ont été publiés. Sans prétendre en dresser une liste complète, je me dois d'en mentionner quelques-uns, ne serait-ce que pour acquitter envers leurs auteurs ma dette de chroniqueur (1). M. Daniel-Rops a ouvert la route: avec ce sens aigu des problèmes d'histoire ecclésiastique et avec cette habileté d'exposition dont témoigne toute son oeuvre, il a su, dans un petit livre qui n'est pas dépassé, dire tout l'essentiel sur les conciles du passé et se livrer à une prospective prudente au sujet du "concile de Jean XXIII". Puis sont venues ou viendront bientôt des histoires d'accès aisé, dont la gamme va de l'estimable narration de M. Hayward jusqu'à des synthèses d'hommes de métier, celles de Mgr Jedin, de Dvornik et du doyen Palanque. Dans l'ouvrage collectif *le Concile et les conciles* sont réunies de précieuses études d'historiens ou d'ecclésiologues, propres à ouvrir diverses directions de réflexion. Un des auteurs de ce recueil, le chanoine Aubert, bien connu par son magistral volume sur le pontificat de Pie IX, a d'autre part multiplié les articles sur l'assemblée de 1870 et ses grands protagonistes. Tandis que M. Palanque s'arrachait au Bas-Empire romain pour revenir à l'histoire contemporaine et retracer les vicissitudes des catholiques libéraux de France en face du concile du Vatican.

De toutes ces publications ressort la même impression: rien de plus confus, rien de plus difficile à analyser que l'histoire des conciles.

Impossible de dénombrer exactement les conciles oecuméniques. Les catholiques ne les comptent pas comme les chrétiens séparés de Rome. Toutes les confessions chrétiennes tiennent pour oecuméniques les quatre premiers conciles généraux: de Nicée (325), de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine (451), dont elles vénèrent l'autorité. Les difficultés commencent avec les suivants.

A partir du huitième (Constantinople IV, 869), qui marqua la cassure entre l'Occident sous la conduite du pape et l'Orient sous celle de ses patriarches, aucun concile ne sera reconnu pour universel ni par les "orthodoxes", qui se séparent de Rome, ni plus tard par les "protestants". Les assemblées d'évêques, qui reprendront au douzième siècle, ne seront désormais que celles des chefs des Eglises restées sous la primauté de l'évêque de Rome: donc des assemblées intérieures à l'Eglise romaine. Mais, même à l'intérieur de cette Eglise, il n'y aura pas de liste officielle des conciles "oecuméniques".

Impossible de donner une définition exacte de l'oecuménicité. Les contestations qui s'élèvent résultent moins d'un problème géographique (les Eglises de l'univers chrétien sont-elles toutes représentées?) que d'une question de statut. Aux quatorzième et quinzième siècles, en effet, l'anarchie engendrée par le Grand Schisme d'Occident (où l'on vit deux, puis trois papes se disputer la tiare) amena trois conciles généraux à prétendre à la souveraineté dans l'Eglise. Tandis que certains théologiens, français surtout, en tiraient argument pour proclamer la supériorité des conciles oecuméniques sur le pape, les papes et les théologiens romains refusaient au contraire le caractère d'oecuménicité à toute assemblée, quelque nombreuse qu'elle pût être, dès lors qu'elle ne délibérait pas sous la direction immédiate et avec l'approbation du chef de l'Eglise. Ainsi le concile de Bâle, cher aux "gallicans", n'a jamais été admis comme tel par les "ultramontains", qui ne considèrent pas ses décrets comme valides. La position de plus en plus ferme des dirigeants de l'Eglise romaine triomphera, au prix d'une habile diplomatie et du fait de la menace protestante, au concile de Trente, dirigé contre les réformés, et plus complètement, avec éclat, au Vatican en 1870 : ces deux conciles deviendront ainsi, aux yeux des catholiques, les archétypes des assemblées oecuméniques.

Ni périodicité ni uniformité

Aucune périodicité. Vingt (ou vingt et un) conciles oecuméniques en dix-neuf siècles. Mais tantôt quatre conciles se succèdent en moins d'un siècle: c'est le cas au douzième, avec quatre conciles de Latran; et encore au quinzième, entre Constance (1414) et Latran V (1512). Tantôt, après Trente — ce concile à tiroirs, qui couvre dix-huit années à lui seul (1545-1563), — on n'entend plus parler de concile oecuménique pendant trois siècles. Il est communément admis que l'Eglise se réunit en concile lorsqu'elle est confrontée avec une crise grave: menace intérieure (hérésie, corruption de la discipline...) ou menace extérieure (contre l'indépendance de son gouvernement, contre le message de la Révélation attaqué par l'erreur...). Mais comment voir là une règle? Les papes qui, au onzième siècle, entreprennent d'extirper les abus qui déshonorent le clergé, Grégoire VII et ses successeurs, ne s'embarrassent pas d'un concile pour mener la réforme la plus draconienne peut-être de l'Eglise.

Ceux du 18e siècle, qui, en face de la montée de la philosophie et de l'incrédulité, auraient eu autant de raisons de recourir au concile que Pie IX en face du libéralisme, ne paraissent pas y avoir songé. Inversement, quand Pie IX annoncera la réunion de Vatican I de bons esprits remarqueront que, tout étant soumis et calme dans l'Eglise, on ne voit point la nécessité de cette mise en branle de la procédure exceptionnelle du concile.

Aucune uniformité dans la composition et dans l'objet de ces assemblées. Quelques-unes sont extrêmement nombreuses: au treizième siècle, Lyon I, avec plus d'un millier de participants, bat un record qui ne sera même pas approché au dix-neuvième, pour une Eglise beaucoup plus étendue, par Vatican I, qui dépasse juste sept cents. A l'opposé, Trente, appelé à prendre figure du plus efficace des conciles, ne réunissait que trente-quatre prélats à sa première session et deux cent trente-cinq à peine à la dernière (d'ailleurs presque tous Méditerranéens, Italiens pour les trois cinquièmes, Ibériques, Français, alors qu'il s'agissait surtout de problèmes affectant l'Europe centrale et septentrionale). Les questions soumises à ces assemblées sont d'importance variable. Les quatre premiers conciles ont traité de problèmes fondamentaux : le dogme trinitaire, le mystère des deux natures du Christ, Homme-Dieu... Au Moyen Age certains conciles n'ont été suscités par les papes que pour régler leurs différends avec les empereurs. Quoi de commun entre ce concile de Latran V, qui n'est qu'une manoeuvre de Jules II pour faire échec aux prétentions réformatrices du roi de France, et, trente ans plus tard, ce concile de Trente qui, sous trois pontificats différents, se voit astreint à la tâche gigantesque d'élaboration de la masse la plus considérable de décrets dogmatiques et disciplinaires que connaisse l'histoire?

A bien observer le fonctionnement des conciles généraux, on comprend que l'Eglise catholique ne recoure qu'exceptionnellement à une machine aussi lourde.

Longtemps les difficultés ont été énormes pour faire venir au lieu de convocation les évêques de l'univers: durée et insécurité des trajets, mauvaise volonté des princes qui s'érigeaient en juges de l'opportunité des déplacements, inconvénients à tenir longtemps les pasteurs éloignés de leurs diocèses, dépenses à assumer... Au dix-neuvième siècle l'obstacle des distances va disparaissant; celui des dispositions des gouvernements "séculiers" n'est plus guère pris en considération, mais celui des conjonctures politiques générales demeure, tandis que s'accroissent, avec les effectifs des conciles, les difficultés nées de l'énormité et de l'hétérogénéité de ces assemblées. Il a toujours été très malaisé d'obtenir, par des discussions méthodiques et rapides, des décisions emportant cette unanimité morale qui est considérée comme la règle non écrite, mais impérieuse, pour une Eglise attachée à son unité. Les débats sont forcément (sans parler des obstacles matériels de la langue, de l'acoustique...) très lents, très acharnés, entre clercs pénétrés de l'importance des moindres nuances de pensée et d'expression, entre docteurs, qui portent la responsabilité d'exprimer une Vérité qui n'est pas la leur, mais celle qui est impliquée dans la Révélation et la Tradition. En cette matière pas question de transaction. Même en ne tenant compte que de la différence des tempéraments individuels et nationaux, des expériences qui s'expriment, pour ne rien dire des manoeuvres inspirées de certaines ambitions personnelles ou de certaines consignes politiques, on s'expliquerait que les pères soient des orateurs ou constituent un auditoire minutieux, intransigeants, à la fois lents dans leurs délibérations et impatients, voire irritables et soupçonneux. Au plus fort des dissensions entre Italiens, Espagnols et Français, un évêque de Trente s'écriait avec effroi: "Il me paraît quelquefois que l'Antéchrist est venu, tellement sont confuses les agitations des pères."

Deux risques opposés

De sorte que tout concile oecuménique se trouve pris entre deux risques opposés. Il ne "marche" que dans la mesure où il est pris et tenu en main par une autorité qui le guide, et cette autorité ne peut être que celle du Saint-Siège, du pape, qui préside, et de ses agents: légats, présidents de séances, théologiens et personnel des congrégations romaines. Mais s'il est plié à un règlement qu'il n'a pas eu la faculté d'élaborer lui-même, aux pressions des ministres d'un souverain absolu, on s'inquiète vite pour sa liberté, — qui n'est pas moins essentielle que l'unanimité finale, — et ses membres mêmes risquent de faire sentir délibérément leurs résistances. On l'a vu lors de Vatican I. Et les faits analysés par le R.P. Dejaifve ou par M. Palanque sont bien curieux à relever dans le détail. En sept mois de travaux pourtant assidus, soumis à un règlement "draconien" mais qui les rend d'autant plus soucieux de manifester leur liberté d'expression, les pères ont rejeté, "enterré", un bon nombre de projets officiels concernant divers points de discipline. Toute leur attention s'est fixée sur deux points essentiels: formulation de la doctrine sur la Révélation *(de Fide)*, formulation de la doctrine sur la primauté pontificale. Se sentant menacée par la tyrannie de la majorité plus encore que par la volonté de Pie IX, la minorité multiplie les précautions, les instances, pour éviter une proclamation par acclamation de l'infaillibilité personnelle du pape, pour faire préciser les conditions de l'exercice de ce privilège, donc pour en limiter l'étendue. Cela non sans qu'aigreurs et ressentiments s'élèvent entre les pères, mais finalement non sans résultats heureux, car le texte adopté, la Constitution *Dei Filius*, est beaucoup plus satisfaisante du point de vue théologique et plus propre à faire l'unité que les prétentions initiales des néoultramontains.

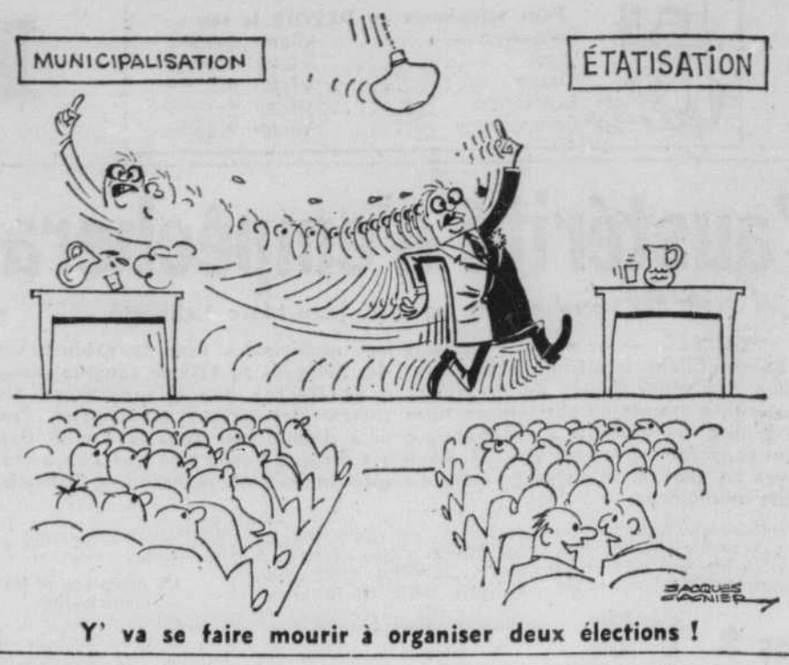
Au fond il semble qu'il soit de la nature des décisions conciliaires de ne combler ni l'attente ni les craintes de ceux qui ont été soit les instigateurs, soit les acteurs, soit les témoins de ces assemblées. Et que la portée de leur oeuvre, toujours difficile à interpréter, n'apparaisse en tout cas que progressivement, avec le recul de l'histoire.

André Latreille

(A suivre.)

(Tous droits réservés pour Le Devoir et Le Monde).

(1) Daniel-Rops: **Vatican II, le concile de Jean XXIII**, Arthème Fayard; F. Hayward: **les Conciles oecuméniques**, Fayard; H. Jedin: **Brève Histoire des conciles**, Desclée; F. Dvornik: **Histoire des conciles**, Editions du Seuil; C.-R. Palanque: **Petite Histoire des grands conciles**, Desclée de Brouwer (sous presse), et **Catholiques libéraux et gallicans en France face au concile du Vatican**, Annales fac. lettres Aix-en-Provence; R. Aubert, Y. Congar, etc.: **le Concile et les conciles**, Edit. de Chevetogne et Edit. du Cerf; G. Dejaifve: **Pape et Evêques au premier concile du Vatican**, Desclée de Brouwer.



Y' va se faire mourir à organiser deux élections !

Le Cambodge et l'Occident

"Je compte jusqu'à trois : si le Sud-Vietnam ou la Thaïlande commettent encore deux agressions comme celle dont vient d'être victime le Cambodge, je prendrai mes responsabilités". Dans le langage imagé et primesautier auquel il recourt volontiers, le prince Sihanouk, chef de l'Etat cambodgien, vient de faire connaître au monde que la perpétuation de la tension actuelle aux frontières de son pays n'ira pas sans riposte de sa part, une riposte qui trouverait éventuellement un soutien actif à Pékin.

Voilà un petit pays du "tiers monde" qui n'a connu, depuis son accession à l'indépendance, aucune révolution, aucune guerre civile, aucun des bouleversements qui servent les progrès de la guerre froide; un pays qui se veut strictement indépendant des deux blocs militaires concurrents, qui s'est récemment entremis avec ardeur et un certain succès pour rétablir la paix au Laos; un pays enfin qui se refuse à fonder sa liberté et sa dignité sur la démagogie anticolonialiste, et où le journal dirigé par le ministre de l'information se flattait récemment de voir "une oasis de présence française" en Asie.

Or il se trouve que le petit royaume est menacé. Il faut certes tenir compte, dans les déclarations répétées du prince Sihanouk, d'une certaine tendance à dramatiser les faits, à intéresser l'opinion mondiale à son pittoresque personnage. Mais si le prince-président s'attache si fort à attirer la lumière des projecteurs sur lui et son pays, c'est aussi pour que rien de ce qui pourrait se tramer ou s'accomplir à ses frontières ne passe inaperçu.

De sa sincérité on trouve la preuve dans les multiples propositions de contrôle international de la région qu'il renouvelle de mois en mois, suggérant même de confier une partie du rôle d'inspection à ses turbulents voisins. Il déclarait naguère accueillir l'acceptation par les Thaïlandais d'une formule de ce genre "avec joie et reconnaissance", en dépit de l'attitude du maréchal Sarit, qui a refusé d'accepter la décision de la Cour internationale de justice de La Haye déclarant cambodgien le temple de Préah-Vihéar.

Intégrité menacée

La dernière tentative du prince-président du Cambodge pour préserver ses frontières et la neutralité de son pays a consisté en une invite aux treize autres puissances membres de la conférence de Genève sur le Laos de se réunir à nouveau pour définir la neutralité khmère et garantir l'intégrité territoriale du royaume. Si la France a fait assez bon accueil à cette suggestion, sous forme d'une lettre du général de Gaulle au prince de Pnom-Penh, si les puissances de l'Est lui ont répondu avec empressement et faveur, Londres et Washington y ont vu surtout l'occasion pour Pékin et Moscou de poser devant l'opinion mondiale les problèmes relatifs à l'ensemble de l'Indochine, et notamment à l'aide militaire fournie par les Etats-Unis au régime de M. Diem.

Privé de "sa" conférence, Norodom Sihanouk a proposé plus modestement une "consultation à domicile", chacun des Etats en question étant invité à prendre unilatéralement l'engagement de sauvegarder la neutralité et l'intégrité territoriale du royaume. Adroit repli qui laisse peu de place aux réserves, sinon de la part d'Etats fort mal intentionnés. C'est apparemment si peu le cas des Etats-Unis que le général Maxwell Taylor, conseiller militaire du président Kennedy, a tenu la semaine dernière à s'entretenir à Pnom-Penh avec le prince Sihanouk, déclarant que cet entretien lui avait donné de "nouvelles lumières" sur la situation — et provoquant de ce fait l'irritation des dirigeants thaïlandais, qui ont aussitôt accusé leurs alliés américains de soutenir Sihanouk.

L'affaire en est là. Au reçu de la nouvelle proposition du prince, les puissances occidentales ont demandé à Pnom-Penh de définir soigneusement la notion de "neutralité" sur laquelle elles sont appelées à s'engager. Mais on concevrait mal que tout ne soit pas fait pour garantir et raffermir un petit Etat qui, de toute évidence, ne cherche qu'à survivre dans la paix.

Le départ de Me Yves Prévost

Me Yves Prévost, député de Montmorency et ancien secrétaire provincial, quitte la politique active. C'est une perte pour la province, et c'en est une, plus vive encore, pour l'Union nationale.

M. Prévost était l'une des rares cautions de M. Johnson, l'un des hommes-clef auquel il aurait pu, advenant la victoire, confier un ministère important. Ces hommes sont rares, jusqu'ici. J'en nommais deux samedi dernier: Me Prévost justement, et M. Jean-Jacques Bertrand. Au reste j'en oubliais un troisième, par une distraction dont on m'excusera: M. Armand Maltais.

Il en reste deux. C'est maigre. On espère qu'apparaîtront des hommes nouveaux, vraiment nouveaux, capables d'équilibrer le groupe des vieux ministres duplessistes.

Une carrière politique

On nous dira que Me Prévost avait été ministre sous Duplessis lui aussi: c'est exact. Mais il a politisé le moins qu'il a pu le secteur dont il s'occupait. C'est lui, par exemple, qui avait trouvé tout naturel d'installer M. Robert Elie à la tête de l'Ecole des Beaux-Arts. Sous Duplessis, cela apparut comme un petit miracle.

Dès ce temps-là, M. Prévost s'affirma comme un ministre qui s'intéresserait à l'éducation bien plus qu'à la politique, et à la province bien plus qu'à son parti.

Cela devint clair quand, sous Paul Sauvé et Antonio Barrette, il put donner sa mesure. Avec lui, l'Etat provincial cessa de se montrer parcimonieux. Alors commença le dégel, que M. Paul Gérin-Lajoie allait accentuer plus tard. Nous commencions timidement à avoir une politique en éducation.

Me Prévost est conservateur. Il a plus tard, devant l'oeuvre des libéraux, exprimé des craintes que je ne partage pas, et formulé une politique qui nous a semblé un peu étroite. Mais c'est un esprit solide, un homme de bonne volonté, un critique utile et un administrateur intègre. Nous n'avons pas attendu son départ pour l'écrire; au moment où il quitte la scène politique, nous sentons le devoir de le répéter.

Le personnel politique est pauvre à Québec. Il est déplorable qu'un esprit solide et droit doive interrompre sa carrière en un tel moment.

●

Dans une province française

Quelques compagnies refusent de négocier en français avec les syndicats qui représentent leurs employés. Elles ne veulent pas reconnaître une valeur égale aux textes français et anglais de la convention collective. Elles disent: nous sommes une compagnie anglaise ou américaine. Il arrive qu'elles cèdent: mais le geste a d'abord été posé.

L'Etat provincial ne leur rappellera-t-il pas qu'elles sont dans une province française? Si ce colonialisme méprisant et stupide s'exprime de nouveau, il faudra qu'un texte de loi l'établisse fermement.

Voici des administrateurs qui se comportent comme en pays conquis. Ils ne discutent plus d'intérêts économiques légitimes: ils entendent imposer leur langue. Ils entendent établir que l'anglais est la langue des maîtres. C'est une mauvaise grâce gratuite, inutile, insultante.

BLOCS NOTES

On dirait que c'est précisément un geste qui veut insulter.

Il serait invraisemblable que les syndicats cèdent sur un pareil point — invraisemblable que la communauté entière ne les appuie pas de toutes ses forces. Par la brimade qu'on veut leur faire subir, nous nous sentons atteints autant qu'eux. Ce coup de bâton nous tombe sur le dos. Nous n'allons pas nous soumettre honteusement.

●

Une responsabilité communautaire

Conseiller juridique de la CSN, M. Pierre Vadeboncoeur, participe à la grève de la *Shawinigan Chemicals*, dont Jean-Pierre Fournier a souligné le bien-fondé il y a deux semaines.

Me Vadeboncoeur vient de lancer un appel aux groupes sociaux et nationalistes de Shawinigan. Il leur a dit notamment: "Quand un conflit éclate, comme celui de la Shawinigan, où 1,400 travailleurs canadiens-français se battent pour leurs droits contre le capital anglo-saxon, qui domine presque partout chez nous, on devrait pouvoir s'attendre à ce que les nationalistes sortent de leurs cercles fermés et projettent leurs convictions au dehors pour le service de la collectivité que ces nationalistes veulent défendre".

Certes, une grève ne devient pas juste uniquement parce que des ouvriers canadiens-français se battent contre le capital anglo-saxon. Mais si leurs revendications sont justes — comme il semble qu'elles le soient dans le cas présent —, rien n'empêche la solidarité des autres groupes de se manifester: tout le commande au contraire.

Nous savons que souvent des intérêts divergents l'empêchent. Mais il est douloureux de voir des ouvriers se battre pour une cause juste, et de trouver la bourgeoisie ou les classes moyennes locales dans l'autre camp, ou silencieuses, simplement par peur, ou parce qu'un haut fonctionnaire de la compagnie s'interpose et les paralyse.

Et l'on s'étonnera, plus tard, que les classes populaires, se sentant abandonnées, se cherchent des chefs dans les milieux qui ne les ont point trahis.

ANDRE L.

lettres au DEVOIR

U.S.A. – U.R.S.S. et vice versa

Monsieur le directeur,

L'opinion universelle s'agite, non sans raison; elle est à juste titre épatée, parfois même ébahie, émue en certains milieux, à la suite des réalisations phénoménales accomplies par l'U.R.S.S., dans l'exploration du cosmos.

Quelles sont les conditions primordiales de succès d'une telle aventure?

Bien hardi celui qui dans notre monde ne souffrant pas de russophobie, tenterait d'expliquer sans équivoque les vraies raisons qui ont conduit à un tel succès ce pays qui à peine quelque quarante ans passés, accusait un profond retard sur les pays capitalistes les moins avancés; en l'espace de ce laps de temps relativement court, il a su résorber son retard, rejoindre et même dépasser dans plusieurs domaines, le pays capitaliste le plus évolué. Ceci ne nous fut-il pas éloquemment démontré une fois de plus dernièrement dans la présente compétition pacifique de la conquête de l'espace, par les succès éclatants du vol cosmique jumelé effectué par les cosmonautes Nikolaïev et Popovitch?

A l'instar des insuccès et des demi-succès de cap Canaveral, les succès sans contredit, inégalés, remportés par l'U.R.S.S., ne donnent-ils pas lieu de conjecturer sur la valeur d'un système politique et d'une idéologie?

Qui oserait affirmer que les ressources techniques et matérielles font défaut au pays de l'or, que les Etats-Unis manquent de savants, d'ingénieurs et de techniciens de talent? Dans ce pays où l'argent est avant tout déifié, ne ressentons-nous pas l'impression qu'ils seraient tout d'abord, subordonnés à l'entreprise libre des gros intérêts de la haute finance?

Méditons sur les paroles qui nous laissent songeurs sur notre monde à nous, paroles de ce grand savant Einstein, qui exerça ses talents dans notre monde libre, elles nous aideront sans nul doute, à comprendre la situation anormale inhérente à notre société... Et je cite ses paroles: "Si j'étais redevenu jeune et si j'avais eu à me choisir un métier, je n'aurais pas tenté de devenir savant ou enseignant. J'aurais préféré être électricien ou marchand ambulant, dans l'espoir d'atteindre au modeste degré d'indépendance qui est encore concevable dans les circonstances actuelles."

R. L. BeauSoleil,
Ce 15 septembre, 1962.

La Bible vous parle

Voyez le laboureur : il attend patiemment le précieux fruit de la terre. Soyez patients vous aussi; affermissez vos coeurs, car l'Avènement du Seigneur est proche.

(Jac 5, 7)

Textes choisis par la Société catholique de la Bible.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Fondateur: Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Gérard Filion
Trésorier: Arthur Lefebvre
Rédacteur en chef: André Laurendeau
Rédacteur en chef adjoint: Paul Sauriol
Secrétaire de la rédaction: Michel Roy
Directeur adjoint de l'information: Mario Cardinal

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice. La Canadian Press est seule autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". Les droits de reproduction des dépêches exclusives au "Devoir" sont réservés.

Tarif des abonnements: Edition quotidienne (un an): livraison à domicile, $20. Montréal et banlieue: $20. Québec et Lévis: $20. Ailleurs au Canada: $16. Etranger: $25. Edition du samedi, servie par l'abonnement (un an) : $5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.



Le président national de la Jeunesse ouvrière catholique, M. Jacques Boucher, et la présidente de la section féminine, Mlle Denise Guévin: une semaine nationale sur l'organisation des loisirs.

(Photo Le Devoir)

UNE CAMPAGNE DE LA JOC

Les jeunes ouvrières ne savent pas comment employer leurs loisirs

Neuf dixièmes des jeunes ouvrières du Canada français consacrent près du tiers de leurs loisirs à regarder distraitement la télévision. Le reste du temps, elles ne trouvent rien de mieux à faire que de flâner comme le font la moitié de tous les jeunes travailleurs, garçons et filles.

Ils disposent chaque semaine de 45 heures de loisirs, mais ils ne savent comment les employer et, le plus souvent, vaincus par une publicité tapageuse, ils cèdent à la tentation des divertissements commerciaux, cinémas, clubs, restaurants, sports, etc.

C'est après avoir constaté par divers sondages cette absence d'initiative dans l'organisation des loisirs que la jeunesse ouvrière catholique a adopté comme thème de la Semaine nationale des jeunes travailleurs, qui s'ouvrira dimanche: "Les temps libres, centre d'équilibre et d'épanouissement de la personne et de la communauté."

"La JOC n'entend pas organiser elle-même les loisirs des jeunes travailleurs, a dit hier son président national, M. Jacques Boucher, à une conférence de presse au Cercle universitaire. Cependant, nous constatons que les organismes en place s'adaptent difficilement à la mentalité des jeunes ouvriers et répondent très peu à leurs problèmes, à leurs goûts et à leurs aptitudes."

La JOC a constaté que les jeunes travailleurs ne cherchent pas à meubler eux-mêmes leurs loisirs selon leurs goûts et leurs aptitudes, mais les laissent meubler par d'autres, et elle a lancé le slogan : "Pour ne pas se faire organiser, on s'organise !"

Le président Jacques Boucher attribue cette passivité à deux causes principales : le manque d'éducation du jeune à une prise en charge de sa vie de loisir et la dépersonnalisation du jeune au travail et dans ses loisirs.

Toujours, à l'école et dans la famille, on a pris en main l'organisation des loisirs en pensant à la place du jeune.

A l'usine, au bureau, dans les magasins à chaine, le jeune n'est qu'un numéro. Il n'a qu'à exécuter ce qu'on a pensé pour lui. Ce qui compte, ce n'est pas l'épanouissement de l'homme, mais la production.

Dans les loisirs, le même phénomène se produit. Habitué d'être un presse-bouton, d'exécuter ce qu'on lui propose, il est désarmé devant 45 heures de temps libre à remplir. Il va donc au plus facile et y assiste en témoin passif, se laissant organiser par la publicité, l'air d'aller, le courant.

L'ouverture de la Semaine des jeunes travailleurs dans les 34 fédérations de la JOC sera marquée d'une messe spéciale avec sermon de circonstance.

Les 250 sections jocistes tiendront durant la semaine chacune un meeting populaire où tous les jeunes seront appelés à discuter de leurs loisirs et à chercher ensemble de quelle façon ils peuvent les organiser.

D'UN OCÉAN À L'AUTRE

Les créditistes veulent plus de français

OTTAWA, (DNC). — Le secrétaire de presse du Crédit social aux Communes, M. Gilbert Rondeau, député de Shefford, a protesté hier au nom du groupe créditiste contre l'unilinguisme de l'annuaire téléphonique du gouvernement fédéral. Les députés créditistes ont reçu hier, des annuaires téléphoniques exclusivement unilingues soit en anglais seulement. On sait que cet annuaire contient tous les noms, adresses et numéros de téléphone de tous les ministères, de tous les services gouvernementaux. Il contient également les noms des ministres, des députés ainsi que le numéro de leur appareil téléphonique. Or les créditistes protestent contre le fait que cet annuaire est exclusivement rédigé en anglais, que les noms des ministères, des départements, des services, etc., y sont donnés exclusivement en anglais. Ils veulent que le prochain annuaire qui sera publié soit rédigé dans les deux langues.

Accroissement de l'activité économique

OTTAWA. — L'activité économique s'est accrue au deuxième trimestre de l'année, selon le Bureau fédéral de la statistique. Le produit national brut a atteint un sommet de $39,424,000, soit 1.5 pour cent que pendant le premier trimestre de l'année. Les dépenses personnelles ont augmenté de 0.6 pour cent tandis que les dépenses publiques ont augmenté de 4 pour cent pour se fixer à $7,964,000,000. Les exportations ont augmenté de $7,836 millions à $8,240 millions, soit 5.2 pour cent. Les importations ont passé de $8,964 millions à $9,216 millions soit une hausse de 2.8 pour cent. On s'aperçoit donc que la hausse des importations, même si elle est supérieure aux exportations en chiffres absolus, conserve un pourcentage moins élevé.

Les créditistes : de mauvais traducteurs

OTTAWA. — Le caucus des créditistes sous la présidence de M. Robert N. Thompson, a reconnu hier que la traduction française de la brochure distribuée au cours des élections fédérales de juin 1962, "Gateway to Greatness", contient une grave erreur de traduction. Dans la traduction française de la brochure, on y lit que le Crédit social favorise la conclusion de contrats particuliers entre les employeurs et leurs employés. M. Thompson a dit que telle n'est pas la doctrine créditiste. Le Crédit social, a-t-il dit, reconnait et encourage les négociations collectives et la conclusion de conventions collectives entre les syndicats de travailleurs et les employeurs. Il a ajouté que le caucus a étudié le problème du droit des fonctionnaires fédéraux à la négociation collective avec le gouvernement et que la fin de l'étude a été remise à la semaine prochaine.

Poste supérieur à un Canadien français

OTTAWA. — La Société du crédit agricole annonce que M. Marcel Chevrette, b.s.a. (Laval) a été nommé agent prêteur principal. Agé de 45 ans et originaire de Saint-Simon (Bagot), M. Chevrette a fait ses études primaires dans sa paroisse natale ainsi qu'à Trois-Rivières et ses études agronomiques à l'école supérieure d'agriculture de la Pocatière; il est diplômé en agriculture de l'université Laval (1940). Il a rempli les fonctions d'agronome à Lennoxville, pour le compte du ministère provincial de l'agriculture jusqu'en 1947, après quoi il fut nommé agronome régional dans la région de Saint-Paul, en Alberta.

Cinq cents étudiants d'Ottawa à St-Benoît

OTTAWA. — L'université d'Ottawa s'attend à avoir le plus considérable contingent en cette fin de semaine, lors du pèlerinage annuel des étudiants, appelé la montée St-Benoit, au monastère des pères Bénédictins à St-Benoit-du-Lac, sur les rives du lac Memphrémagog, près de Sherbrooke. Environ 500 étudiants de l'université d'Ottawa quitteront le campus de l'université par autobus demain, en compagnie d'une centaine d'autres venant de l'université Carleton et du collège St-Patrice. Les 15 autobus transportant les étudiants seront de retour dimanche soir.

Benbella ira à l'ONU

ALGER. — Benbella, maintenant officiellement premier ministre du gouvernement provisoire de l'Algérie, a l'intention de s'envoler pour les Nations Unies aussitôt que l'Assemblée constituante aura accepté les membres de son cabinet. Benbella doit présenter aujourd'hui les ministres qui l'encadreront aussi longtemps que l'Algérie ne sera pas dotée d'institutions constitutionnelles, soit pendant au plus un an.

Le premier ministre a précisé hier qu'il tenait à être présent à l'ONU quand sera présentée et acceptée la candidature de l'Algérie. Aucune opposition n'est prévue et tout porte à croire que ce pays deviendra dans quelques jours le 109e membre des Nations Unies.

De sources proches du Bureau politique on apprenait hier que Benbella avait abandonné son projet initial de former un cabinet de coalition nationale qui grouperait toutes les factions politiques algériennes. Ces oppositions se sont manifestées mercredi lors de l'élection de Benbella et les observateurs ont remarqué qu'un peu plus du quart d'une Chambre composée par Benbella lui-même était hostile à l'homme.

Le premier ministre aurait maintenant l'intention de s'entourer uniquement des personnalités qui lui ont toujours été fidèles durant les crises qui ont suivi l'indépendance.

Lord Home accuse à son tour l'URSS

NATIONS UNIES — La Grande-Bretagne a fortement insisté hier auprès de tous les pays membres de l'ONU afin qu'ils fassent clairement comprendre à Moscou que c'est leur intention de voir l'Union soviétique cesser d'accroitre la tension au mur de Berlin et négocier un règlement au problème de Berlin.

"La première et la plus dangereuse cause de conflit, a-t-il dit, est l'effort communiste, d'imposer son régime au monde par une politique militaire qu'il appelle coexistence pacifique".

Lord Home a accusé les communistes de "cruauté" en parlant du mur de Berlin qui a créé "la crise de Berlin".

Il a répété que les puissances occidentales n'accepteront aucune solution visant seulement à remettre 2,500,000 être humains libres entre les mains des communistes".

"Ce n'est pas négociable", a-t-il précisé.

Lord Home a parlé brièvement de Cuba. Faisant allusion à une question posée la semaine dernière par M. Gromyko à savoir si un pays puissant comme les Etats-Unis avait le droit de s'emparer d'un pays faible comme Cuba, il a répondu : "Il devrait le savoir. Et s'il ne le sait pas, qu'il demande à la Chine rouge".

Il s'est opposé à la suggestion soviétique de remplacer le poste de secrétaire général par une "troïka" et a demandé à l'ONU de prendre les mesures nécessaires contre les pays, y compris le bloc soviétique, qui ne paient pas leurs cotisations pour permettre à l'ONU de poursuivre sa mission de paix.

"J'espère, a-t-il dit, que l'assemblée indiquera clairement à ceux qui ont des arrérages de plus de deux ans qu'ils perdront leur droit de vote, comme il est stipulé dans la charte".

Coup de force au Yémen : l'iman est assassiné

ADEN. — Un coup d'Etat sanglant a mis fin hier à la monarchie absolue du royaume du Yémen, un des pays les plus rétrogrades du monde.

Les rebelles de l' "Armée libérale révolutionnaire" se sont emparés du pays après avoir assassiné le nouvel iman El Badr et ses compagnons qui, enfermés dans le palais de Sanaa, avaient refusé de se rendre. Peu après ils annonçaient que le nouvel Etat devra s'appeler "République arabe libre yéménite".

Les rebelles, qui n'ont pas annoncé de programme de réforme, seraient des officiers yéménites instruits à l'école soviétique.

"L'Associated Press" écrivait hier soir que le coup d'Etat est le fait de certains partisans du président Nasser d'Egypte. Peu après le soulèvement, le Caire faisait savoir qu'il s'opposerait à toute intervention militaire étrangère au Yemen.

L'iman El Badr occupait ses fonctions depuis quelques jours à peine, à la suite de la mort — dans des circonstances mal établies — de son père, l'iman Ahmed.

Relatant les récents événements, la radio rebelle de Sanaa a mis en garde la population disant que quiconque s'opposerait aux révolutionnaires serait abattu et sa demeure rasée. Selon d'autres informations, plusieurs soviétiques seraient à l'ancre dans un port du Yémen, chargés de matériel de toute nature.

Le Yémen, terre de la légendaire reine de Saba, est une contrée du sud de la péninsule d'Arabie d'environ 5,000,000 d'habitants. C'est un pays riche et dont l'agriculture aurait pu être assez florissante grâce aux précipitations de pluie relativement fortes.

Le coup de force du Yemen a pris par surprise les observateurs politiques et dans les couloirs des Nations Unies, on s'interrogeait hier sur la portée des événements. Aucune décision ne sera cependant prise avant de connaitre la signification exacte du renversement de la monarchie.

L'an dernier, l'iman, rompant avec la République arabe unie, avait déclaré que le socialisme de Nasser était incompatible avec l'Islam.

Le Congrès: recours à la force si Cuba représente une menace militaire...

WASHINGTON. — Le congrès américain a terminé l'étude d'une résolution prônant le recours à la force, si nécessaire, pour empêcher Cuba de devenir une menace militaire pour les pays de l'hémisphère occidental.

L'approbation de cette proposition a été décidée à la Chambre des représentants par un vote de 384 contre sept à la suite d'un débat laborieux sur la politique étrangère américaine et d'une tentative infructueuse de plusieurs membres en vue de l'insertion d'une rédaction plus tranchante.

La semaine dernière, le Sénat s'était prononcé par 86 contre 1 en faveur de la même résolution.

Le président Kennedy ratifiera sans aucun doute le document que le congrès vient d'approuver avec ces majorités indiscutables.

En passant cette résolution, les congressistes ont manifesté leur intention d'empêcher l'établissement en terre cubaine d'une puissance militaire pouvant mettre en danger la nation américaine.

Une requête demandant le renvoi de la résolution au comité des affaires étrangères a été rejetée par 251 à 140; tous les requérants, à l'exception de trois, étaient républicains.

L'Alouette pourrait être placée en orbite samedi

POINT ARGUELLO. — Les autorités américaines et canadiennes de la base de Point Arguello, en Californie, ont fait savoir hier qu'à la suite de difficultés mineures ils n'avaient pas voulu donner le signal de la mise à feu du satellite canadien "Alouette" mais qu'il est possible que l'engin soit placé en orbite samedi matin, si les conditions le permettent.

L'Alouette devait être placée en orbite hier matin, mais après plusieurs ajournement successifs, la tentative a été remise pour la journée. Toute la journée les techniciens se sont affairés autour de la fusée américaine Thor. "Il est possible, disait hier un ingénieur de la NASA, qu'il n'y ait pas grand chose de défectueux ; mais nous ne pouvons courir le risque d'échouer. Or nous ne sommes pas sûrs que l'engin pourra être placé en orbite ; aussi préférons-nous remettre l'expérience de quelques heures".

L'Alouette est le premier satellite de construction canadienne. C'est aussi le premier engin qui ne sort pas des laboratoires américains ou russes. Il a été mis au point par les ingénieurs du Conseil national de la recherche d'Ottawa et aura pour principale fonction de recueillir des données sur la ionosphère. Sa course orbitale s'effectuera à une altitude moyenne de 600 milles et il doit passer toutes les 105 minutes à 10 degrés de latitude du pôle nord.

Espagne : au moins 600 morts

BARCELONE. — Le vice-président de l'Espagne, le général Munoz-Grandes, qui revenait hier d'une visite de la région sinistrée près de Barcelone a déclaré aux journalistes que le désastre de jeudi a causé la mort d'au moins 600 personnes.

"La liste des victimes augmente d'heure en heure et personne ne peut dire quand elle s'arrêtera". Au moment où il parlait, des rapports officieux des services de santé indiquaient que 368 cadavres avaient été retrouvés, que 445 personnes étaient portées disparues et qu'il y avait 200 blessés hospitalisés dans divers hôpitaux.

D'après les premières estimations officielles, les inondations qui ont ravagé une partie de la Catalogne ont fait au moins $25 millions de dégâts.

Plus d'une cinquantaine d'usines de textile ont été détruites ou endommagées réduisant au chômage quelque 7,000 ouvriers. Dix ponts de chemin de fer se sont effondrés sous la pression des eaux et plusieurs routes ont été arrachées sur des centaines de verges.

La Croix-Rouge internationale a immédiatement fait parvenir les premiers secours tandis que des appels à la radio pour les donneurs de sang étaient lancés durant toute la journée d'hier.

Le pape a fait parvenir un télégramme exprimant ses sentiments de compassion à la population sinistrée.

La ville même de Barcelone a été épargnée par la tornade qui a poursuivi sa route vers le sud-est, frappant les côtes de Majorque.

FINLANDE

MOSCOU. — La Finlande et l'Union soviétique ont signé hier un traité qui permet à la Finlande d'utiliser le canal de Saimaa dont elle avait perdu les droits à l'issue de la seconde guerre mondiale. Ce canal, qui traverse la Russie pour rejoindre le golfe de Finlande, a une longueur de 36 milles dont 21 demeuraient sous la juridiction de Moscou. Cette clause disparait. Dans 50 ans le canal, construit et réaménagé par la Finlande, deviendra propriété de la Russie.

L'AFFAIRE MEREDITH A SA PHASE CRUCIALE

Le Mississippi s'oppose par la force à la Maison blanche

OXFORD, Mississippi — Le gouvernement du Mississippi a massé hier une armée de policiers aux portes de l'université du Mississippi afin d'empêcher l'étudiant noir James Meredith de s'inscrire à l'université conformément à l'ordre d'une cour fédérale.

Les policiers, portant masques, casques et bâtons, avaient formé des cordons aux abords de l'université pendant que l'épreuve de force entre le gouverneur de l'Etat Boss Barnett et le gouvernement fédéral était sur le point d'atteindre son dénouement.

Les shérifs et leurs assistants sont arrivés à Oxford des confins de l'Etat pour montrer la détermination du gouverneur de défier l'ordre de la cour fédérale qui demande que Meredith soit admis dans cette institution qui n'a jamais eu d'élève noir depuis 114 ans.

Les avocats de Meredith à la Nouvelle-Orléans ont fait savoir que leur client ne retournera à Oxford que s'il est accompagné d'une force policière capable d'assurer son inscription et la fréquentation paisible des cours.

Ils ont remis à plus tard une nouvelle tentative d'inscription du jeune homme, prévue pour hier, à cause du petit nombre de policiers fédéraux sur les lieux.

Aujourd'hui, s'ouvre à la Nouvelle-Orléans le procès ou le gouverneur Ross Barnett devra se défendre d'une accusation d'outrage au tribunal. Cette semaine le gouverneur Barnett a refusé d'accepter un télégramme l'informant de l'instruction de son procès.

Les journalistes estiment que 400 policiers, sans revolvers mais armés de bâtons, et cent voitures sont arrivés à Oxford dans la matinée.

Un des objectifs des fonctionnaires fédéraux est d'amener Meredith au secrétaire de l'université, Robert Ellis. Celui-ci s'est engagé, sous peine de se voir accusé d'outrage au tribunal, à inscrire Meredith à l'université si le jeune Noir réussit à se présenter devant lui. Mais des cordons de policiers ont déjà repoussé Meredith à trois reprises hors du campus, en dépit des efforts des officiers fédéraux qui l'accompagnaient.

Un porte-parole du département de la justice a fait savoir que rien d'autre ne sera entrepris avant que la sentence du procès d'aujourd'hui ne soit prononcée. Un membre du tribunal a prédit que l'envoi de troupes fédérales deviendra bientôt nécessaire.

KOHLER

MOSCOU. — M. Foy D. Kohler a présenté ses lettres de créance au Kremlin comme nouvel ambassadeur des Etats-Unis en Union soviétique. Dans un bref discours de circonstance, il a rappelé qu'il est essentiel que les deux gouvernements colaborent à résoudre les problèmes dans le monde.

AUX QUATRE COINS DU MONDE

COSMOS 9

MOSCOU. — L'agence Tass a annoncé que l'Union soviétique venait de mettre en orbite un nouveau satellite de recherches spatiales, le Cosmos 9. La mise à feu a été faite hier matin; quelques heures plus tard, les savants soviétiques faisaient savoir que le Cosmos avait été normalement placé en orbite et que les informations qu'il donne sur la nature de la haute atmosphère sont de bonne qualité.

CUBA

SPLIT, Yougoslavie. — Le président de l'Union soviétique, M. Leonid Brejnev, a déclaré hier qu'une attaque américaine contre l'île de Cuba marquerait le début d'une nouvelle guerre mondiale. L'homme d'Etat, qui effectue actuellement une visite de quatre jours en Yougoslavie, s'adressait alors aux ouvriers du port de Split. Il a ajouté que l'URSS était le pays le plus puissant du monde et qu'elle avait promis de venir en aide à Cuba en toutes circonstances.

MARINER II

LOS ANGELES. — Les techniciens américains sont d'avis que le 8 septembre dernier, soit 13 jours après son lancement de la base de Pasadena, la sonde Mariner II a été heurtée par un micro-météorite d'un poids de 1/50e d'once circulant à la vitesse de 1,600 pieds à la seconde. Cette "collision" a fait dévier la sonde vénusienne de plusieurs degrés. Mais les instruments de pilotage électronique de Mariner ont corrigé automatiquement la réviation. Depuis cette date, le laboratoire spatial poursuit normalement sa trajectoire vers Vénus qu'il devrait atteindre dans la première quinzaine du mois de décembre.

ANTI-GUÉRILLA

WASHINGTON. — L'Armée américiane a obtenu l'autorisation de porter à 15,000 hommes, soit de tripler, ses effectifs actuels spécialisés dans la guerre d'embuscade. Ces développements écartent certaines rumeurs selon lesquelles l'Armée américaine venait à peine d'accorder à ce secteur des opérations militaires l'importance qu'il mérite. Depuis plusieurs mois, l'Aviation tente d'obtenir la permission d'accroitre de 850 à 5,000 hommes les effectifs des "commandos de l'air". Le ministère de la défense explique qu'il continue d'étudier cette requête. Ces forces militaires spéciales se sont accrues depuis que l'administration du président Kennedy a décidé de prendre les dispositions nécessaires pour parer aux menaces subversives des éléments communistes disséminés de par le monde. Le principal rôle de ces unités militaires durant la guerre froide est d'entrainer les forces des pays menacés à faire échec aux guérilleros communistes qui tentent de renverser leurs gouvernements.

CUBA — COMPLOT

LA HAVANE. — De source généralement bien informée, on apprenait hier dans la capitale cubaine que 300 personnes ont été arrêtées par suite de complots visant à renverser le régime castriste et à assassiner le premier ministre, et que 75 d'entre elles auraient été fusillées. Les informateurs précisent que deux groupements clandestins auraient agi, depuis le mois d'août, pour renverser le régime. Les deux mouvements anti-castristes seraient le Front de libération anticommuniste et le Mouvement pour la recouvrance de la révolution cubaine. Le régime les accuse tous deux d'être en relation avec les services américains d'espionnage. Les informateurs ont précisé que les condamnés ont été passés par les armes, la semaine dernière, à la forteresse de La Cabana. Vingt-sept autres auraient été condamnés à des peines d'emprisonnement variant de deux à 30 ans.

CORÉE DU SUD

SEOUL. — L'ancien premier ministre de la Corée du sud, John Chang, a été condamné à une peine d'emprisonnement de 10 ans pour avoir participé financièrement à un complot contre l'homme fort du pays, le général Chung Hee-park. Chang avait été arrêté le 28 août. Il occupait les fonctions de premier ministre au moment du coup d'Etat militaire de mai 1961. Deux autres adversaires du régime ont d'autre part été condamnés à mort.



RAYMOND LEMAY, très populaire annonceur du poste CJMS et du Canal 10, est très conscient de son apparence, comme il se doit. Il a choisi pour entretenir sa coiffure les experts du salon de barbier Palais du Commerce, spécialistes de la coupe au rasoir. Un arrêt à 1600 Berri, local 2 (au sous-sol), vous permettra aussi d'avoir une chevelure impeccable en tout temps. Tél.: VI. 9-0013.

Maintenant ouvert jusqu'à 3h. a.m.
Ouvert le dim. de 4h. p.m. à minuit



Venez entendre la musique D'ARMANDO CHEMARY'S orchestre espagnol Mettant en vedette DOMINGO

2025 RUE DRUMMOND
Réservation : 842-4664



MÉLANGE POUR PELOUSES — SPÉCIAL PAYSAGISTE No 1
Scientifiquement balancé pour produire un GAZON FIN, d'ENDURANCE, PERMANENT. Analyse garantie: Pâturin du Kentucky No 1, 35%; Fétuque rouge traçante No 1, 35%; Agrostide traçante No 1, 10%; Agrostide blanche No 1, 10%; Raygrass No 1, 10%. Exigez toujours l'analyse garantie.
Guide du Jardinier (catalogue général avec prix courants), prix .50¢, GRATIS avec commande de $3.00 ou plus.
"Conférence sur Semences à gazon" par W. H. PERRON, agronome, GRATIS.
W. H. PERRON & Cie Ltée (42)
515 BOUL. LABELLE, CHOMEDEY, P.Q. (L'ABORD A PLOUFFE) TEL. MU. 1-1615

L'unique liqueur que vous pouvez déguster de tant de façons
Tia Maria
LIQUEUR DE CAFÉ de la Jamaïque
Pour de merveilleux coquetels au café—dans vos consommations préférées — sur la crème glacée — dans votre café — ou telle quelle. Différente? Essayez-la, vous verrez!





DEVENEZ PROPRIÉTAIRE D'UN JOLI TERRAIN SUR LE DOMAINE DU
MANOIR PINOTEAU
À MONT-TREMBLANT
AU LAC TREMBLANT
Nombreux avantages et privilèges
Prix raisonnables
Profitez des belles couleurs d'automne pour venir visiter
Informations : GILLES GRATON
Tél.: Saint-Jovite, 425-2795

RENOVATION M. BÉLANGER LTÉE
5655 CHRISTOPHE-COLOMB • MONTREAL • 274-7759
Un travail soigné ne coûte pas plus cher, souvent même il se révèle plus économique. Quels que soient vos projets de rénovation : pour magasins, bureaux, clubs ou hôtels, nos experts feront une étude approfondie du décor en fonction de l'atmosphère désirée, de l'achalandage et de l'éclairage, vous faisant bénéficier d'une expérience de 20 ans en ce domaine. Ecrivez ou téléphonez sans tarder pour une réfection complète et efficace.

LA VIE DU THÉÂTRE

Après neuf mois d'affiche à New York, la troupe des "Irish Players" présentera à Montréal, durant la semaine du 15 octobre, la célèbre pièce de John Millington Synge, "The Playboy of the Western World" ("Le Baladin du monde occidental"). On se souviendra que cette pièce a déjà été présentée deux fois à Montréal, ces dernières années, une fois par le Théâtre du Nouveau Monde, en 1959, une autre fois par les Apprentis-Sorciers.

Le rôle du "Playboy" sera joué par Dermot McNamara, qui a signé la mise en scène du spectacle. Les représentations auront lieu au Her Majesty's.

-O-

Toujours au Her Majesty's, durant la semaine du 26 novembre, on verra une autre reprise de "My Fair Lady", avec comme têtes d'affiche Ronald Drake et Caroline Dixon.

-O-

Les représentations de "Blaise", de Claude Magnier, reprennent samedi soir au Théâtre Anjou, avec exactement la même distribution qu'au printemps dernier. La direction de l'Anjou espère garder "Blaise" à l'affiche durant un mois au moins.

-O-

Michelle Tisseyre participera à deux des spectacles du Rideau Vert. Elle sera de la "Revue des fêtes", en décembre, puis dans la deuxième partie de la saison jouera dans "Les Glorieuses", d'André Roussin.

D'autre part, on apprend que le Comédien André Valmy, qui se joindra à la troupe, arrivera à Montréal mardi. Il fera ses débuts avec le Rideau Vert dans "La Machine à écrire", de Cocteau, en novembre.

-O-

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal attribuera bientôt, pour la première fois, un prix de théâtre d'une valeur de $500.



La chanteuse Soocha Renay est actuellement la vedette du Ritz-Café de l'hôtel Ritz-Carlton.

Dans les galeries... par Laurent Lamy

- BELZILE, à la Galerie Libre ;
- GORD SMITH, à la Galerie XII du Musée ;
- Les concours artistiques de la province.

La Galerie Libre présente jusqu'au 2 octobre les oeuvres récentes de Belzile, qui expose seul pour la première fois. Belzile a déjà fait partie du groupe des plasticiens, mais, aujourd'hui, il s'est dégagé de cette peinture intellectuelle, d'une rigueur si affirmée qu'elle en est sans doute devenue stérilisante pour lui.

Belzile procède par touches floues qu'il superpose, créant ainsi une sorte de pointillisme de grande dimension. La pâte, non plus lisse, mais accidentée, ajoute encore à l'effet de vibrations colorées. On devine un souci de volume et de profondeur, mais le but visé n'est pas toujours atteint. La profondeur qu'il recherche par la couleur et par la masse, il l'atteint surtout par des lignes fuyantes dirigées vers le centre du tableau pour donner des effets de perspective.

L'influence de la peinture géométrique se fait encore sentir chez Belzile, mais on mesure le chemin parcouru quand on voit ses premiers tableaux qui rompaient avec le géométrisme.

Telles que je les ai vues, les recherches actuelles de Belzile m'ont paru situer ce travail dans une période de transition; le lyrisme des couleurs en demi-teintes doucement fragmentées donne, cependant, confiance pour l'avenir. Belzile expérimente et évolue, ce qui rend son travail sympathique, même si pour le moment ses toiles laissent insatisfait. On les voudrait plus affirmées, plus solides.

* * *

A la Galerie XII du Musée, on peut voir, jusqu'au 7 octobre, des sculptures de Gord Smith dont les formes élancées et élégantes mettent en valeur des qualités de sculpteur.

Les feuilles de cuivre taillées en triangles aigus, moulées et assemblées, donnent de sculptures légères et agréables qui possèdent rythme et mouvement. Smith travaille avec du cuivre, mais il ne "croit" pas à son matériau et il se sent obligé d'y poser des taches de bronze. Ce bronze surajouté au cuivre apporte une texture artificielle et des effets de clinquant et de faux luxe. Pourquoi ne pas laisser le cuivre à l'état naturel ? Il prendrait, au contact de la torche, des couleurs beaucoup plus riches tout en modelant les formes.

L'ensemble ne traduit pas une imagination débordante, mais les oeuvres de ce très jeune sculpteur sont assez simples, assez sobres pour nous faire croire que Gord Smith pourrait, en travaillant davantage et en se laissant moins aller à la facilité, produire des sculptures de meilleure qualité.

* * *

Peintres, sculpteurs, émailleurs, céramistes, joailliers, décorateurs, "designers," tous étaient invités à soumettre leurs oeuvres aux concours artistiques de la province de Québec. Comme membre du jury, j'ai vu toutes les pièces présentées et l'ensemble m'a paru décevant. Comme je le disais l'année dernière, à propos de ce concours, la pauvreté des envois tient au fait que beaucoup d'artistes y expédient des oeuvres plus ou moins intéressantes. Pourquoi les artistes ne créent-ils pas des pièces spécialement pour le concours, au lieu d'envoyer des oeuvres connues, déjà exposées ou invendues.

Cette année encore, la publicité a été insuffisante. Les artistes pourraient être sollicités par une lettre circulaire, car il est bien connu qu'ils ne lisent pas régulièrement les journaux et que les communiqués qu ele Gouvernement fait paraître n'attirent pas particulièrement l'oeil ! Les journaux pourraient aussi insister davantage sur la participation aux concours dans les pages des arts et spectacles.

D'autre part, comme beaucoup d'artistes résident à Montréal ou aux alentours, il faudrait leur permettre d'envoyer leurs oeuvres à Montréal, quitte à ce que le Gouvernement se charge de les faire parvenir à Québec.

Espérons que les artistes auront plus à coeur de participer aux concours l'année prochaine, car $32,000 à partager entre 12 personnes est une somme assez rondelette mise directement à la disposition des artistes. A eux de venir la chercher !

En reprise bientôt : "Requiem pour une nonne"

Ce n'est pas par hasard qu'Albert Camus a autrefois cité la phrase fameuse de Hamlet: "Le théâtre, voilà le piège où je prendrai la conscience du roi". Le théâtre est, pour Camus, l'éveil des consciences. L'extériorité du théâtre, la force évocatrice des dialogues et des gestes agissent sur nous de façon plus violente qu'aucune autre oeuvre d'art. Ce piège bénéfique, Albert Camus l'a construit comme bien peu.

Une des plus célèbres adaptations étrangères que Camus a réalisées: "Requiem pour une nonne", d'après l'écrivain américain William Faulkner, témoigne d'un choix délibéré. En cet auteur dont le séparaient un océan et la langue, Camus a reconnu cette soif d'absolu qui fait les grandes âmes et aussi les grandes tragédies.

Aussi, est-ce pour présenter un aspect différent de l'oeuvre de Camus que le Théâtre-Club reprend ce drame contemporain sur la scène de la Comédie canadienne.

"Requiem pour une nonne" dénude avec la plus cruelle franchise des personnages qui, pour être d'aujourd'hui ne sont pas sans parenté avec les monstres de l'oeuvre de Camus.

Pour interpréter les personnages complexes et intenses de "Requiem pour une nonne", Louis-Georges Carrier, le metteur en scène, a choisi: Monique Lepage (Temple Drake) Yves Létourneau (Gavin Stevens) Benoit Girard (Gowan Stevens) Henri Norbert (le Gouverneur) Dietrah Thomas (Nancy Nannigoe) Guy Godin (Peter). A remarquer que certains interprètes joueront en alternance durant la période du 4 octobre au 4 novembre. Yves Létourneau reprendra son rôle de Gavin Stewens, qu'il a créé en mars dernier, les mardis, mercredis et jeudis alors que Pierre Boucher jouera le personnage de l'avocat Stevens les vendredis, samedis et dimanches. Le rôle du gouverneur, créé par Henri Norbert, sera joué par Paul Alain jusqu'au 14 octobre inclusivement et le 15, Henri Norbert reprendra son rôle. Les décors sont de Jean-Claude Rinfret qui a déjà signé plusieurs meilleures créations scéniques du Théâtre-Club.

La première de la reprise "Requiem pour une nonne" a lieu à la Comédie-Canadienne, le 4 octobre à 8h.45.

Horaire de la radio

CBF

7.44—Radio-journal
7.53—Chronique sportive
8.00—Chez Miville
9.00—Radio-journal
9.02—A pied levé
9.30—Horaire-minute
9.31—Partage du matin
10.00—Radio-journal
10.01—Plein soleil
10.15—Une demi-heure avec . . .
10.45—Les propos de Michelle
10.55—D'une page à l'autre
11.00—En vedette
11.15—Vies de femmes
11.30—Les joyeux Troubadours
12.00—Radio-journal
12.02—Jeunesse dorée
12.15—Les visages de l'amour
12.30—Le réveil rural
12.54—Tu es roi chez toi
12.59—Signal-horaire
1.00—Radio-journal
1.10—L'Heure du dessert
1.15—Nouvelles sportives
1.20—Cartes sur table
1.30—La fête à l'ombre
1.45—Arc-en-ciel
2.00—Radio-journal
2.02—Le Comptoir du disque
2.30—A votre choix
3.00—Radio-journal
3.02—Les chefs-d'oeuvre de la musique
4.00—Radio-journal
4.02—Chansonnettes
4.15—Aux trois pignons
4.45—Métro-magazine
5.00—Radio-journal
5.02—Métro-magazine
5.45—Entracte
5.55—Nouvelles sportives
6.00—Radio-journal
6.15—Musique en dînant ou Reportage impromptu
6.30—Rythmes sud-américains
7.00—Radio-journal
7.02—Opérettes
7.30—Anecdotes historiques
8.00—Radio-journal
8.02—L'Afrique au jour le jour
8.30—Les formes musicales
9.00—Concert de Vancouver
10.00—Trente minutes d'information
10.30—Adagio
10.55—Nouvelles sportives
11.00—Radio-journal
11.02—Aux portes de la nuit
12.00—Radio-journal
12.02—Blues et insomnies
1.00—Radio-journal
1.02—FIN DES EMISSIONS

HORAIRES

THÉÂTRE

ANJOU — "Blaise," 9h., à compter du 29 septembre.
LA BOULANGERIE — "Monsieur Bonhomme et les Incendiaires," à 8h.30.
ORPHEUM — "Richard II," à 8h.30 p.m.
THÉATRE DES PRAIRIES — (Joliette) "La Paix du Dimanche" — sur semaine, 8h.45 p.m.; dim., 8h. p.m. — Relâche le vendredi.
THEATRE STELLA — "Les Portes Claquent" — sur semaine, 8h.30 p.m.; dim., 2h.30 et 7h.30 p.m.

CINÉMA

ALOUETTE — "La Dolce Vita," à 8h.30 p.m.; mats : mer., sam. et dim., à 2h. p.m.; dim., à 8h. p.m.
AVENUE — "Carry On Cruising" — 1.20 - 3.15 - 5.20 - 7.20 - 9.25.
BIJOU — "Une Môme du Tonnerre" — 12.15 - 3.37 - 6.39 - 10.01 — "Jalousie de Femme" — 1.42 - 5.04 - 8.26.
CANADIEN — "Via Mala" — 12.00 - 3.10 - 6.25 - 9.40 — "Le Péché et la Honte" — 1.30 - 4.45 - 8.00.
CAPITOL — "Convict "4" — 10.20 - 12.35 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30.
CENTRE D'ART DE L'ELYSÉE — Foire aux films — Salle "Alain-Resnais," "La Poupée," tous les soirs, 7h.30 et 10h. p.m.; dim., 3h., 5h., 7h.30 et 10h. p.m. — Salle "Eisenstein," "Le Cuirassé Potemkine," tous les soirs, 7h.30 et 10h. p.m.; dim., 3h., 5h., 7h.30 et 10h. p.m.
COMÉDIE CANADIENNE. — "JULES ET JIM" — Lundi au samedi, 5.15 - 7.15 - 9.15 — Dimanche, 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
DORVAL — (Salle Dorée) "Boys Night Out," soir, 6h.40 et 9h. p.m.; sam., dim. et mer., 2h.15, 6h.40 et 9h. p.m. — (Red Room) "Music Man," soir, à 6h.10 et 8h.40; sam., dim. et mer., à 2h.15, 6h.10 et 8h.40 p.m.
FRANÇAIS — "Cartouche" — 2.00 - 5.40 - 9.20 — "Le Soleil dans l'Oeil" — 12.25 - 4.05 - 7.50.
IMPERIAL — "The Wonderful World Of The Brothers Grimm" en cinérama — du lundi au samedi, à 2h. p.m. et 8h.30 p.m.; dimanche, 2h. p.m., 5h. p.m. et 8h.30 p.m.
KENT — "Nearly a Nasty Accident" — 3.25 - 5.30 - 7.35 - 9.35.
LAVAL — "Via Mala" — 1.25 - 4.25 - 7.30 - 10.30 — "Le Péché et la Honte" — 12.00 - 2.55 - 5.55 - 9.00.
LOEW'S — "Notorious Landlady" — 10.05 - 12.20 - 2.35 - 4.50 - 7.05 - 9.25.
MONKLAND — "Judgement at Nuremberg" — 1.20 - 4.50 - 8.20.
OUTREMONT — "The Interns" — 1.30 - 4.00 - 6.30 - 9.00.
PALACE "Hemingway's Adventures of a Young Man" — semaine : 10.20 - 1.00 - 3.35 - 6.20 - 9.05 — dim. : 1.00 - 3.35 - 6.20 - 9.05.
PAPINEAU — "Vacances d'Eté" — 2.10 - 5.55 - 9.15 — "Le Sergent Noir" — 12.20 - 4.05 - 7.50.
PLACE VILLE-MARIE — "Boccaccio '70" — "The Raffle" "The Temptation of Dr. Antonio" — "The Job" — à 12.10 - 3.00 - 5.50 - 8.35.
PLAZA — "Via Mala" — 12.00 - 3.10 - 6.25 - 9.40 — "Le Péché et la Honte" — 1.30 - 4.45 - 8.00.
PRINCESS — "The Tartars" — 12.00 - 3.15 - 6.30 - 9.55 — "Tarzan Goes To India" — 10.10 - 1.25 - 4.40 - 7.55.
RIVOLI — "Cartouche" — 2.25 - 5.50 - 9.20 — "Le Soleil dans l'Oeil" — 12.55 - 4.20 - 7.50.
SAINT-DENIS — "Jalousie de Femme" — 12.10 - 3.32 - 6.34 - 9.56 — "Une Môme du Tonnerre" — 1.45 - 5.07 - 8.29.
SEVILLE — "Through A Glass Darkly," lun., mar., jeu. et ven., 8h.15; mer. et sam., 2h. et 8h.15; dim., 2h. et 7h.45.
SNOWDON — "Advise & Consent" — soir, 8h.30 — sam., dim. et mer., à 2h. et 8h.30 p.m.



Réouverture de l'Anjou

Comme chaque année, la petite salle de la rue Drummond rouvre ses portes. A l'affiche, en reprise, l'amusante comédie de Claude Magnier, "BLAISE". La mise en scène a été assurée par Paul Alain et la distribution comprend: Andrée Lachapelle, Pierre Thériault, Marcel Cabay, Catherine Bégin, Marie-Anie, Maria Krishna et Danièle Alexandre.

LE RIDEAU VERT
Ce soir 8h.30
Dim. 2.30 et 7.30
présente
Les portes claquent
comédie de
MICHEL FERMAUD
AU STELLA — VI. 4-1793
$1.98 — 4664 St-Denis

Centre d'Art
DE L'ESTEREL
Sam. à 10 h. et minuit
CLÉMENCE DESROCHERS
La semaine prochaine
PIERRE CALVÉ
Rés.: CA. 8-2160
SAINTE-MARGUERITE

LES APPRENTIS-SORCIERS
5140 rue de Lanaudière
CE SOIR PREMIÈRE
8h.30 - RA. 2-5363

A partir de samedi
THEATRE ANJOU
tous les soirs à 9 h.
"BLAISE"
de CLAUDE MAGNIER
(l'auteur d'Oscar)
ANDREE LACHAPELLE
PIERRE THERIAULT
NINI DURAND
MARCEL CABAY, etc...
UN. 1-7494-5
1204, rue Drummond

le théâtre-club
GRAND PRIX du Congrès du spectacle '62
présente
REQUIEM POUR UNE NONNE
DE FAULKNER - CAMUS
Avec • MONIQUE LEPAGE • YVES LETOURNEAU • BENOIT GIRARD • DIETRAH THOMAS • HENRI NORBERT • PIERRE BOUCHER • PAUL ALAIN • GUY GODIN • JEAN-LOUIS PARIS
Mise en scène • L. G. CARRIER
Décors • J. C. RINFRET
Première • Jeudi • 4 octobre
De mardi à samedi inclusivement, 8 h. 45; dimanche, 7 h. 30
À LA COMÉDIE CANADIENNE — UN. 1-3339

EST-CE DANS LE FILM OU EN REALITE QUE LA FEMME SE SUR
AU
RENDEZ-VOUS DE MINUIT
DE
Roger LEENHARDT
LA FEMME :
LILI PALMER
L'HOMME :
MICHEL AUCLAIR
LA SALLE
eisenstein
DEMAIN
à l'Elysée - VI. 2-6053

5 DERNIERS SPECTACLES
CE SOIR, 8h.30
DEMAIN, 2h.30
DEMAIN SOIR, 8h.30
DIMANCHE, 2h.30
DIMANCHE, 7h.



UN SPECTACLE UNIQUE, DIFFERENT, INOUBLIABLE
★★★★ CIRQUE DE MOSCOU ★★★★
FORUM
PRIX DES BILLETS (taxe incl.)
$4, $3.50, $3, $2.50, $2 et $1
DEMI TARIF POUR ENFANTS :
CE SOIR
DEMAIN APRES-MIDI
DIMANCHE APRES-MIDI
DIMANCHE SOIR, 7h.
BILLETS EN VENTE AU FORUM
et à Canadian Concerts, 1822 Sherbrooke o., chez Ed. Archambault Inc., 500 Ste-Catherine E. et 2140 de la Montagne; chez Indep. Cigar Store, 5½ McGill; au Salon de l'Horlogerie, 6960 St-Denis, chez Charlebois Bijoutier, 2115 Jean-Talon E. et au 310 Henri-Bourassa ouest.

LA Cigale au Louvain
RESTAURANT OPERA
Unique au Canada
Le foyer des grillades
Des chanteurs de grande classe forment le personnel qui chante l'opéra et l'opérette dans une atmosphère typique de chez-nous
SOUVENT IMITE JAMAIS EGALS



Table d'hôte $2.50 de 4h. à 8h. p.m.
BAR COMPLET
Aucun frais d'admission minimum
Stationnement gratuit rue Emery, à l'arrière du Théâtre St-Denis
MEMBRE AMERICAN EXPRESS DINER'S CLUB
1558 RUE SAINT-DENIS, angle Demontigny — VI. 4-2439

L'UNIQUE RESTAURANT - OPÉRA AU CANADA
EXCELLENTE CRITIQUE
"THE DESERT SONG"
DE ROMBERG
Mettant en vedette
MARGO McKINNON
JUSQU'AU 14 OCTOBRE
TOUS LES LUNDIS SOIR
"SOIREE DE CHANSONS SOUVENIRS"
Venez entendre vos mélodies favorites où le public chante en choeur avec YVON et DAVID
Dîner des gourmets et notre menu à la carte sans frais supplémentaires
Service rapide pour repas d'hommes d'affaires servis du lundi au vendredi à compter de $1.50.
CR. 1-1188
Maître d'Hôtel
Au LuTin qui bouffe
Vaste terrain de stationnement angle St-Grégoire et St-Hubert



Via Mala
D'après le célèbre roman de JOHN KNITTEL
2 GRANDS FILMS EN COULEURS
Dany Robin
LE PÉCHÉ ET LA HONTE
CANADIEN • LAVAL • PLAZA
Le write de garantie des plus beaux films au monde

COMMENÇANT DEMAIN
ST-DENIS et BIJOU
Brigitte Bardot a le visage du désir et du péché dans
ET DIEU CRÉA LA FEMME
CinémaScope CURD JURGENS
La seule version originale et complète
Un film âpre, implacable et cruel
Marina VLADY Robert HOSSEIN
PARDONNEZ NOS OFFENSES
AUJOURD'HUI DERNIER JOUR
"Jalousie de femme" - "Une Môme du tonnerre"

4 DERNIÈRES
LE THÉATRE DU NOUVEAU MONDE PRÉSENTE
Richard II
DE WILLIAM SHAKESPEARE
Ce soir et demain soir à 8 h. 30
ainsi que le 6 octobre à 2 h. 30 et 8 h. 30
525 OUEST, SAINTE-CATHERINE — VI. 5-7149

"... oui, je suis peut-être un peu fou, mais je trouve que manger des mets continentaux dans un restaurant polynésien, c'est une idée de génie!"
Vive le KON-TIKI"



Bien sûr que c'est une idée de génie! C'est pourquoi nous avons ajouté à notre menu un choix complet de plats continentaux. Le décor est le même, toujours évocateur, toujours exotique. Et la cuisine est si variée qu'elle ne peut manquer de plaire à tous. Soyez un peu fou, vous aussi... Faites escale en Polynésie pour le temps d'un repas fin. Et si le coeur vous en dit, n'hésitez pas à commander vos mets continentaux préférés. Venez au Kon-Tiki, le paradis des fines bouches.
Ouvert tous les jours de midi à 2h. a.m. (le dimanche, de 4h. p.m. à minuit). Stationnement gratuit après 6h. p.m. Pour réservations, appelez VIctor 2-7777.
HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL
Montréal, Québec

DINER D'HOMMES D'AFFAIRES - 1.25
COCKTAIL BAR
Le Dauphin PRÉSENTE
TOUS LES SOIRS
AVEC
★ MARGO LECLAIR
charmante diseuse.
EN PLUS
VENDREDI et SAMEDI
★ THE VARGAS
danses espagnoles
AUSSI
★ LE QUATUOR JACQUES THIERRY
★ CONNIE MARSON à l'orgue
Spectacles à 10 h. et minuit
Une soirée dont vous vous souviendrez longtemps. Excellente cuisine française. Merveilleuses attractions. Choix de vins extraordinaire.



THE VARGAS
Syntonisez CKVL FM tous les dimanches soir de 6 hres à 6h.30 pour l'émission "MUSIQUE AUTOUR DU MONDE" présentée gracieusement par le "DAUPHIN".
Stationnement gratuit
400 OUEST, RUE SHERBROOKE
Tél.: 842-8262
Pour réservations : adressez-vous à M. RENÉ

Canadian Concerts & Artists présente
VENDREDI SOIR, 5 OCTOBRE — THÉATRE SAINT-DENIS
L'ORCHESTRE NATIONAL DE FRANCE
Avec LORIN MAAZEL au pupitre
PROGRAMME : Quatrième symphonie (Italienne), Mendelssohn-Bartholdi ; Petrouchka, Stravinsky ; Prélude de l'après-midi d'un faune, Debussy ; Daphnis et Chloé, suite no 2 Ravel. Prix (taxe incl.) $7., $6., $4., $3., $2. BILLETS EN VENTE au St-Denis ; à Canadian Concerts, 1822 Sherbrooke o. ; chez Ed. Archambault, 300 Sainte-Catherine e. et 2140 de la Montagne ; au Salon de l'Horlogerie, 6960 Saint-Denis et à 310 ouest rue Henri-Bourassa.

TROIS DERNIERS JOURS ! ! !
JEANNE MOREAU dans un film de FRANÇOIS TRUFFAUT
Jules et Jim



A LA COMÉDIE CANADIENNE
UN 1-3339

La Femme
AU FOYER ET DANS LE MONDE



M. et Mme Edouard Boyd Robb, (Michèle Caron) à l'issue de leur mariage béni par le R. P. Louis Joseph Primeau, à l'église de Saint-Lambert. La mariée est la fille de M. et de Mme A. Caron, le marié, le fils de M. et de Mme John Robb, tous deux de Saint-Lambert.

Le lieutenant-gouverneur et madame Comtois au Salon de l'alimentation

Prix en argent offerts aux jeunes étudiantes qui visiteront le Salon d'ici dimanche soir

Son Excellence M. Paul Comtois, lieutenant gouverneur de la Province, et Madame Comtois, ont accepté d'être présidents d'honneur du "Banquet Prestige" dimanche, le 30 septembre prochain. Ce banquet est l'une des manifestations principales du deuxième Salon de l'Alimentation qui se tient au Palais du Commerce de Montréal du 25 au 30 septembre. Le Salon est ouvert au public tous les jours de 1h. p.m. à 10h. p.m.

Les quelque 700 convives à ce banquet seront vivement intéressés par les détails historiques que présentera madame François Gaudet-Smet au sujet d'un menu qui s'inspire des traditions gastronomiques canadiennes-françaises. Mme Béatrice Picard, comédienne, présentera les invités de la table d'honneur parmi lesquels se trouveront M. Nolasque April, président du Salon et Mme April; M. Charlemagne Bigras, président des marchands de meubles "Prestige" et Mme Bigras; M. Raymond Couet, gérant général du groupe "Prestige" et Mme Couet.

$500. offerts en prix aux étudiants

Les étudiants et étudiantes qui visiteront le deuxième Salon de l'alimentation au palais du commerce de Montréal, jusqu'au 30 septembre inclusivement, auront l'occasion de prendre part à un concours de connaissances usuelles en agriculture. Ce concours vise à faire connaitre aux jeunes les ressources agricoles de notre province et leur importance dans l'économie générale.

Pour la deuxième année consécutive, l'honorable Alcide Courcy, ministre de l'agriculture et de la colonisation, a autorisé un octroi spécial de $500. ofefrt en prix aux meilleurs concurrents dans chacune des trois catégories suivantes: cours primaire - cours secondaire, scientifique, classique ou spécialisé - cours universitaire. L'an dernier plus de 4,000 jeunes avaient pris part à ce concours qui avait suscité un très vif intérêt chez les étudiants et étudiantes de tous les degrés.

BOIS ET PLASTIQUE dans l'ameublement

P.C.) — Les styles d'ameublement, présentement en montre, reflètent de multiples influences. De nombreuses pièces sont d'inspiration française, espagnole, anglaise ou grecque, bien qu'elles ne soient pas reproduites en copies conformes.

Le style provincial français continue d'être très populaire. Toutefois, alors que les lignes et détails ont une apparence française, ces collections versatiles comportent une note susceptible de plaire aux résidents modernes de l'Amérique du Nord.

On continue d'utiliser les meilleurs bois pour la fabrication des ameublements. Plusieurs pièces détachées, ont tendance à devenir fonctionnelles aussi bien que décoratives.

Les tables de bout comportent des niches, les tables de coin ont des tiroirs ou sont pourvues d'étagères et les longues tables à cagé, sont recouvertes à certains endroits de matières plastiques en prévision d'un service de table.

Quelques idées avant-gardistes sont parfois notées, comme plastique modelée comme un par exemple, une chaise en verre à champagne.

Le fabricant de cette pièce, suggère que la base soit recouverte de même façon que le plancher, pour mettre en valeur la partie supérieure de cette délicate chaise.

UNE FEMME chef d'orchestre

NEW-YORK (PA) — Il est rare qu'une femme choisisse la carrière de chef d'orchestre. Pour sa part, Frederique Petrides exerce cette profession depuis plus de trente ans et les critiques élogieuses ont souligné son excellent travail.

Cet été, à New-York, elle a obtenu un grand succès en dirigeant l'orchestre du festival dans une série de concerts, à Riverside Park, qui a attiré de vastes auditoires de quatre mille personnes.

Mme Petrides admet que sa tâche n'est pas facile: le rôle de chef d'orchestre demande de l'énergie et des ressources financières pour réunir le groupe d'instrumentistes.

Les soirs de concert, Mme Petrides porte une robe noire toute simple et ses cheveux sont coupés courts pour qu'ils ne lui retombent pas sur les yeux à la manière de Leonard Bernstein.

Elle préfère diriger de grands orchestres plutôt que des petits, "les premiers donnant plus d'ampleur au son".

Mme Petridge, née de parents belges, eux-mêmes musiciens, est l'épouse d'un homme d'affaires d'origine grecque. Ils ont une fille connue comme actrice à Broadway.

Mme Petridges est d'avis que les femmes se doivent d'être de meilleures musiciennes que les hommes et elles se laissent diriger tout aussi bien.

Ce chef d'orchestre ajoute qu'il n'a jamais noté aucune mauvaise volonté de la part des instrumentistes masculins sous sa direction.

UNE CUISINIERE FORT OCCUPEE A LA FOIRE DE LONDRES

LONDRES — Dans le cadre de la Foire alimentaire britannique à Londres, une Américaine fut probablement la cuisinière la plus occupée sur la surface du globe, jusqu'à la clôture de l'exposition, la semaine dernière.

Mme Margaret Donald, de Washington, a servi environ 95 plats par jour, depuis huit heures du matin à six heures du soir.

Mme Donald travaillait comme bénévole au kiosque des Etats-Unis. Au moment où on lui demandait quelle recette avait paru la plus étonnante pour les Anglais, Mme Donald a répondu qu'il s'agissait de la "Drunkard's Soup", un mélange non moins surprenant de gâteau des Anges, de whisky, rhum, sucre et cannelle.

Les Britanniques ont semblé en apprécier le goût, car "il n'en restait jamais", de commenter Mme Donald.

Du point de vue pratique, l'experte cuisinière a dit que son plus grand succès fut la présenttation de succulentes crêpes arrosées de beurre et sirop.

DES ANTIQUITES DANS LE FOND DU FLEUVE SAINT-LAURENT

KINGSTON, Ont. (PC)— Dans cette partie de l'Ontario, quand on recherche des objets antiques, on va surtout fouiller dans les greniers de maisons à la campagne et c'est là qu'on trouve ce que l'on veut.

Mais il y a ici cinq jeunes gens qui ont découvert une autre source d'approvisionnement d'objets antiques à laquelle personne encore n'avait pensé. Il s'agit du lit du fleuve Saint-Laurent.

Ces cinq jeunes gens sont des hommes-grenouilles qui ont fouillé le fond du fleuve pour découvrir un vieux vaisseau de commerce qui a fait naufrage au siècle dernier.

Ces cinq chercheurs d'antiquités sont Robert Fowler, Donald Hough, Wayne Jackson, Gordon Brown et William Trueman. Naturellement, ils ne veulent pas révéler l'emplacement de leur découverte.

Il leur a été impossible de déterminer l'identité du navire. Mieux encore, les plongeurs n'ont même pas vu la coque du vaisseau. Tout au plus ont-ils vu une vieille ancre et un gouvernail.

Par contre, ils ont fait main basse sur une partie de la cargaison dont une grande quantité de bouteilles de liqueurs et de vins tellement cuvés qu'aujourd'hui, le liquide "brûle la langue comme du feu".

Un collectionneur local de bouteille dit que les liqueurs trouvées par les plongeurs doivent remonter au début du 19e siècle. Un courtier en antiquités est d'avis que chaque bouteille vaut au moins $15 si le contenu est intact. Jusqu'ici, 165 bouteilles de la cargaison ont été remontées à la surface.

Dans cette même cargaison, les chercheurs ont trouvé aussi quelque 200 pipes de plâtre qui peuvent valoir environ $10 chaque en autant qu'on trouvera le marché.

On a également sorti de l'eau des quantités d'assiettes, de soucoupes et de tasses, une théière, un bassin, un pot à eau, des ustensiles de cuisine, un pot à barbe et même des crachoirs.

Choix de COURS d'ARTS féminins

Les Soeurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Centre Social Ste-Brigide, 1593, rue Maisonneuve (près de Demontigny), organisent une nouvelle série de cours d'arts féminins.

Couture

Du 18 septembre au 22 novembre - 1re et 2e années - les mardis et jeudis, dans l'après-midi et en soirée.

Chapellerie

Du 18 septembre au 22 novembre - 1re, 2e années et spécialités - les lundis, mardis et jeudis, dans l'après-midi et en soirée.

Art culinaire

En démonstration, tous les lundis soir, du 24 septembre au 3 décembre.

Les places sont limitées. Prière de s'inscrire au Centre Social, 1589, rue Maisonneuve. Cordiale bienvenue à toutes.

Information: LAfontaine 2-1791.

COLLEGE FEMININ au séminaire de Sainte-Thérèse

Au début de septembre avait lieu l'inscription des étudiantes de la section collégiale féminine du Séminaire de Sainte-Thérèse. La Révérende Mère Marie-Thérèse-de-Jésus accueillait les parents des vingt-quatre jeunes filles au Pavillon Marie-Thérèse Dugué, 20, rue Saint-Charles. Le Pavillon a été totalement rénové au cours de l'été.

Après une visite officielle des nouveaux locaux, les parents et les jeunes étudiantes se rendirent au Séminaire où Mgr Pierre Decary, P.D., recteur, leur adressa quelques mots de bienvenue. Il insista surtout sur l'importance de l'éducation des filles, de celles qui demain seront l'âme et le coeur du foyer. "Le Séminaire de Sainte-Thérèse est heureux d'apporter sa collaboration aux parents et de contribuer à la fondation d'un collège féminin dans notre région". Il profita de la circonstance pour remercier les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. "Sans leur concours, dit-il, cette initiative nous aurait été impossible".

Les étudiantes auront accès à la bibliothèque et aux laboratoires du Séminaire; elles pourront aussi profiter des salles et des terrains de jeux suivant un horaire particulier.

A la suite de cette rencontre, parents et étudiantes ont été invités à faire la visite de l'institution. Le Séminaire ne veut rien négliger pour donner à ses étudiantes, mères de demain, la meilleure éducation.



9346

NO 9346

Rien de plus simple à tailler que cette jupe et elle fait comme un gant.

Le patron imprimé No 9346 est offert pour les tailles de 24, 25, 26, 28 et 30 pouces de tour.

Toutes les grandeurs requièrent 1 verge chacune d'un tissu de 54 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de 50¢ au Service des Patrons, "Le Devoir", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'inclure un bon de poste.

La reliure: métier et art demandent beaucoup de temps et de travail

P.C. — Cette femme active qu'est Mme Karl Stern, de Montréal, est d'avis que si vous connaissez bien un métier, vous avez la discipline nécessaire pour en apprendre d'autres facilement.

Une Stern est une femme qui sait de quoi elle parle.

Elle-même exerce plusieurs métiers et professions. Elle est en premier lieu religieuse, c'est-à-dire qu'elle consacre la majorité de son temps à remettre à neuf de vieux volumes. De plus, elle est professeur, auteur, peintre ,thérapiste et fileuse.

Son premier amour est pour la relieure, ce qu'elle appelle la "restauration et la conservation des dossiers culturels" et une "occasion de créer".

Elle dit que parfois, elle prendra des jours et des semaines avant de commencer un ouvrage. "C'est le temps que ça prend, des fois, pour comprendre le problème."

A Stratford, Ont., elle avait exposé des illustrations montrant les différentes étapes de la reliure d'un livre. Cette exposition avait lieu en même temps que celle d'une collection d'éditions rares de volumes de Shakespeare.

Mme Stern a étudié la reliure alors qu'elle était jeune fille à Munich. Elle avait été apprentie durant quatre ans avant de suivre des cours à une école d'arts et d'obtenir son diplôme en reliure.

Elle abandonna le métier après son mariage, ayant trois enfants dont il lui fallait s'occuper, et ce n'est qu'il y a cinq ans qu'elle reprit son métier sur le plan professionnel.

Travail ardu

Mme Stern dit que le travail de reliure est ardu et qu'il faut lui consacrer beaucoup de temps. Ça peut prendre une demi-journée pour agencer une seule page, tout dépend, naturellement, du volume qu'elle a en main. Actuellement, elle travaille à la restauration de papiers qui remontent au 15e siècle.

Mme Stern donne aussi des cours aux élèves intéressées à la reliure comme passe-temps. Ses élèves sont toutes des femmes et plusieurs suivent les cours parce que leurs époux sont intéressés aux vieux livres.

Souvent, dit Mme Stern, une femme viendra à elle espérant qu'elle pourra relier un livre en cuir après avoir pris une leçon ou deux. A ces femmes, Mme Stern répond: "Si vous voulez apprendre à coudre, il ne faut pas commencer immédiatement à fabriquer une robe de soirée."

Mme Stern a commencé à s'intéresser à la reliure alors qu'elle n'avait que 11 ans et qu'elle écrivait pour les enfants des histoires qu'elle illustrait elle-même. C'est quand elle s'imagina qu'elle pouvait relier ses histoires qu'elle s'aperçut de l'immensité de la tâche. Sa mère lui suggéra alors d'aller voir un relieur qui l'aiderait.

Mme Stern et son mari, qui est psychiatre, ont demeuré à Londres six ans avant de venir au Canada, il y a 23 ans.

Elle a déjà enseigné la peinture et le tissage dans des écoles. Récemment, elle travaillait comme thérapeute enseignant la calligraphie à des malades mentaux dans un hôpital d'Ottawa.

Comment vivre heureux en ménage

Quel est donc le secret des ménages heureux? Musique douce et petits noms d'oiseaux? Ronde perpétuelle de fleurs, bonbons, cadeaux d'anniversaire? SÉLECTION du Reader's Digest d'octobre vous dit comment, dans un mariage normal, il y a trois périodes typiques de crise. Lisez pourquoi certains êtres savent résister aux pires tempêtes et sauver leur foyer, alors que d'autres n'y arrivent pas. Achetez Sélection aujourd'hui!

Assemblée annuelle des "Desk and Derrick Clubs"

La onzième convention annuelle de l'"Association of Desk and Derrick Clubs of North America" aura lieu à Denver, Colorado, les 28 et 29 septembre.

Mme Bettie Conley, la dernière présidente, donnera une causerie intitulée: "Le défi du savoir".

Vendredi après-midi, le 28, aura lieu une réunion d'étude concernant les différents aspects de l'association. Les textes pour chacune des deux parties de la réunion de travail ont été préparés par Mme Mary Jean Hollomon, Shreveport, et par Mme Conley.

On a aussi organisé pour le 30 septembre, le voyage "Front Range"; pour guides il y aura des membres de "The Rocky Mountain Association of Geologists". Ce voyage comprendra aussi d'autres aspects intéressants.

Le père Roger Braun en Israël

Le Rév. Père Roger Braun S.J. séjourne actuellement en Israël dans le but de perfectionner son hébreu. L'Institution Yad Va-Chem a invité le Père Braun à planter un arbre dans l'Allée des Justes des Nations, en raison de l'aide qu'il a apporté aux Juifs, en France, sous l'occupation. En effet, nommé aumônier des camps de concentration en France, le Père Braun a coopéré avec des mouvements de résistance et facilité l'évasion d'enfants juifs.

Au cours d'une émouvante cérémonie, tenue en présence du Consul Général, de France, à Jérusalem, de hauts fonctionnaires du Ministère des Cultes et de représentants du clergé, le Père Braun a ranimé la flamme du Mémorial de Yad Va-Chem et a remercié les dirigeants de l'institution, dans un discours prononcé en hébreu.

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

28 SEPTEMBRE

CBFT — Canal 2

12.30 Musique
1.25 Téléjournal
1.30 LONG METRAGE "La vie ardente de Rembrandt"
8.00 LONG METRAGE "Sang viennois" avec Marie Holst et Willy Fritsch. Drame.
8.00 Le professeur Calculus
5.30 Ivanhoé
6.00 Edition métropolitaine
6.15 Nouvelles sportives
6.25 Ce soir
6.30 Téléjournal
6.45 Au pays de Neuve-France
7.15 Promenoir des poètes
7.30 Féminin pluriel
8.00 Dans tous les cantons
8.30 CINEMA INTERNATIONAL "Fripouillard et Cie" avec Toto, Louis de Funès et Aldo Fabrizzi. Comédie.
10.00 Téléjournal
10.15 Commentaire
10.23 Nouvelles sportives
10.30 Sérénade estivale
11.00 CINEMA "La brune que voilà" avec Robert Lamoureux. Comédie.

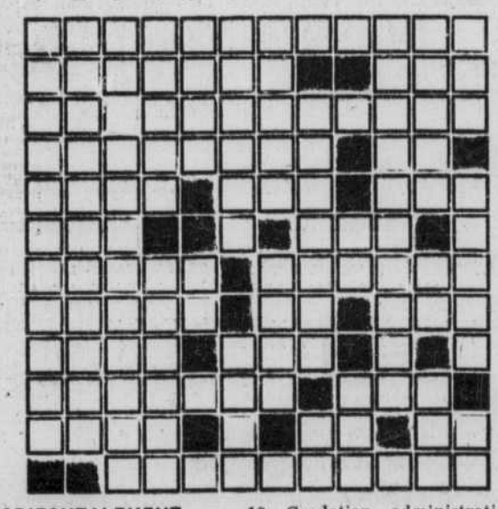
CFTM-TV, Canal 10

10.30 Coquetel musical
12.15 Ouverture - Horaire
12.35 Ecran d'Etoiles
1.00 Tout pour la femme
1.30 Domino
2.30 Tout pour la femme
2.45 EN MATINEE "Uniformes et grandes manoeuvres" avec Fernandel, Andrex et Paulette Dubost. Comédie.
4.30 Safari
5.00 Capitaine Bonhomme
5.30 Aventures des Vikings
6.00 Télé-mètre
6.50 Sport-images
7.00 Dernière heure
7.15 Ciné-roman
7.30 Alors . . . raconte
8.00 Aventures dans les îles
9.00 Télé-quilles
10.00 Au nom de la loi
10.30 Echos-vedettes
10.45 En première page
10.55 La couleur du temps
11.00 La ronde des sports
11.10 CINEMA "La belle Imprudente" avec Greer Garson, Walter Pidgeon, Peter Lawford et Elisabeth Taylor.
12.40 FERMETURE

CBMT — Canal 6

1.50 Today on CBMT
1.55 News and Weather
2.00 FEATURE FILM "Way Out West"
3.30 Take Thirty
4.00 The Tea Zone
4.30 Caravan
5.00 The Living Sea
5.30 Huckleberry Hound
6.00 Pete and Gladys
6.30 Metro
6.45 CBC TV News
6.55 Sports
7.00 Seven-O-One
7.30 Focus
8.00 Country Hoedown
8.30 True
9.00 The Best of Tommy Ambrose Show
9.30 Empire
10.30 Peter Gunn
11.00 CBC TV News
11.15 Viewpoint
11.21 Final Edition News Final Edition Sports
11.33 Friday Premiere "Canaris or Deadly Decision"

Les mots croisés du "DEVOIR"



HORIZONTALEMENT

1—Evénements funestes
2—Protégée — Préfixe
3—Ensemble de déductions logiques
4—Amuser — Il a peu d'eau
5—Divinité égyptienne — Liquide — Chanson
6—Se risqua — Ferme
7—Roman de George Sand — De faibles épaisseurs
8—Grecque — Conjonction — Conspue
9—Poussé de faibles cris — Colère
10—Non encore publiée à date — Semblable
11—Volcan — Grecque — Coutumes
12—Qui exercent officiellement une fonction

VERTICALEMENT

1—Spécialisation médicale
2—Réduction de niveau
3—D'une façon vulgaire
4—Qui ont les moyens — En dignitaire
5—Dorés au four de bas en haut — Voyelle doublée
6—Essayer — Egalement
7—N'admit plus comme avant — Parente
8—Qui a beaucoup de connaissances — Divinité égyptienne
9—Marque le singulier — Personnel
10—Gradation administrative
11—Tristesse de l'âme — Obtenu — Parcourue
12—Niais — Coupés très court — Consonne doublée

Solution d'hier

Horizontalement:—
1—FERRUGINEUSE
2—UNIES — MOURIR
3—NU — PM
4—EMPLACEMENTS
5—RE — EGARE — EU
6—AROME — TRI — ME
7—IE — DOUX
8—LEON — ENOE — LI
9—UTILE — ST
10—EMBETANT — NET
11—SEL — ENTREE
12—SIAM — EIRE

Verticalement:—
1—FUNERAILLES
2—ENUMEREE — MES
3—RI — OUBLI
4—REGLEMENTE
5—US — AGE — ITEM
6—CA — ELAN
7—IMPERTINENTE
8—NOMMER — TRI
9—EU — EDEE — ER
10—URINE — NEE
11—SI — TUMULTE
12—EROS — EXISTER



Un cocktail-modes est organisé au bénéfice de la paroisse chinoise Marie-Reine, à Manille, aux Philippines, que dirige le R. P. Georges-Etienne Beauregard, S.J. Cet événement social et charitable aura lieu, l'hôtel Windsor, mardi, le 2 octobre, à 8h. 30 du soir, sous la présidence d'honneur de Mmes Daniel Johnson et Bruno Cyr. Information: VIctor 5-4256 et LAfontaine 6-0951.

Importé de France

Pour votre digestion, buvez

Les LITHINES du Dr. GUSTIN

Une eau de régime alcaline. Economique. Pouvant être bue aux repas et en tout temps.

l'eau bienfaisante et agréable à boire

LIMONADE ASEPTA REDONNE DE L'ENTRAIN

Agréable au goût

LAXATIVE-PURGATIVE

L'EAU D'EVIAN

L'Eau de la source Cachat provient d'une nappe souterraine issue de massifs alpestres. Le lit de cette nappe est formé par des roches d'origine glaciaire. Son plafond est protégé par une très épaisse couche d'argile qui limite les infiltrations et permet ainsi au cours de sa lente filtration sous pression au contact des sables glaciaires d'acquérir des ions calcium et magnesium ainsi que des oligos éléments. Sa légèreté et sa diffusibilité la rendent recommandable comme eau digestive et le coupage du lait du bébé.

buvez l'eau d'

EVIAN

SOURCE CACHAT

"La plus forte vente mondiale"

En vente chez votre pharmacien

ROBERT & FILS LTEE

Agents généraux pour le Canada 6639, rue Boyer, Mtl - CR. 4-2568

Petites annonces du "Devoir"

ANIMAUX DOMESTIQUES

JEUNES, superbes "setters" irlandais, issus de champions, excellente chasse. — CL. 5-3881. 29-9-62

APPARTEMENT À LOUER

LE CHOMEDY — 3484, Côte-des-Neiges, 7 grandes pièces, idéal pour médecin, arrêt d'autobus à la porte, près Sherbrooke et Hôpital Général de Montréal. — Tél. WE. 5-9948. 1-10-62

ARGENT DEMANDÉ

PETITS PRETS, $1,000, $1,500, $2,000, demandés en première hypothèque 100% garantie. Intérêt intéressant. Landlord Acceptance Corp., UN. 1-3438. J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

BATTERIE de cuisine, 3 plis, $59, valeur $139, et coutellerie Rogers, pour 10, avec coffre, $35. Repossédées, non usagées. — M. Blais, jeu., ven. et sam., 849-7475. 8-10-62

BUNGALOW À LOUER

SPLIT LEVEL — 8 pièces meublées, salle de jeu, foyer,etc., endroit très joli, disponible 15 octobre pour 8 mois, St-Bruno. — OL. 3-2245. 1-10-62

CHAMBRE À LOUER

COTE-DES-NEIGES — Pour demoiselle ou dame tranquille, entre 25 et 35 ans, Européenne est bienvenue, usage de la cuisine, $12 par semaine non meublée, $15 meublée, entre 5h.30 et 11h.00. — Tél. 733-1721. JNO

COTE-ST-LUC — Belle grande chambre pour une ou deux dames ou demoiselles. — Tél. 484-2542.

COTTAGE À VENDRE

OUTREMONT — Pagnuelo - cottage moderne, détaché, pierres, 9 pièces, sous-sol fini, 3 chambres à coucher au 1er, 3½ salles de bain, tapis mur à mur, accessoires électriques, tenture, jardin, $68,000. — CR. 3-3789. 2-10-62

DEMANDE D'EMPLOI

Bachelière ès arts, parlant espagnol, connaissant dactylo, cherche emploi permanent ou à temps partiel, tél.: 733-8361. 1-10-62

ÉDUCATION

Education pour adultes en sciences économiques, et les sciences sociales s'y rapportant. Groupes mixtes, aucune connaissance préalable nécessaire, commençant mercredi le 3 octobre, ECOLE HENRY GEORGE, tél.: 935-6098. 1-10-62

EMPLOI DEMANDÉ

JEUNE HOMME, 20 ans, 12e année scientifique, connaissant dactylo, cherche emploi permanent ou à temps partiel. Tél. 523-9210.

INFIRMIÈRE LICENCIÉE DEMANDÉE

Pour travailler dans hôpital privé, tél. MI. 5-1673. JNO

MÉNAGÈRE DEMANDÉE

"Ménagère de presbytère" demandée pour prêtre seul dans le voisinage de Montréal, écrire à case 367, Le Devoir, Montréal. 1-10-62

LIVRES À VENDRE

DECOUVREZ "Les Trésors du Pater" et améliorez votre vie 100%. 1 exemplaire, 50 cents. Pierre Bouchereau, 883, rue St-Jean, Québec 4. 19-10-62

Sélection de livres d'inspiration pour l'amélioration personnelle. Catalogue sur demande: FONDATION KIMBALL, 883, rue St-Jean, Québec 4. 19-10-62

MAISON À VENDRE

PONT-VIAU — Près de Duvernay, split-lever, 3 chambres, sous-sol fini, salle de jeu, foyer et bar, boudoir, cuisine moderne complète, lot 56 x 96 — $24,000. — MO. 9-4482. 1-10-62

OCCASION D'AFFAIRE

Salon de barbier à louer, clientèle établie, Ste-Dorothée, près CNR. $75. par mois, informations: NA. 7-2572. 1-10-62

PROPRIÉTÉ À VENDRE

ST-BRUNO — Occasion unique, résidence 7 pièces, secteur exclusif, angle avenue des Bouleaux, grand terrain boisé, superbe terrasse, patio, foyer, garage chauffé, 2 salles de bain complètes, valeur actuelle $25,000, vendrais pour $19,000, paiements mensuels $114 toutes taxes comprises, téléphoner: OL. 3-6448.

TAILLEURS

HERCULE GAMACHE
Tailleur - dessinateur
Choix de tissus, coupe distinctive. Travail exécuté dans nos ateliers par un maître-tailleur.
— Plan budgétaire —
1594 rue FLEURY est DU. 8-5530

TAILLEUR
Faites transformer votre habit à devant croisé en un joli complet à devant simple, dans le dernier style.
— SPECIALITE —
Habits et costumes réajustés
DROLET TAILLEUR
331 est, rue GUIZOT. — DU. 8-2533 J.N.O.

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. 5-2421 J.N.O.

VENDEUR DEMANDÉ

RE: hôpitaux et institutions religieuses. Jeune homme honnête, travailleur, agressif, bonne instruction, expérience non requise, s'adresser à: Case 358, "Le Devoir", Montréal. JNO

VOITURE À VENDRE

STATION WAGON - Studebaker '57 - président V-8 - doit être vendu cause voyage d'étude en Europe. — Tél. OL. 3-2245. 1-10-62

VOYAGES

EUROPE, Mexique, Nassau, Floride — Voyages Champlain, Montréal, 1125, rue Bernard, CR. 3-5941; Québec, 2286, chemin Ste-Foy, 527-1340. 11-10-62

TARIF

Annonces classées

434 Notre-Dame est
"LE DEVOIR" — VI. 4-3361

(Commandes prises jusqu'à 3 hres la veille de la publication)

ANNONCES ORDINAIRES — Tarif minimum de $1.00 pour 5 lignes (25 mots).

Compter 5 mots à la ligne. Une partie de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations initiales comptent pour un mot; les mots composés pour autant de mots; chaque nombre pour un mot. Pour les réponses devant être expédiées par la poste, ajoutez 25 cents.

GROS CARACTERES — Une ligne en caractère gothique 12 points (20 lettres ou espaces) équivaut à deux lignes.

Naissances, services, service anniversaires, grands-messes, remerciements pour condoléances, etc.: 3 cents le mot: minimum: $1.00.

Le Discours du trône

OTTAWA. — Voici le texte du discours du Trône lu par le gouverneur général Vanier à l'ouverture du 25e Parlement canadien:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue à cette première session de la vingt-cinquième législature du Canada.

J'ai conscience d'exprimer le sentiment de tous les Canadiens lorsque je dis combien nous avons été heureux d'avoir eu la visite de sa majesté la reine mère Elisabeth. Sa grâce et son charme ont avivé en nous le sentiment de loyauté et d'affection que nous éprouvons pour la Couronne et pour la reine.

Le printemps dernier, Son Altesse royale le duc d'Edimbourg a passé plusieurs semaines parmi nous à l'occasion de sa deuxième conférence d'études sur les conséquences humaines des changements dans le milieu industriel dans le Commonwealth et l'empire. Son Altesse la princesse royale, au cours de son séjour au Canada en juin dernier, a rempli ses engagements avec simplicité et avec grâce.

Le Canada a été honoré, ces jours derniers, par la visite de Son Excellence Ayub Khan, président du Pakistan, qui a accompagné mon premier ministre à son retour de la conférence du Commonwealth. Nous avons été heureux d'accueillir ce chef distingué d'un grand pays du Commonwealth et de discuter avec lui de questions d'intérêt commun.

Depuis la dernière fois que j'ai porté la parole en cette enceinte, ma femme et moi avons visité de nombreux endroits au Canada et nous avons accueilli à la résidence du gouverneur un grand nombre de sociétés et organisations, y compris des représentants de groupes d'étudiants et de mouvements de la jeunesse. Nous avons été profondément impressionnés par les expressions de loyauté envers la Couronne qui nous sont venues de personnes représentant tous les milieux de la société.

La réunion des premiers ministres du Commonwealth, qui vient de prendre fin, a été de nouveau l'occasion de franches discussions à l'échelon le plus élevé et a fait ressortir une fois de plus les liens étroits qui sont la marque distinctive de cette association unique de pays libres. Le Canada, avec les autres pays membres du Commonwealth, a accueilli quatre nouveaux membres autonomes: Le Sierra Leone, le Tanganyika, la Jamaïque et la Trinité et Tobago.

Le commerce

Les négociations de la Grande-Bretagne avec la Communauté économique européenne et les répercussions économiques et politiques, pour le Commonwealth et ses membres, de l'adhésion possible de la Grande-Bretagne à la Communauté, ont fait l'objet des discussions qui ont eu lieu à la conférence du Commonwealth. Ces questions sont d'un intérêt capital pour le Canada; le gouvernement entend donc faire tout ce qu'il peut pour sauvegarder les intérêts du Canada tout en préservant l'unité et la vitalité de l'ensemble du Commonwealth. Ces questions sont d'un intérêt capital pour le Canada; le gouvernement entend donc faire tout ce qu'il peut pour sauvegarder les intérêts du Canada tout en préservant l'unité et la vitalité de l'ensemble du Commonwealth.

Des transformations lourdes de conséquences sont en voie de s'opérer dans les relations commerciales entre nations et groupes de nations. De nouvelles occasions se présentent d'engager des négociations fructueuses en vue de réduire les obstacles au commerce, d'après des normes d'application générale et uniforme. Mon gouvernement estime que ces questions importantes devraient être étudiées à fond au cours d'une conférence groupant des représentants de nations animées du même esprit et il a formulé une proposition en ce sens.

Rôle du Canada

Le Canada a continué de jouer un rôle de plus en plus fécond sur la scène internationale. La division de l'Allemagne et la situation de Berlin demeurent une source de désaccord en dépit d'efforts soutenus pour trouver un terrain d'entente propice à un règlement par voie de négociations. Tant que les puissances communistes continueront, par leur comportement, à créer un climat de tension et de méfiance, il faudra maintenir les moyens de défense du Canada tant sur notre territoire qu'aux frontières de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord en Europe et dans l'Atlantique.

La menace de guerre ne sera écartée que si l'on en arrive à un accord international réel sur le désarmement, un accord dont l'exécution serait vérifiée par des moyens qui inspirent confiance. Le Canada va persister dans ses efforts pour atteindre cet objectif.

Les Canadiens ont salué avec satisfaction l'établissement, par les Nations Unies et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, d'un programme alimentaire mondial fondé sur une proposition de mes ministres. Vous serez invités à autoriser la participation du Canada à ce programme.

La constitution

Mon gouvernement vous demandera d'étudier, à titre de mesure importante en vue de réaliser pleinement le concept de la Confédération, un projet de résolution prévoyant le rapatriement de la Constitution du Canada et invitant les provinces à donner leur accord à cette fin.

Comme un autre moyen d'identifier clairement la nationalité canadienne, mon gouvernement invitera les provinces à une conférence où il les consultera sur le choix d'un drapeau national et d'autres symboles nationaux.

Vous serez saisis de mesures pourvoyant à la division des Territoires du Nord-Ouest en deux territoires et tendant à assurer un gouvernement plus autonome aux habitants de cette région. Ce sera là un premier pas vers la création ultérieure de nouvelles provinces— dans le grand nord canadien.

Carte électorale

Vous serez appelés à adopter des mesures destinées à donner suite, après modification, à certaines des recommandations de la Commission royale d'enquête sur les publications.

Un projet de loi relatif au Sénat vous sera présenté.

Afin d'assurer que le remaniement de la carte électorale s'opère de façon objective et impartiale, vous serez invités a approuver un bill tendant à établir une commission indépendante chargée de recommander un remaniement.

Il vous sera soumis une mesure visant à établir une commission des réclamations indiennes qui examinera les réclamations de diverses tribus et demandes, selon lesquelles certains de leurs droits auraient été restreints ou abrogés, et présentera des recommandations en vue du règlement équitable et final de ces réclamations.

Economie

L'activité économique du Canada a progressé rapidement. Ce progrès marqué s'est traduit par plus de 200,000 nouveaux emplois au cours des 12 derniers mois. Mon gouvernement a pour objectif d'accélérer ce rythme de progrès, ce qui veut dire la création, au cours des cinq prochaines années, de plus d'un million de nouveaux emplois, doublée d'un accroissement correspondant du produit national brut et de la production destinée à l'exportation aussi bien qu'au marché intérieur, secteurs qui atteignent déjà des niveaux sans précédent.

Une activité si intense n'a pas empêché que surviennent des difficultés de change semblables à celles qui avaient atteint les proportions d'une crise au Canada en 1947 et à celles qui ont affligé d'autres grands pays commerçant à des dates plus récentes.

Austérité

En juin, le gouvernement a jugé qu'il fallait appliquer immédiatement un vaste programme destiné à raffermir les réserves de devises du Canada. Depuis, ces réserves se sont accrues sensiblement. Mon gouvernement a la ferme intention d'abolir, aussitôt que les circonstances le permettront, les surtaxes à l'importation qui figurent dans ce programme.

Mon gouvernement continuera de prendre des mesures concrètes, pratiques, en vue de redresser la balance des paiements internationaux du Canada. Le taux de change du dollar canadien, qui a été stabilisé dernièrement, a beaucoup aidé les producteurs dans toutes les parties du Canada, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. De plus, le nouveau taux de change favorise une grande expansion dans l'industrie touristique du Canada, à laquelle une action concertée des gouvernements fédéral et provinciaux a aussi concouru.

La mise en valeur du Canada continuera d'exiger des importations de capitaux. A cette fin, mon gouvernement entretiendra au Canada un climat propice aux placements étrangers.

Office national

Vous serez invités à approuver, parmi les dispositions de mon gouvernement en vue de développer l'économie du Canada, de maintenir un niveau élevé d'emploi et de raffermir la balance des paiements, un texte législatif établissant un Office national du développement économique. Cet office serait largement représentatif et ferait enquête et rapport sur l'état de l'économie et sur les programmes économiques. Il serait aussi chargé de recommander au gouvernement des entreprises ou mesures particulières qui, à son avis, favoriseraient l'expansion nationale, y compris des projets qui pourraient exiger la participation directe de l'Etat, sous forme de concours financier ou autrement.

Mes ministres ont pour objectif d'équilibrer le budget. A cette fin il importera de limiter les dépenses facultatives et de consacrer une plus grande part des ressources disponibles à la réalisation des entreprises nationales essentielles qui sont conçues en vue d'assurer l'expansion de l'économie canadienne. Des mesures seront prises en vue de rendre encore plus efficace le fonctionnement du gouvernement. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement va aider à améliorer l'administration, tout en maintenant le haut degré d'excellence de la fonction publique du Canada. Un programme d'économies dans les dépenses de l'Etat se fera sentir dans le budget revisé des dépenses dont vous serez saisis.

Fiscalité

Une Commission royale d'enquête a été établie en vue



d'examiner tout le domaine de l'imposition fédérale, ainsi que ses répercussions sur l'économie canadienne, et de recommander des réformes et des améliorations.

Les mesures d'ordre fiscal dont vous serez saisis au cours de la présente session auront pour objet de créer de meilleures possibilités d'emploi pour les Canadiens, de favoriser la croissance de l'économie à un rythme élevé, d'affermir la balance des paiements internationaux du Canada et de maintenir la stabilité des prix. De nouvelles mesures budgétaires seront présentées afin d'offrir d'autres solutions aux problèmes de longue durée.

Autres mesures

Mes ministres vont présenter de nouveau les résolutions que renfermait le dernier budget, dont le principal objectif était de stimuler la croissance économique. Cela comprendra le stimulant à la production offert aux entreprises de fabrication et de transformation par la suppression de la moitié de l'impôt sur la première tranche de $50,000 de revenu imposable provenant de ventes accrues, et du quart de l'impôt accru sur tout revenu additionnel résultant de l'augmentation des ventes. Cela comprendra aussi la mesure visant à accorder aux sociétés et aux particuliers le droit de déduire du revenu découlant de la production du pétrole et du gaz les frais de forage et d'exploitation, et à permettre que soient déduites aux fins de l'impôt sur le revenu certaines dépenses faites pour acquérir des droits d'exploitation relatifs au pétrole et au gaz. La mesure tendant à accorder un dégrèvement d'impôt spécial à l'égard des impôts provinciaux sur l'exploitation forestière sera également présentée de nouveau en vue de faire disparaître toute distinction injuste dans l'impôt sur l'abattage du bois. Les sociétés qui extraient le minerai de fer viendront s'ajouter à la liste de celles qui sont exemptes de l'impôt spécial sur le revenu réalisé au Canada par les succursales de corporations non résidantes. Vous serez saisis de nouveau de la mesure visant à augmenter de $50 par année les déductions d'impôt accordées pour les enfants.

Stimulant fiscal

Mon gouvernement entend s'efforcer, de concert avec l'industrie canadienne, d'accroître et d'accélérer l'application des ressources de la science à la production industrielle. Il vous sera demandé d'approuver le nouveau stimulant fiscal, annoncé dans le dernier exposé budgétaire, à l'adresse des entreprises qui augmenteront les sommes qu'elles affectent à la recherche scientifique au Canada. L'ouverture cette semaine au Canada de la première station nucléaire d'énergie électrique a fourni une preuve éloquente de la belle coopération qui existe au Canada entre la science et l'industrie.

La prospérité et le progrès du Canada, en fin de compte, doivent s'appuyer dans une grande mesure sur ses exportations. Pour que celles-ci atteignent des niveaux satisfaisants, il faut accroître encore la capacité de concurrence des produits canadiens sur les marchés extérieurs. Tels sont les buts des programmes industriels du gouvernement. Ses négociations commerciales visent à ouvrir de nouveaux débouchés aux producteurs canadiens, en retour des possibilités offertes aux producteurs étrangers d'écouler leurs produits au Canada.

Exportations

La vigoureuse campagne d'expansion du commerce d'exportation va revêtir une ampleur nouvelle afin d'accroître les ventes des produits canadiens sur les marchés extérieurs. Il vous sera demandé de voter les fonds nécessaires à l'accomplissement de cette tâche grandissante. Vous serez également saisis de modifications à la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, modifications destinées à doubler le montant des engagements que la société d'assurance des crédits à l'exportation peut assumer et à améliorer les arrangements de financement à longue échéance.

Vous serez priés d'autoriser l'institution d'un Office d'expansion atlantique qui sera appelé à donner son avis sur les mesures à prendre et les programmes à établir pour favoriser le développement économique de la région atlantique du Canada.

Des modifications seront proposées à la loi sur la Banque d'expansion industrielle qui tendront à donner plus d'envergure encore au rôle important que joue cette banque dans l'expansion nationale.

Agriculture

Une agriculture prospère demeure essentielle au bien-être de l'ensemble de l'économie canadienne. Le Canada est gratifié cette année de très riches récoltes de bonne qualité, et les marchés d'exportation des produits agricoles canadiens se sont considérablement élargis.

Mes ministres se rendent compte que l'élevage du bétail occupe une place de plus en plus importante dans l'agriculture canadienne. Ils proposent qu'un programme soit mis au point en vue d'assurer l'aménagement d'un nombre suffisant d'entrepôts afin qu'il y ait toujours assez de céréales de provende pour répondre aux besoins croissants des éleveurs de bétail, surtout dans les régions de la Colombie-Britannique et de l'Est canadien qui en manquent ordinairement.

Le programme d'assainissement et de mise en valeur des terres agricoles se poursuit activement et il vous sera demandé de lui voter les fonds nécessaires.

Il sera proposé un projet de loi visant à accroître les fonds de la société du crédit agricole et à en assurer une utilisation plus souple.

La Columbia

On a également étudié le besoin d'apprentissage agricole et examiné les moyens qui existent à l'heure actuelle; pour faire suite à cette étude, il y aura, à l'automne, une conférence nationale sur l'apprentissage agricole.

La mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques du Canada doivent occuper une place de premier plan dans le programme de croissance économique nationale. La 24e législature a jeté les bases voulues en adoptant la loi sur l'Office national de l'énergie et d'autres mesures.

Il est à espérer que des ententes seront bientôt conclues, qui permettront de soumettre à votre approbation le traité du Columbia et toute mesure législative que doit adopter le parlement pour y donner suite.

Le pétrole

Le programme national que mon gouvernement a présenté, voici deux ans, à l'égard du pétrole, a fait augmenter de façon satisfaisante la production et la vente du pétrole canadien.

Des études se poursuivront en collaboration avec les provinces, sur la transmission à grande distance et à haute tension de l'énergie électrique ainsi que sur l'aménagement de sources d'énergie hydro-électrique en vue d'en arriver à la création d'un réseau national d'énergie, qui permettra une utilisation rationnelle des ressources hydro-électriques du Canada afin de mieux servir la mise en valeur et le progrès du pays. Des pourparlers sont en cours avec le gouvernement du Manitoba au sujet d'études du réseau fluvial du Nelson.

Mes ministres ont décidé qu'il faut favoriser la signature de contrats à long terme relatifs à l'exportation massive des excédents d'énergie du Canada, d'après ses besoins actuels et futurs, afin d'accélérer l'aménagement au Canada de centrales d'une envergure telle que le marché national ne pourrait en faire les frais. Ces exportations peuvent aussi contribuer à raffermir notre balance des paiements.

Les transports

Vu le même rôle important des transports dans l'économie canadienne, vous serez invités à approuver des mesures tendant à donner suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les transports, qui a maintenant terminé une analyse complète du problème des chemins de fer du Canada. Ces mesures tendront à supprimer la nécessité de mettre en vigueur des majorations générales et uniformes du tarif-marchandises qui, par le passé, ont constitué un si lourd fardeau pour certaines régions et certains groupes de producteurs.

Vous serez invités à approuver une prolongation de la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises et la continuation des autres subventions provisoires accordées aux chemins de fer en vertu de crédits prévus au budget.

Il sera proposé des modifications à la loi sur la marine marchande du Canada en vue de réserver aux navires canadiens le commerce de cabotage du Saint-Laurent et des Grands lacs. Il vous sera demandé des fonds afin d'assurer l'exécution du programme de subventions à la construction maritime annoncé il y a quelques mois.

Vous serez priés de pourvoir à la continuation du programme des travaux d'hiver en vue d'aider les municipalités à faire face au chômage saisonnier.

Il se produit des transformations profondes dans les besoins de main-d'oeuvre des industries canadiennes, par suite de l'automatisation, d'autres innovations technologiques et des pressions de la concurrence mondiale. Vous serez saisis d'une mesure tendant à aider les employeurs, les travailleurs et leurs associations à parer le contre-coup de l'évolution industrielle.

Les pensions

Mon gouvernement vous présentera également un texte législatif en vue d'assurer la protection contre les accidents et les dangers dans les travaux et les entreprises qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral.

Le comité chargé d'étudier les questions relatives à la caisse d'assurance-chômage est censé présenter son rapport au cours de l'automne. Lorsque le rapport aura été étudié, vous serez saisis de dispositions pertinentes.

Pour qu'il soit possible d'instaurer un régime national de pension de vieillesse à participation ,avec prestations aux invalides et aux survivants, il faut modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les gouvernements de toutes les provinces, sauf ceux du Québec et Terre-Neuve, se sont prononcés en faveur d'une telle modification. Mon gouvernement est disposé à vous recommander d'approuver une adresse à Sa Majesté pour demander la modification, dès que nous aurons reçu l'assentiment des deux autres provinces.

Conseil du bien-être

A mesure que les régimes de pension se sont généralisés dans les entreprises canadiennes, il est devenu de plus en plus évident qu'il faudrait prendre des dispositions pour protéger les intérêts des intéressés, et notamment pour assurer que la pension accumulée soit transférable lorsque les travailleurs changent d'emploi. Dans la plupart des cas, les provinces doivent légiférer à cette fin; du reste, plusieurs d'entre elles sont à étudier des propositions dans ce sens. Mon gouvernement sera disposé à vous soumettre des mesures législatives complémentaires visant les industries qui relèvent de la compétence fédérale, une fois que les provinces auront réalisé, à cet égard, suffisamment de progrès.

Vous serez saisis d'une mesure visant à autoriser l'institution d'un Conseil national du bien-être afin de rendre plus efficace l'activité du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans ce domaine.

La recherche

Vous serez invités à approuver des modifications à la loi sur les aliments et drogues afin d'assurer une réglementation plus efficace de la distribution et de la vente des médicaments, dans l'intérêt de la santé publique.

Vous serez invités à adopter une loi tendant à permettre l'institution d'un Conseil national de la recherche médicale.

Vous serez saisis de nouveau d'une mesure législative tendant à autoriser le versement par les sociétés fédérales de la Couronne de certains impôts et droits provinciaux sur les denrées.

Il sera proposé, dans le cadre des subventions aux universités, des mesures législatives qui comporteront l'autorisation de verser les subventions plus élevées annoncées il y a déjà quelques mois, et qui pourvoiront à des arrangements de rechange là où des subventions provinciales supplémentaires sont versées en remplacement des subventions fédérales.

Il sera présenté un projet de loi visant à autoriser la révision et la codification de tous les statuts fédéraux.

Des bills seront présentés en vue de modifier la loi sur les juges, la loi sur l'aéronautique, la loi sur la faillite, la loi sur l'aide à la production du charbon et la loi sur la monnaie, l'Hôtel des Monnaies et le fonds des changes, ainsi que d'autres lois.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à voter les fonds requis pour le service public et pour les versements autorisés par le parlement.

Vous serez invités à abolir la clôture et à rétablir le comité spécial de la procédure de la Chambre.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie Dieu dans sa sagesse de vous éclairer dans l'accomplissement de votre tâche au service de la nation.

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

Prolongement de l'Autoroute des Laurentides
Paroisse de Saint-Sauveur

VIADUC ENTREE SUD DE SAINT-SAUVEUR

(Au chainage 441 + 87.8, extension de l'Autoroute des Laurentides (Rue Robert)

PROJET S-7

L'Office des autoroutes du Québec demande des soumissions pour la construction d'un viaduc sur le prolongement de l'Autoroute des Laurentides, au chainage 441 + 87.8 de l'extension de l'Autoroute des Laurentides, entrée sud de St-Sauveur, (rue Robert), dans la Paroisse de St-Sauveur, comté de Terrebonne.

On pourra obtenir un exemplaire des plans et devis et formule de soumission en faisant parvenir un chèque visé ou un mandat-poste au montant de $30., non remboursable au

Ministère de la Voirie
Bureau E-5
Hôtel du Gouvernement
Québec, P.Q.

ou :

Office des autoroutes du Québec,
75 ouest, boulevard Dorchester
Suite 1600,
Montréal, P.Q.

Seuls ont droit de soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé, à l'ordre de l'Office des autoroutes du Québec, ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond) équivalent à 10% du montant total de la soumission.

Les soumissions devront être adressées au Ministère de la Voirie, Service des contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, P.Q., et seront reçues jusqu'à 2 heures 30 minutes de l'après-midi, heure avancée de l'Est, le 17 octobre 1962, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure. Elles devront porter sur l'enveloppe "Soumission pour contrat S-7".

L'Office des autoroutes du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Gordon Guillet, secrétaire,
Office des autoroutes du Québec.

HYDRO-QUÉBEC

SOUMISSION NO A-253

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21ème étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 a.m. heure avancée de l'est le jeudi 11 octobre 1962, relativement à la fourniture de

APPROX.

6 628 gallons de peinture d'intérieur pour la centrale de Carillon.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié, payable à l'Hydro-Québec, équivalent à au moins dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

DIRECTEUR DES ACHATS
10ème étage
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"soumission No A-253"**

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W. E. Johnson

Montréal, le 25 septembre 1962

HYDRO-QUÉBEC

SOUMISSION No B-162

Des soumissions cachetées devront être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest boulevard Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 A.M. heure avancée de l'est, le jeudi 25 octobre 1962, relativement

à la construction sur portiques en bois d'une ligne de transport à 115 kV Pandora - Matagami.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque visé payable à l'Hydro-Québec, pour un montant non inférieur à dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Cette garantie est confisquée si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le dépôt est conservé jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un bon de garantie d'exécution.

On peut examiner les plans, les devis et autres formules de soumission au bureau de

L'ingénieur en chef,
Division des projets techniques,
HYDRO-QUÉBEC
14e étage,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal

et en obtenir copie contre un dépôt de $100. sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant n'est pas remboursable. Seuls les individus, firmes, compagnies et corporations qui ont leur siège social et leur principale place d'affaires dans la province de Québec sont invités à présenter des soumissions. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"soumission No B-162".**

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W. E. Johnson

Montréal, 21 septembre 1962.

HYDRO-QUÉBEC

SOUMISSION No C-47

MANICOUAGAN 5

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 75 ouest, boul. Dorchester, 21ème étage, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 A.M., heure avancée de l'est, le jeudi 25 octobre 1962, relativement :

a) à la fourniture, f. à b. sur camion, wagon de chemin de fer ou bateau, quai de Montréal ou de Québec, de tous les matériaux et de toutes les pièces d'équipement nécessaires à la fabrication d'une usine à glace d'une capacité de 250 tonnes par vingt-quatre (24) heures de glace refroidie à 20°F pour le refroidissement du béton du barrage de Manicouagan 5.

b) au montage au chantier de l'usine à glace mentionnée en (a)

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de garantie certifié payable à Hydro-Québec, d'un montant de QUARANTE MILLE DOLLARS ($40,000.00). Ce dépôt de garantie est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat ou ne fournit pas à la Commission un bon de garantie d'exécution, le tout en conformité du document d'appel de soumissions.

Le soumissionnaire peut examiner le document complet d'appel de soumissions du lundi au vendredi inclusivement entre 8:30 A.M. et 5:00 P.M. au bureau de

L'ingénieur en chef,
Division des aménagements,
HYDRO-QUÉBEC
12ème étage,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, P.Q.

et en obtenir copie contre un pré-paiement de $25.00 l'exemplaire sous forme de chèque certifié ou de mandat payable à l'Hydro-Québec.

CE MONTANT N'EST PAS REMBOURSÉ

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu le document d'appel de soumissions directement de l'Hydro-Québec.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe cachetée fournie à cet effet et clairement indiquée **"Soumission No C-47".**

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W. E. Johnson

Montréal, le 25 septembre 1962

FRUEHAUF TRAILER CO. OF CANADA LTD.

Requiert les services d'un

VENDEUR

Pour couvrir la ville de Montréal et les Cantons de l'Est. Commission généreuse sur les ventes aux usagers de Remorques, Boîtes de Camions, Pneus et Pièces et Accessoires spéciaux. Avance sur commission. Plan de pension et autres bénéfices. Le candidat devra être âgé de 30 à 40 ans, posséder automobile et doit avoir l'expérience de la vente. De préférence, marié et avec expérience dans le transport ou toute autre industrie connexe. Répondre en écrivant et en donnant âge, état matrimonial, éducation et référence. Toute réponse devra être adressée à :

FRUEHAUF TRAILER CO. OF CANADA LTD.
P.O. Box 1333, Montréal
MONTREAL.

COURROIES & POULIES EN V
COURROIES V A MAILLONS
COURROIES CUIR, COTON, CAOUTCHOUC, HAUTES VITESSES, NYLON, SANS FIN
DOMINION BELTING
977, St-Antoine
J.-C.-G. Benoit, pr **UN. 6-3885**

INGÉNIEUR CIVIL
SURVEILLANCE DE CHANTIER

Deux ans d'expérience minimum, pour surveillance de structures de béton, région de Drummondville, position permanente.

Tél.: ANDRE DUCHARME
482-2600
ou écrire à 5311 av. Western, Montréal 28

SHEARER LUMBER CO. LTD.
50 BOUL. STINSON MTL (angle Côte-de-Liesse)
VOUS OFFRE PLUS DE **50** MODELES DE
PORTES EXTERIEURES
UNIK DE MARQUE GARANTIE
LIVRAISON RAPIDE
RI. 8-6161

ARCHITECTES

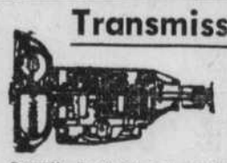
DAVID, BAROTT, BOULVA
ARCHITECTES
Charles David, conseil
750, côte de la Place d'Armes
MONTREAL — VI. 9-9191

DUPUIS, MATHIEU, PLANTE
ARCHITECTES
MONTREAL 34 — LA. 6-3073

PAUL LAMBERT
ARCHITECTE
4050, Chemin Trafalgar
MONTREAL — WE. 7-1388

PAUL-O. TRÉPANIER
ARCHITECTE
GRANBY — FR. 2-5888
MONTREAL — VI. 5-7866

Transmissions automatiques



Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION
Travail fait par des experts
Jusqu'à **24** MOIS pour payer
Garantie de 90 jours ou de 4,000 milles — Estimés et remorquage gratuits
SERVICE DE TELEPHONE 24 HEURES PAR JOUR
TRANSMISSION SPECIALTY LTD.
5529, rue PAPINEAU — 527-3641

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU QUEBEC
TRANSIGEANT TOUTES LES BRANCHES DEMANDENT

1—Assistant-gérant ou d'unité avec expérience-vie
2—Courtiers avec expérience-vie en affaires depuis peu
Pour partir A LEUR COMPTE avec avantages suivants:
1—Méthode de financement
2—Cours d'entraînement
3—Indépendance des dossiers, etc.

Tous renseignements confidentiels
Ecrire à Casier 366, Le Devoir

FIÈRES DE NOTRE CRÉATION
FIÈRES DE VOTRE OCCUPATION
AUCUN PROBLÈME DE CIRCULATION

PLACE CREMAZIE
LE COEUR DE LA HAUTE VILLE



UN COMPLEX ÉRIGÉ PAR THREE STAR CONSTRUCTION



Décapotable Impala Chevrolet



Station-wagon Bel Air Chevrolet



Sedan 2 portes Biscayne Chevrolet

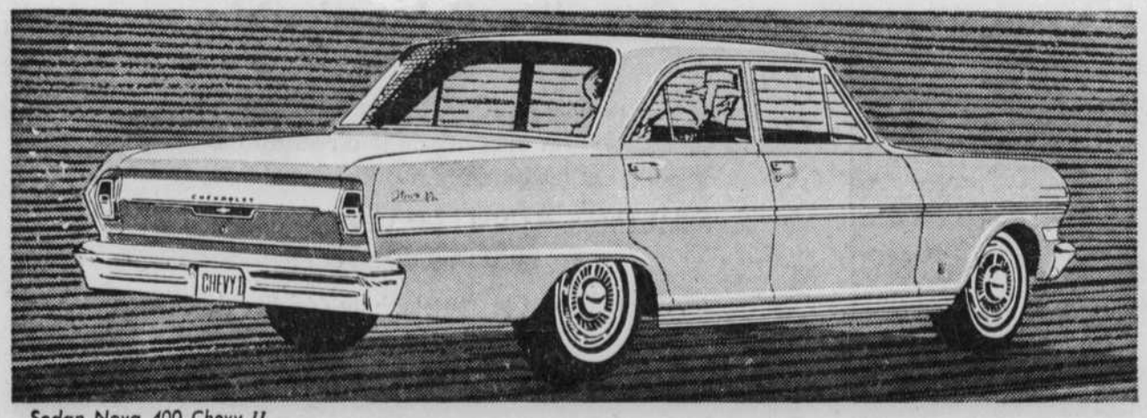


Sedan sport Impala Chevrolet

UNE VALEUR GENERAL MOTORS

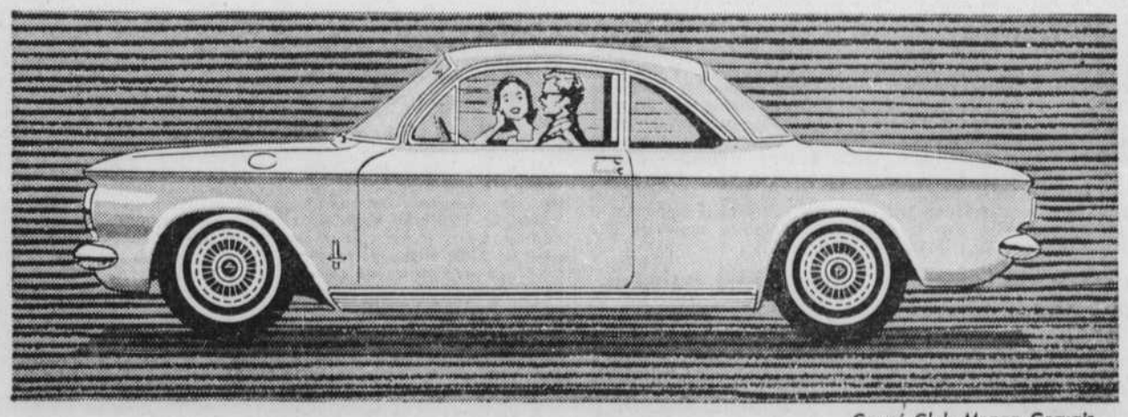
De l'avant aux lignes sobres à l'arrière dessiné avec chic, la Chevrolet 63 a vraiment grande allure: silhouette nette et dépouillée, intérieurs d'un luxe séduisant, roulement parfaitement doux et silencieux, conception d'avant-garde. Et sous ses dehors attrayants, la Chevrolet 63 offre les plus récents perfectionnements: freins autorégleurs, verrouillage de sécurité des portes, génératrice Delcotron ménageant la batterie, système d'échappement de longue durée, lubrification du châssis tous les six mois ou après 6,000 milles, profilés de seuil à ventilation continue et garde-boue intérieurs qui protègent contre la corrosion. Mais il y a encore plus: un tout nouveau moteur standard Six au fonctionnement doux et des moteurs V-8 plus fougueux que jamais, le choix de 13 modèles et une longue liste d'accessoires et d'équipements sur demande.

La Chevrolet remportera beaucoup de succès cette année. Pourquoi attendre? Voyez la Chevrolet 63... elle est magnifique!



Sedan Nova 400 Chevy II

La Chevy II est devenue célèbre en un an seulement. Pour sa deuxième année, la Chevy II a encore été améliorée car elle allie la facilité d'entretien de la grosse Chevrolet (freins autorégleurs, par exemple, et renouvellements d'huile à intervalles de 60 jours ou de 6,000 milles) à ses avantages propres: facilité de stationnement n'importe où, place pour toute la famille, moteurs à 4 ou 6 cylindres également nerveux *et* économes, sans parler de toute la série des auxiliaires mécaniques, montés sur demande. Pensez à tout ce que vous attendez d'une voiture. Ensuite, allez examiner la nouvelle Chevy II. Vous direz: "C'est magnifique".



Coupé Club Monza Corvair

Caractéristiques, teintes, intérieurs nouveaux et séduisants soulignent le style toujours si "personnel" de la Corvair 63. Freins autorégleurs, suspension avant améliorée et système d'échappement de durée prolongée s'ajoutent aux avantages mécaniques déjà si remarquables de la Corvair. Pour goûter tout le plaisir de conduire, faites l'essai d'une Corvair 63... c'est magnifique! C-163-KF

ALLEZ VOIR L'EXPOSITION CHEVROLET CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHEVROLET

HAROLD CUMMINGS LTD. 5255 ouest, Jean-Talon (près boul. Décarie) RE. 9-1911.

CHEVROLET MOTOR SALES CO. OF MONTREAL LTD. 2085 ouest, Ste-Catherine, WE. 3-6781

GOHIER AUTOMOBILES LTEE 1580 rue Amherst LA. 6-3701

DUVAL MOTORS (1960) LTD. 529 est, rue Jarry CR. 9-7211

PARK AVENUE CHEVROLET LTEE 3421 Park Avenue VI. 9-5661

J.P. CHARBONNEAU AUTOS LTEE 3930 est, Ste-Catherine LA. 6-4471

PATENAUDE AUTOMOBILE LIMITEE 10830 rue Laleunesse (angle boul. Gouin) DU. 9-8461

CLERMONT MOTOR LIMITED 5363 rue St-Denis 279-6301

BARNABE MOTORS LTD. 925 boul. Laurentien St-Laurent, Qué. RI. 4-6401

SNYDER AUTOMOBILES LTD. 2150 rue Notre-Dame, (angle 21e Ave) Lachine, Qué. ME. 7-4643

DOYLE MOTORS LIMITED 4501 avenue Bannantyne, Verdun, Qué. PO. 9-4501

SALOIS AUTOMOBILE LTEE 610 boul. Curé Labelle, Chomedey, Qué. MU. 1-2508

CHEVROLET

La voie est ouverte pour des mesures à longue échéance pour le dollar

potins financiers

Wall Street rencontrait peu de soutien hier. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, la fermeture a paru moins intéressante que l'ouverture. Sur la Bourse de Londres, la tendance paraissait ferme hier.

-O-

Le ralliement technique que la Bourse de N.-Y. a connu hier par moments, après trois séances réactionnaires, n'inviterait guère à l'optimisme pour ce matin, d'autant plus que la séance d'aujourd'hui précède le congé de fin de semaine.

-O-

ALCOA vient de réduire les prix d'une grande variété de produits d'aluminium; ce qui n'augure guère bien pour ALCAN et Reynolds Metals.

-O-

Après un début ferme, hier, le marché américain a tergiversé et en fermeture la moyenne des indusriels de DJ clôturait 4.36 pts plus bas à 574.12.

-O-

S'il faut en croire certains courtiers "les violentes fluctuations de la liste mobilière américaine depuis quelque temps, ponctuées de ralliements de peu d'importance, rappelleraient son comportement avant la fameuse dégringolade du 28 mai 1962, alors que les stocks perdirent $50,000,000,000.00. C'en est assez pour être sur ses gardes...

-O-

La vogue des actions de Wheeling Steel Corp. hier ne serait pas sans rapport avec la rumeur d'une lutte pour le contrôle de la direction ou de l'entreprise. Ses actions ont monté de $3. à $30.00.

-O-

Lors d'une assemblée de Superior Propane Ltd tenue hier à Toronto, M. R.G. Samworth fut élu président du conseil d'administration et ce dernier compta 4 nouveaux membres, soit MM. E.D. Loughney, J.W. Morgan, L.R. Woolsey et Jr. R. Yarnell, tous de la B.A. Oil qui vient de prendre le contrôle de cette entreprise canadienne. Encore une autre compagnie qui vient de passer sous le contrôle des capitaux étrangers...

-O-

La Régie nationale des usines Renault France et Automobiles Renault Canada Limitée feront la présentation ce soir à bord de l'Homeric de la nouvelle voiture Renault R-8, au cours d'une réception officielle sous le distingué patronage et la présence de son Excellence l'ambassadeur de France et de madame Raymond Bousquet.

-O-

La Banque Provinciale du Canada vient de déclarer un dividende régulier de trente cents par action sur le capital-actions versé de la Banque pour le trimestre finissant le 31 octobre 1962 ainsi qu'un dividende spécial de vingt-cinq cents par action pour tout l'exercice se terminant à la même date. Ces deux dividendes sont payables le 2 novembre prochain aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque, à la fermeture des guichets, le 15 octobre 1962. Les détenteurs des actions offertes en souscription le 27 novembre 1961 participent à ces dividendes en proportion des versements qu'ils ont effectués le ou avant le 15 octobre 1962 sur ces actions. Le montant versé par action pour chacun de ces deux dividendes reste le même qu'à la fin de l'exercice terminé en 1961. Il convient toutefois de signaler que depuis cette date, soit le 27 novembre 1961, la Banque a offert à ses actionnaires, au prix de $27.00 l'unité, 200,000 actions additionnelles qui ont été entièrement souscrites. Aussi la Banque aura-t-elle payé en dividendes cette année, par suite de l'augmentation de son capital-actions, un montant total d'environ $1,291,000 comparativement à $1,015,000 l'an dernier; ce qui indique qu'elle connaît un fructueux exercice et qu'elle réalise des bénéfices fort intéressants.

-O-

Il y aura conférence de presse cet après-midi sur la place locale alors qu'il sera question des nouvelles moyennes prônées par les Bourses de Montréal et Canadienne.

-O-

Kenneth O'Grant vient d'être nommé président de Russell Industries. Il entrera en fonction le 1er octobre.

-O-

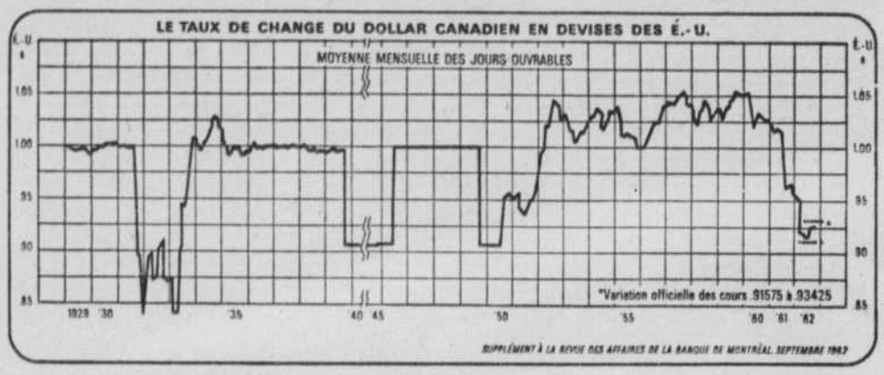
McCuaig Bros. & Co. a publié, récemment, une intéressante étude sur Laurentide Financial Corporation, une des 15 plus importantes institutions de finance en Amérique du Nord, connaissant une expansion des plus remarquables, y rapporte-t-on. Incidemment, cette étude est en français.

Selon la Banque de Montréal

MONTREAL, 26 sept. — Le programme d'urgence lancé il y a trois mois afin de soutenir le dollar canadien de 92.5 cents a bien fonctionné et la voie est maintenant ouverte pour des mesures à longue échéance.

Tel est l'avis qu'exprime la Banque de Montréal dans sa Revue des Affaires de septembre, qui vient de paraître, et où elle rappelle l'histoire de la politique canadienne des changes étrangers depuis 1926.

L'établissement d'une parité de 92.5 cents (E.-U.) pour notre dollar, dit la banque, a constitué un retour, après douze ans d'absence, à un régime de parité fixe, conforme à celui que suivent d'autres nations commerciales qui font partie du Fonds Monétaire International.



La banque dit que, à la façon dont l'économie du Canada est liée à celle d'un voisin dont la puissance l'écrase "et soumise aussi bien au flux et au reflux des mouvements de capitaux en volume considérable" — notre pays est toujours en face de grandes difficultés lorsqu'il doit choisir un régime et un taux de change appropriés.

Cependant, la B de M fait remarquer que d'autres pays ont pu s'adapter pendant plusieurs années à un régime de taux de change fixes, avec des changements uniquement occasionnels de la parité.

Ainsi, poursuit la revue, "les difficultés particulières auxquelles le Canada doit faire face ne sont pas insurmontables, à condition que nous adoptions à l'intérieur les politiques nécessaires et que nous tenions compte de la diversité des mécanismes institutionnels dont nous pouvons disposer."

AVANTAGE POUR LE CANADA

Quoi qu'il en soit, dit la banque, on ne saurait contester qu'il sera avantageux pour le Canada et le reste du monde aussi bien que les opérations de change étranger dans notre pays se fassent dans "une atmosphère de stabilité et de confiance, à l'abri des grandes influences de la spéculation."

Et la B de M conclut: "Le maintien pendant de longues périodes de temps d'une parité stable pour la monnaie peut sûrement contribuer à ce résultat."

Les perspectives d'affaires dans le Québec sont très encourageantes

Au dire du président de la Metropolitan Life Insurance Co.

"Au cours des six dernières années, le revenu des particuliers de la province de Québec s'est accru de 45 p. 100." Voilà ce que déclarait M. Cecil J. North, président de la Metropolitan Life Insurance Company, aux membres du personnel extérieur de sa compagnie, lors d'une réunion d'affaires et d'un déjeuner tenus, hier, à l'hôtel Mont-Royal.

"Les perspectives d'affaires en Québec sont encourageantes," dit-il. Entre 1955 et 1961, l'industrie privée a investi plus de $8 milliards ici dans de nouvelles facilités de production, garantissant ainsi une base solide en vue de l'accroissement continuel de l'économie et de l'amélioration marquée du standard de vie.

"De 1955 jusqu'à 1961 inclusivement, l'emploi au Québec a augmenté de 10% et l'année 1962 accuse de meilleurs résultats comparativement à 1961," fit remarquer M. North. "A la mi-été, environ 1,800,000 personnes occupaient un emploi dans la province, y compris les travailleurs autonomes ainsi que les ouvriers salariés et les employés recevant des appointements. L'embauchage dans le secteur montréalais est plus élevé que l'an dernier et il accuse également des augmentations appréciables par rapport aux dernières six années."

M. North révéla que les placements d'actions et d'obligations de sa compagnie dans les compagnies industrielles, de services publics et ferroviaires canadiennes, ayant une partie de leurs opérations dans la province de Québec, et les créances hypothécaires sur biens immobiliers dans la province se chiffrent à environ $386 millions. De plus, la Metropolitan a investi d'énormes capitaux dans les compagnies américaines, dont les opérations contribuent à l'économie du Québec.

Placements au Québec

La Metropolitan s'est également engagée à investir, vers la fin de cette année, $50 millions dans le projet de la Place Ville-Marie à Montréal.

Les investissements corporatifs se sont canalisés dans diverses industries, telles que les métaux non-ferreux ($21 millions), fabrication d'appareils électriques ($13 millions), l'huile et le pétrole ($12 millions), immeubles et entrepôts ($13 millions), fabrication de l'acier ($10 millions) et fabrication de pulpe et papier ($9 millions). Plus de $166 millions sont investis dans les compagnies de services publics faisant affaires dans le Québec, comprenant l'électricité, le gaz naturel et le téléphone.

La Metropolitan a consenti en Québec des prêts hypothécaires se chiffrant par plus de $45 millions, déclara M. North. De ce montant, $27 millions sont investis à titre d'hypothèques domiciliaires. Le conférencier souligna que 1,454,000 Québécois jouissent de la protection que confère l'assurance de la Metropolitan, sous une forme ou une autre; environ 676,000 de ces personnes assurées demeurent dans la région de Montréal.

Concours de $1,000,000,000

Dans ce seul secteur, continua-t-il, il existe plus de $1 milliard d'assurance en vigueur de la compagnie; les versements aux détenteurs de police et aux bénéficiaires dans cette même région, au cours de 1961, se sont élevés à plus de $17 millions. Le montant d'assurance en vigueur de la Metropolitan dans la province s'élève à plus de $2 milliards, et les versements dans le Québec ont atteint presque $37.5 millions l'an dernier. De ce montant, un peu plus du double a été payé aux détenteurs de police actuels par rapport aux bénéficiaires au titre de réclamations mortuaires.

C'est en 1959 que M. North a été élu président de cette compagnie d'assurance, laquelle se range bonne première de tout le continent nord-américain. Sa visite à Montréal constitue une étape du voyage qu'il a entrepris d'un littoral à l'autre et qui lui permettra de causer personnellement avec les quelque 30,000 membres du personnel extérieur de sa compagnie.

Ce voyage à travers le pays, en vue de lier connaissance avec les représentants de la Metropolitan, est devenu une tradition chez les dirigeants de la compagnie. Pour M. North, cependant, ce périple lui donnera l'occasion de revoir de vieux amis. Il commença sa carrière dans la Metropolitan à titre d'agent à Boston, alors qu'il fréquentait l'Ecole de Commerce de Harvard. Ultérieurement, durant cinq années, il occupa le poste de gérant aux bureaux d'Ottawa et de Verdun, puis il fut promu surintendant des agences en Nouvelle-Angleterre. De 1941 à 1958, il fut préposé à l'organisation complète du personnel extérieur de la Metropolitan, après quoi il fut élu vice-président exécutif.

A la tête des courtiers en immeubles

Il s'agit de M. Stan Melton. M. Roger Desmarais, élu vice-président

L'Association canadienne des chambres d'immeubles a élu M. Roger Desmarais de Montréal, comme vice-président régional pour la province de Québec. M. Desmarais a été élu hier au cours de la conférence annuelle de l'association qui est présentement tenue à Québec. Il est président de la Société de placements immobiliers, directeur de la Chambre d'immeuble de Montréal et de la Corporation des courtiers en immeubles de la province de Québec.

M. Stan Melton, F.R.I., d'Edmonton a été élu président de l'Association pour 1963. MM. Pat J. Harvey, F.R.I., de Brantford, Ont. et Bert Willoughby, F.R.I., ont été élus premier et second vice-présidents respectivement.

Le nouveau conseil d'administration doit entrer en fonction le premier janvier prochain.

Fruits et légumes

Prix payés aux cultivateurs et aux grossistes en fruits et légumes au Marché Central. Ces prix sont fournis par le Ministère provincial de l'Agriculture, Service de l'Horticulture, Division de l'Inspection, 306 est, rue Craig, Montréal.

POMMES — Lobo 1.00-1.25, pommettes 2.50-2.75, McIntosh 1.25-1.50, Wealthy 1.00, Wolf River 1.25 le minot.

AUBERGINES — 2.50-2.75 le boisseau.

BETTERAVES — .40-.50c la douzaine de paquets, 1.00-1.25 douzaine de paquets, 1.00-1.25/50 livres.

BLE D'INDE — .12-.15c la douzaine.

BROCOLI — 2.00-2.50 la douzaine.

CAROTTES — .40-.50c la douzaine de paquets, 1.00-1.25/50 livres.

CELERI — .90-1.00 la douzaine, 1.50-2.00 le cageot, coeurs 1.25 la douzaine.

CHICOREE ET ESCAROLE — .75-1.00 le cageot.

CHOUX — 1.00-1.25 le cageot ou le sac de 50 livres, rouges ou savoie 1.25 la douzaine.

CHOUX DE BRUXELLES — 3.25-3.50 les 16 pintes.

CHOUX CHINOIS — .75-1.00 le cageot.

CHOUX-FLEURS — 1.75-2.00 la douzaine.

CITROUILLES — 2.50-3.00 la douzaine.

CONCOMBRES — 3.00-4.00, cornichons (dill ou anet) 4.00-7.00 le boisseau.

COURGES — Marrow 1.00, Hubbard squash 2.50-3.00 la douzaine, pepper 1.25-1.50 le boisseau.

EPINARDS — 1.00-1.25 le boisseau, 1.75/12 cellos de 10 oz.

FEVES — Jaunes 2.00-2.25, vertes 2.50/20 lbs.

LAITUE — En feuilles, frisée ou simpson 1.00-1.25, Romaine. 75c la doz. Boston 1.50 2 doz. Iceberg 2.00-2.25 le boisseau.

MELONS D'OKA — 2.00-4.00 la doz suivant la grosseur.

NAVETS — 1.00-1.25 50 lbs.

OIGNONS — Spring .50c la doz de pqts. Jaunes 1.40-1.50, gros 1.90-2.00, rouges 2.00-2.50/50 lbs.

PANAIS — 2.25/12 cellos de 24 ob. 2.00 le boisseau, 1.00 le 1-2 boisseau.

POMMES DE TERRE — 1.00-1.15/75 lbs. .75-80c les 50 lbs.

PERSIL — .35-40c le doz de paquets.

TOMATES — rouges 1.00-1.50, roses 1.25-2.00 la boite, vertes, .35-40c la boite, 1.00 le boisseau.

Compilation des indices de bourse

Du nouveau sur la place locale à ce sujet

A plusieurs reprises dans l'histoire de la statistique, des controverses se sont élevées quant à la méthode qui devrait être adoptée lorsque l'on calcule les indices des prix des actions ordinaires. Ces discussions ne sont pas sans valeur, car il est certain que les points de vue tout autant que les méthodes qui doivent être utilisés varient selon les classifications et, également, selon les bourses. Dans le domaine des prix des actions ordinaires, les deux méthodes principales en usage sont celle des moyennes (non-pondérées) et celle des indices proprement dits (pondérés). Techniquement parlant, les moyennes qui sont compilées par la Bourse de Montréal, par la Bourse Canadienne, par la Bourse de Toronto et par l'Agence de nouvelles financières Dow Jones sont simplement les moyennes des prix relatifs. Un prix relatif consiste à formuler le prix d'une marchandise sous la forme d'un pourcentage de son prix au cours de la période de base. Sous la forme d'une formule, ceci s'exprime de la manière qui suit:

Pn — lorsque Pn = prix au cours de la période en question

Po — lorsque Po = prix au cours de la période de base

Le prix relatif représente 100 p.c. pendant la période de base. On obtient ensuite l'indice en faisant la moyenne des prix relatifs enregistrés au cours de la période étudiée. Les faiblesses inhérentes à cette méthode sont qu'elle ne font pas la part de l'importance relative des différents titres dans ces moyennes du point de vue des actions en cours. Si l'on ne procède pas à une pondération convenable, une augmentation de $5.00 dans le prix d'une action relativement peu recherchée sur le marché possède autant d'effet sur la moyenne définitive qu'une augmentation équivalente de la valeur des actions d'un titre extrêmement actif. Deuxièrement, cette méthode accorde forcément une importance plus grande aux montées qu'aux baisses de prix, c'est-à-dire que, lorsqu'un titre "A" passe de $1 à $2, il y a augmentation de 10 p.c. tandis que lorsqu'un titre "B" passe de $2 à $1 il se produit une diminution de 50 p.c.; un indice du niveau des prix de ces deux valeurs donnera l'impression d'une augmentation au lieu d'un niveau inchangé des prix.

Les indices calculés jusqu'à présent par les Bourses montréalaises ont ceci de particulier qu'ils sont pondérés de manières différentes et c'est en vue de remédier à cette multiplicité de systèmes que nous avons adopté la formule Standard & Poor's. La nouvelle formule est dérivée de la formule Paasche. Ainsi, l'indice global pondéré sur une année de base est obtenu par la formule M-PIQo M-PoQo x 100 dans laquelle Pi n'est autre que le prix courant, Po le prix moyen de la période de base et Qo le nombre d'actions en cours pendant la période de base. Qo sera modifié de temps à autre afin de tenir compte de tout changement dans la capitalisation. La lettre M représente la somme de toutes les valeurs boursières des sociétés comprises dans le groupe. L'indice des prix des valeurs boursières lorsqu'il est fondé sur cette méthode, est des plus faciles à calculer. Le prix à la fermeture du marché est multiplié par le nombre d'actions en cours, et le produit de cette multiplication n'est autre que la valeur boursière calculée pour le titre en question. La valeur boursière totale est alors exprimée sous la forme d'un pourcentage de la valeur correspondante enregistrée au cours de l'année choisie comme base (1956).

Cette méthode présente deux avantages bien distincts si on la compare à la plupart des autres indices. Tout d'abord, elle possède la flexibilité nécessaire qui lui permet de s'adapter à tout changement arbitraire des prix résultant de la distribution de dividendes, sous la forme d'actions, de fractionnements d'action et d'offres de droits de souscription. Deuxièmement, grâce à cette méthode, l'indice est assurée d'une continuité et d'une précision remarquables. La précision et la continuité sont extrêmement souhaitables lorsqu'il s'agit de faire des comparaisons à long terme. Etant donné que le marché des valeurs mobilières est sujet à des mouvements d'ensemble progressifs, une représentation exacte ne peut en être donnée que par des vérifications périodiques. Outre la formule elle-même, les autres facteurs qui nécessitent un examen minutieux sont la pondération et le choix de la période de base.

Pondération — Chaque titre inclus dans l'ensemble est pondéré de façon à ce que son influence sur l'indice soit proportionnelle à son importance relative dans le cadre du marché. Il a été démontré que le facteur de pondération le plus convenable est celui des actions en cours. Le prix d'un titre multiplié par le nombre de ses actions en cours donne la valeur en cours sur le marché pour ce titre et c'est justement cette valeur boursière qui détermine l'importance relative de ce titre.

(à suivre)

Notre production de pétrole élevée

Augmentation de 92,632 barils par jour

CALGARY (PC) — La production de pétrole brut en Alberta, pour la semaine finissant le 10 septembre, s'est maintenue à une moyenne de 479,582 barils par jour, selon un rapport communiqué par Alberta Oil and Gas Conservation Board. Ce chiffre constitue une augmentation de 92,632 barils par jour par rapport à la semaine précédente.

La production maximum que l'on peut atteindre en moyenne, en septembre, est de 468,299 barils par jour. A venir jusqu'à maintenant, durant ce mois de septembre 1962, la moyenne journalière est de 433,266 barils.

Voici un relevé des principaux champs producteurs: (les chiffres indiquent le nombre de barils par jour).

Marchés aux bestiaux

MONTREAL — Les prix des bovins étaient fermes et 50 cents en baisse, ceux des veaux, fermes et $1 en baisse, ceux des porcs de $1 à $2 en hausse et ceux des agneaux et des moutons, fermes et $1 en hausse également cette semaine aux marchés à bestiaux de la métropole.

En général la demande fut bonne, et le marché actif.

Les éleveurs ont conduit cette semaine aux marchés 2,736 bovins, 2,720 veaux, 1,023 porcs et 247 agneaux et moutons. Les arrivages s'étaient élevés à 2,521 bestiaux la semaine dernière.

Les bouvillons de choix se sont vendus de $28.50 à $31, ceux de qualité moyenne de $22 à $26.50, les bons de $26.75 à $28 et les communs de $14 à $21.75.

Les bonnes génisses valaient de $20 à $21.75, les moyennes de $19 à $20.25 et les communes de $11 à $18.50.

Les bonnes vaches rapportaient le $17.50 à $19.75, les moyennes de $16 à $17.75, les communes de $14 à $16 et les sujets destinés à la mise en conserve de $7 à $14.25.

Les bons taureaux cotaient de $18 à $21.50, les communs et les moyens de $14 à $18.25.

Les bons veaux valaient de $28 à $32, les moyens de $13 à $22, les veaux d'engrais et de lait, de $12 à $19 et les veaux de nourrissage de $16 à $21.

Les porcs de catégorie "A" se sont vendus $32 et les truies de $20 à $21 au marché de l'ouest.

Les porcs valaient $31, la majorité $31 pls 80 cents chacun au marché de l'est tandis que les truies se vendaient $21, mais la majorité rapportaient $21 plus 80 cents chacune.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Hollinger Consolidated Gold Mines a gagné 37 cts l'action durant le 1er semestre

Hollinger Consolidated Gold Mines Limited fait parvenir ce matin à ses actionnaires le rapport couvrant ses opérations durant les 6 mois terminés le 30 juin 1962. Ce rapport accompagne le dividende No 452 payable le 28 septembre, soit donc aujourd'hui. Il est mentionné dans le dit rapport que la production de lingots s'est élevée à $5,704,489 et si l'on déduit les frais de l'exploitation minière et les dépenses d'administration coût des vacances, des bénéfices marginaux, etc, on trouve qu'il y a eu déficit de $83,873. Compte tenu, toutefois, de l'aide fédérale aux mines d'or en cas d'urgence et du revenu de placement, moins les montants affectés à la dépréciation, on constate que le profit avant l'impôt sur le revenu a atteint les $1,802,721, soit donc l'équivalent de $0.37 cts l'action ordinaire pour le trimestre précité, durant lequel il a été usiné 631,118 tonnes de minerai, ayant donné une récupération d'or et d'argent de $9.04 par tonne.

Laurent & Veillet Inc. a obtenu l'émission de Ville St-Pierre à 5¾% et 6%

La ville de St-Pierre, comté de Jacques-Cartier, a vendu, récemment, à Laurent & Veillet Inc., $135,500. d'obligations à 5¾%-6%, échéant en séries en vingt ans, au prix de 98.97. L'émission comprend $44,500. de titres à 5¾% 1963-72 et $91,000. à 6% 1973-82. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6.0719%. Datées du 1er octobre 1962, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er octobre 1963 au 1er octobre 1982 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. Autorisé par les règlements nos 331 et 333, l'emprunt est contracté pour des travaux de voirie, d'égouts, d'éclairage et construction de trottoirs. L'évaluation imposable de la ville, pour 1962, s'élève à $24,737,650., y compris $15,156,880. pour les compagnies. Le 31 décembre 1961, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par $428,600.

Distillers-Corporation-Seagrams Ltd. a vu ses ventes atteindre les $820,412,306.00 durant le dernier exercice

M. Samuel Bronfman, président de la Société Distillers Corporation-Seagrams Limited, a déclaré hier que l'année fiscale se terminant le 31 juillet 1962 apportait à la société des ventes et bénéfices plus élevés. Les ventes consolidées de ses filiales de par le monde les plus élevées de toute l'histoire de la société s'élèvent à $820,412,306 en comparaison à $794,233,958 pour l'année fiscale précédente. Comme par les années précédentes, plus de 90% des ventes furent effectuées à des consommateurs à l'extérieur du Canada. Après déduction des coûts de revient, d'opération et d'autres déboursements comprenant les impôts le profit net s'élève à $31,613,490 comparativement à $30,944,406 pour l'année précédente. Le profit net fut de $3.60 par action pour les 8,769,350 actions ordinaires émises pendant l'année en cours en comparaison à $3.53 par action pour l'année fiscale terminée le 31 juillet 1961. Les chiffres ci-haut sont exprimés en dollars américains conformément à la pratique établie par la société. L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu le 15 novembre 1962.

En marge du lancement de la 17ième émission d'obligations d'Epargne du Canada

Le directeur régional de l'épargne salaire, M. Gérard Gingras, de la maison René-T. Leclerc Inc., ainsi que M. W.D. Benson, de R. Moat & Co. et M. Guy Brunelle, de L.G. Beaubien Cie Ltée, respectivement directeurs adjoints pour l'île de Montréal et le reste de la province de Québec ont tenu une conférence de presse, hier midi, au Club St-Denis à l'occasion du lancement de la campagne de 1962 des Obligations d'Epargne du Canada. Au dire de M. Gingras, l'échéance des obligations de la 17ième émission du genre précité est de 4 années plus longue, afin d'obtenir le rendement moyen de 5.11%, taux fort intéressant pour les placeurs de fonds. A son dire, il y a encore présentement $3,862,000,000.00 de ces obligations entre les mains du public, provenant des souscriptions aux 16 émissions antérieures, et, une telle somme considérable démontre, certes, que le fait qu'elles sont encaissables en tout temps à leur pleine valeur n'a jamais causé de problèmes angoissants à l'Etat canadien. Comme le taux d'intérêt sur les Obligations d'Epargne n'a jamais été aussi élevé que celui de cette année, nul doute que les Canadiens s'empresseront de souscrire à la campagne qui débutera officiellement le 9 octobre 1962. Afin de familiariser davantage le public sur cette émission nous en ferons ressortir les modalités ces jours-ci.

Marcel CLEMENT

À noter...

Canadian Breweries vient de prendre le contrôle de Beamish and Crawford, après une dure lutte.

-O-

La ville de Windsor et le village de St-Pascal emprunteront sous peu.

-O-

Le prix de l'argent a monté hier de 1½c à $1.21½ l'once sur le marché de N.-Y. Cette hausse fait suite à une avance du prix sur le marché de Londres, et elle reflète la pénurie du métal blanc dans le monde actuellement. Il va sans dire que les mines productrices d'argent bénéficient de cette situation.

-O-

Nous annoncerons incessamment la formation d'un service français chez Planned Investment Inc. qui projette d'ouvrir des bureaux à Québec et Ottawa, en plus du siège social à Montréal.

-O-

Il a été inscrit le 27 septembre sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne 1,000,000 d'actions ordinaires additionnelles d'une valeur au pair de $1.00 chacune, présentant une augmentation du capital autorisé de Min-Ore Limited de 4,000,000 à 5,000,000 d'actions, confirmée par des lettres patentes supplémentaires en date du 10 septembre 1962.

-O-

A partir du 28 septembre et jusqu'à avis contraire, tous défauts de droits de Dalfen's Limited doivent être consentis au courtier receveur et signés par lui avant livraison à la Chambre de compensation. Les droits se vendront au comptant à partir de 10h. a. m. les 5, 9 et 10 octobre, et ils seront rayés de la liste à midi le 10 octobre.

-O-

Les droits de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada se transigent sur une base régulière depuis le 27 septembre, sur la Bourse de Montréal.

Cours de l'or

LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain sur le marché libre européen: $35.11 à l'achat et $35.13 à la vente. Prix de l'once de Troyes à la Bourse londonienne des lingots: $35.12 4-25 250 shillings, 8 1-4 pence.

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 40.60 NF hier sur le marché libre de l'or français. L'aigle, pièce d'or américaine de $10 cotait 103.80 NF.

Trust Général du Canada

DIVIDENDE No 134

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de 0.20 par action privilégiée a été déclaré par le Conseil d'Administration de Trust Général du Canada. Ce dividende sera payable le 15 octobre 1962 aux actionnaires privilégiés inscrits à la fermeture des livres le 28 septembre 1962.

Le Secrétaire
JEAN-GUY CARDINAL

Montréal, 21 septembre 1962

CANADIAN OIL COMPANIES, LIMITED

WHITE ROSE

AVIS est, par les présentes, donné qu'un dividende de vingt sous (20c) par action a été déclaré sur les actions ordinaires sans nominal ou valeur au pair de la compagnie, payable le 15 novembre, 1962, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 15 octobre, 1962.

Par ordre du Conseil d'administration.

Douglas ROBINSON
secrétaire

Toronto, 25 septembre 1962.

DOMINION BRIDGE COMPANY, LIMITED

Dividende no 201

AVIS est, par les présentes, donné qu'un dividende de dix sous (10c) par action sur le marché sans valeur au pair des actions de la compagnie a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 octobre, 1962, payable le 7 novembre, 1962, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 12 octobre, 1962.

Par ordre du Conseil d'administration.

Wm. BAXTER,
sec.-trésorier

Lachine, Qué.
25 septembre 1962.

A. Renaud & Cie Ltée
Courtier en valeurs
Commandes exécutées sur tous les marchés
200 ouest, rue St-Jacques
Montréal — VI. 4-2886

mg
PRETS HYPOTHECAIRES
1ère et 2ième hypothèque (jusqu'à 10 ans)
Achat balances prix de vente
Améliorations domiciliaires
CREDIT M.-G. INC.
Siège social : 31 SAINT-JACQUES OUEST
Montréal Québec
Victor 2-1788 Tél.: 527-4664

La compagnie
Canadian Fairbanks-Morse
annonce
qu'à partir du 1er octobre 1962
les bureaux de la direction
et les bureaux des divisions des
BALANCES, MARINE, EAUX ET ASSAINISSEMENT, POMPES ET MOTEURS
occuperont le 38e étage de l'édifice de la
Banque Canadienne Impériale de Commerce
1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 2... Tél. UN 1-9011

La DIVISION INDUSTRIELLE RUDEL
reste à
980 rue Saint-Antoine, Montréal 2... Tél. UN 1-9011
où se trouvent les entrepôts et services d'entretien
de toute notre machinerie industrielle.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
INDUSTRIELS					
Abitibi	1375	$42	41¼	41¾	
Alta Dis vt	1200	190	185	190	+5
Alta Dis w	2000	78	78	78	—2
Alta Gas	880	$27¾	27½	27¾	
Alt Gas Bpr	30	$105¾	105¾	105¾	
Alta Gas w	670	905	880	890	—20
Algoma	661	$40⅜	39¼	39½	—1⅛
Alumini	4679	$22⅜	20½	20½	—1⅜
Alum 2 pr	40	$45¾	45¾	45¾	
Analog	1200	185	165	165	—20
Analog wts	300	30	30	30	—2
Argus	737	$7¾	7⅝	7¾	
Ary C P pr	1440	$6½	6½	6½	
Ary 260 pr	200	$49¾	49¾	49¾	— 1¼
Asbdown B	400	$8	8	8	— ¼
A St Wire C	200	76	76	76	—5
Atlan Acc	100	$20	20	20	
Atl Sugar	675	$13⅞	13¾	13¾	— ⅛
Atlas Steel	4040	$35½	34¼	35	+ ½
Autofab B	1100	340	315	325	+15
Bank Mont	438	$56½	56	56	— ½
Bank NS	335	$64¼	63½	63½	—1
Barlaco	400	335	335	335	—5
Bath P	200	$16	16	16	
Bell Phone	2518	$48⅜	48½	48⅜	+ ⅛
Bell ph rts	41208	89	79	79	—2
Bowater pr	220	$48⅜	48⅜	48⅜	
Brazil	1485	280	280	280	—5
Br Tnk	300	300	300	300	
Br Tank pr	125	$22	22	22	
BA Oil	1350	$30	29¾	29⅞	
BC Forest	110	$12⅛	12¼	12⅛	+⅜
BC Pow	1707	$16⅞	16⅞	16⅞	
BC Phone	357	$46½	46	46	— ⅝
BCPH 4¼x56	215	$93	93	93	
BC Ph 5¾pr	20	$104½	104½	104½	— ½
BCPh rts	6974	175	165	165	—10
Build Prod	250	$24⅛	24⅛	24⅛	
Burns	1765	$7½	7⅛	7¼	— ⅛
Burrard A	100	$7½	7½	7½	
Cabol	280	115	115	115	
Cal Pow	2665	$22¼	22	22¼	
Cal P 5 pr	10	$102	102	102	
C Bread B	25	66	66	66	
Can Cem	195	$25½	25	25	— ¼
CD Sug	275	$24⅜	24	24⅜	+ ⅛
CI Fndry	150	$18¾	18¾	18¾	
Can Perm	43	$64¾	64¾	64¾	— ¼
Can Wire B	100	$10½	10½	10½	
Cdn Baks	300	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
C Brew	9180	$9⅛	9⅛	9⅜	
C Brew pr	230	$48½	48¼	48½	
CBAL A w	105	220	215	220	
CBAL B w	245	210	210	210	
Cdn Celan	400	$30½	30⅜	30½	+ ¼
C Cel $1.75	55	$35½	35½	35½	— ⅜
C Chem	220	$6¾	6½	6¾	+ ¼
C Chem w	850	220	215	215	—10
C Collieries	400	$6¼	6¼	6¼	— ¼
C Colli pr	500	78	78	78	
C Curt W	800	89	85	89	+4
C Fbks A	220	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
CF Prd I pr	212	$48½	48½	48½	
C Gas In pr	900	$5½	5½	5½	
CGE	210	$29	29	29	
C Husky	50376	$7¾	7⅛	7¼	+⅛
C Husky w	3980	210	175	185	
C Husky Cw	600	120	115	115	—10
C Hydro	400	$16¼	16	16	— ⅜
C Im Bk C	772	$56¼	55¾	56¼	— ¼
C Ind Gas	1040	$8	8	8	
CIL	2140	$12¾	12⅛	12¾	
Cdn Loco	2100	400	400	400	
C Marc	200	400	400	400	—10
Cdn Oil	77990	$55⅛	54	55	+⅛
Cdn Oil pr	25	$155	155	155	
Cdn Oil S	10	$105	105	105	— ½
CPR	3613	$21⅛	21	21⅛	+⅛
Cdn Pet pr	237	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Cdn Tire	25	$37⅞	37⅞	37⅞	
CWN Gas	200	16	16	16	— ¼
CWN G pr	25	$15½	15½	15½	
CWN G 5½	250	$20⅛	20	20⅛	+ ⅛
Chat Gai	267	$7	7	7	— ⅛
CKP Dev	100	$18⅜	18⅜	18⅜	
Col Cell	1030	400	400	400	
Con Baks	220	$7⅛	7⅛	7⅛	
Con Bldg	200	$18	18	18	
Con Bldg w	400	850	825	825	—10
Con M S	1287	$19½	19¼	19¼	— ¼
Con Paper	667	$37⅜	36⅜	37¼	+ ⅜
Con Gas	1940	$19	19	19	
Corby vt	135	$16½	16½	16½	— ¼
Coronation	295	$6⅝	6½	6½	
Crain RL	200	$13¼	13¼	13¼	
Crush Int	2750	$11⅛	10¾	10⅜	— ⅛
Dale	700	290	270	270	—20
Dist Seag	475	$40½	40	40½	+ ½
D Bridge	1500	$15¼	15	15¼	— ⅛
D CanGen	10	$10994	10994	10994	
D Dair pr	25	$29	29	29	
Dom Elect	220	$10⅜	10⅜	10⅜	
Dofasco	657	$51½	51	51	—1¼
Dosco	100	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Dom Stores	2275	$12¼	12	12⅛	+ ⅛
Dom Tar xd	2415	$16¾	16⅜	16¾	
Dom Tar pr	100	$21	21	21	+ ⅜
Dom Text	3225	$16	15⅞	16	+¼
Du Pont	1145	$33¼	33	33	— ¾
Emco	100	$10	10	10	
Erie A	250	$5	5	5	— ½
Erie B	100	125	125	125	+15
Exquisite pr	100	$11	11	11	
Falcon	2376	$49	48¼	48⅜	+⅛
Fam Play	445	$16	16	16	
Fed Farms	300	440	430	430	—15
Ford US	210	$43¼	43¼	43¼	
Fraser	860	$25½	25¼	25½	
Fr Pete pr	100	280	280	280	—10
Gatineau	480	$27⅜	27	27¼	— ¼
GMC	40	$55½	55½	55½	+ ½
Goodyear	25	$135	135	135	
GL Paper	375	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
G L Power	350	$19⅛	19	19⅛	+ ⅜
G L Pow w	300	810	790	810	+100
GNGas Bw	290	190	175	190	
Gr Wpg G	225	$15	15	15	
Gr Wpg vt	210	$14⅝	14⅝	14⅝	
Greyhnd	100	$17⅛	17⅛	17⅛	
Guar Tr	30	$49	49	49	— ½
Hardee	850	345	340	340	+5
Hawker Sld	3460	405	390	390	—10
Hawker pr	45	$78	78	78	+1
Hayes Stl	100	$12	12	12	— ⅛
Hees	220	150	150	150	
H Dauch	39	$53	53	53	—1
Holden A	200	$8½	8½	8½	
Horne Pf	1633	205	200	205	—15
Hur Erie	83	$48⅜	48¼	48⅜	
Imp Oil	2889	$44½	43¾	44	+ ¼
Imp Tob	1100	$13¾	13½	13½	— ¼
Ind Accep	1383	$21¾	21½	21¾	
Ingersoll A	200	$7½	7½	7½	— ¼
Inland C pr	210	$17	17	17	
Inland Gas	820	485	475	480	+5
Inland G w	100	97	97	97	
Int City Gas	210	7	7	7	
INC	55	$48½	47	48½	+ ⅜
Int Nickel	3190	$59¾	58⅞	59¼	— ¼
Int Util	550	$41⅞	41½	41½	— ½
Int Util pr	80	$48¼	48¼	48¼	
Intpr B 59w	200	31	31	31	
Inter PL	318	$75½	75	75	— ¼
Int Sti P	700	105	105	105	—5
Inv Syn	200	$53	53	53	— ⅛
Inv Syn A	345	$48¼	47¾	48¼	+ ¼
Jamaica PS	420	$12¾	12½	12½	— ¾
Jefferson	150	$6	6	6	
Jockey C	200	290	290	290	—5
Jock C pr	1200	$10⅜	10¼	10¼	— ¼
Jock C B pr	100	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Jock wts	600	53	53	53	
Kelly D A	150	$5¼	5¼	5¼	
Kelvinator	1200	$9	8¾	8¾	+ ⅛
Labatt	603	$11½	11½	11½	— ½
Lafarge	220	420	420	420	—20
Lakeland	1550	210	210	210	
LOnt Cem	600	265	255	255	—5
LOnt Cem p	250	$9¾	9¾	9¾	
Laura Sec	150	$15⅛	15⅛	15⅛	— ⅛
Lau F A	290	$15½	15½	15½	+ ½
Lau F 2.00	100	38	38	38	
Leland	1500	$12¼	12	12⅛	— ⅛
Levy	950	$12¼	12⅛	12¼	— ¼
Levy pr	250	$23	23	23	
Levy 2 pr	600	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
LobCo A	1590	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
LobCo B	635	$7¾	7½	7¾	
LobCo pr	154	$30	29½	29½	— ½
LobG B pr	210	$32	32	32	
Lob Inc	100	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅜
Loeb M	450	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
MB PR	3617	$18⅜	17⅞	18¼	
Mass F	1800	$11	10⅞	10⅞	
Mas F 5½	25	$107	107	107	+1
Mid Pac	325	350	350	350	—10
Mid West	2000	165	160	160	—10
Mill Brick	300	320	320	320	
Molson A	100	$25	25	25	+ ½
Molson B	149	$25	25	25	— ¾
Mon Foods	275	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Mont Loco	275	$11⅝	11⅝	11⅝	
Moore	2403	$44½	43½	43½	— ⅝
Nat Drug	250	$16	16	16	
N Groc pr	25	$27¾	27¾	27¾	
Nat Trust	1220	$18	18	18	— ⅛
Nia Wire	210	$14	14	14	
Nia Wire B	275	$13½	13½	13½	
Noranda	2255	$26⅝	26	26½	+ ⅛
NO NGas	425	$17⅛	17	17	— ⅛
Nor Phone	310	$9	9	9	
Ont Loan	100	$34¼	34¼	34¼	— ¾
Ont Steel	1020	$11	10½	10⅝	— ⅛
Ont Store	25	455	455	455	
Oshawa A	300	$53¼	52	52	—1
Page-Hers	620	$17⅞	17¾	17¾	— ⅛
Pbina	2195	$6⅝	6⅜	6⅜	
Pembina pr	220	$49	49	49	
Phantom	500	$5⅛	5	5	— ¼
Pow Corp	5472	$69½	67¾	69	+2
Premium	250	180	180	180	
QN Gas	430	$5¼	5¼	5¼	
QN Gs pr	265	$52½	51½	52½	+2
QN Gas w	200	100	100	100	+10
Reichhold	215	$9	9	9	
Revelstoke	225	450	450	450	
R-Nodwell	100	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Rob 2 pr	150	$13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Rockowr pr	100	$8⅛	8¼	8¼	— ¼
Rothman	1335	$6¾	6⅝	6⅝	+ ⅜
Royal Bank	1108	$70¼	69¾	70	— ½
Royalite	14167	$14¾	14¾	14¾	
Royalite pr	50	$25	25	25	
St L Cp Apr	55	$99½	99½	99½	— ½
St Maurice	400	67	67	67	—3
Salada E	1145	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Salada wts	450	495	475	475	—25
Sayvette	150	300	300	300	—25
Seven Arts	2245	$9	8¼	8¾	+ ¼
Shawin	3780	$24¼	23¾	24⅛	— ¼
Shawin A	100	$24¼	24¼	24¼	
Shaw A pr	50	$38	38	38	
Silverwd A	200	$12	12	12	
Simpsons	685	$27¼	27	27	
Southam	300	$29⅜	29½	29⅜	+ ⅛
St Pav	215	$9	9	9	
Steel Can	4112	$16½	16¼	16⅜	
Steinbg pr	150	$10¼	10¼	10¼	
Steinbg A	225	$18¼	18¼	18¼	
Ster Tr	100	$46	46	46	—2
Suptest ord	1010	$18	17¾	17¾	— ¼
Suptest com	150	410	410	410	
Tamblyn	250	$15¾	15¾	15¾	
Texaco	245	$48	48	48	
TT Can A	100	$6	6	6	—1
pr Dm Bk	1081	$55½	55	55½	— ¼
Tower	300	490	475	475	—15
Tower wts	300	90	90	90	—10
T Fin A	2755	$11½	11¼	11½	+ ⅛
T Fin B	215	$11	11	11	
T Fin 5	50	$37	37	37	—2
Tr Can PL	1900	$19¾	19½	19⅝	— ⅜
Trans Mt	720	$14	14	14	— ⅛
Trans PPL	450	$7⅝	6⅝	6⅞	— ⅛
Turnbull	225	$13	13	13	
U NGas	965	$18½	18¼	18¼	— ⅜
U Gas A pr	25	$55	55	55	—1
U Gas Bpr	25	$57	57	57	+ ¾
UN Steel	220	$5½	5½	5½	
Vector	1000	10	10	10	—1
Vendomat	370	$5⅛	5⅛	5⅛	
Vic G Tr	100	$53	53	53	
Vulcan	200	415	415	415	
Walk GW	1225	$50¾	50½	50½	—⅜
Wat Equip	700	405	400	400	—20
Webb Knp	800	215	215	215	—5
Westcoast	375	$14½	14½	14½	
Wcoas tvt	555	$13¾	13¾	13¾	— ⅛
Westeel	325	$10⅞	10¾	10⅞	
Westfair pr	25	$26⅞	26⅞	26⅞	—1⅛
Weston A	1050	$15	15	15	
Weston B	225	$18¼	18	18¼	+ ¾
Wstn 4½ pr	40	$95	95	95	— ½
West A w	1870	775	770	775	+5
White 1 pr	75	529	29	29	
Wood J A	325	$38	37⅛	38	+1
Wood J pr	50	$94⅛	94⅛	94⅛	— ⅞
Woodwd A	225	$14	13½	14	+¼
Y Knit A	1225	260	215	215	—45
Y Knit B	3500	50	41	41	—9
enith	1200	330	330	330	
MINES					
Abacus	3033	18	18	18	—1
Acad Uran	2000	5½	5½	5½	
Agnico	2100	71	70	70	
Alba Expl	11000	5½	5	5½	
Am Larder	1000	18	18	18	
Amal Rare	563	10	10	10	
Anacon	4000	34	34	34	+1
Ansil	2000	9½	9½	9½	
Area	3600	93	93	93	—3
Arjon	4500	9½	9½	9½	
A Arcadia	14000	43	39	41	+1
Att C Cop	500	107	107	107	
Aumacho	1000	7½	7½	7½	
Aumaq	1000	5½	5½	5½	
Aunor	100	400	400	400	—10
Bankeno	3500	20	20	20	
Bankfield	8300	31	28	30	+1½
Barex	1000	64	64	64	+2
Barnat	1700	118	115	117	+3
Bary Expl	1000	19	19	19	
Base Met	1800	7	7	7	
Beav Lod	29000	8	7	7	— ½
Bethlm	1700	199	195	195	—1
Bibis	50100	11	8	9	+1
Bidcop	6500	10½	10	10½	+ ½
Black Bay	5500	9	9	9	
Bouzan	500	39	39	39	
Bralorne	750	700	700	700	+20
Brunswk	150	295	295	295	
Buff Ank	700	141	141	141	—9
Buff RL	1500	5	5	5	
Camp Chib	6590	360	345	350	+15
Cadamet	1500	9	9	9	
C Tung	2800	150	148	148	
C Astoria	26500	7	6½	7	+ ½
C Dyno	600	75	75	75	—3
Cdn NW	12333	9	9	9	
Can Erin	1500	14	14	14	—1
Captain	14000	9	9	9	
Cariboo	200	105	105	105	+5
Cent Pat	1600	100	100	100	+5
Cent Por	500	6	6	6	— ½
Cheskirk	2000	4½	4	4	—1
Chester	1000	20½	20½	20½	
Chib Kay	2000	12	11	12	
Chib M	7500	32½	30	31	+1
Chimo	3000	45	45	45	+2
Chrom	1000	155	155	155	—10
Coch Will	200	465	455	465	
Conigas	2000	75	75	75	
Con-Key	3500	12	12	12	
C Beliek	2500	8½	8	8½	+1½
C Discov	200	115	115	115	
C Halli	6700	29	28	28½	+ ½
C Mogul	660	95	95	95	—3
C Morrison	1500	34	34	34	+2
C Mosher	3200	260	251	260	+2
Con Negus	1000	9	9	9	— ½
Con Nichol	500	4½	4½	4½	— ½
C Northld	3500	23	21	23	+1
C Red Pop	4000	12	12	12	+2
C Regcourt	13000	11½	11	11½	
C Sannorm	1500	7½	7½	7½	
Conwest	600	385	385	385	+5
Cop Corp	3000	16	15	16	
Cop-Man	2000	8	8	8	— ½
Coprand	600	105	105	105	—3
Coulee	56300	40	33	36	+ ½
Croinor	10500	9½	9	9	— ½
Crowpat	46000	14	13½	14	
Daering	14950	14	13½	14	+½
De Cour	1000	7½	7½	7½	
Deer Horn	6000	22½	22	22½	+ ½
D'Eldona	1500	9	8½	9	
Delhi Pac	16500	27	25½	26	—1
Denison xd	1199	$10¼	10	10¼	— ⅛
Dicknsn	850	430	415	415	—15
Dome	200	$29	29	29	
Donalda	1500	7	7	7	
East Mal	1200	240	237	240	+3
East Sull	500	175	175	175	
Elder	1200	109	108	108	
Eldrich	1000	7½	7½	7½	
El Sol	1000	5½	5½	5½	
Eureka	740	14	14	14	
Faraday	500	170	170	170	
F'west T	1500	11½	11	11	+1
Fatima	6300	22	20½	21½	— ½
Frncoeur	16500	15	14	15	
Frohisher	6015	12½	12	12½	+ ½
Gaitwin	1000	10	10	10	— ½
Geco Mine	2110	$24½	24	24½	
Giant YK	210	$11	11	11	
Goldale	1000	30½	30	30½	— ½
GF Mining	1000	17	17	17	— ½
Goldray	21500	39	38	38	
Granduc	400	310	300	300	
Gulf Lead	2000	7½	7½	7½	— ½
Gunnar	1282	785	780	780	—15
Hard Rock	6000	13½	12	12	—1
Har Min	33033	16	13	14	
Hastings	600	106	105	105	—10
H of Lake	2000	13½	13½	13½	— ½
Headway	27300	35	28	31	+4
Heath	1500	6	6	6	
Hollinger	2225	19½	19	19¾	+ ⅜
Howey	200	230	230	230	
Hud Bay	584	$48	47¾	48	
Hydra Ex	33030	40	36	37	+2
Inspiratn	2266	45	43	45	
Irish Cop	5700	25½	25	25	
Iso	4000	76	73	75	
Jacobus	24500	54	50	50	—5
Jaye Expl	1000	13	13	13	+1
Jellicoe	3000	5	5	5	
Joliet	4700	23	21	21	—1
Jonsmith	3500	11	10	10	—2
Joutel	1650	64	63	63	
Jowsey	1566	31	31	31	
Kerr Add	6570	715	670	705	+35
Kirk Min	3000	32	31½	32	—2
Kirk Town	9500	20	18	18	—1½
Lab Min	300	$19	19	19	— ½
L Dufault	2820	410	395	400	+5
Lake Ling	1500	9	9	9	
L Osu	4000	15½	15	15½	+ ½
L Shore	220	280	280	280	
Langis	4700	40½	38	38	—4
Latin Am	37000	65	61	61	—6
Leitch	8000	120	105	108	
Lencourt	5500	11	10	11	
Lexindin	16000	3½	3½	3½	— ½
LL Lac	2000	180	180	180	—5
Lorado	12450	98	95	96	+5
Louvict	500	8	8	8	+ ½
Lyndhst	15000	15	11	12	+ ½
Macassa	2050	360	360	360	—10
MacLe	5500	4½	4½	4½	
MacLeod	8000	115	115	115	
Madsen	600	215	215	215	—3
Magnet	2000	5	5	5	
Maneast U	1100	5	5	5	
Manoka MS	1100	26	26	26	
Maralgo	10000	9	8	8	— ½
Marboy	5500	17	17	17	— ½
Marcon	8500	7	7	7	+1
Maritime	6700	51	50	51	
Martin	3600	47	46	47	
Matatch	2000	9	9	9	
Mattgmi	200	880	880	880	
McIntyre	570	$41	40½	40⅝	
McKen	29600	42	40	40½	—1
McMar	2000	6	6	6	
McWat	8200	28	26	28	+1
Mentor	7000	37	35	36	—1
Merrill	600	66	66	66	+1
Meta Uran	1000	9½	9½	9½	
Midrim	23300	36	32	36	+4
Min Corp	200	$13⅛	13⅛	13⅛	
Min-Ore	38500	12½	11	11½	— ½
Mt Wright	2200	36	34	36	+1
Mull-M A	8800	22	21½	22	
Murray M	5100	101	96	96	—4
Nama Cr	1700	8½	8½	8½	
Nat Expl	3100	5½	5½	5½	
Nealon	279160	44	37	38	—1
New Alger	1000	4½	4½	4½	— ½
New Ath	6640	25	24	25	
New Bld	13000	7	6½	6½	
New Cal	3000	23	22	23	+1
Nconex wts	400	89	89	89	+1
New Jason	625	8	8	8	
New Hosco	1000	75	75	75	
New Jason	5000	7	7	7	—½
N Kelore	14500	8½	8	8	
Newlund	3500	16½	16	16½	— ½
N Mylama	7000	21	20	21	+1
Newnor	908750	93	39	50	+20
New Rouyn	1000	8	8	8	+1
Nickel MS	5081	44	43	43	—1
Nisto	3500	5	5	5	
Norgold	500	6	6	6	
Norlartic	7500	22	20	20	
Normetal	2150	285	285	285	
Norpax	9500	11	9	9	—2
N Coldstrm	1150	46	46	46	+1
Northgate	31000	510	430	500	+60
North Can	300	230	225	225	—5
Norvalle	10500	10	9	10	+ ½
Nudul	625	12	12	12	—1
O'Leary	2000	15	14	15	+2
Opemiska	808	515	505	510	—5
Orchan	700	187	185	185	
Orenada	7500	6	6	6	— ½
Ormsby	5300	35	33	35	
Osisko	1000	39	37	37	—2
Paramaq	30500	20	28	30	+2
Patino	2950	875	845	875	+15
Pax Int	750	17½	17½	17½	— ½
Paymast	2500	14	13½	13½	— ½
Pce Expl	7833	14	13	14	+1
Peerless	2200	15½	15	15	
Perron	3500	11½	11½	11½	— ½
Pick Crow	794	61	61	61	—1
Pitch-Ore	40000	10½	9	10	+1
Placer	385	$24¼	24	24¼	— ½
Pow Rou	1000	36	36	36	+1
Preston	300	650	640	650	+10
Pros Air	500	54	54	54	+1
Purdex	57300	12	11	12	+1
Que Ascot	1000	8	8	8	—1
Que Chib	1500	17	17	17	— ½
Que Lab	7000	4½	4½	4½	
Que Lith	250	260	250	250	—25
Que Man	1000	14	14	14	+1
Quemont	125	940	940	940	—10
Radiore	5200	40½	40	40	+½
Raglan	3500	50	49½	49½	+1
Rayrock	1200	80	80	80	+1
Realm	10500	10	9½	9½	— ½
Rexspar	1500	15	15	15	
Rio Algom	4500	$10⅜	10	10¼	
Rio Rup	4966	6	6	6	
Rix Athab	1000	31	31	31	—1
Roche	4500	8½	8½	8½	— ½
Rockwin	1600	14	14	14	
Rowan Con	1500	6	5½	5½	— ½
Ryanor	39143	17½	15	17	+3
San Ant	3685	45½	45	45½	+ ½
Sand Riv	3000	5	5	5	
Satellite	2500	17½	17	17	— ½
Sheep Cr	200	120	120	120	
Sherritt	7560	305	300	300	
Silvmaq	1625	20	20	20	
Sil Miller	500	33	33	33	—2
Sil Stand	1000	21	21	21	—1
Siscoe	2385	214	210	212	
Starratt	3500	6	5½	5½	—1
Steep R	7495	460	445	450	—5
Sud Cont	1000	8½	8½	8½	— ½
Sullivan	2450	160	155	155	—5
Sunburst	1500	15	14	14	
Taurcan	2000	40	38	38	—2
Teck-H	1550	159	155	159	+4
Thom L	1200	59	57	59	
Tombill	1100	71	71	71	+1
Torbrit	500	31

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

David et Goliath . . .

Il y avait une fois un méchant géant du nom de Goliath qui faisait peur à tout le monde; il y avait aussi comme tout le monde le sait également le bon roi David qui n'avait peur de rien. Les temps sont bien changés! Liston est bien l'ogre d'hier, mais Patterson n'est certainement plus celui qu'on croyait être le chevalier sans peur. J'admets que la vue de Liston se dévêtant, ce colosse qu'on aurait beau jeu d'appeler molosse, avait de quoi en effrayer plus d'un. Enrobé de blanc, tête sous la cagoule, ce noir qui voyait rouge lorsqu'il est sorti tout de go de son costume de pseudo Klu-Klux-Klan pour regarder son adversaire en plein dans les yeux, ce grand dogue de Liston nous a paru le moins animé d'intentions pas très pures ni pacifistes. Heureusement que bien assis dans le salon chez nous . . . il n'y avait rien à craindre! cependant pour le sieur Patterson qui a probablement eu les mêmes réactions que nous, mais qui était en fort plus mauvaise posture d'avoir à y faire face, la scène devenait réellement dramatique . . . En deux minutes, six secondes, l'ogre avait dévoré le Petit Poucet . . . le bon roi David avait oublié sa fronde . . .

Etude révélatrice . . .

La petite conférence de presse d'avant-hier au cours de laquelle le père de la Sablonnière nous a révélé qu'en matière d'éducation physique, dans la province de Québec, nous étions des illettrés, a eu le bon effet de nous faire faire quelques recherches en ce domaine où pourtant tant a été dit pour confirmer l'opinion du père. Et nous en avons découvert de succulentes! Comme par exemple que dans Québec même (la ville) et ses banlieues on rencontre pas moins de 33% des écoles — 29 sur 88 — où on ne consacre AUCUN TEMPS A L'EDUCATION PHYSIQUE; OU IL N'Y A NI PROFESSEUR? NI PROGRAMME NI MATERIEL DE GYMNASE! Sur 34 professeurs d'éducation physique dans les écoles primaires, CINQ seulement sont diplômés et pour teminer en beauté, le rapport de l'université Laval (Ecole de pédagogie et d'orientation) cite le cas d'une commission scolaire où 22,000 enfants sur un total de 30,000 "ne reçoivent aucun cours régulier d'Education Physique!" en concluant: ". . . on ne peut que déplorer le peu d'intérêt qu'on semble manifester dans l'organisation du primaire, base de toute éducation cenpendant . . ."

Des "chips", du "coke" et un écran de 17" . . . !

Je vous ferai grâce de tous les détails de ce rapport, extrêmement bien rédigé parce qu'on s'est basé sur des faits et qu'on a procédé censément pour aller jusqu'au fond des choses, de ce rapport dis-je qui ferait rougir plusieurs membres du département de l'instruction publique et qui relève ce domaine, s'ils se donnaient tout au moins la peine de le lire.

Quant à mettre tout ça en pratique, il faudrait croire au miracle plus fort que je n'y crois moi-même. Si seulement le département de l'instruction publique en matière d'éducation physique avait la décence d'écouter les conseils de ceux qui savent et surtout la bonne idée de donner suite à leurs recommandations . . . ça nous éviterait de penser que la génération qui lève aura l'air d'une drôle de génération de sportifs . . . une génération de cyclopes! Un sac de "potato chips" de 2 livres sur des genoux tremblottants, bien calés dans un fauteuil de velours de la 104ème rangée du stade à la super-structure de 78 étages, l'oeil de 17" de cyclope vingtième siècle bien ajusté, tel sera bientôt le spectacle du jeune canadien assistant aux prochains jeux olympiques.

Athlétisme léger à la Palestre

La section "Athlétisme léger", sous la tutelle de Roland Bouffard, a connu un essor extraordinaire au Centre Cherrier de La Palestre Nationale. Plusieurs des membres de cette nouvelle section ont capté les principaux championnats dans les différentes catégories.

Parmi ceux qui se sont le plus distingués mentionnons Nicolas Marrone qui a remporté le championnat du Canada, à Toronto dans la marche de 20 kilomètres en un temps d'une heure et 40 minutes. Il a également remporté le championnat de la province pour établir un nouveau record dans la marche de 20 kilomètres en une heure et 35 minutes et 57 secondes.

Marrone représentera La Palestre Nationale dans la marche de 31 milles pour le championnat du Canada qui sera disputé en fin de semaine au Camp Borden en Ontario.

Roland Bouffard qui ne cesse de se dépenser bénévolement pour cette nouvelle section du Centre Cherrier annonce que huit porte-couleurs de La Palestre Nationale prendront part à la course de 12 milles organisée par les Francs Amis de Mt-Royal, dimanche après-midi, au parc Lafontaine. Trois juniors participeront également à la course de deux milles.

Tous ceux qui désirent se joindre à cette nouvelle section du Centre Cherrier de la Palestre Nationale peuvent communiquer avec Roland Bouffard. L'entrainement a lieu le jeudi soir, de 8.30 à 10.30 heures et le samedi après-midi de 4.30 à 6 heures.

Tournoi de golf

Dimanche, le 30 septembre, aura lieu le 9e tournoi de golf annuel de la Ligue de Hockey Amicale St-Viateur Inc. Comme par les années passées ce tournoi se tiendra au magnifique Club de Golf de Ville d'Anjou.

Cette réunion permettra aux joueurs et aux amis de se réunir après une séparation de plus de cinq mois. Cette occasion marquera le début des nouvelles activités pour les membres. En effet, les dirigeants de la ligue ont décidé qu'à l'avenir une partie des profits sera versée à "l'Oeuvre des Enfants Oubliés".

A Mgr Pigeon

Le cours de "Lecture de cartes et boussole", donné chaque année aux sportifs de la région de Montréal par les pêcheurs de Montréal, commencera mardi le 9 octobre à 8h.00 p.m. au centre récréatif Mgr Pigeon, 5550 Angers, Côte St-Paul. Les frais sont de $1.00 upar personne pour le cours complet et les cartes nécessaires seront fournies.

Jean Bourbeau sera en charge du cours cet automne.

Le cours se donne depuis quatre ans et déjà plus de 400 personnes l'ont suivi au complet; les exercices de graduation, tenus après complétion du cours, consistent en une excursion d'un jour aux alentours de la Ville et en un examen pratique.

Dans la QRFU

Ce soir se jouera la seule partie à l'affiche dans la division junior du QRFU, soit une joute entre les Maple Leafs de NDQ et les Lions de ville Mont-Royal. La partie sera disputée au parc Trenholme et débutera à 8 h. précises.

Depuis le début de la saison le record des Maple Leafs de NDG se lit comme suit: 3 victoires, aucune défaite; celui des Lions de ville Mont-Royal, 2 victoires, 1 défaite.

Cette partie décidera donc si les Maple Leafs sont assez puissants pour demeurer en tête du classement avec une avance augmentée ou si les Lions sauront se hisser au premier rang pour rendre la course au championnat plus serrée encore.

Invitation lancée par les Mets de St-Laurent

Les "Jets de Saint-Laurent" qui ont connu beaucoup de succès à leur première année dans la ligue de hockey "Métro-Spécial" l'an dernier, tiendront des pratiques prochainement.

M. Léo Gariépy, gérant général de cette équipe junior, annonce que toutes les positions sont actuellement valides. Cependant, les joueurs de défense recevront une attention spéciale à l'occasion des pratiques qui vont débuter bientôt.

Tous les jeunes de Saint-Laurent ,ou des environs, qui désirent tenter leur chance avec cette équipe, peuvent le faire, en communiquant avec M. Léo Gariépy à VI 2-3512, ou Jacques Beaudoin, à RI 4-6411, local 265.

Il est entendu que l'âge ne doit pas passer dix-huit ans.

Barbara Ann Scott évoque des souvenirs inoubliés

Mme Tom V. King, de Chicago était devant le miroir arrangeant quelques plis de sa jolie coiffure blonde platinée tout en mentionnant, comme par hasard, que "parfois je suis brunette ou brune et j'ai même tenté d'être rousse — c'est la couleur favorite de Tom, vous savez — mais il n'aime pas cette couleur pour moi en sorte que je ne suis plus jamais rousse".

Elle passa soigneusement le crayon de mascarat sur ses sourcils et se poudra légèrement le nez. Ne mesurant pas plus de cinq pieds et ne pesant que 103 livres, quiconque aurait pu la prendre pour une jolie danseuse de club. Mais pas si vous lui regardiez les yeux.

Il n'y a eu qu'un être au monde qui ait eu le don de toujours regarder les gens d'un grand air étonné, un regard qui s'identifiait et s'identifie encore avec la personnalité de Barbara Ann Scott. Car c'était bien elle sauf que sa petite voix aiguë a maintenant changé légèrement et a un timbre plus riche.

Barbara Ann était récemment à Toronto où elle apparaissait dans un programme télévisé comme invitée. En 1948, alors qu'elle était âgée de dix-huit ans, elle avait émerveillé le monde entier avec son patinage de fantaisie qui lui avait valu d'être couronnée championne mondiale aux Jeux Olympiques. Sa ville natale et tout le reste du Canada, l'avait acclamée comme une reine.

Aucun regret

Avant de remporter ce fameux championnat, la médaille d'or pour le Canada, Barbara Ann avait gagné tous les trophées possibles au Canada, en Amérique du Nord et en Europe.

Elle dit avoir aimé tout le temps qu'elle a passé dans ses épreuves mondiales. Mais, aujourd'hui, tout cela est chose du passé. Elle n'a même pas patiné depuis sept ans.

"Je suis trop vieille et rouillée pour ces sortes d'exploits", dit Barbara Ann, maintenant âgée de 32 ans, au cours d'une entrevue.

"C'est vrai, il y a bien des choses qu'un enfant normal a eues et que j'ai manquées parce que je m'entrainais pour toutes sortes de concours, mais j'étais jeune, en bonne santé et j'étais forte. Aujourd'hui, j'exploite un salon de beauté et je suis ménagère.

Une famille? Non. J'ai un poodle et une perruche."

Sa mère, Mme Clyde Scott, qui demeure à Toronto, tient Barbara au courant de tous les événements sportifs ayant trait au patinage de fantaisie. C'est pourquoi Barbara peut dire qu'elle sait que Don Jackson a gagné des tournois pour le championnat mondial. Elle suit également la carrière d'Otto et de Maria Jelinek. "Je suis très fière d'eux, dit Barbara Ann. Ces jeunes peuvent patiner, c'est chose certaine."

Deux carrières

Aujourd'hui, Barbara Ann dit filer ensemble deux carrières. Elle se rend tous les jours à son salon de beauté situé dans la banlieue de Glencoe, où elle a un personnel de 25 personnes. De plus, elle tient maison pour son mari. Ce dernier était son agent de presse quand elle était professionnelle dans la revue d'Arthur Wirtz, de Hollywood. Maintenant il est gérant-général adjoint d'un supermarché à Chicago.

Montrant sa coiffure, Barbara Ann dit qu'elle doit toujours porter une coiffure dernier cri étant propriétaire d'un salon de beauté.

Mais son sujet favori de conversation est Tom, son mari. "Il prend un mois de congé par année et nous partons ensemble pour l'Arizona, Tom, ma mère et moi. Il joue au golf tous les jours. Quant à moi, je fais de la natation et de l'équitation. Tom est très bon golfeur. Moi? je joue dans la centaine.

Tom et Barbara Ann demeurent au quatorzième étage d'une maison de rapport à Chicago.

"Tom aime les feux de foyer et moi aussi. Nous en avons quatre à la maison. Soit dit sans prétention. Notre demeure est simplement une vieille résidence," dit-elle en ouvrant ses grands yeux toujours remplis d'étonnement.



Senator Spangler, avec le conducteur Phil Dussault. Cet ambleur est un des favoris de ce soir dans l'amble "Habitant", à Blue Bonnets.

A St-Viateur d'Outremont

Il y a quelques mois, un groupe de citoyens a formé une corporation sous le nom de: "Service des loisirs St-Viateur".

Les locaux de l'Académie Querbes ont été complètement rénovés grâce à la générosité des autorités de la Commission scolaire St-Viateur. On y trouve une piscine propre, insonorisée et bien ventilée, un gymnase pourvu de nouveaux appareils, une nouvelle salle de ping-pong, une salle de douches modernisé et des cases toutes neuves, une salle de quilles de trois allées, un service de physiothérapie et un bureau d'administration. La Cité d'Outremont et la Commission scolaire de Ste-Madeleine ont également fourni une aide très appréciable aux loisirs.

Le comité de direction est composé d'hommes et de dames qui se dévouent bénévolement. En voici la liste: Paul Dumas, président; Paul Viens, 1er vice-président; François Desmarais, 2e vice-président; Mme Jacques Chavalier, vice-présidente; Jean Gagnon, secrétaire; Paul Lessard, trésorier; et le Révérend père J.-M. Tanguay, c.s.v., aumônier-directeur.

Le Centre de loisirs St-Viateur sera suivi officiellement à compter de lundi, le 1er octobre 1962. On anticipe une saison très activa à ce nouveau centre.

Vic Chapman acquis par les Alouettes

EDMONTON. — Vic Chapman, des Eskimos d'Edmonton, un très bon botteur et receveur de passes, a été échangé aux Alouettes de Montréal, a révélé le gérant général Joe Ryan, du Edmonton.

Ryan a déclaré que les Eskimos recevront en échange de Chapman les droits au premier choix des Alouettes dans le repêchage collégial en 1963 ou bien "un autre joueur canadien convenable".

Chapman rejoindra Montréal à l'occasion de la visite des Alouettes à Winnipeg ce soir.

Chapman a réussi 750 bottés opur une moyenne de 41 verges en huit saisons. L'an dernier, comme ailier offensif, il a accepté 17 passes pour un total de 299 verges. Au cours des cinq dernières saisons, il a accepté 56 des 61 passes lancées en sa direction.

Le pilote Eagle Keys a déclaré que, avec le retour prochain de Gino Fracas, une équipe qui n'a le droit qu'à 17 joueurs en uniforme n'a pas grande ouverture pour un spécialiste, d'autant plus que le demi-arrière Bobby Walden est prêt à remplir le rôle de boteur.

BOXE

LOS ANGELES (PA). — L'état du boxeur Alejandro Lavorante demeurait critique hier, soit cinq jours après être tombé dans le coma à la suite d'une mise hors de combat lors d'un match de boxe.

Le boxeur argentin a subi deux intervention chirurgicales au cerveau après avoir été envoyé au tapis par Johnny Riggins, un pod islourd de San Francisco, vendredi soir dernier. Il a fait preuve d'une légère amélioration mardi en bougeant ses bras et ses jambes.

Touterois, le neurologiste qui l'a opéré ne croit pas qu'il sorte du coma avant aujourd'hui, s'il le fait. Il a fait venir trois autres spécialistes "a cause de l'intérêt porté aux accidents dans la boxe et afin d'obtenir toute la science médicale possible dans ce cas".

* * *

NEW-YORK (PA). — La Commission athlétique de New-York a décidé que le combat des poids moyens Paul ender-José Torrès, le 2 novembre, à Boston, ne mettrait pas le titre de Pender en jeu.

Elle donne comme raison que Torrès n'a jamais rencontré un aspirant sérieux pendant ses quatre années de boxe professionnelle et n'a jamais été lui-même considéré comme aspirant sérieux. La Commission soutient que les autres pays qui reconnaissent Pender champion sont du même avis.

* * *

SYDNEY, N.-E. (PC). — Wilf Graves, d'Edmonton, eet arrivé ici en vue de son macth titulaire pour le championnat canadien des poi dsmoyens contre Blair Richardson, de South Bar, N.-E., samedi soir, au forum de Glace Bay.

nO sait que Greaves a arrêté Richardson au 10e round d'un combat de 12 reprises en juillet dernier à Glace Bay. De son côté, l'aspirant, négligé des parieurs à 5-7, doit arriver aujourd'hui.

* * *

LNDRES (PA). — Harry Levine, promoteur londonien, a revele qu'il tentait d'organiser un match revanche entre Terry Downes et Sugar Ray Robinson. Ce dernier a subi la défaite mardi soir devant une foule de 14,000 personnes.

Serge Deyglun conférencier

La première assemblée annuelle des Pêcheurs & Chasseurs de Montréal aura lieu à la salle de bal de l'Hôtel Sheraton Mont-Royal, mardi le 2 octobre, à 8:00 hres du soir. Serge Deyglun, chroniqueur sportif bien connu et personnalité de la télévision, sera le conférencier invité. Il parlera de "L'Education par la Conversation".

Il y aura aussi présentation de trois films intéressants sur la chasse, dont l'un réalisé au nouveau Centre Sportif des Pêcheurs. Un représentant du Département de la Chasse et des Pêcheries sera sur les lieux pour émettre des permis et répondre à vos questions. Des prix de présence seront attrizués à la fin de l'assemblée.

Tous les sportsmen sont invités à l'assemblée, ainsi que leur épouse et leur famille. Il n'y a pas de prix d'entrée mais on passera le chapeau.

Ligue de football intercollégiale

Heures des joutes: 2.00 p.m.

Dim., 30 sept.: Rigaud à Grasset; Joliette à Mont Saint-Louis; Montréal à Notre-Dame; Sainte-Marie à Eudiste.

Samedi, 6 octobre: Rigaud à Sainte-Marie; Notre-Dame à Mont Saint-Louis.

Dimanche, 7 octobre: Grasset à Eudiste; Montréal à Joliette.

Dimanche, 14 octobre: Eudiste à Rigaud; Grasset à Ste-Marie; Mont Saint-Louis à Montréal; Notre-Dame à Joliette.

Dimanche, 21 octobre: Joliette à Rigaud; Mont Saint-Louis à Grasset; Notre-Dame à Eudiste; Ste-Marie à Montréal.

Dimanche, 28 octobre: Rigaud à Mont St-Louis; Grasset à Joliette; Ste-Marie à Notre-Dame; Eudiste à Montréal.

Dimanche, 4 novembre: Rigaud à Montréal; Eudiste à Mont Saint-Louis; Grasset à Notre-Dame; Joliette à Sainte-Marie.

Semi-finales: dimanche, 11 novembre, sur le terrain de la 1ère et 2e équipe.

Finale: dim., 18 novembre, sur le terrain de l'équipe qui a terminée en meilleure position.

A Blue Bonnets

L'amble "habitant" de ce soir, prélude au circuit juvénile canadien de demain

Comme prélude du Circuit juvénile canadien de demain soir, alors que les meilleurs ambleurs de deux ans batailleront pour une bourse de $18,300 la direction de la piste de Blue Bonnets présentera ce soir les meilleurs ambleurs canadiens à l'occasion de l'Amble "Habitant" de $9,000.

Le présence d'Irish Grattan, Winning Adios, Royal Ronald et Sir Winston Pick dans une même course suscite énormément d'intérêt dans les cercles de courses sous harnais.

Chacun de ces puissants ambleurs possède sa légion de partisans et d'admirateurs.

Irish Grattan, l'orgueil de l'écurie de Georges Nassif, a dominé le meeting du parc Richelieu, où il a triomphé dans deux des trois gros "stakes" en plus de découper un mille en 2:00.3.

Royal Ronald, propriété de la ferme Del Rosa, s'est également signalé à la piste du Bout-de-l'Ile, y réussissant un électrisant mille en 1:59.3, répétant l'exploit de Mighty Dudley et d'Adios Budtel de fracasser la barrière des deux minutes.

Quant à Winning Adios, propriété des frères Miron, on l'a vu ambler le mille en 2:01 à Richelieu et disposer d'Irish Grattan et de Royal Ronald au tout début du meeting de Bue Bonnets.

Ce soir, Wining Adios sera conduit par Frank Baise et partira en "entrée" avec Senator Spangler, que les Miron font conduire par leur ci-devant employé Phil Dussault.

Une autre puissante "entrée" prendra le départ lorsque Sir Winston Pick (Roger White) et On Key Benoit Côté) tenteront de faire triompher d'Allen Leblanc de Québec.

L'ancien champion Mighty Dudley, conduit par Murray Waples, et High Test, piloté par Claude St-Jacques, sont également présents et anxieux de causer une surprise, bien qu'ils s'attendent à être légèrement ignorés des parieurs.

TROT NOTES . . . Trouvés coupables de quarts de mille trop "lents", Denis Larochelle et Ken Galbraith ont écopé hier de suspensions de trois jours . . . Riddell Todd, Carpet Bagger et Old Srooge devraient se livrer une lutte contestée dans la cinquième course, ce soir, un Trot Handicap de $2,500 . . . Marc Gingras tentera de gagner les deux branches du pari double car il conduit le trotteur My Son Don à la première et l'ambleur Songster à la deuxième. . . .

Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE
C-2 Trot — $1,100

1 My Son Don	M. Gingras
2 Atruscot	G. Derochers
3 Glena Miller	A. Côté
4 Kirk's Vote	F. Baise
5 The Marshall	G. Lachance
6 Allan Chips	A. Deguise
7 Lucky Symbol	L. Bourgon
8 White Princess	R. Caldwell
Aussi éligible	
Pershing's First	J. Hayes

DEUXIEME COURSE
C-3 Amble — $700

1 Nancy Cinco	R. Gagné
2 Songster	M. Gingras
3 General Yates	P. Herbert
4 Golden Spark	Grandmaison
5 Halowin	R. Bouthillier
6 Andrew Patch	L. Turcotte
7 Way Pride	P. Caldwell
8 Peter Up	Henri Filion
Aussi éligible	
Miss Gee Gee	R. Ponton

TROISIEME COURSE
C-2 Amble — $1,100

1 Melissa Vol	P. Robillard
2 Hal's Maid	R. Quessy
3 Diplomat Rotan	P. Hébert
4 City Counsel	M. Turcotte
5 Canister	M. Dostie

QUATRIEME COURSE
C-2 Amble — $1 100

1 Jonover	G. Lachance
2 Delbee	R. Bardier
3 Nora Broncho	P. Robillard
4 Homestead Jordy Who	J. Gordon
5 Janice Johnston	M. Dostie
6 Volo Diamond	
7 Johnny Barnes	D. Corbett
8 Exact Time	A. Grise
Aussi éligible	
Meadow Wave	R. Caldwell
Duke of Wellington	R. Ponton

CINQUIEME COURSE
A et B-1 Trot (Handicap) $2,500

1 Old Scrooge	G. Hess
2 Rodney Frost	Grandmaison
3 Carpet Bagger	J. Jodoin
4 Riddell Todd	R. Silliphant
5 Sova Hanover	R. Ponton
6 Hi Jet	C. St-Jacques
7 Success Bomb	M. Gingras
8 Empire Song	M. L'Heureux

SIXIEME COURSE
C-1 Amble — $1,300

1 Bar Gold	R. Filion
2 Duc Richelieu	B. Côté
3 Agate	M. Waples
4 Rover Boy	A. Hanna
5 Adios Allen	D. Larochelle
6 Peter Humes	
7 The Mirage	R. Caldwell
8 Helferhey	P. Caldwell
Aussi éligible	
Dill Will	F) Baise

SEPTIEME COURSE
C-1 Trot — $1,300

1 Dare Devil Pick	J. Cyrenne
2 Half Song	P. Robillard
3 Riddell Volo	R. Bardier
4 Thistle Hill Don	B. Ferron
5 Chapple's Boy	J. Gordon
6 Gay Connie	M. Dostie
7 Newport Joy	Hen. Filion
8 Theigiers	A. Walker
Aussi éligible	
Lord Claire	R. Bérard

HUITIEME COURSE
B-3 Amble — $1,500

1 Coppersmith	Hen. Filion
2 Even's Jet	B. Côté
3 Countess Fleet	H. Fleet
4 Key Command	R. White
5 Jerry Peters	N. Bardier
6 Blue Angel	D. Gillis
7 Ensign Volo	M. Dostie
8 Mifflin Hanover	C. St-Jacques
Aussi éligible	
Punch Herbert	B. Hughes

NEUVIEME COURSE
"Habitant" Amble — $9,000

1 Senator Spangler (1)	P. Dussault
1a Winning Adios (3)	F. Baise
2 Sir Winston Pick (5)	R. White
2b On Key (7)	R. White
3 High Test (2)	C. St-Jacques
4 Royal Ronald (4)	C. Watters
5 Mighty Dudley (6)	M. Waples
6 Irish Grattan (8)	M. Dostie

DIXIEME COURSE
C-3 Amble — $700

1 Quick Prime	C. Pelletier
2 Boum Boum Bumpas	C. Côté
3 Sir Prince	J. Lahaie
4 Priestacott Pete	M. Turcotte
5 Poplar Phillip	M. Picard
6 Dust Storm	
7 Doug Johnston C	J. Hayes
8 Lucky Shot	M. Gingras
Aussi éligible	
Pat's Gem	R. Bouthillier
Lillie Pointer	R. Savignac



par son MULTI-MÉLANGE parfait

Le secret d'une bière de bon goût, DOW le possède. Son multi-mélange parfait, qui réunit 36 brassages en une seule bière, lui assure cette uniformité parfaite, bière après bière après bière. Voilà pourquoi, si une bonne bière est agréable, une bonne DOW l'est davantage.

Dow

Nous certifions que la bière DOW est "CLIMATISÉE" selon un procédé exclusif durant toutes les étapes de sa fabrication. Ce procédé est soumis à une vérification constante assurant ainsi à la bière DOW une qualité uniforme.

R. H. Wallace, Ph. D

Dr R. H. Wallace,
Directeur du contrôle de la qualité

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin

Plus je pense au combat Patterson-Liston, plus j'en ai des nausées. Il faut écarter tout de suite l'idée de connivence avec l'ex-champion à l'effet que ce dernier se serait "couché", suivant l'expression courante en boxe. Il reste la peur. Il ne fait aucun doute qu'à l'étude du passé de son adversaire, de ses frasques, de ses exploits de brutalité, de ses recours à des armes en maintes occasions, il ne fait aucun doute que Patterson, humain avant d'être champion a dû avoir peur et que ce sentiment l'a sans doute figé dès son entrée dans l'arène. C'est pour cela que Patterson déclare qu'il n'a pas d'alibi à offrir. Il a accepté le verdict. Il n'avait pas le choix.

•

Si l'état d'esprit du nouveau champion, toutefois, doit désormais donner le ton à la boxe, aux Etats-Unis, Patterson devrait sortir de cette galère. Il n'aura jamais le meilleur sur Liston, bien protégé par des intérêts puissants qui défient ouvertement ou presque les enquêtes sénatoriales, les tentatives de Kefauver de nettoyer l'antre. Le président Kennedy, qui ne cachait pas sa sympathie pour Patterson, voudra peut-être ordonner un contrôle plus sévère de la boxe, lui qui a tant à coeur le relèvement du niveau physique et moral des siens.

•

La National Boxing Association ne joue pas un rôle très brillant dans toute cette affaire. Tant et aussi longtemps qu'elle a tenu Liston à l'écart des arènes qu'elle contrôle, un groupe assez mystérieux avait monté Robert Cléroux en épingle, à l'insu de celui-ci. On se préparait à voir en lui le futur champion du monde. Mais avec le retour de Liston, par un tergiversement incompréhensible, Cléroux a été envoyé non seulement aux oubliettes par cet organisme qui est censé régir la boxe organisée, mais dans l'humiliation d'une suspension injuste et décidée auparavant par des gens qui pensent plus à leurs propres intérêts qu'à celui d'un sport qui agonise.

•

Quand la Commission Athlétique de Montréal s'est retirée des cadres de la N.B.A., elle ne croyait pas ébranler les assises de cet organisme aux racines bien plantées dans un sol bien préparé à sa petite dictature. Contrairement à ce qu'a écrit un confrère de langue anglaise, qui ridiculisait le geste de la Commission locale, on ne s'attendait pas à ce que cette défection énerve le Dr Larsen et ses associés. Pourtant, ces jours derniers, la Commission de Montréal a reçu une lettre assez alambiquée, où la N.B.A. tout en essayant de justifier son dictamen à l'endroit de Cléroux, admet qu'il y a pu y avoir erreur en rendant un jugement trop rapide et qu'il serait peut-être opportun de rouvrir l'affaire au moyen d'une enquête.

•

En se retirant de la N.B.A., la Commission locale a tout simplement voulu se dissocier de la politique, des jugements et des actes de cet organisme. Ceci veut dire qu'elle imite la Commission de l'Etat de New York qui se sent assez de compétence et de maturité pour ne pas se plier aux exigences souvent incompréhensibles d'une autorité venue du dehors. Lors de l'étude de la Commission LaRoche, il avait été presque prouvé qu'un large secteur de la pègre, en boxe, se sentant pourchassé aux Etats-Unis, avait commencé à envahir Montréal.

•

L'indépendance totale de la Commission locale lui permet de mieux scruter toutes les demandes de promotion et d'écarter celles qui paraissent louches et indésirables. C'est ainsi que New York, en refusant un permis de boxeur à Liston, n'a jamais voulu sanctionner ce combat. Le Mass. et la Californie ne reconnaissent pas, non plus, l'autorité de la N.B.A. Sans réveiller tout son passé, on peut voir un trait de la vie actuelle du champion. Il a été relaté dans tous les journaux. Pendant que Liston livrait son combat, mardi soir, sa propre mère dormait paisiblement. Sans autre commentaire.

Les sports à Saint-Laurent

Le club de fastball Bourret Sport, champion de la ligue Senior de Saint-Laurent, aux dépens du club Saint-Vincent de Paul, a continué sa série de succès la semaine dernière.

En lice pour le championnat intermédiaire de fastball de l'île de Montréal, cette équipe, sous la direction du gérant Al Goodman, a fait un pas de plus à la conquête de ce titre en raison de ses deux victoires remportées contre le club Ville Lasalle pour le championnat des banlieues de Montréal. Des scores de 13 à 4 dans la première partie, et de 12 à 0 dans la deuxième indique une offensive très soutenue de la part du Bourret Sport. La première joute disputée à ville Lasalle, au parc Leroux, a donné occasion aux joueurs Sid Paterson et Bob Shallow de se distinguer, avec un coup de circuit chacun. Cette performance a permis au lanceur Allan Turner de remporter la victoire.

La deuxième joute disputée au parc Décelles à Saint-Laurent, a prouvé la supériorité incontestée du club Bourret Sport. En vedette, le lanceur Doug McLean, lequel a lancé une joute d'un seul coup sûr pour blanchir ses adversaires. Le receveur Louis Drouin a largement contribué à cette victoire de 12 à 0, avec un coup de quatre buts.

Football mineur

M. Raymond Vidal, régisseur des sports à Saint-Laurent, annonce que douze équipes de football seront à l'oeuvre cet automne à Saint-Laurent.

Six de ces clubs feront partie de la ligue Mosquito, quatre dans la ligue Pee-Wee. Deux clubs de catégorie bantam et midget sont affiliés à des ligues organisées par la QRFU et disputent des joutes à l'extérieur de Saint-Laurent. Les autres clubs mentionnés ci-haut participent au programme de football local. Tous pourvus d'instructeurs compétents, ces équipes de jeunes, répondent en quelque sorte à la popularité accrue de ce sport dans la province.

Baseball mineur

La saison de baseball a pris fin dernièrement à Saint-Laurent. Dans la catégorie "Little League", le cluz parc Gohier, sous la gérance de M. Georges Bertrand, mérite largement le titre de champion en raison de ses victoires contestées aux dépens des clubs parcs Chamberland et NDBF., battus respectivement en semi-finale et finale.

Le club NDBF, sous la direction du jeune François Lefebvre, a monopolisé le titre de champion dans la catégorie "Pony". Il avait auparavant éliminé dans une finale contestée, le club parc Saint-Laurent, sous la direction d'Al Acton.

Commentaires

LONDRES. — La victoire rapide de Sonny Liston sur Floyd Patterson faisait les manchettes des journaux européens hier. En fait, le match a attiré l'attention européenne plus que n'importe quel autre combat dans le passé.

Parmi les journalistes européens au match, on remarque les suivants ainsi que leurs commentaires :

Selon Reg Gutteridge, du London Evening News, le match ressemblait à un lynchage.

George Whiting, du London Standard, était d'avis que Liston n'avait fait qu'une bouillie de son rival.

D'après le Stockholm Expressen, la performance de Liston en fait un être unique, un des plus gros et des meilleurs boxeurs des récentes décodes.

Nils Mangnusson, du Stockholm Aftonbladet, ne doute pas que Liston sera champion pendant longtemps tout en espérant que Ingemar Johansson ne lui soit pas opposé.

De Copenhague, on dit que, même si l'on peut prétendre que le premier gros coup de Liston a été chanceux, il n'en reste pas moins qu'un champion mondial n'aurait jamais dû être mis K.O. si facilement.

Enfin, dans Paris Soir, on pouvait lire ceci : "Habituée aux fins bonnes et justes des films de Hollywood, l'Amérique se demande comment elle va adorer son nouveau héros... qui n'est pas tout à fait un exemple pour les jeunes gens".

Accident au jeu

Rahway, N.J. — Un jeune homme qui jouait au football sans casque portecteur est décédé à la suite d'une partie d'amateurs. La victime est Victor Stephens, 20 ans, de Windfield, N.J. qui a subi une fracture du crane durant la partie et mourut sept heures après avoir été transporté à l'hôpital.

Les Giants perdent pied

Les Cardinaux de St-Louis à toutes fins pratiques ont anéanti les derniers espoirs qu'entretenaient les Giants de San Francisco de rejoindre ou dépasser les Dodgers de Los Angeles dans la fin de course excitante de fin de saison en leur infligeant un échec de 7 à 4 hier. Les Cardinaux ont pris une avance de 7 points dans les cinq premières manches et ont par la suite résisté à tous les efforts de désespérés tentés par les Giants pour pagner cette joute importante. Cette défaite laisse les Giants 2½ parties en arrière des Dodgers qui devaient rencontrer les Colts de Houston dans la soirée. Les Dodgers ont encore quatre parties à jouer, les Giants, trois. La combinaison magique est maintenant le chiffre deux. Une victoire des Dodgers et une défaite des Giants signifierait que les Dodgers finissent en tête.

A SAN FRANCISCO	AB	P	CS	PP
ST-LOUIS	5	0	0	0
Javier, 2B	5	1	1	0
Flood, CC	5	2	5	0
Musial, CG	5	0	0	0
D-Smith, CG	5	0	1	0
Boyer, 3B	4	1	3	1
White, 1B	5	1	2	2
James, CD	5	2	2	3
Oliver, R	4	0	0	0
Maxwill, AC	2	0	1	1
Washburn, L	1	0	0	0
Shantz, L				
TOTAUX	41	7	15	7
SAN FRANCISCO	AB	P	CS	PP
Kuenn, 3B	5	0	2	0
Hiller, 2B	4	0	2	0
M. Alou, CD-CG	5	1	2	0
Mays, CC	4	0	1	1
McCovey, CG	3	0	1	0
C-F. Alou, CD	1	0	0	0
Cepeda, 1B	3	0	0	0
Haller, R	2	1	0	0
Pagan, AC	4	1	1	0
O'Dell, L	1	0	0	0
Larsen, L	0	0	0	0
A-Boles	1	0	0	0
Duffalo, L	0	0	0	0
B-Bailey	1	1	1	3
Miller, L	0	0	0	0
E-Peterson	1	0	0	0
TOTAUX	35	4	10	4

A-Frappe pour Larsen à la 5e
B-Circuit pour Duffalo à la 7e
C-Jeu forcé pour McCovey à la 7e
D-Court pour Musial à la 9e
E-RAB pour Miller à la 9e

ST-LOUIS	200 140 000—7
SAN FRANCISCO	000 001 300—4

E-O'Dell, Kuenn. R-A-St-Louis 27-12, San Francisco 24-9. DJ-Pagan, Hiller et Cepeda 2; Hiller, Pagan et Cepeda; Javier Maxvill et White; Oliver et Boyer. LSB-St-Louis 9, San Francisco 9.

2B-McCovey, Mays, Kuenn, Cir-Oliver, Bailey.

Washburn (G 12-9)	mi	cs	p	pm	rb	rb
	6⅔	8	4	4	5	3
Shantz	2⅓	2	0	0	0	5
O'Dell (P 19-14)	4⅓	10	6	6	0	3
Larsen	⅓	1	1	1	0	1
Duffalo	2	2	0	0	1	0
Miller	2	2	0	0	1	3

617 spectateurs à Wrigley Field

Chicago. — La plus petite assistance de la saison à Wrigley Field, — 617 spectateurs — a vu le jeune gaucher Dennis Bennett blanchir les Cubs de Chicago, 7-0, au profit des Phillies, sur une performance de cinq coups sûrs. C'était le 14ème blanchissage des Cubs cette saison et leur 102ème défaite de la saison.

Philadelphie	120 000 112—7 9 0
Chicago	000 000 000—0 5 2

Bennett et Dalrymple; Koonce, Elston (3), Steevens (4), Burdette (7) Hobbie (9) et Barragan.

G-Bennett (9-9) P-Koonce (10-10)
Circuit:
Philadelphie — Dalrymple (11)

Dans le monde du baseball

LOS ANGELES. — Si une éliminatoire est nécessaire pour déterminer le champion de la ligue Nationale, a annoncé hier le président Warren Giles, les Dodgers et les Giants se disputeront une série de deux de trois. La première partie aurait lieu lundi à San Francisco et la ou les suivantes à Los Angeles, les jours suivants. Ces parties commenceraient à 1h. p.m., heure du Pacifique. Les Dodgers ont une avance de deux parties et le chiffre magique est maintenant de trois pour eux. C'est à dire que n'importe quel nombre de victoires de Los Angeles et de défaites des Giants qui totalise le chifrfe trois assurerait le championnat aux Dodgers. Dans le cas d'une telle éliminatoire, la Série mondiale commencerait jeudi, dans la ville de la ligue Nationale.

Dans l'armée

MILWAUKEE. — Les Braves de Milwaukee annoncent que le receveur Joe Torre quittera le club en fin de semaine pour un séjour de six mois dans l'armée. Un autre joueur, une recrue, Denis Mencke, 22 ans, se rapportera à Fort Leonard Wod, le 7 octobre, pour une période de six mois. Le droitier Bob Shaw ne jouera plus cette saison. Il soufrfe d'un mal de bras.

Engagé pour 2 ans

HOUSTON. — Les Colts de Houston ont accordé un autre contrat de deux ans à leur gérant Harry Craft. Paul Richards, gérant général du club, s'est dit satisfait du travail de Craft avec un club qu'on destinait à la 10ème place du classement. On croit qu'il touche un salaire d'environ $30,000. Il avait auparavant dirigé les Athlétiques de Kansas City.

Changements à Détroit

DETROIT. — James A. Campbell vient d'être nommé gérant général des Tigers de Détroit. Il entrera en fonction le 1er janvier prochain. Campbell, jusqu'ici, était en charge eds opérateurs des clubs mineurs de l'organisation. Rick Ferrell demeure vice-président. Don Lund devient directeur des clubs fermes et aura la charge des dépisteurs. Alex Callam, un comptable, devient gérant d'affaires.

Entente renouvelée

CINCINNATI. — Les Redlegs de Cincinnati ont renouvelé leur entente avec le club San Diego de la ligue du Pacifique pour 1963. Les Padres ont gagné le championnat, cette saison. Six joueurs de ce club ont été désignés sur l'équipe d'étoiles et le receveur Jesse Gonder a été choisi le joueur le plus utile.

Les meilleurs frappeurs

LIGUE NATIONALE

	PJ	Ab	P	Cs	Moy
T. Davis, L.A.	155	634	115	218	.344
Robinson, Cin.	159	599	132	206	.344
White, St-L.	155	599	91	195	.326
H. Aaron, Mil.	154	583	126	190	.326
Musial, St-L.	131	415	55	135	.325
F. Alou, S.F.	147	546	94	173	.317
Altman, Ch.	143	520	70	163	.313
Clemente, Pitt.	144	538	96	168	.312
Demeter, Phil.	150	540	83	167	.309
Kuenn, S. F.	128	463	72	143	.309

CIRCUITS

Mays, San Francisco	46
H. Aaron, Milwaukee	44
Robinson, Cincinnati	39
Banks, Chicago	36
Thomas New York	33
Cepeda, San Francisco	33

POINTS PRODUITS

T. Davis, Los Angeles	147
Robinson, Cincinnati	135
Mays, San Francisco	135
H. Aaron, Milwaukee	125
Howard, Los Angeles	110
Cepeda, San Francisco	110

LIGUE AMERICAINE

	PJ	Ab	P	Cs	Moy
Runnels, Bos	142	562	80	183	.326
Robinson, Ch.	153	589	86	183	.311
Hinton, Wash.	148	535	72	166	.310
Siebern, K. C.	159	591	113	181	.306
Kaline, Détroit	97	387	76	118	.305
Robinson, Bal.	159	625	78	190	.304
Snyder, Balt.	139	416	47	127	.303
Rich'son, N.Y.	158	683	98	206	.302
Lumpe, K. C.	155	639	89	193	.302
Jimenez, K.C.	139	479	48	144	.301

CIRCUITS

Killebrew, Minnesota	46
Cash, Détroit	33
Wagner Los Angeles	37
Colavito, Détroit	36
Gentile, Baltimore	33

POINTS PRODUITS

Killebrew, Minnesota	121
Siebern, Kansas City	115
Colavito, Détroit	109
Wagner, Los Angelse	108
L. Thomas, Los Angeles	103

A Lavorante à l'article de la mort!

LOS ANGELES. — L'état du boxeur argentin Alejandro Lavorante, ce géant de 6'4", âgé de 25 ans, inconscient depuis six jours à la suite de son dernier combat, a soudainement empiré hier ont déclaré les médecins de l'hôpital où il repose depuis vendredi dernier.

Un porte-parole de l'hôpital de la Californie a dit que le point critique était arrivé. Un bulletin laconique de la part des autorités de l'hôpital disait hier soir : "L'état de Lavorante s'est sensiblement détérioré à la suite de complications à la base du cerveau !" Bref et dramatique ! Lavorante, ce géant à l'allure de jeune premier, repose dans un état comateux depuis six jours. Il a déjà subi quatre opérations au cerveau en six jours.

Sa mère, Mme Lida Lavorante, et son jeune frère de 21 ans, Jose, sont à son chevet. Le neurologue de l'hôpital, au début de la semaine, lui accordait 50% de chance de s'en tirer, mais aujourd'hui a refusé de se prononcer.

Ecole d'alpinisme

A l'auberge "Le P'tit Bonheur", en fin de semaine, *Ecole d'alpinisme et démonstration d'équipement.* Rendez-vous samedi soir, le 29 septembre, à l'auberge pour tous les amateurs d'alpinisme et ceux qui désirent s'y intéresser. *Projection de diapositives et forum sur le sujet.* Pour réservations, il faut appeler au Centre de l'Immaculée, LA. 2-1109.

Le lendemain dimanche, *Excursion en montagne,* sous la direction de M. Bernard Foucart qui saura vous guider et faire mettre en pratique son enseignement. Il sera heureux de vous accueillir chez nous pour cette fin de semaine éducative.

BASEBALL

HIER

Ligue Nationale

Philadelphie 7 Chicago 0
St-Louis 7 San Francisco 4
Houston à Los Angeles (soir)

Ligue Américaine

Aucune partie

AUJOURD'HUI

Ligue Nationale

New York à Chicago
Philadelphie à Cincinnati (soir)
Pittsburgh à Milwaukee (soir)
St-Louis à Los Angeles (soir)
Houston à San Francisco (soir)

Ligue Américaine

Baltimore à Minnesota
Kansas City à Détroit
Los Angeles à Cleveland (soir)
Chicago à New York (soir)

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

	G.	P.	Moy.	Diff.
Los Angeles	101	57	.639	—
San Francisco	99	60	.623	2½
Cincinnati	96	64	.600	6
Pittsburgh	91	67	.576	10
Milwaukee	85	74	.535	16½
St-Louis	81	78	.509	20½
Philadelphie	81	78	.509	20½
Houston	62	94	.397	38
Chicago	57	102	.358	44½
New York	39	118	.248	61½

LIGUE AMERICAINE

	G.	P.	Moy.	Diff.
New York	94	65	.591	—
Minnesota	88	71	.553	6
Los Angeles	85	73	.538	8½
Chicago	84	75	.528	10
Détroit	82	76	.519	11½
Cleveland	77	81	.487	16½
Baltimore	77	82	.484	17
Boston	75	83	.475	18½
Kansas City	72	87	.453	22
Washington	59	100	.371	35

FOOTBALL

CLASSEMENT

LIGUE CANADIENNE

CONFERENCE DE L'EST

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Hamilton	5	2	1	191	150	11
Ottawa	4	4	0	188	165	8
Montréal	2	4	2	138	178	6
Toronto	1	6	0	118	194	2

CONFERENCE DE L'OUEST

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Winnipeg	7	2	0	239	151	14
Calgary	6	4	1	237	216	13
Regina	4	4	1	130	151	9
Edmonton	4	5	1	187	201	9
Vancouver	4	6	0	185	207	8

COMPTEURS

CONFERENCE DE L'EST

	T	C	Pl	S	Pts
Dixon, Montréal	8	0	0	0	48
Sutherin, Hamilton	0	21	7	1	43
White, Ottawa	7	0	0	0	42
Racine, Ottawa	0	21	6	3	42
Kuntz, Hamilton	6	0	0	1	37
Shatto, Toronto	6	0	0	0	36
Oliver Montréal	0	16	5	3	34
Stewart, Ottawa	5	0	0	0	30
Stephens, Montréal	5	0	0	0	30
Mitchell, Toronto	0	14	3	2	25
McDougall, Toronto	4	0	0	0	24
Cosentino, Hamilt.	4	0	0	0	24
Grant, Hamilton	3	0	0	0	18
Henley, Hamilton	3	0	0	0	18
Patterson, Hamilt.	3	0	0	0	18
Clark, Montréal	2	0	0	0	12
Thelen, Ottawa	2	0	0	0	12
Chandler, Ottawa	2	0	0	0	12
Jackson, Ottawa	2	0	0	0	12
Simpson, Ottawa	2	0	0	0	12
Zuger, Hamilton	1	0	0	3	9
Conroy, Ottawa	1	0	0	2	8
O'Garro, Toronto	1	0	0	0	6
Scott, G., Hamilton	1	0	0	0	6
Viti, Hamilton	1	0	0	0	6
Stover, Toronto	1	0	0	0	6
Hernandez Toronto	1	0	0	0	6
Wall, Hamilton	1	0	0	0	6
Reynolds, Ottawa	1	0	0	0	6
Schriewer, Toronto	1	0	0	0	6
Philp, Toronto	1	0	0	0	6
McKee, Hamilton	1	0	0	0	6

Les Leafs n'ont pas encore gagné une seule rencontre

Si Punch Imlach, le gérant-instructeur des Maple Leafs de Toronto, se base sur les performances de ses étoiles dans les parties hors concours pour établir une échelle de salaires et boni afin d'essayer d'amener à la raison les récalcitrants, il ne devrait éprouver aucune difficulté à les ramener au bercail ... sans avoir à leur consentir des augmentations. Leur piètre performance depuis le début de la tournée des joutes hors concours lui permettra même de faire quelques coupures pour efforts insuffisants ! En fait Imlach n'aura qu'à leur rappeler qu'ils n'ont pas encore réussi à gagner une seule fois contre une équipe de la ligue Nationale. Encore avant hier à Vancouveer ils durent revenir de l'arrière afin de pouvoir annuler contre les Rangers au compte de 2 à 2.

Deux autres clubs de la ligue nationale ont du également revenir de l'arrière pour parvenir à vaincre leur équipe — ferme des ligues mineures. Les Bruins de Boston ont eu besoin de pas moins de trois buts pour vaincre les Frontenacs de Kingston 4 à 3 . . . et ce dans la troisième période.

Les Red Wings de Détroit n'étaient pas en meilleure posture alors qu'ils eurent besoin de quatre buts pour battre les Flyers d'Edmonton par 6 à 3.

Les Leafs de Toronto n'ont donc pu encore triompher une seule fois d'une équipe de la ligue Nationale en quatre essais. Les Hawks de Chicago les ont vaincu deux fois et les Red Wings de Détroit, une. Ce qui n'est certes pas une situation enviable pour le pilote des détenteurs de la coupe Stanley.

Le pilote Punch Imlach hier soir considérant la question des contrats a déclaré que ses porte-couleurs de champions qu'ils se croyaient feraient mieux de lui prouver qu'ils peuvent vaincre les clubs de leur propre ligue avant d'exiger une augmentation de salaire. Le seul joueur qui s'est attiré les éloges du pilote dans le camp des Leafs fut Johnny Bower ; comme du bonvin, Bower s'améliore avec le temps. En ce qui concerne les Bruins de Boston, Bob Perreault qui cherche à s'emparer du poste de gardiens de buts s'est révélé à la hauteur de la situation depuis le début de l'entrainement.

On a sablé le champagne dans la coupe America

NEWPORT, R.I. PA — "Je suis heureuse que tout soit fini, car on a l'impression que le tournoi dure depuis neuf millions d'années".

C'est ainsi que s'exprimait l'épouse de M. Mosbacher fils à la suite de la victoire du Weatherly sur Gretel en vue de l'obtention de la coupe America.

Mme Mosbacher était présente lors de la victoire finale américaine, mais ses trois enfants étaient absents, même si leurs professeurs leur avaient permis de prendre congé, mais leurs parents ne furent pas de cet avis.

Pour sa part, le capitaine Mosbacher a dû faire face à une armée de photographes lorsque son yacht est revenu au quai.

Selon lui, les Australiens étaient de première force, mais ses hommes ont tout simplement été plus chanceux.

D'autre part, sir Frank Packer, l'éditeur en tête du syndicat qui a offert l'opposition au champion, était d'avis que les Américains étaient trop bons pour leurs rivaux.

Il a ajouté son espoir que le tournoi va servir de stimulant à cette compétition en Australie dans cette classe.

D'autre part, le capitaine du Gretel, Jock Sturbock, qui a été applaudi à son apparition à une conférence de presse, a commenté dans le sens suivant:

"Les meilleurs l'ont emporté Nous avons été bien reçus et tout le monde s'est montré aimable à notre égard. Nous tenons à féliciter le Club de Yacht de New York pour la façon dont il a dirigé le tournoi".

Les épouses des membres de l'équipage du Weatherly étaient présentes lors de l'arrivée du vainqueur.

Il y avait du champagne pour les vainqueurs et les vaincus, fourni par le maire Charles Hambley.

Le capitaine Mosbacher a finalement exprimé l'opinion de tous en déclarant que les Australiens avaient présenté un superbe aspirant dans des compétiteurs aussi brillants qu'il fut possible de l'être.

Au rebours, à Sydney, les Australiens se sont montrés vraiment désappointés de l'échec du Gretel, mais, par contre, ils ne tarissaient pas d'éloges à l'endroit de l'effort galant de l'équipage.

Les programmes radiophoniques et les éditions spéciales des journaux de Sydney donnaient le compte rendu du triomphe du Weatherly, qui conservait la coupe America aux Etats-Unis.

Encore une fois, de nombreux Australiens se couchèrent tard ou se levèrent tôt afin d'écouter les bulletins sur la course qui a débuté à 3 h. 10 a.m., heure de Sydney.

Enfin, une édition spéciale d'un journal du soir, le Daily Mirror, affichait dans un entête occupant la moitié de la première page: "Glorieux dans la défaite".

CE SOIR
8 h. 15
(Sauf le jeudi)
DIMANCHE 2 h.15
Blue Bonnets
Admission générale $1.00 — Clubhouse $2.50



L'une des plus grandioses cérémonies de l'Eglise va s'ouvrir à Rome le 11 oct.

Par Bertrand Thibault

Chef du Service français de la PRESSE CANADIENNE

L'une des plus grandioses cérémonies de l'Eglise catholique se déroulera à Rome, le 11 octobre prochain, lorsque le pape et 2,800 évêques coiffés de la mitre blanche assisteront à la messe solennelle qui marquera l'ouverture du concile oecuménique Vatican II.

Après l'office divin, S. Exc. Mgr Pericle Felici, secrétaire du concile, déposera l'Evangile ouvert sur l'autel. Un sermon officiel sera ensuite prononcé par l'un des évêques puis les prélats rendront hommage au Saint-Père.

Jean XXIII, après la récitation des litanies des saints et d'une prière au Saint-Esprit, prononcera une allocution dans laquelle il annoncera l'objet du concile puis il entonnera le "Veni Creator". C'est alors que le 21e Concile oecuménique de l'Eglise catholique commencera à entrer dans l'Histoire.

Le premier geste des Pères du concile sera de prêter serment de fidélité au pape et à l'Eglise.

D'aucuns voient dans cet acte une limitation à la liberté de parole. Ce serment n'influe pas plus sur les délibérations conciliaires que celui des députés n'entrave leur liberté de parole aux sessions parlementaires.

Les schémas

La liberté qui existait au sein de la Commission centrale qui a discuté et amendé les schémas — ou projets de lois — se retrouvera aux assises conciliaires. S. E. le cardinal Léger, qui faisait partie de cette commission ainsi que de celles des amendements, ne déclarait-il pas récemment que les schémas "ont été corrigés et même passablement malmenés." Ce qui indique bien l'atmosphère dans laquelle se déroulent les discussions.

Mais les Pères du concile qui auront à voter sur ces schémas pourront-ils dire franchement ce qu'ils en pensent ?

La seule façon de répondre efficacement à semblable question c'est d'interroger les conciles eux-mêmes. Le compte rendu en a été publié et à sa lecture il ressort clairement qu'aucun doute ne peut subsister sur l'aspect "démocratique" des débats.

Disons d'abord que les schémas sont des instruments de travail et non des décisions déjà partiellement entérinées par le pape et que les membres du concile se doivent d'accepter comme telles. Ces projets seront discutés, amendés ou rejetés selon l'assentiment des Pères.

Si le concile est oecuménique, c'est-à-dire universel, comme le sera Vatican II, il faut nécessairement que tous les chefs spirituels convoqués se prononcent. Il est donc erroné de croire que les travaux des diverses commissions constituaient en eux-mêmes un "petit concile" et que les Pères n'auront qu'à s'incliner devant un fait accompli.

Des exemples

Le concile de 1870 offre sur ce point plusieurs exemples.

Un schéma sur la vie spirituelle et les obligations des prêtres fut renvoyé à une commission en vue d'une révision mais il ne réapparut plus au concile après que S. Exc. Mgr Bravard, évêque de Coutances, France, eut déclaré à la fin d'un long discours :

" . . . Que ce schéma retourne au lieu d'où il est venu et soit enseveli, accompagné des larmes de son père, si celui-ci le désire. Quant à moi, je n'exprimerai qu'un voeu sur sa tombe: qu'il repose en paix et n'ait pas de frères qui lui ressemblent."

Mgr Connoly, archevêque de Halifax, l'un des neuf prélats canadiens à participer à ce concile, s'opposait à la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale et il s'en exprima très librement.

Comme dans toute assemblée délibérante, le président doit quelquefois intervenir et rappeler un orateur à l'ordre.

Le schéma sur la rédaction d'un catéchisme unique pour tous les Catholiques amena Mgr Haynald, archevêque de Kalocsa, en Hongrie, à parler si longuement que le président, le cardinal Calpati, l'interrompit :

"Vous avez suffisamment exposé votre pensée sur la réforme du bréviaire. Parler davantage serait inutile et à charge pour l'assemblée. Mettez fin à ce discours déjà trop long et cédez la place à un autre orateur."

Mgr Haynald, voulant quand même poursuivre son exposé, le président lui coupa la parole par ces mots :

"Cela suffit. En dire plus ne peut qu'ennuyer davantage. Restons-en là."

Une opinion

Ces répliques et d'autres encore firent écrire à Mgr Falon, évêque de Nancy : "Plusieurs orateurs me font l'effet de parler les poings fermés et le doigt sur la détente du revolver."

Comme aux autres conciles et par suite de la liberté d'expression, Vatican II sera témoin de discussions animées et de prises de position qui ramèneront dans l'actualité cette autre phrase de Mgr Falon :

"Nous avons notre droite et notre gauche."

A la lumière de ces quelques exemples il ressort que les décrets conciliaires auront été soigneusement étudiés et débattus avant d'être adoptés ou rejetés par les Pères au moyen du vote nominal.

Le "placet" ou le "non placet" — oui ou non — des prélats décidera du sort d'un schéma. La majorité des deux tiers est requise. Le comptage des votes se fera par système mécanographique à l'aide de cartes perforées.

C'est au pape seul qu'appartient le pouvoir de promulguer par une bulle les décrets approuvés par le concile.

Si la liberté de parole existe au sein des conciles, il est arrivé autrefois que la liberté du geste s'y soit immiscée.

Ainsi, au concile de Trente 1545-1563, le plus long de l'histoire de l'Eglise puisqu'il s'échelonna sur une période de 18 ans, un évêque, dans la chaleur d'une argumentation, tira la barbe d'un autre Père du concile avec une telle conviction profane qu'une partie de l'ornement pileux lui resta dans la main.

Pie IX songeait sans doute aux conciles des temps anciens aussi bien qu'à celui de 1870 lorsqu'il déclarait :

"Dans un concile il y a toujours trois périodes : celle du diable qui cherche à tout brouiller, celle de l'homme qui cherche à tout confondre, enfin celle du Saint-Esprit qui éclaire tout".



M. Jean Carrier, de Saint-Eustache, en banlieue de Montréal, vient d'obtenir de la maison American Type Founders un diplôme qui lui a été remis au terme d'une période de formation de deux mois dans un domaine relativement nouveau de la technique d'impression. Il s'agit de la composition photographique. M. Carrier a fait son stage d'étude à Elisabeth, dans le New Jersey. Marié et père de deux enfants, il avait fait ses études au Sir George Williams College et à l'Institut de technologie de Montréal. Il est à l'emploi de la maison Sears Ltd.



Le major de Grandpré à la retraite

Le major J.-G.-A.-D. de Grandpré, de Montréal, officier des relations extérieures au quartier général de la Région militaire du Québec depuis 1955, vient de commencer son congé de retraite de l'Armée canadienne. Il laisse derrière lui une carrière militaire pittoresque qui remonte à l'époque où il était élève-officier à l'université de Montréal, en 1928.

Le major de Grandpré, du "Royal 22e Régiment", a commencé sa carrière en servant dans le "Princess Patricial's Light Infantry" et s'en fut outre-mer avec ce régiment, en 1940. En 1942, il était transféré au "Régiment de Maisonneuve" et servit dans le nord-ouest de l'Europe. En 1944, il fut blessé en passant la Seine (France) alors qu'il était commandant d'une compagnie.

De retour au Canada en 1945, il fut nommé instructeur en chef de l'unité d'entraînement des cadets stationnés à Saint-Jérôme. En 1946, il est nommé commandant du 4e dépôt du personnel, à Montréal et en 1947, il devient directeur des études militaires (Armée), au Collège militaire royal de Kingston (Ont.).

Le major de Grandpré devient en 1949, commandant de compagnie au Royal 22e Régiment et en 1953, officier d'état-major général (classe 2) au Q.G. de la Région militaire du Québec, à Montréal. En 1945, il est nommé officier des relations extérieures pour la région.

C'est le major J.-C.-L.-P. Bouffard, de Montréal, officier du "Royal 22e Régiment", qui va occuper le poste laissé par le major de Grandpré aux relations extérieures de la région.

Le major Bouffard a servi dans le 2e bataillon du "Royal 22e Régiment", au camp Valcartier.

Voeux de la FTQ aux jeunes travailleurs

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Roger Provost, a fait savoir que sa centrale syndicale tient à s'associer à la 30e Semaine nationale des jeunes travailleurs, qui a lieu cette année du 30 septembre au 7 octobre.

M. Provost a félicité la JOC canadienne d'avoir consacré cette semaine à l'angoissant problème des loisirs. Il a invité les jeunes travailleurs qui sont membres de la FTQ à s'intéresser à cette question et à participer aux manifestations organisées par la JOC.

M. Provost a d'autre part souligné que les travailleurs plus âgés doivent accorder leur sympathie et leur compréhension aux jeunes travailleurs aux prises avec un monde bouleversé, en constante évolution. Les dirigeants syndicaux, dit-il, doivent avoir les yeux tournés vers eux, afin de préparer la relève des cadres du mouvement.

A cet égard, le président de la FTQ, qui est également vice-président régional du Congrès du travail du Canada, s'est réjoui de l'invitation lancée à la JOC par le fondateur du mouvement, Mgr Joseph Cardijn, à collaborer avec le syndicalisme international. Selon M. Provost, la visite récente du prélat belge au siège du CTC, à Ottawa, augure bien pour l'avenir des travailleurs de tous âges.

Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 581912

GIOVANNI CERINO, homme de service, résidant à 8151 - 23ième Avenue, appartement 9, dans la Cité de St-Michel, district de Montréal,

Demandeur

vs

LUCIENNE WINGENDER, épouse commune en biens dudit Giovanni Cerino, dans les Cité et District de Montréal,

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR :

Il est ordonné à la défenderesse LUCIENNE WINGENDER de comparaître dans le mois.

RAYMOND PILON
Député-Protonotaire

Montréal, 25ième jour de septembre 1962
JOSEPH P. MILLER
Avocat
168 est, Notre-Dame
Suite 205
Montréal
PROCUREUR
DU DEMANDEUR

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1571d du Code Civil, que P.M. WRIGHT ELECTRICAL CO. LTD., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 26e jour de septembre 1962 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 26e jour de septembre 1962, sous le numéro 1627677.

Ce 26e jour de septembre 1962.

LA BANQUE
TORONTO-DOMINION

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1571d du Code Civil de la Province de Québec, qu'il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la Division d'enregistrement de Montréal, le 20 septembre 1962, sous le No 1626771, un contrat de vente et transport par DECARIE INSULATION CORP. à PLASTIFOAM LTD. de l'universalité de ses créances et comptes aux livres, actuels et futurs.

Montréal, le 25 septembre 1962.
PLASTIFOAM LTD.,
par : ARMAND RUSSELL,
président.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné que le contrat signé le 4 septembre 1962, transportant à LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA toutes les dettes et comptes a recevoir dus à FASHION MILLS LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement du district de Montréal, le 6 septembre 1962, sous le numéro 1623395 et à Lac-Mégantic, P.Q., le 20 septembre 1962, sous le numéro 78946.

CITE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable d'une servitude requise pour le maintien et l'entretien d'un lampadaire sis sur le côté nord de la rue Rachel, à l'ouest de la rue de Bullion. — C.S.M. 358.

La Cité de Montréal donne, par les présentes, avis public que, le 18e jour d'octobre 1962, à 10 h. 30 du matin, au numéro civique 506 est, rue Ste-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous dont la Cité de Montréal a décidé l'expropriation en vertu des articles 955 et suivants de sa charte, ainsi que les dommages résultant de cette expropriation et les prix et indemnités à être payés par la Cité de Montréal pour l'acquisition des dits immeubles ou parties d'immeubles.

Les immeubles ou parties d'immeubles, dont l'expropriation a été décidée pour les fins susdites, sont les suivants :

Le lot ou partie de lot ci-après décrit, ce dit lot ou partie de lot étant du cadastre officiel du Village Incorporé de St-Jean-Baptiste et étant montré sur le plan R-23 St-Jean-Baptiste déposé au bureau du directeur du Service des travaux publics de la Cité de Montréal. (Le numéro d'ordre inscrit en marge de la description suivante correspond à celui qui apparait sur le susdit plan en regard du lot décrit.)

1. Une partie du lot 147 du cadastre du Village Incorporé de St-Jean-Baptiste, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, borné au nord-est, au sud-ouest et au nord-ouest par une autre partie dudit lot 147, au sud-est par la rue Rachel (sans numéro cadastral); mesurant trois pieds (3') de largeur et un pied et quatre-vingt-douze centièmes de pied (1.92') de profondeur; contenant en superficie cinq pieds carrés et soixante-quinze centièmes de pied carré (5.75), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan R-23 St-Jean-Baptiste.

Hôtel de ville,
Montréal, 28 sept. 1962.
PARENT, McDONALD & MERCIER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément aux dispositions de l'Article 1571d du Code Civil de la Province de Québec, qu'il a été enregistré, au Bureau d'enregistrement pour la Division d'enregistrement de Montréal, le 20 septembre 1962, sous le No 1626771, un contrat de vente et transport par DECARIE INSULATION CORP. à PLASTIFOAM LTD. de l'universalité de ses créances et comptes aux livres, actuels et futurs.

Montréal, le 25 septembre 1962.
PLASTIFOAM LTD.,
par : ARMAND RUSSELL,
président.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné que le contrat signé le 4 septembre 1962, transportant à LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA toutes les dettes et comptes a recevoir dus à FASHION MILLS LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement du district de Montréal, le 6 septembre 1962, sous le numéro 1623395 et à Lac-Mégantic, P.Q., le 20 septembre 1962, sous le numéro 78946.

CITÉ DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable, pour fins de parc, des ruelles sises dans le quadrilatère borné par les rues de Marseille, Jetté, Boyce et l'avenue Parkville. — C.S.M. 360.

La Cité de Montréal donne, par les présentes, avis public que, le 18e jour d'octobre 1962, à 10 h. 30 du matin, au numéro civique 506 est, rue Ste-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous dont la Cité de Montréal a décidé l'expropriation en vertu des articles 955 et suivants de sa charte, ainsi que les dommages résultant de cette expropriation et les prix et indemnités à être payés par la Cité de Montréal pour l'acquisition des dits immeubles ou parties d'immeubles.

Les immeubles ou parties d'immeubles, dont l'expropriation a été décidée pour les fins susdites, sont les suivants :

Les immeubles ou parties d'immeubles ci-après décrits, ces dits immeubles ou parties d'immeubles étant tous du cadastre officiel de la paroisse de la Longue-Pointe et étant montrés sur le plan D-140 Longue-Pointe déposé au bureau du directeur du Service des travaux publics de la Cité de Montréal. (Le numéro d'ordre inscrit en marge de chacune des descriptions suivantes correspond à celui qui apparait sur le susdit plan en regard de l'immeuble décrit.)

1. Le lot 42-582 (ruelle) du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, borné au nord-est par le lot 184-153 (rue Jetté), au sud-est par les lots 42-578, 42-579, 42-580 et 42-581, au sud-ouest par le lot 42-624 (rue Désautels), au nord-ouest par les lots 42-584 et 42-618 (ruelle): mesurant douze pieds (12') de largeur et quatre-vingt-dix-huit pieds (98') de longueur; contenant en superficie mille cent soixante-seize pieds carrés (1,176), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-140 Longue-Pointe.

2. Le lot 42-618 (ruelle) du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, borné au nord-est par le lot 184-153 (rue Jetté), au sud-est par le lot 42-582 (ruelle), au sud-ouest par les lots 42-583, 42-584, 42-585, 42-586, 42-587, 42,588, 42-589, 42-590, 42-591, 42-592, 42-593, 42-594, 42-595, 42-596, 42-597, 42-598, 42-599, 42-600, 42-601, 42-602, 42-603, 42-604, 42-605, 42-606, 42-607, 42-608, 42-609, 42-610, 42-611, 42-612, 42-613, 42-614, 42-615, 42-616 et 42-617, au nord-ouest par le lot 42-619 (ruelle); mesurant douze pieds (12') de largeur et huit cent soixante-quinze pieds (875') de longueur; contenant en superficie dix mille cinq cents pieds carrés (10,500), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-140 Longue-Pointe.

3. Le lot 42-619 (ruelle) du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, borné au nord-est par le lot 184-153 (rue Jetté), au sud-est par les lots 42-617 et 42-618 (ruelle), au sud-ouest par le lot 42-624 (rue Désautels), au nord-ouest par les lots 42-620, 42-621, 42-622 et 42-623; mesurant douze pieds (12') de largeur et quatre-vingt-dix-huit pieds (98') de longueur; contenant en superficie mille cent soixante-et-seize pieds carrés (1,176), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-140 Longue-Pointe.

4. Le lot 42-633 (ruelle) du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, borné au nord-est par le lot 42-624 (rue Désautels), au sud-est par les lots 42-625, 42-626, 42-627, 42-628, 42-629, 42-630, 42-631 et 42-632, au sud-ouest par le lot 42-712 (avenue Parkville), au nord-ouest par les lots 42-634, 42-668 (ruelle) et 42-669; mesurant douze pieds (12') de largeur et cent quatre-vingt-huit pieds (188') de profondeur; contenant en superficie deux mille deux cent cinquante-six pieds carrés (2,256), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-140 Longue-Pointe.

5. Le lot 42-668 (ruelle) du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, borné au nord-est par les lots 42-634, 42-635, 42-636, 42-637, 42-638, 42-639, 42-640, 42-641, 42-642, 42-643, 42-644, 42-645, 42-646, 42-647, 42-648, 42-649, 42-650, 42-651, 52-652, 42-653, 52-654, 42-655, 42-656, 42-657, 42-658, 42-659, 42-660, 42-661, 42-662, 42-663, 42-664, 42-665, 42-666, 42-667 et 42-703 (ruelle), au sud-est par le lot 42-633 (ruelle), au sud-ouest par les lots 42-669, 42-670, 42-671, 42-672, 42-673, 42-674, 42-675, 42-676, 42-677, 42-678, 42-679, 42-680, 42-681, 42-682, 42-683, 42-684, 42-685, 42-686, 42-687, 42-688, 42-689, 42-690, 42-691, 42-692, 42-693, 42-694, 42-695, 42-696, 42-697, 42-698, 42-699, 42-700, 42-701, 42-702 (ruelle et 42-708, au nord-ouest par les lots 42-707 et 42-708; mesurant douze pieds (12') de largeur et huit cent soixante-deux pieds (882') de longueur; contenant en superficie dix mille trois cent quarante-quatre pieds carrés (10,344), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-140 Longue-Pointe.

6. Le lot 42-702 (ruelle) du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, borné au nord-est par le lot 42-668 (ruelle, au sud-est par le lot 42-701, au sud-ouest par le lot 42-712 (avenue Parkville), au nord-ouest par les lots 42-708, 42-709, 42-710 et 42-711; mesurant douze pieds (12') de largeur et quatre-vingt-huit pieds (88') de longueur; contenant en superficie mille cinquante-six pieds carrés (1,056), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-140 Longue-Pointe.

7. Le lot 42-703 (ruelle) du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, borné au nord-est par les lots 42-624 (rue Désautels), au sud-est par le lot 42-667, au sud-ouest par le lot 42-668 (ruelle), au nord-ouest par les lots 42-704, 42-705, 42-706, 42-707 et 42-708; mesurant douze pieds (12') de largeur et quatre-vingt-huit (88') de longueur; contenant en superficie mille cinquante-six pieds carrés (1,056), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-140 Longue-Pointe.

Hôtel de ville,
Montréal, 28 sept. 1962.
PARENT, McDONALD & MERCIER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

CITÉ DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable d'immeubles requis pour un meilleur aménagement des abords sud du boulevard Dorchester, entre le boulevard St-Laurent et la rue St-Dominique. — C.S.M. 356.

La Cité de Montréal donne, par les présentes, avis public que, le 18e jour d'octobre 1962, à 10 h. 30 du matin, au numéro civique 506 est, rue Ste-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous dont la Cité de Montréal a décidé l'expropriation en vertu des articles 955 et suivants de sa charte, ainsi que les dommages résultant de cette expropriation et les prix et indemnités à être payés par la Cité de Montréal pour l'acquisition des dits immeubles ou parties d'immeubles.

Les immeubles ou parties d'immeubles, dont l'expropriation a été décidée pour les fins susdites, sont les suivants :

Les immeubles ou parties d'immeubles ci-après décrits, étant tous du cadastre officiel du quartier St-Louis et étant montrés sur le plan D-57 St-Louis déposé au bureau du directeur du Service des travaux publics de la Cité de Montréal. (Le numéro d'ordre inscrit en marge de chacune des descriptions suivantes correspond à celui qui apparait sur le susdit plan en regard de l'immeuble décrit.)

1. Le lot 265 du cadastre du quartier St-Louis, avec bâtisses dessus érigées portant les numéros civiques 1109 et 1111 du boulevard St-Laurent; de figure irrégulière, borné au nord-est et au sud-est par une partie du lot 249, au sud-ouest par le boulevard St-Laurent (sans numéro cadastral), au nord-ouest par une partie du lot 266; mesurant vingt-cinq pieds et quarante-quatre centièmes de pied (25.44') au nord-est, cent pieds (100') au sud-est et au nord-ouest et vingt-sept pieds et sept dixièmes de pied (27.7') au sud-ouest; contenant en superficie deux mille six cent cinquante-trois pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (2,653.5), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-57 St-Louis.

2. Une partie du lot 249 du cadastre du quartier St-Louis, avec bâtisses dessus érigées portant les numéros civiques 1105, 1107 du boulevard St-Laurent et 1118, 1122 de la rue St-Dominique; de figure irrégulière, bornée au nord-est par une autre partie dudit lot 249 et par la rue St-Dominique (sans numéro cadastral), au sud-est par les lots 250 et 264, au sud-ouest par le boulevard St-Laurent (sans numéro cadastral) et par le lot 265, au nord-ouest par le lot 265 et par une partie des lots 249 et 266; mesurant trois pieds et trois dixièmes de pied (3.3') et trente-neuf pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (39.88') dans ses lignes nord-est, cent cinquante-quatre pieds et six dixièmes de pied (154.6') au sud-est, vingt-sept pieds et six dixièmes de pied (27.6') et vingt-cinq pieds et quarante-quatre centièmes de pied (25.44') dans ses lignes sud-ouest, cent pieds (100') trois pieds et sept dixièmes de pied (3.7') et cinquante pieds (50') dans ses lignes nord-ouest; contenant en superficie quatre mille huit cent dix pieds carrés (4,810), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-57 St-Louis.

3. Le lot 250 du cadastre du quartier St-Louis, avec bâtisses dessus érigées portant les numéros civiques 1108 et 1114 de la rue St-Dominique; de figure irrégulière, borné au nord-est par la rue St-Dominique (sans numéro cadastral), au sud-est par le lot 251, au sud-ouest par le lot 264, au nord-ouest par une partie du lot 249; mesurant quarante-deux pieds et cinquante-trois centièmes de pied (42.53') au nord-est, quarante-huit pieds (48') au sud-est et au nord-ouest et quarante-deux pieds et vingt-six centièmes de pied (42.26') au sud-ouest; contenant en superficie deux mille vingt-quatre pieds carrés et sept dixièmes de pied carré (2,024.7), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-57 St-Louis.

4. Le lot 264 du cadastre du quartier St-Louis, avec bâtisses dessus érigées portant les numérgs civiques 1099, 1101 et 1103 du boulevard St-Laurent; de figure irrégulière, borné au nord-est par le lot 250, au sud-est par le lot 251, au sud-ouest par le boulevard St-Laurent (sans numéro cadastral), au nord-ouest par une partie du lot 249; mesurant quarante-deux pieds et vingt-six centièmes de pied (42.26') au nord-est, cent six pieds et neuf dixièmes de pied (106.9') au sud-est, quarante-trois pieds et quinze centièmes de pied (43.15') au sud-ouest et cent six pieds et six dixièmes de pied (106.6') au nord-ouest, contenant en superficie quatre mille cinq cent trente-deux pieds carrés et quatre dixièmes de pied carré (4,532.4), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-57 St-Louis.

Hôtel de ville,
Montréal, 28 sept. 1962.
PARENT, McDONALD & MERCIER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

CITÉ DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable du terrain requis pour l'élargissement de la rue Adam, côté sud, à l'est de la rue Dézéry. — C.S.M. 357.

La Cité de Montréal donne, par les présentes, avis public que, le 18 octobre 1962, à 10 h. 30 du matin, au numéro civique 506 est, rue Ste-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous dont la Cité de Montréal a decidé l'expropriation en vertu des articles 955 et suivants de sa charte, ainsi que les dommages résultant de cette expropriation et les prix et indemnités à être payés par la Cité de Montréal pour l'acquisition des dits immeubles ou parties d'immeubles.

Les immeubles ou parties d'immeubles, dont l'expropriation a été décidée pour les fins susdites, sont les suivants :

L'immeuble ou partie d'immeuble ci-après décrit, ce dit immeuble ou partie d'immeuble étant du cadastre officiel du Village Incorporé d'Hochelaga et étant montré sur le plan A-40 Hochelaga déposé au bureau du directeur du Service des travaux publics de la Cité de Montréal. (Le numéro d'ordre en marge de la description suivante correspond à celui qui apparait sur le susdit plan en regard de l'immeuble décrit.)

1. Une partie du lot 54-134 du cadastre du Village Incorporé d'Hochelaga, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 50-16 (rue Adam), au sud-est par le lot 54-133, au sud-ouest par une autre partie dudit lot 54-134, au nord-ouest par le lot 54-111 (rue Adam); mesurant cinquante pieds (50') de largeur, six pieds et cinq dixièmes de pied (6.5') au nord-est et cinq pieds et vingt-six centièmes de pied (5.26') au sud-ouest; contenant en superficie deux cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (294), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan A-40 Hochelaga.

Hôtel de ville,
Montréal, 28 sept. 1962.
PARENT, McDONALD & MERCIER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

CITÉ DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable de certains terrains requis pour l'élargissement de l'avenue Laurier, sur le côté sud, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Boyer et entre les rues Mentana et Saint-André. C.S.M. 353. Expr. La cité de Montréal donne, par les présentes, avis public que le 24 octobre 1962 à 10:30 heures du matin, en la salle numéro civique, 506 rue Ste-Catherine Est, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous dont la cité de Montréal a décidé l'expropriation en vertu des articles 955 et suivants de sa charte, ainsi que les dommages résultant de cette expropriation et les prix et indemnités à être payés par la cité de Montréal pour l'acquisition desdits immeubles ou parties d'immeubles.

Les immeubles ou parties d'immeubles ci-après décrits étant tous du cadastre officiel du Village Incorporé de la Côte-Saint-Louis, et étant montrés sur le plan L-240 Saint-Denis, déposé au bureau du directeur du service des Travaux Publics de la Cité de Montréal. (Le numéro d'ordre inscrit en marge de chacune des descriptions suivantes correspond à celui qui apparait sur le susdit plan en regard de l'immeuble décrit).

1.—Une partie du lot 325-506 du cadastre du Village Incorporé de la Côte-Saint-Louis, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 325-507, au sud-est par une autre partie dudit lot 325-506, au sud-ouest par le lot 325-445 (rue Saint-André), au nord-ouest par le lot 325-516 (avenue Laurier); mesurant vingt-trois pieds (23.0') de largeur, un pied et sept dixièmes de pied (1.7') au nord-est et un pied et cinq dixièmes de pied (1.5') au sud-ouest; contenant en superficie trente-six pieds carrés et huit dixièmes de pied carré (36.8), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan L-240 Saint-Denis.

2.—Une partie du lot 325-507 du cadastre du Village Incorporé de la Côte-Saint-Louis, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 325-508, au sud-est par une autre partie dudit lot 325-507, au sud-ouest par une partie du lot 325-506, au nord-ouest par le lot 325-516 (avenue Laurier); mesurant vingt-trois pieds (23.0') de largeur, un pied et neuf dixièmes de pied (1.9') au nord-est et un pied et sept dixièmes de pied (1.7') au sud-ouest; contenant en superficie quarante-et-un pieds carrés et quatre dixièmes de pied carré (41.4'), mesure anglaises; le tout tel que montré sur le plan L-240 Saint-Denis.

3.—Une partie du lot 325-508 du cadastre du Village Incorporé de la Côte-Saint-Louis, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 325-509, au sud-est par une autre partie dudit lot 325-508, au sud-ouest par une partie du lot 325-507, au nord-ouest par le lot 325-516 (avenue Laurier); mesurant vingt-trois pieds (23.0') de largeur, deux pieds et un dixième de pied (2.1') au nord-est et un pied et neuf dixièmes de pied (1.9') au sud-ouest; contenant en superficie quarante-six pieds carrés (46), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan L-240 Saint-Denis.

4.—Une partie du lot 325-509 du cadastre du Village Incorporé de la Côte-Saint-Louis, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 325-510, au sud-est par une autre partie dudit lot 325-509, au sud-ouest par une partie du lot 325-508, au nord-ouest par le lot 325-516 (avenue Laurier); mesurant vingt-deux pieds (22.0') de largeur, deux pieds et trois dixièmes de pied (2.3') au nord-est et deux pieds et un dixième de pied (2.1') au sud-ouest; contenant en superficie quarante-huit pieds carrés et quatre dixièmes de pied carré (48.4'), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan L-240 Saint-Denis.

5.—Une partie du lot 325-510 du cadastre du Village Incorporé de la Côte-Saint-Louis, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 325-511, au sud-est par une autre partie dudit lot 325-510, au sud-ouest par une partie du lot 325-509, au nord-ouest par le lot 325-516 (avenue Laurier); mesurant vingt-deux pieds (22.0') de largeur, deux pieds et cinq dixièmes de pied (2.5') au nord-est et deux pieds et trois dixièmes de pied (2.3') au sud-ouest; contenant en superficie cinquante-deux pieds carrés et huit dixièmes de pied carré (52.8) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan L-240 Saint-Denis.

6.—Une partie du lot 325-511 du cadastre du Village Incorporé de la Côte-Saint-Louis, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 325-512, au sud-est par une autre partie dudit lot 325-511, au sud-ouest par une partie du lot 325-510, au nord-ouest par le lot 325-516 (avenue Laurier); mesurant vingt-deux pieds (22.0') de largeur, trois pieds et un dixième de pied (3.1') au nord-est et trois pieds (3.0') au sud-ouest; contenant en superficie quinze pieds carrés et trois dixièmes de pied carré (15.3), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan L-240 Saint-Denis.

7.—Une partie du lot 325-512 du cadastre du Village Incorporé de la Côte-Saint-Louis, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 325-513, au sud-est par une autre partie dudit lot 325-512, au sud-ouest par une partie du lot 325-511, au nord-ouest par le lot 325-516 (avenue Laurier); mesurant vingt-trois pieds (23.0') de largeur, deux pieds et neuf dixièmes de pieds (2.9') au nord-est et deux pieds et sept dixièmes de pied (2.7') au sud-ouest; contenant en superficie soixante-quatre pieds carrés et quatre dixièmes de pied carré (64.4'), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan L-240 Saint-Denis.

8.—Une partie du lot 325-513 du cadastre du Village Incorporé de la Côte-Saint-Louis, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 325-514, au sud-est par une autre partie dudit lot 325-513, au sud-ouest par une partie du lot 325-512, au nord-ouest par le lot 325-516 (avenue Laurier); mesurant vingt-trois pieds (23.0') de largeur, trois pieds et trois dixièmes de pied (3.3') au nord-est et deux pieds et un dixième de pied (2.1') au sud-ouest; contenant en superficie cinquante-huit pieds carrés et huit dixièmes de pied carré (58.8), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan L-240 Saint-Denis.

9.—Une partie du lot 325-514 du cadastre du Village Incorporé de la Côte-Saint-Louis, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 325-515, au sud-est par une autre partie dudit lot 325-514, au sud-ouest par une partie du lot 325-513, au nord-ouest par le lot 325-516 (avenue Laurier); mesurant vingt-deux pieds (22.0') de largeur, deux pieds et sept dixièmes de pied (2.7') au nord-est et deux pieds et cinq dixièmes de pied (2.5') au sud-ouest; contenant en superficie cinquante-sept pieds carrés et deux dixièmes de pied carré (57.2), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan L-240 Saint-Denis.

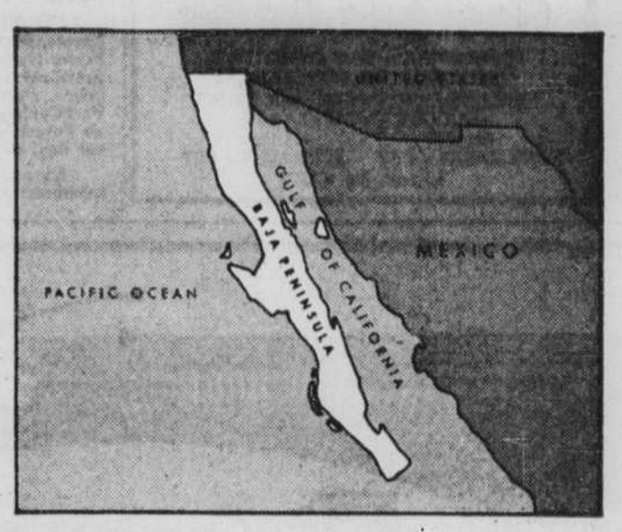
10.—Une partie du lot 325-514 du cadastre du Village Incorporé de la Cote-St-Louis, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par le lot 325-515 (rue Mentana), au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties dudit lot 325-51 , au nord-ouest par le lot 325-516 (avenue Laurier); mesurant dix-huit pieds (18.0') de largeur, trois pieds et deux dixièmes de pied (3.2') au nord-est et trois pieds et un dixième de pied (3.1') au sud-ouest; contenant en superficie cinquante-six pieds carrés et sept dixièmes de pied carré (56.7), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan L-240 Saint-Denis.

11.—Une partie du lot 328-314 du cadastre du Village Incorporé de la Côte-Saint-Louis, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 328-315, au sud-est par une autre partie dudit lot 328-314, au sud-ouest par le lot 328-313 (rue Boyer), au nord-ouest par le lot 328-273 (avenue Laur

ALLEZ LES VOIR!

les nouveaux camions Chevrolet 1963

...VAINQUEURS DES PISTES DE LA BASSE CALIFORNIE, LE PLUS DUR TERRAIN D'ESSAI QUI SOIT, OÙ A TRIOMPHÉ LA VALEUR DE LEURS NOUVEAUX MOTEURS, SUSPENSIONS ET CHÂSSIS!



Il y a des millions d'années, la nature a façonné un terrain d'essai pour les camions, que l'homme ne saurait jamais imiter! C'est la péninsule appelée aujourd'hui Basse Californie, au Mexique.

Pour ceux qui prétendent construire des camions endurants, il n'y a pas de meilleur endroit pour le prouver!

De Tijuana au cap San Lucas, à la pointe sud, 1,000 milles de pistes défient à la fois toute description et l'audace de ceux qui s'y aventurent. *Ces pistes n'ont absolument rien de commun avec les routes modernes qui sillonnent le reste du Mexique.*

On n'y a d'autre ressource que de transporter soi-même le carburant, l'eau et toutes les provisions nécessaires. Il n'y a aucun endroit où s'approvisionner en chemin. Les photographies vous donnent du reste une faible idée du terrain.

A 140 milles de la frontière, les tortures commencent. Rocs, ornières dures comme pierre heurtent les camions, les martèlent et les secouent de bout en bout. Les véhicules menacent de s'enliser dans le sable. La poussière les étouffe, le soleil les brûle. Les cours d'eau les trempent au passage.

La caravane des Chevrolet a mis 17 jours à parcourir les 1,066 milles du voyage. Des heures durant, il fallait avancer en première. La plus longue étape parcourue en un jour fut de 200 milles en 19 heures; la plus courte de 32 milles en 9 heures. La température atteignit jusqu'à 122°F. au Lac Sec.

La caravane Chevrolet comprenait un Carryall; un pick-up d'une demi-tonne, avec nouveau six-cylindres de 230 po.cu.; un pick-up de ¾ de tonne avec nouveau six-cylindres* de 292 po.cu.; un camion poids moyen avec fourgon réfrigéré; un camion-citerne poids moyen et un tandem poids lourd.

Tous ces véhicules se comportèrent à merveille. Aucun n'abandonna par suite de panne. Chaque étape se termina comme prévu.

Des camions qui résistent à ce genre de torture peuvent évidemment accomplir les plus durs travaux. Allez voir ces prodiges d'endurance, les camions Chevrolet 1963, avec tous leurs perfectionnements, chez votre concessionnaire Chevrolet. *Moyennant supplément.



La caravane progressait parfois en première, des heures durant. La circulation était presque nulle: quelques rares camions et motocyclettes, quelques personnes à cheval ou à dos d'âne. Il fallut 17 jours pour parcourir 1,066 milles!



Parfois, on se mouillait! Le lit de cette rivière était parsemé de rocs, comme du reste la route elle-même. Rude épreuve pour les nouveaux systèmes de suspension 63 du type léger ou poids lourd.



Il n'y a guère de place dans ce défilé pour les véhicules moyens et lourds! Grâce à la nouvelle largeur de l'avant, réduite de 7 pouces, ils ont pu passer. Les usagers qui feront travailler ces camions dans des endroits resserrés n'apprécieront pas moins cet avantage.



Les nouveaux châssis échelle de tous les modèles ont été mis à rude épreuve (comme du reste tous les autres organes). On voit ici un pick-up de ¾ tonne avec le nouveau moteur 6 cylindres* de 292 po. cu.



La température, atteignant 122°F., desséchait la terre dans la région désertique du Lac Sec — autre épreuve que la caravane affronta avec succès dans sa traversée de la Basse Californie.

CHEVROLET

LA QUALITÉ COÛTE MOINS CHER!

Une valeur General Motors

Voyez les nouveaux camions "de sûreté totale", chez votre concessionnaire Chevrolet! CT-163A

HAROLD CUMMINGS LTD.
5255 ouest, Jean-Talon (près boul. Décarie)
RE. 9-1911

PATENAUDE AUTOMOBILE LIMITEE
10830 rue Lajeunesse (angle boul. Gouin)
DU. 9-8461

CHEVROLET MOTOR SALES CO. OF MONTREAL LTD.
Truck Division, 4645 Ch. Upper Lachine, HU. 9-8631

CLERMONT MOTOR LIMITED
5343 rue St-Denis
279-6301

BOHIER AUTOMOBILES LTEE
1580 rue Amherst, LA. 6-3701
Truck Division : 3333 est, rue Jarry

BARNABE MOTORS LTD.
925 boul. Laurentien, St-Laurent, Qué.
RI. 4-6401

DUVAL MOTORS (1960) LTD.
529 est, rue Jarry
CR. 9-7211

SNYDERS AUTOMOBILES LTD.
2150 rue Notre-Dame (angle 21e avenue)
Lachine, Qué. ME. 7-4443

PARK AVENUE CHEVROLET LTEE
3421 Park Avenue
VI. 9-5661

DOYLE MOTORS LIMITED
4581 avenue Bannantyne, Verdun, Qué.
PO. 9-4581

J.P. CHARBONNEAU AUTOS LTEE
3930 est, Ste-Catherine
LA. 4-4471

SALOIS AUTOMOBILE LTEE
610 boul. Curé Labelle, Chomedey, Qué.
MU. 1-2588

Les commissions scolaires craignent-elles d'être abolies?

Par Jules LeBlanc

"Personne ne saurait nier que notre éducation doive envisager de sérieuses transformations. Mais il ne faudrait pas croire que, pour y arriver, il faille bouleverser des institutions et des structures établies et reconnues par tous. Nous avons un devoir strict de veiller constamment pour empêcher qui que ce soit d'abolir ou de diminuer la fonction de commissaire d'écoles".

Tél. CR. 7-5700
MAGNUS POIRIER
Entrepreneur
Expert Embaumeur
Pompes Funèbres
6603, rue St-Laurent



Voilà ce qu'a affirmé hier après-midi le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec lors de la séance d'ouverture du 15e congrès provincial de la F.C.S.C.Q. Quelque 1,800 commissaires d'écoles sont inscrits à ces assises qui se dérouleront jusqu'à samedi, à l'hôtel Reine Elisabeth.

Dans sa déclaration d'ouverture, M. Paul Desrochers a invité ses auditeurs à demeurer en état d'alerte et a souligné que sa mise en garde n'est pas fantaisiste.

"On prétend, non sans raison, que la fonction de commissaire d'écoles est plus difficile, plus complexe et pourtant irremplaçable de nos jours, a indiqué le président général de la F.C.S.C.Q.

"En contre partie, nous sentons que, dans certains milieux, on voudrait voir disparaître les commissions scolaires et ainsi chambarder de fond en comble notre structure d'enseignement. Tous les commissaires d'écoles et, avec eux, plusieurs groupements directement liés aux problèmes d'éducation s'opposeront constamment et avec vigueur à toute tentative dans ce sens.

ON CITE M. ARTHUR TREMBLAY

"Les commissaires d'écoles sont les représentants délégués des parents dans l'administration de la chose scolaire et ils entendent le demeurer, a poursuivi M. Desrochers. Ce n'est pas tout de dire que: "on ne peut plus concevoir le système d'enseignement comme le simple prolongement de la famille" et que "la préparation immédiate à une fonction de travail doit désormais être considérée comme la phase terminale et nécessaire de toute éducation scolaire normale".

"Il faut plutôt se rappeler cet enseignement que le pape Jean XXIII servait aux participants des Semaines sociales du Canada, tenues à Montréal en août dernier, quand il disait que l'éducation est intimement liée à la fin dernière de l'homme, que les droits de la famille et de l'Eglise en matière d'éducation sont tout à fait premiers et antérieurs à ceux de l'Etat".

(Notons en passant que les deux phrases que M. Desrochers a citées sont contenues dans la conférence magistrale que M. Arthur Tremblay a prononcée lors de la séance inaugurale des dernières Semaines sociales du Canada. On sait que M. Tremblay est conseiller technique au ministère

(Suite à la page 2)

M. Desrochers est réélu président

M. Paul Desrochers, de Rosemère, a été réélu hier président général de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec lors d'une réunion du conseil d'administration. La nouvelle a été annoncée au début de la séance inaugurale du 15e congrès de la F.C.S.C.Q. M. Desrochers entreprend un 7e mandat.

Les autres membres du nouvel exécutif sont: MM. Camille Lavoie, d'Alma, 1er vice-président et président de la section urbaine; Henri Lapointe, de Shawinigan-Sud, 2e vice-président et président de la section rurale; Albert Ouellette, de Charlesbourg, vice-président de la section urbaine; Antoine Titley, de Fort-Coulonge, vice-président de la section rurale; Jean Leduc, de Forestville, 2e vice-président de la section urbaine; et Marcel Roy, de Valleyfield, 2e vice-président de la section rurale.

Le nouvel exécutif ne compte ainsi que deux nouveaux membres: MM. Titley et Roy.



Le nouvel exécutif de la Fédération des commissions scolaires. (Photo Le Devoir)

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.-A. DÉSY Ltée
MONTRÉAL



Georges Godin
Successeur d'Arthur Landry Enrg.
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
SALONS MORTUAIRES MODERNES
SERVICE D'AMBULANCE
Salons: 518 RACHEL EST
Bureau: 528 RACHEL EST
LAfontaine 4-3571

aubaines formidables du nouveau
Dupuis

VENTE SEMI-ANNUELLE

Heures d'affaires: 9 h. 30 à 5 h. 30 — OUVERT CE SOIR ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 H.

COMPLETS 2 PANTALONS

WORSTED TOUT LAINE (wonder crease) SPECIALEMENT TRAITE POUR UNE MEILLEURE RETENTION DU PRESSAGE

Tous ces complets de la dernière nouveauté, belle confection par un fabricant local, plus de durée avec 2 pantalons.

TISSU: fin worsted de belle qualité tout laine
STYLE: devant droit à 3 boutons, demi-doublure soyeuse
NUANCES: Gris - Brun - Bleu - Olive - Gris-bleu
DESSINS: fines rayures ou fins quadrillés
TAILLES: 36 à 46 (toutes statures)

Un complet qui vous habillera avec chic, confort, élégance, distinction.

DUPUIS — CONFECTION POUR HOMMES, REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 610

Ord. 75.00 et 80.00
SPECIAL DUPUIS
$56

Paiements faciles





Economie de 3.00
Ord. 8.95
595

ÉLÉGANTS FEUTRES PELLATI

"Coup de chapeau" à l'automne

Votre chapeau automne-hiver vous est offert à ce bas prix inusité. Sachez en profiter. Véritable et souple feutre fourrure en Bleu - Gris - Charcoal - Brun - Vert. Calotte fendue au centre, aussi calotte ronde ou pincée à l'avant très en vogue. Entrées de tête: 6½ à 7½.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 650

ELEGANTS SOULIERS

Ord. 16.95 et 18.95
2 des meilleures marques au Canada (nous devons taire les noms)

1295
2 paires $25

ACHAT SPECIAL! PLUS DE 2000 PAIRES . . . OFFRE SENSATIONNELLE!

Economisez 4.00 et 6.00 par paire

Achetez au moins 2 paires . . . c'est le meilleur achat que vous puissiez faire pour longtemps.

Plus de 40 récents modèles unis ou avec fantaisie. Cuirs de premier choix, qualité vraiment supérieure. Choix considérable de noir, ainsi que les nouveaux tons de brun. Des vendeurs compétents pour vous servir et vous guider dans le choix de souliers qui iront parfaitement à votre pied. Rien n'a été épargné pour vous donner satisfaction entière. Ne manquez pas une pareille offre!

Pointures 6 à 12, largeurs: B. C. D. dans le groupe

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 670



Flanelle de rayonne

ROBES DE CHAMBRE

Tailles P. M. G. et ExG.

Ord. 16.95 894

Celle qu'on porte sans souci dans l'intimité. Flanelle de rayonne de belle qualité lavable, à joli quadrille ou rayures verticales. Coupe ample, confortable, 3 poches, ceinturon libre. Bleu, Rouge, Vert, Brun dans le groupe.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE RAYON 670



Broadcloth "Sanforized"

PYJAMAS

Tailles A.B.C.D.E. hommes, jeunes gens — Ord. ch. 5.00

359 3 pour $10

Gilet à manches longues, poche poitrine, devant boutonné. Pantalon jambes longues, élastique au dos, devant boutonné. Motifs fantaisie de tons contrastants sur fond blanc. Coupe ample. Motifs: Rouge, Bleu, Gris, Brun.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE RAYON 670

SUPPLÉMENT **LE DEVOIR** L'ASSURANCE

MONTREAL, VENDREDI, 28 SEPTEMBRE 1962

Table ronde sur l'assurance-santé : juridiction, financement, répercussions

Des bénéfices d'assurance-santé sont versés aux citoyens d'une cinquantaine de pays, sous l'égide des autorités gouvernementales. Au Canada, aucun système ne garantit l'indemnisation totale et seulement 20 p.c. de la population est assurée dans une certaine mesure contre les frais qu'entraîne la maladie; elle atteint pourtant chaque année 80.4 p.c. des Canadiens. Dans la plupart des pays du Commonwealth, tous les soins médicaux sont défrayés; dans 20 pays tous les salariés bénéficient d'un programme d'assurance-santé; dans 32 pays des bénéfices sont également versés aux dépendants. Un problème de portée aussi universelle ne peut nous laisser indifférents; déjà quatre provinces canadiennes ont établi leur programme: Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba, Terre-Neuve. "Le Devoir", en présentant dans son supplément annuel de l'assurance" une table ronde sur l'assurance-santé croit faire oeuvre utile.

Les avis de quatre personnes des plus autorisées, de même que ceux de l'animateur, mettent en lumière les principales données du problème. L'unanimité se fait facilement sur la nécessité et la portée de l'assurance-santé. Les avis se partagent quand il s'agit de l'autorité qui s'exercera de façon prépondérante dans l'élaboration et l'application d'un programme d'assurance-santé; également, quant au mode de financement. Les répercussions d'un programme d'assurance-santé sur l'évolution de la profession médicale semblent causer de certaines inquiétudes. Avec le concours de M. André Laurendeau, rédacteur en chef au "Devoir", les participants à la table ronde sur l'assurance-santé ont exprimé leurs convictions, en tenant compte des exigences de la profession médicale, représentée par M. le Dr Gérard Hamel, porte-parole de l'Association des médecins de pratique générale; de celles des syndiqués, dont M. Jean-Paul Lefebvre, directeur des relations extérieures de la CSN, a défendu les intérêts. M. Jacques de la Chevrotière, de Québec, directeur général des services de santé de Québec, société bien établie dans le domaine de l'assurance-maladie; M. Georges Tanguay, homme d'affaires, membre de l'Association professionnelle des industriels ont aussi apporté leur excellente collaboration. Nos lecteurs pourront juger du grand intérêt de cette discussion.

André Laurendeau. — Le problème de l'assurance-santé est assurément à l'ordre du jour. Une enquête gouvernementale se poursuit sur le sujet à Ottawa. Il y a eu les événements de la Saskatchewan. Il y a des projets dont on parle dans le Québec, des attitudes qui ont été prises par un certain nombre de corps responsables, etc. Je voudrais vous demander d'abord si vous êtes tous d'accord sur la nécessité d'un plan d'assurance-santé.

Dr Gérard Hamel. — En effet, il est temps que tous les services médicaux soient accessibles à tous, sans restrictions de situation géographique, sans limitations dues aux ressources pécuniaires ni aux conditions préalables de santé. Tout le monde sera d'accord, je crois, pour dire que l'évolution sociale dans la province de Québec impose un plan d'assurance-santé.

M. Laureudeau. — Direz-vous même que nous sommes un peu en retard?

Dr Hamel. — Ce retard est analogue et peut même être relié au retard économique et social.

M. Jean-Paul Lefebvre. — Sur le plan proprement scientifique, les progrès de la médecine sont remarquables. Seulement, ces progrès imposent des charges plus considérables aux malades. Au fond, les progrès de la médecine représentent pour les individus une charge au point de vue économique qu'ils ne peuvent pas supporter.

Dr Hamel. — C'est dans la distribution des services médicaux qu'on doit étudier l'amélioration.

M. Laurendeau. — Alors, c'est un problème général de socialisation en somme. Ca rentre dans le phénomène de la socialisation.

M. Lefebvre. — C'est maintenant permis de parler de socialisation.

M. Laurendeau. — Puisqu'il y a accord sur la nécessité d'un plan et même sur le fait d'un retard relatif du Québec là-dessus, le problème qui, dans un pays comme le Canada, se pose immédiatement, c'est celui de savoir quelle autorité va intervenir dans ce domaine, établir ces plans, va déléguer son autorité: l'Etat central ou les provinces?

Dr Hamel. — Pour sa part, la profession médicale est d'avis que l'Etat doit déléguer ses responsabilités, son autorité à une régie autonome, lorsqu'il s'agit d'administrer un plan d'assurance-santé.

M. Laurendeau. — Si vous permettez avant ce problème-là, il s'agit de savoir quel Etat: l'Etat central ou l'Etat provincial?

Dr Hamel. — L'Etat provincial.

M. Lefebvre. — Quant à la CSN, M. Laurendeau, nous avons pris la position suivante devant la Commission Hall, nous sommes bien d'accord pour dire que normalement la santé est un problème de juridiction provinciale, mais nous ne voudrions surtout pas que par suite d'un retard à faire certains réaménagements dans le partage des pouvoirs fiscaux, on retarde la mise en oeuvre d'un programme d'assurance-santé. Pour cette raison-là, nous serions tout à fait d'accord pour qu'on établisse au Canada un programme conjoint fédéral-provincial du même type que ce qui s'est fait pour l'assurance-hospitalisation, jusqu'à ce que les pouvoirs fiscaux soient repartagés à nouveau entre les deux niveaux de gouvernement.

M. Laurendeau. — Quelles sont vos réactions devant l'idée d'un programme conjoint?

M. de la Chevrotière. — Nous sommes défavorables à cette idée de plan conjoint, mais nous croyons qu'il n'y a aucune raison pour empêcher que dans la province de Québec, nous ayons, dans un délai raisonnable, un système d'assurance-santé dont nous avons besoin, sans attendre le gouvernement fédéral dont nous pouvons parfaitement nous passer, je pense.

M. Tanguay. — C'est bien mon opinion aussi qu'il faut essayer de garder le problème entre les mains du gouvernement provincial et c'est mon opinion qu'il est fort possible d'obtenir autant de célérité du gouvernement provincial seul que d'une régie interne dépendante des deux gouvernements conjointement.

Dr Hamel. — Nous sommes bien d'accord que ce problème est de juridiction provinciale, mais ça ne veut pas dire que nous refuserions d'étudier une forme d'aide financière du gouvernement fédéral.

M. Lefebvre. — Il faut être réaliste. Ca va coûter combien un programme d'assurance-santé pour la province de Québec, M. de la Chevrotière. Vous avez déjà fait des chiffres là-dessus?

M. de la Chevrotière. — Il n'est pas facile d'avancer un chiffre précis, mais je crois que c'est $150,000,000.

M. Lefebvre. — Alors, croyez-vous que l'Etat provincial, avec les pouvoirs qu'il a au point de vue taxation, peut facilement trouver $150 millions?

Ça dépend du mode de financement, mais il faut tout de même se rappeler que l'argent qui nous vient du fédéral a d'abord été perçu des gens de la province de Québec. Nous payons des impôts à deux endroits.

M. Laurendeau. — Est-ce que votre attitude, M. Lefebvre, n'amènerait pas une sorte de consolidation des pouvoirs fiscaux de la province à Ottawa.

M. Lefebvre. — Il y a ce danger-là. J'admets que si l'on est farouchement autonomiste, peut-être ne voudrait-on pas prendre le risque que nous avons pris dans notre mémoire, mais il nous a semblé que l'assurance-santé était une chose tellement importante qu'il n'y avait pas lieu d'accepter la moindre cause de retard et, pour être réaliste, il faut admettre que le problème du partage des pouvoirs de taxation entre le fédéral et les provinces ne peut pas se régler à brève échéance.

M. Laurendeau. — Ça peut se régler, si vous me permettez d'intervenir, dans la mesure où les responsabilités provinciales étant nettement établies, on devra leur reconnaître en contrepartie des ressources fiscales suffisantes. Si l'on accepte que les responsabilités sociales des provinces soient diminuées, les ressources fiscales le seront encore plus. Enfin, ça reste, je pense, un grave point d'interrogation.

M. de la Chevrotière. — De plus, M. Lefebvre semble croire que nous aurons un système d'assurance-santé plus rapidement avec la collaboration du gouvernement fédéral. Je ne suis pas convaincu de ça. Compte tenu de la situation actuelle, j'ai l'impression qu'il y a plus de chances d'avoir un système d'assurance-santé dans la province de Québec sans attendre le fédéral qui va tarder peut-être plus qu'on ne le pense à s'aventurer dans ce domaine sur le plan national. Je crois que dans quelques années, il est possible d'avoir dans la province un système universel d'assurance-santé et que si on attend le gouvernement fédéral, ce sera beaucoup plus long.

M. Laurendeau. — Est-ce que ce n'est pas dans ce sens que va l'exemple de la Saskatchewan? Celle-ci a établi un plan après toutes les discussions que l'on sait, tandis qu'à Ottawa, il n'y a à l'heure actuelle qu'une enquête.



M. André Laurendeau, rédacteur en chef du "DEVOIR", animateur de la table ronde sur l'assurance-santé.

M. Lefebvre. — Remarquez que quant à nous, nous ne nous sommes pas opposés à l'établissement d'un plan provincial autonome, si la chose est possible. Par ailleurs je ne voudrais pas faire dévier le débat de ce matin, mais il y a un autre élément dont il faut tenir compte, c'est que la sécurité sociale de nos jours existe non pas seulement pour elle-même, mais sert également d'instrument de contrôle de l'économie et de redistribution du revenu au niveau de l'ensemble du pays, alors le nouveau partage des pouvoirs fiscaux sera peut-être très compliqué.

M. de la Chevrotière. — Par contre, si ce financement se fait uniquement à l'échelon provincial, ça pourra servir d'arguments à la province pour récupérer une partie des pouvoirs de taxation utilisés par le gouvernement fédéral.

M. Lefebvre. — J'ai l'impression que ce n'est pas sur ce point que se situent les principales oppositions.

M. Laurendeau. — Qu'il s'agisse d'un plan conjoint, ou d'un plan uniquement provincial, c'est de toute évidence l'Etat qui doit intervenir pour établir un système. Mais quel serait ce système? Comment chacun d'entre vous le conçoit-il? Qui, en d'autres termes, va exercer vraiment le contrôle?

Première partie : le contrôle...

Dr Hamel. — L'Etat a déjà, en certaines circonstances, demandé aux autorités de la profession médicale de lui faire parvenir ses suggestions sur certaines formules au point de vue assurance-santé. Alors l'Etat désire connaître les vues de la profession médicale à ce sujet. L'initiative dans ce sens peut provenir de la profession médicale.

M. Tanguay. — Est-ce que la population ne se méfierait pas justement d'un plan qui surgirait simplement du sein de la profession médicale et des compagnies d'assurance.

Dr Hamel. — Ce plan-là devra de toute façon se faire en collaboration avec l'Etat.

M. Lefebvre. — Docteur, il me semble que vous avez fourni vous-même un argument qui va à l'encontre de votre point de vue. Vous dites que l'Etat s'est déjà enquis du point de vue de la profession médicale sur l'établissement éventuel d'un programme d'assurance-santé, ce qui démontre, à mon avis, que le fait que l'Etat agisse, ne veut pas dire qu'il va agir d'une façon arbitraire, qu'il va agir en négligeant les droits, les responsabilités et enfin les coutumes de tout le monde.



M. GEORGES TANGUAY
membre de l'API

Dr Hamel. — Nous l'espérons.

M. Lefebvre. — Justement, alors il me semble qu'il existe encore une peur chronique, un véritable sentiment de panique devant l'intervention accrue de l'Etat.

M. Laurendeau. — Cela nous amène à parler justement du rôle de l'Etat, du rôle de la profession, du rôle des compagnies d'assurances dans l'exercice de l'autorité.

Dr Hamel. — A ce moment-là, l'Etat pourrait déléguer son autorité à une régie ou à une commission autonome, qui devrait être composée en partie par les représentants de l'Etat, en partie par les représentants de la profession médicale et en partie aussi par des représentants de différents corps publics et s'il y a lieu, si le financement se fait par l'intermédiaire de plans d'assurances privés, en partie par les représentants de ces compagnies d'assurances.

M. Laurendeau. — C'est ainsi que vous voyez le contrôle à exercer.

Dr Hamel. — Aucun groupe n'aurait la majorité. Ce contrôle aurait beaucoup plus de chance d'être démocratique, de ne pas subir les abus de l'ingérence politique ou de nominations politiques; les intérêts du bien commun auraient beaucoup plus de chance d'être respectés.

M. Lefebvre. — Bien, cette formule corporative, si vous voulez, de constitution d'un organisme de contrôle peut en être une qui mérite d'être étudiée, mais quant à nous à la CSN, nous avons appuyé sur ce point-là l'opinion émise par les Services de Santé du Québec, et que M. de la Chevrotière pourra nous expliquer, à l'effet que l'administration d'une loi d'assurance-santé dans la province de Québec pourrait très bien se faire par le moyen d'une institution démocratique, sous le contrôle de l'Etat, mais exerçant quand même des pouvoirs considérables au niveau de l'administration. Je veux laisser à mon ami de la Chevrotière, le soin d'expliquer les mécanismes qu'ils ont suggérés, je vais me contenter à ce moment-ci de dire, qu'à mon avis, cette formule s'apparente beaucoup, au plan de l'administration toujours, au système de la sécurité sociale française. Et je pense que c'est une formule qui aurait beaucoup de mérite.

M. de la Chevrotière. — Et qui d'ailleurs, je pense, ne s'éloigne pas tellement de la conception que se fait le Dr Hamel de ce contrôle. Il s'agirait d'une société provinciale d'assurance-maladie; ça suppose une société unique dont le contrôle, sur le plan de l'administration, serait assuré par tous les intéressés, c'est-à-dire les usagers. Il pourrait y avoir — ce serait même très souhaitable — une décentralisation de cet organisme, de façon à ce que les usagers soient plus près de cette société. Il y aurait alors sur le plan régional, avec évidemment des pouvoirs beaucoup plus limités, un conseil d'administration formé de personnes de la région élues en assemblée générale. Ces sociétés régionales composeraient la société provinciale administrée, elle aussi, par un conseil d'administration formé de personnes élues par les usagers, sur une base de représentation régionale.

Dr Hamel. — J'ai deux questions à vous poser, M. Lachevrotière, à ce moment-ci. Première question: Vous admettez que la profession médicale, c'est-à-dire celle qui fournit et distribue ces services médicaux, doit être représentée et que ces nominations doivent être faites non pas par l'Etat, mais par la profession médicale elle-même.

M. de la Chevrotière. — Certainement.

Dr Hamel. — Pourquoi une organisation régionale?

M. de la Chevrotière. — Il s'agit de questions administratives et aussi d'efficacité. Si un assuré demeurant à Gaspé a un problème difficile à résoudre, il devra entreprendre des démarches onéreuses et compliquées s'il doit communiquer avec un bureau situé à Montréal ou Québec.

Dr Hamel. — Revenons à un exemple concret. Tout le monde admettra que le patient a le libre choix de son médecin de la même façon que le médecin a le libre choix d'accepter ou de refuser de donner ses soins. Si le médecin traitant s'adresse à une organisation pour obtenir sa rémunération ne s'adressera-t-il pas à un bureau central plutôt que régional. Apportez-moi des exemples concrets d'administration régionale. La profession médicale est déjà aux prises avec des organismes intermédiaires qui paraissent une nuisance à certains moments. Vous invoquez un élément dont je ne vois pas la nécessité. J'en comprends mal le mécanisme.

M. Lefebvre. — Je ne sais pas, docteur, à quels organismes nuisibles vous voulez faire allusion, mais dans ce cas-ci, je vous ferais remarquer qu'il y aurait une unité organique entre les sociétés régionales dont a parlé M. de la Chevrotière, et l'organisme provincial. Il ne s'agit pas de deux organismes parallèles, il s'agit d'une subdivision d'une organisation provinciale. Alors, à ce moment-là, il n'y a pas de conflit, il s'agit de décentraliser pour rendre la chose plus à la portée du citoyen. Pour la même raison qu'on a décentralisé peut-être l'administration scolaire ou pour la même raison qu'on a créé des gouvernements municipaux, on pourrait dans l'avenir, je pense, dans notre milieu, créer des organismes régionaux de contrôle de nos mesures de sécurité sociale. L'assurance-santé est un bon exemple, parce que là, ce n'est pas fait, tout est à construire. On pourrait donc commencer sur une base plus démocratique que d'établir simplement une régie d'Etat.

M. de la Chevrotière. — Il faut bien comprendre qu'il s'agit d'une société provinciale, mais avec des succursales régionales. La règlementation serait établie au niveau provincial.

Dr Hamel. — Quel sera son rôle? Est-ce dans le but de prélever des primes d'assurance?

M. de la Chevrotière. — C'est une régie autonome qui est chargée de choisir les compagnies qui assurent.

M. Laurendeau. — De sorte que la régie n'est pas une compagnie d'assurance. Dans votre cas à vous, M. Lachevrotière, n'est-ce pas un organisme assureur?

M. de la Chevrotière. — Oui, un organisme assureur.

M. Laurendeau. — Déjà, vous avez là une distinction fondamentale.

M. de la Chevrotière. — Un organisme assureur qui pourrait être sous l'autorité lointaine, mais réelle de la régie dont le Dr Hamel parlait tout à l'heure. Ainsi, l'organisme assureur provincial ne pourrait pas, à sa seule discrétion, augmenter les primes, ni modifier en plus ou en moins les honoraires payables aux médecins. C'est la régie qui pourrait accepter, à un moment donné, que les honoraires des médecins soient revisés, en tenant compte évidemment des intérêts de tout le monde.

M. Tanguay. — Par qui les membres de cette régie devraient-ils être nommés?

M. Lefebvre. — Les membres de la régie seraient nommés par l'Etat. Mais ceux de la société d'assurance seraient élus, d'abord à la base, par les usagers au niveau régional, et ensuite par le mode fédératif, les régions formeraient le conseil d'administration de la société provinciale.

M. Laurendeau. — L'autorité venant carrément de la base.

M. Tanguay. — Les régions enverraient un représentant au niveau provincial.

Dr Hamel. — Quelles seraient les relations entre la régie et cette organisation?

M. de la Chevrotière. — A peu près la même relation qui peut exister entre la régie des services publics du gouvernement et, par exemple une compagnie de téléphone. La compagnie de téléphone est tout à fait indépendante dans toute son administration, mais elle ne peut décider arbitrairement que les taux des usagers devront augmenter, ni priver une partie de la population des services du téléphone. Donc, la compagnie de téléphone est quasi maitre absolu, mais la régie voit à ce que son rôle serait un rôle de phone respecte le bien commun.



M. JEAN-PAUL LEFEBVRE
Confédération des syndicats nationaux

M. Lefebvre. — A ce moment-ci, quant à moi, je me sépare de M. Lachevrotière. Ce qu'il vient d'expliquer implique qu'on finance l'assurance-santé par un système de primes et quant à nous, nous sommes opposés au système de primes.

M. de la Chevrotière. — Disons au sujet de cette régie que son rôle en serait un de surveillance. Elle s'assurera que les assurés jouissent d'une excellente protection, à un coût raisonnable.

Dr Hamel. — La profession médicale évolue comme tous les autres milieux de la population, même si actuellement elle préférerait avoir plusieurs compagnies d'assurances, il est certain qu'elle ne rejetterait pas automatiquement votre proposition sans l'étudier.



M. JACQUES DE LA CHEVROTIERE
Services de santé de Québec

Mais je voudrais expliquer ici pourquoi la profession médicale appuie un système de plusieurs compagnies d'assurances. C'est parce que dans son esprit, la concurrence élimine le monopole. Du moment qu'il n'y a qu'une seule compagnie d'assurance, que ce soit une compagnie d'assurance privée ou que ce soit l'Etat, il y a un monopole. A ce moment le choix n'est plus possible. Il peut arriver que certaines compagnies remboursent en service 60% de chaque dollar de prime, d'autres 90%. Dans ces cas, la régie aurait toujours un choix à faire. Mais lorsqu'il y a monopole, que ce soit le monopole de l'Etat ou d'une compagnie d'assurance, il n'y a plus de choix possible. On est obligé d'accepter. Si un moment donné, l'Etat retourne 50% et que l'administration coûte 25 ou 30%, la population devra subir ces inconvénients.

M. Tanguay. — Mais s'il n'y a pas monopole, vous courez le risque d'une surenchère assez dangereuse. Une compagnie d'assurance peut se permettre d'offrir aux médecins $50.00 pour une opération de l'appendice, alors que la voisine va offrir $55.00 et l'année suivante ça montera à $60.00.

Dr Hamel. — Au départ, disons que la profession médicale favorise dans un plan d'assistance un système conventionnel par opposition à un système d'idemnité. Actuellement, quand des compagnies d'assurances payent $3.00 pour une visite, le patient est obligé de payer $1.00 ou $2.00 supplémentaires. Alors que le plan préconisé par la profession médicale est un plan conventionnel en ce sens qu'il n'y a pas de surcharge imposée au patient.

M. Laurendeau. — C'est la totalité du risque qui est assumée.

M. Lefebvre. — C'est déjà un progrès, docteur.

Dr Hamel. — Deuxième amélioration; nous, en particulier, les omnipraticiens de Montréal, préconisons un tarif fixe pour chaque acte médical, de façon à ce qu'un chirurgien ne charge pas $150.00 pour une appendice, un autre $300 ou $600.

M. Tanguay. — Il doit refuser le patient plutôt que d'augmenter son taux.

M. Lefebvre. — Le médecin ne pourrait plus faire une sélection de sa clientèle en augmentant ses prix.

Dr Hamel. — Voilà pourquoi nous avons terminé notre mémoire sur l'assurance-santé en disant que dans l'avenir le patient recherchera non pas le médecin le moins dispendieux, mais plutôt le plus compétent, revalorisant par le fait même la compétition entre médecins en la situant à un niveau plus louable.

M. Lefebvre. — Mais, docteur, comment pouvez-vous concilier ce que vous venez de dire avec l'idée d'un plan universel, c'est-à-dire couvrant tous les risques et tous les citoyens. Que viennent faire vos diverses sociétés dans ce contexte. C'est ce que j'ai de la difficulté à comprendre. Il me semble qu'un plan universel, un programme universel d'assurance-santé couvrant tous les citoyens ne peut pas être appliqué commodément, en tout cas, sans avoir une seule organisation, sans avoir, ce que vous appelez, un monopole d'Etat. Le terme "monopole" ici est équivoque. Il réfère aux pratiques restrictives du commerce, en vue d'un plus grand profit. Mais, ici, il s'agit d'un service public. Il n'y a qu'un gouvernement qui construise des routes dans la province et on ne s'en plaint pas .

Dr Hamel — Il faut faire une distinction par monopole dans le domaine du contrôle et dans le domaine du financement. Nous sommes d'accord que dans le domaine du contrôle, il faut un contrôle unique. Il serait exercé dans notre esprit par la régie autonome. Dans le domaine du financement, plusieurs propositions peuvent être étudiées. Actuellement, j'expose celle de la profession médicale. Personnellement, je ne rejetterais pas d'emblée la proposition que vous m'amenez. Par certains aspects, elle a bien du bon sens. Elle devrait être étudiée d'ailleurs par la profession médicale. J'expose actuellement, les motifs qui poussent la profession médicale à choisir plusieurs compagnies d'assurances pour financer ce plan de façon à ce que ça coûte le moins cher possible et que pour chaque dollar de prime, il y ait un pourcentage maximum qui soit retourné en paiement des bénéfices.

M. de la Chevrotière — Ici, Docteur, vous vous placez dans l'optique de certaines sociétés d'assurance commerciales. Avec la formule que nous avons suggérée à la commission Hall, il s'agirait d'une société unique dont l'activité s'étendrait à toute la province et dont le contrôle serait exercé par les usagers. Ne pensez-vous pas que dans ce contexte, le pourcentage maximum possible des primes perçues soit effectivement retourné en bénéfices aux assurés ?

Dr Hamel — Je suis d'accord qu'elle doit être contrôlée en partie par ceux qui reçoivent les services médicaux

(Suite à la page 29)



M. LE DR GERARD HAMEL
médecin de pratique générale

Sommaire

- **Le rythme de croissance rance a été remarquable, mais se maintiendra-t-il ? (Lire en page 19 l'étude de M. Denis Germain, chargé de recherche en économique).**
- **Les règlements de succession causent bien des soucis; la liquidité de l'assurance-vie les facilite, souligne en page 20, M. le notaire Alphonse Senay.**
- **Les répercussions économiques de l'assurance sont fort considérables; le commerce de l'assurance au Canada atteint le quart du budget fédéral. (Lire en page 23 l'article de Me Guy St-Germain, avocat et économiste).**
- **L'investissement des fonds d'assurance est le gage du succès des diverses sociétés; elles ont de plus en plus recours à des conseillers spécialisés, explique M. G. Mitchell Bourke, vice-président de Bolton-Tremblay, en page 25.**
- **L'épargne-assurance jouit de la faveur du public, mais il fait bien de persévérer et de ne pas céder à des conseils imprudents. (Lire en page 26, les propos de M. Ls-Philippe Savard, de La Société des Artisans).**

L'assurance, ressource accessible...

La répercussion économique des assurances, les progrès constants de nos sociétés du Québec incitent à un sérieux examen d'un secteur d'activité qui nous atteint tous sans exception. Cette édition 1962 du supplément annuel du "Devoir" sur "l'assurance" ne permet pas de bien faire voir, comme il le faudrait, l'importance grandissante du commerce de l'assurance. Nos lecteurs pourront cependant y trouver des articles inédits dans lesquels des auteurs bien au fait de leur sujet communiquent d'excellents avis sur l'évolution actuelle de l'assurance au Québec, particulièrement dans le domaine de l'assurance-vie.

L'assurance est vraiment, pour un grand nombre, la plus importante et souvent la seule ressource économique qui leur soit bien accessible. Certains ne pourraient épargner sans la contrainte indispensable de l'assurance.

D'autres y trouvent à la fois la protection familiale et le réconfort d'un revenu garanti au moment de la retraite.

L'épargne canalisée par les sociétés d'assurance devient un moteur de l'économie; l'ensemble des répercussions sur l'activité de tout le pays, des investissements judicieux de cette épargne n'est pas toujours apprécié avec suffisamment de justesse.

Les articles de nos collaborateurs situeront divers problèmes, dont celui de l'assurance en prévision d'un règlement de succession.

Le conseiller en investissement s'impose de plus en plus dans le rouage des placements de fonds d'assurance, comme l'établira un article de ce supplément.

L'assurance au pays de Québec est à bon droit une forme d'épargne des plus populaires.

Le rythme de croissance de nos sociétés d'assurance-vie, comme le révèle l'analyse d'un économiste dans ces pages, a été des plus constants et dénote de réels progrès de notre prise de conscience, si récente soit-elle, de la nécessité d'une emprise plus ferme sur notre économie. L'article offre également des projections sur l'ampleur de la croissance de nos sociétés d'assurance au cours de la prochaine décennie.

Nous espérons que ce supplément apportera une lumière nouvelle sur l'activité des société d'assurance dont le capital a été souscrit par des gens de chez nous et que cet exemple de progrès économique sera susceptible de susciter des initiatives aussi fructueuses.

A tous nos collaborateurs, nos remerciements les plus sincères.

Marc Henri Coté

La plus ancienne compagnie
d'assurance-vie canadienne-française...

SOLIDE • PROSPÈRE
PRESTIGIEUSE



...avec un élan nouveau au sein
du Mouvement Desjardins.

la Sauvegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Le rythme de croissance de nos sociétés d'assurance-vie se maintiendra-t-il?

Par Denis Germain
Chargé de recherche à l'école des H. E. C.

L'assurance-vie, dans la province de Québec, joue un rôle de premier plan, tant au point de vue économique que social. Selon le premier aspect, d'une part elle a nécessité l'établissement et le développement de plusieurs entreprises qui en découlent directement. D'autre part, les capitaux que possèdent les compagnies d'assurance-vie servent au financement, au moins partiel, d'un certain nombre d'autres entreprises par l'intermédiaire des obligations et actions qu'elles détiennent et des prêts qu'elles effectuent. Dans le même ordre d'idée, il est indiscutable qu'elles sont pour beaucoup dans le montant actuel de l'épargne. Du point de vue social, disons que leur rôle principal est d'offrir une certaine sécurité au niveau de la famille, advenant le décès, par exemple, du père de famille.

En 1960, dernière année pour laquelle les renseignements complets sont disponibles, les compagnies d'assurance-vie enregistrées dans la province de Québec, ont reçu en primes $226.7 millions. Le montant brut de l'assurance en vigueur, à la fin de la même année, s'élevait à un peu plus de $14 milliards. La part des compagnies canadiennes-françaises était de 21 p.c. ($47.3 millions) du total des primes, et de 23 p.c. ($3.4 milliards) du montant total de l'assurance en vigueur. Au surplus, toujours à la fin de 1960, l'actif des entreprises canadiennes-françaises d'assurance-vie se chiffrait par $315.5 millions.

Devant l'ampleur de ces chiffres, on est amené à se poser, entre autres, les questions suivantes: est-ce que la vogue que connait présentement l'assurance-vie est récente, ou si elle a existé dans le passé? Au surplus, est-elle susceptible de se prolonger durant encore plusieurs années? Dans les paragraphes qui suivent, nous allons tâcher de répondre à ces questions. Nous étudierons l'évolution des compagnies canadiennes-françaises d'assurance-vie de 1951 à 1960, les causes de cette évolution et ses caractéristiques. Puis, à partir de cette tendance, puisque les projections sont à la mode, nous ferons un estimé du comportement de l'assurance-vie au Canada français pour la prochaine décennie. (Afin de ne pas alourdir le texte, nous utiliserons les termes "compagnie" ou "entreprise" en sous-entendant "assurance-vie").

Assurance-vie en vigueur

Le montant de l'assurance-vie en vigueur dans les compagnies canadiennes-françaises s'est accru considérablement, depuis 1951. En effet, de $783 millions, il est passé à $3,351 millions en 1960. Exprimé en pourcentage, ceci représente une augmentation de plus de 300 p.c. Un tel accroissement sur une période de dix ans représente un succès indéniable. Mais, le taux d'accroissement n'a pas été le même chaque année. On remarque, par exemple, que l'augmentation est plus prononcée de 1955 à 1958, alors qu'il se ralentit ensuite jusqu'en 1960. En fait, les accroissements annuels moyens ont été les suivants: 1951 à 1954: 15 p.c., 1954 à 1958: 21 p.c., 1958 à 1960: 14 p.c.

La part de nos sociétés

Cependant, les compagnies canadiennes-françaises ne sont pas les seules enregistrées dans la province de Québec. Elles font partie d'un tout, d'un ensemble auquel nous devons les comparer. En somme, prises isolément, elles se sont développées à un rythme élevé, mais ce n'est qu'en regard de cet ensemble que nous pouvons conclure à un succès réel ou à un échec. Or, on constate que l'écart qui existe entre les deux courbes se rétrécit au cours des dix années étudiées. En effet, pour l'ensemble des compagnies d'assurance-vie dans la province, l'augmentation a été de près de 170 p.c., contre plus de 300 p.c. pour les compagnies canadiennes-françaises, comme nous venons de le voir. La part de ces dernières dans le total a été la suivante (la deuxième colonne donne leur part quant au montant des primes perçues):

	Assurance en vigueur (en %)	Montant des primes (en %)
1951	14.7	14.0
1952	15.1	14.3
1953	15.6	14.7
1954	16.6	15.4
1955	18.4	15.9
1956	18.9	16.9
1957	19.7	17.8
1958	21.9	19.5
1959	23.0	19.9
1960	23.4	20.6

Le rythme annuel moyen d'accroissement, pour ce qui est du total des compagnies, en utilisant les mêmes périodes que plus haut, a été le suivant: 1951 à 1954: 10 p.c., 1954 à 1958: 13 p.c., 1958 à 1960: 10 p.c. C'est donc au cours de la période qui va de 1954 à 1958 que l'écart se rétrécit le plus. Le taux d'augmentation annuelle est, en effet, de 13 p.c. pour l'ensemble des compagnies, alors qu'il est de 21 p.c. pour les compagnies canadiennes-françaises. Il est vrai, cependant, qu'il faut tenir compte des ordres de grandeur des nombres que l'on compare, et une plus forte augmentation en pourcentage ne signifie pas automatiquement une plus forte augmentation en valeur absolue. Par exemple, quand on passe de 10 à 20, l'accroissement est de 100 p.c. alors qu'il n'est que 10 p.c. si l'on va de 100 à 110; pourtant, l'augmentation en valeur absolue est de 10 dans les deux cas. Il reste toutefois indiscutable que la tendance observée est significative d'un progrès énorme dans ce domaine.

Montant des primes

Même s'il constitue un bon critère de mesure, le montant de l'assurance en vigueur n'est pas suffisant à lui seul. Il se rattache surtout au point de vue social dont nous avons fait mention au début de cet article. Son accroissement indique une meilleure protection des familles, au moins prises globalement. Du strict point de vue économique, toutefois, il n'en reste pas moins que seules les primes payées annuellement constituent un avoir pour les compagnies. Ce sont elles qui les font "vivre" financièrement et elles seules leur permettent de jouer un rôle dans le domaine économique. D'aucuns trouveront cette distinction superflue, même non avenue, étant donné les liens étroits qui unissent, en pratique, le montant des primes et celui de l'assurance en vigueur. Ils n'ont pas complètement tort sur ce dernier point. Cependant, il ne fait aucun doute que le rapport du montant de l'assurance en vigueur au montant des primes varie d'une compagnie à une autre.

De fait, pour chaque dollar de prime versée, en 1960, l'assurance en vigueur se situe entre $45 et $131. Ceci peut s'expliquer en partie par les différentes formules d'assurance-vie. Certaines, en effet, s'en tiennent uniquement au principe fondamental de l'assurance, qui est de protéger contre un risque. Si l'événement ne se produit pas après un nombre fixé d'années, le contrat cesse et l'assuré ne reçoit rien. Cette formule permet d'assurer pour des montants élevés, contre des primes relativement faibles. On peut aussi combiner assurance et épargne, mais alors la prime est plus élevée comparativement au montant d'assurance en vigueur. Selon qu'une compagnie vend davantage l'une ou l'autre de ces deux formules, le montant d'assurance en vigueur est plus ou moins élevé comparativement au montant des primes.

Si on fait le même rapport que précédemment, mais cette fois pour toutes les compagnies canadiennes-françaises, on trouve les montants suivants, pour chaque dollar de prime:

1951	$48
1952	$50
1953	$51
1954	$54
1955	$59
1956	$61
1957	$63
1958	$65
1959	$68
1960	$71

Mais ce phénomène ne semble pas s'expliquer uniquement par les différentes formules. Une autre cause possible mérite d'être mentionnée. On sait que, à montant égal, il en coûte davantage pour prendre une police d'assurance-vie à mesure que l'assuré éventuel prend de l'âge. En somme, les taux sont croissants. Avec l'augmentation des revenus per capita, depuis 1951, il se pourrait que les personnes s'assurent à un âge plus précoce, ce qui ferait baisser proportionnellement le montant global des primes perçues. Il est donc clair que les ressources financières des compagnies canadiennes-françaises n'ont pas suivi le même rythme d'augmentation que le montant de l'assurance en vigueur.

Mais il en a été de même aussi pour les autres compagnies, quoique dans une moins grande mesure. De la sorte, la part des premières par rapport au total de la province, quant aux primes, est passé de 14 pour cent en 1951, à 21 pour cent en 1960 (voir le premier tableau). Elles ont donc indiscutablement progressé. Mais comment s'est répartie l'augmentation, entre les différentes compagnies canadiennes-françaises? Y a-t-il eu concentration au niveau de quelques entreprises seulement, ou si chacune a eu sa part? C'est ce que nous allons voir.

Concentration des entreprises

Si on examine la question sous l'angle de la plus ou moins forte concentration, on s'aperçoit que, en 1960, plus d'entreprises se sont partagées le gâteau, par rapport à l'année 1951. A cette date, en effet, deux compagnies seulement accaparaient 55 pour cent du montant total des primes; quatre, 75 pour cent. En 1960, il faut faire la somme de 4 compagnies pour atteindre 55 pour cent, de 7 pour atteindre 75 pour cent. Malgré cela, les statistiques montrent que près de 2/5 de l'augmentation totale s'est effectuée dans deux entreprises seulement. C'est donc dire qu'il existe encore une inégalité marquée dans la répartition, même si elle est moins prononcée qu'au début de la période étudiée.

Actif de nos sociétés

On peut se demander, en face de ce progrès, comment se répartissent les actifs. Peut-on y déceler des tendances significatives? Pour 1951, 1956 et 1960, la part des principaux postes a été la suivante, en pourcentage du total:

	1951	1956	1960
Prêts hyp.	40.0	41.0	37.0
Obligations	39.0	42.0	46.0
Immeubles	7.8	2.9	4.0
Actions	6.4	5.3	4.5
Prêts pol.	3.0	3.7	4.4

D'une façon générale, les ordres de grandeur des pourcentages sont sensiblement les mêmes, mais on y décèle certaines tendances. Par exemple, il existe un mouvement très net à la hausse du portefeuille des obligations, alors qu'un mouvement inverse se produit dans le cas des actions. La hausse du taux de rendement des obligations depuis six ou sept ans n'est certainement pas étrangère à ce mouvement. D'autre part, la baisse relative des prêts hypothécaires pourrait bien refléter dans une certaine mesure, l'entrée des banques à charte sur ce marché.

Jusqu'à présent, nous avons vu à quel rythme les compagnies canadiennes - françaises d'assurance-vie se sont développées depuis dix ans, ainsi que les transformation qui ont accompagné ce développement. Avant de faire des prévisions, il importe de rechercher les principales causes de cette évolution.

La population

Une des premières qui vient à l'idée, c'est l'augmentation de la population. Elle y est sûrement pour quelque chose; cela est assez évident. Cependant, avec un taux de croissance annuel de l'ordre de 2.5 pour cent, comparé aux taux d'augmentation du montant des primes que nous avons vu un peu plus haut, elle est nettement insuffisante. En effet, en prenant pour acquis qu'une augmentation de 2.5 pour cent de la population devrait provoquer un accroissement égal du montant des primes perçues par les compagnies canadiennes-françaises, on s'aperçoit que ce facteur laisse inexpliqué entre 7 pour cent et 13 pour cent de la hausse du montant des primes perçues, selon la période observée.

Hausse du revenu

Un deuxième facteur d'augmentation réside dans la hausse des revenus. A mesure que ce dernier croit, les gens auront tendance à s'assurer pour des montants plus élevés afin de donner à leurs dépendants plus de sécurité, au point de vue financier. Ce phénomène va donc se refléter par un montant plus fort des primes, par assuré, en supposant que les taux sont demeurés stables. A cela, évidemment, vient s'ajouter l'augmentation du coût de la vie. Si l'assuré de 1960 veut obtenir la même protection que celui qui s'est assuré en 1951, il devra prendre un montant plus élevé, ce qui va se refléter sur la prime qu'il aura à payer.

Si bien que si l'on fait le rapport du montant total des primes payées chaque année au nombre d'assurés pour la même année, on voit qu'il passe de $29 en 1951 à $35 en 1955, puis à $50 en 1960.

Il faut remarquer, ici, que ces nombres ne sont pas significatifs en eux-mêmes, à cause de l'hétérogénéité des diverses formules utilisées. Hétérogénéité qui existe aussi bien d'une compagnie à une autre qu'à l'intérieur d'une même entreprise. Seule la tendance des rapports a une signification. Cette tendance démontre bien l'affirmation selon laquelle les gens s'assurent pour des montants plus élevés. Au surplus, le fait de considérer comme inchangés les taux en vigueur en 1951, ne change en rien le sens de nos conclusions. En effet, un rapide examen des taux en vigueur en 1951 et de ceux qui le sont en 1960, semble montrer qu'ils auraient diminué durant cette période. En leur donnant une place dans nos calculs, ils viendraient accentuer le phénomène au lieu de l'infirmer.

Demande croissante

Comme cause de la croissance des compagnies canadiennes-françaises, un autre facteur entre en ligne de compte: la part de plus en plus forte qu'elles ont prise dans le total de la province, tout au long de la période observée. En somme, les deux facteurs d'augmentation qui précèdent peuvent s'appliquer aussi bien à l'ensemble qu'aux entreprises spécifiquement canadiennes - françaises; mais non pas celui-ci. Nous l'avons vu un peu plus haut, la part de ces dernières est passée de 14 p.c. à 21 p.c., quant au montant des primes. Il s'est produit un glissement de la demande des compagnies canadiennes-anglaises aux compagnies canadiennes-françaises, à mesure que celles-ci se sont développées. Ce mouvement pourrait bien être un effet du nationalisme des Canadiens français.

En résumé donc: 1) les compagnies canadiennes-françaises ont progressé tant au point de vue de l'assurance en vigueur que du montant des primes perçues; 2) elles ont progressé à un rythme plus rapide que l'ensemble des compagnies enregistrées dans la province; 3) pour chaque dollar de primes qu'il verse, l'assuré reçoit une protection financière plus élevée en 1960, qu'il n'en obtenait en 1951.

De plus : 1) ce progrès s'est fait parallèlement à un mouvement qui a conduit à une moins forte concentration des entreprises; 2) les sommes reçues ont servi de plus en plus à l'achat d'obligations, au détriment des actions.

(Suite à la page 22)

"EFFICACITÉ"  ET "SERVICE"

Les 70 actionnaires de

LA MONT-ROYAL COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES

désirent rendre hommage à leurs 20,000 assurés et aux gens du Québec qu'ils servent depuis des années.

La Mont-Royal

Synonyme de service rapide, honnête et courtois en assurance automobile

dès 1550



Nostradamus avait tout prévu...

"...les planètes atteintes par ces engins à combustion et à longue trajectoire..." 67e quatrain, 4e centurie.

SAUF NOS SUCCÈS en vingt ans

ASSURANCE-VIE EN VIGUEUR

1952 60 MILLIONS

1962 312 MILLIONS

LES PRÉVOYANTS DU CANADA
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège Social: Québec

18 BUREAUX À VOTRE SERVICE:

QUÉBEC
QUÉBEC (2)
SHERBROOKE
ROUYN-NORANDA
LÉVIS
MONTRÉAL (6)
CHICOUTIMI
RIMOUSKI
CÔTE-NORD

ONTARIO
OTTAWA
SUDBURY
WINDSOR
TORONTO

L'aspect liquidité de l'assurance-vie facilite le règlement des successions

Par Me Alphonse Senay, notaire à Montréal

L'assurance-vie est souvent le moyen le plus approprié et parfois même le seul moyen possible de s'assurer un capital liquide à un terme fixé d'avance. Ce terme peut être certain ou incertain. Si vous voulez vous assurer un capital liquide de dix mille dollars dans vingt ans, vous mettrez quelques centaines de dollars de côté chaque année, vous placerez ces fonds à un intérêt donné et, au terme de vingt ans, vous aurez le capital dont vous avez prévu avoir besoin : c'est l'épargne.

Mais il peut arriver que le besoin de capital liquide se présente beaucoup plus tôt que vous n'aviez prévu ou, encore, il se peut que vous soyez incapable d'exécuter votre programme d'épargne ou même que le montant du capital requis excède ce que vous aviez prévu. On peut imaginer bien des cas où l'une ou l'autre de ces éventualités se produira, mais on peut dire avec certitude que l'un de ces cas sera votre décès, surtout s'il survient prématurément.

A votre décès, les sources de revenus de votre patrimoine seront amoindries par la cessation de votre travail; vos entreprises deviendront sujettes à une réorganisation qui pourra nécessiter des capitaux liquides qu'il faudra se procurer coûte que coûte; les droits de succession et les taxes de transmission devront être acquittés dans un délai assez court.

Dans chacun de ces cas, l'assurance-vie pourra jouer un rôle très important.

Lorsque le père de famille meurt prématurément avant d'avoir eu le temps d'amasser un capital qui permettra à sa famille de vivre convenablement, à sa veuve d'élever ses enfants et de leur procurer l'instruction qui les mettra en état de gagner leur vie, de pourvoir, au besoin, à leur établissement, dans ce cas, l'assurance-vie devient une protection essentielle et le père de famille doit souscrire au genre d'assurance qui lui procurera le plus haut montant de protection immédiate, en égard aux besoins de sa famille et de sa capacité d'acquitter les primes requises. Alors, le genre de police qui semble le plus approprié est la vie entière ou, peut-être, l'assurance temporaire.

L'assurance temporaire répond à des besoins plus spéciaux. Par exemple, vous avez acheté une habitation familiale où vous logez votre famille. Cette maison qui vous a coûté $20,000 est grevée d'une hypothèque de $15,000. L'intérêt et l'amortissement du capital exigent des versements mensuels de $125. Vos dépenses courantes ne vous permettent de faire que très peu d'économies. Si vous mourez avant que votre hypothèque ne soit payée, il sera très difficile pour votre veuve et vos enfants de continuer le service des versements mensuels, surtout à cause du fait que l'on n'aura plus le revenu de votre salaire. Il faudra alors envisager la pénible nécessité de disposer, rapidement peut-être, de votre maison. Il en résultera une perte possible, car la liquidation hâtive d'un actif se fait rarement avec profit et même rarement avec récupération complète du capital investi. Dans un cas semblable, l'assurance temporaire sera une protection sage. C'est ce qu'on appelle couramment l'assurance hypothécaire dont le montant s'ajuste automatiquement au solde dû sur le capital de votre hypothèque. Lors de votre décès, la police d'assurance acquitte complètement ce solde de capital, de sorte que votre succession est entièrement libérée de ce passif.

Associés d'entreprise

Un autre cas où l'assurance temporaire peut jouer un rôle très important est celui des associés dans une entreprise. La participation de chacun des sociétaires représente un atout considérable pour la réussite; ou, encore, les sociétaires se complètent les uns les autres; ils ont fondé leur entreprise ensemble; ils en comprennent bien tous les rouages; leurs conceptions de la direction et du fonctionnement de l'entreprise sont à l'unisson. Mais, advenant le décès de l'un ou de l'autre, ses héritiers auront le droit de participer aux activités de l'entreprise. La manière de penser des héritiers sera peut-être toute différente de celle de l'associé défunt et elle viendra peut-être embarrasser les associés survivants et, même, ces divergences d'opinion finiront-elles par entraver les progrès et nécessiter une liquidation qui, comme nous le disions tout à l'heure, se fera probablement à perte. Cette situation ne se serait pas produite si les associés avaient fait une convention dans laquelle ils auraient stipulé que les associés survivants auraient le droit de se porter acquéreurs des intérêts de l'associé défunt moyennant une compensation équitable et s'ils avaient assorti cette convention d'un programme d'assurance-vie approprié. Ces polices d'assurance réciproque seront émises sur la vie de chacun des associés pour le montant jugé nécessaire et seront payables aux associés, de sorte que, au décès de l'un ou de l'autre, un montant liquide sera immédiatement disponible au bénéfice des associés survivants pour payer à la succession de l'associé défunt le montant qui lui revient pour sa part de l'entreprise. Rien n'empêchera les associés survivants de faire d'autres conventions avec la succession, mais, si la chose s'avérait impossible, les survivants auraient immédiatement les capitaux requis pour acheter la part du défunt sans avoir à recourir à des emprunts qui paralyseraient la marche de l'entreprise et la priveraient d'un capital de roulement qui sera peut-être alors plus nécessaire que jamais.

Et qu'on n'aille pas croire que le même problème ne se posera pas si les associés ont formé une société par actions au lieu d'une société en nom collectif. Dans celle-là comme dans celle-ci, les héritiers de l'actionnaire défunt peuvent causer des ennuis sérieux s'ils refusent de collaborer avec le ou les actionnaires survivants. Evidemment, ce risque n'existe pas dans les grandes entreprises où les actionnaires sont nombreux, mais il est très réel dans celles qui se composent de quelques actionnaires seulement.

Mécanisme de compensation

L'assurance-vie s'imposera encore dans le cas où le chef d'entreprise industrielle ou commerciale aurait l'intention de léguer cette entreprise à un seul de ses héritiers qui lui semble plus apte à la bien administrer, à charge par lui de remettre une somme déterminée aux autres héritiers. Si l'assurance-vie ne procure pas au légataire de l'entreprise les montants nécessaires pour acquitter les legs faits aux autres héritiers, il sera en face de difficultés quasi insurmontables. Une situation identique résultera du legs à un seul héritier d'un immeuble qui représente une part très importante d'une succession.

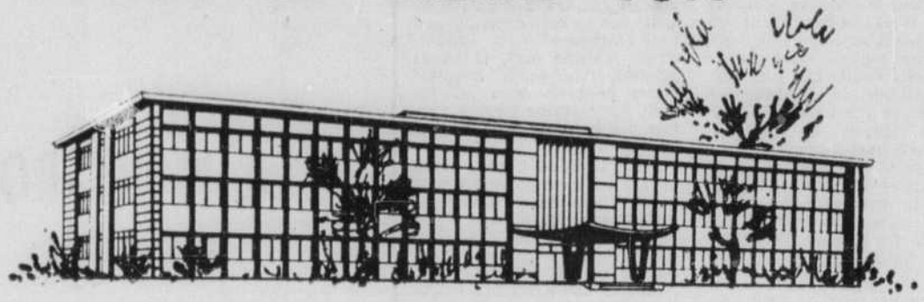
Si vous désirez établir une équivalence entre les montants légués à chacun de vos héritiers, il sera peut-être à propos de compenser les différences au moyen de l'assurance-vie.

Le fisc attend

Comme on le voit, l'assurance-vie pourra procurer à votre succession les capitaux nécessaires aux règlements de comptes entre co-héritiers et partenaires. Elle pourra, en plus, assurer un prompt règlement des taxes et droits de succession. Que la succession soit minime ou qu'elle s'établisse à un chiffre imposant, il faudra réaliser les montants requis pour désintéresser le fisc. Ce dernier est notre premier héritier ou, du moins, celui qui doit être payé le premier, car tout l'actif de la succession ne pourra être transmis à qui de droit que lorsque les impôts auront été payés. Et les impôts se paient en argent comptant; on ne transporte pas au fisc une partie des biens de la succession, mais il faut réaliser ces biens et se servir du produit de cette réalisation pour acquitter ces taxes. Si vous n'avez pas à la banque ou en valeurs mobilières immédiatement réalisables les montants requis à cette fin, il faudra vendre certains biens de toute urgence pour vous procurer les fonds requis. Supposons que votre succession se compose de quelques immeubles d'une valeur nette de $50,000 et d'un commerce valant le même montant, et que vous n'ayez aucune dette, mais à peu près pas d'autres actifs. Comment votre succession paiera-t-elle les $5,000 ou $10,000 d'impôts (suivant le deg.é de parenté de vos héritiers) qui seront alors exigibles ? Il faudra vendre ou emprunter les sommes requises. Trouvera-t-on rapide-

(Suite à la page 22)

TOUT
SOUS LE MÊME TOIT



L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES

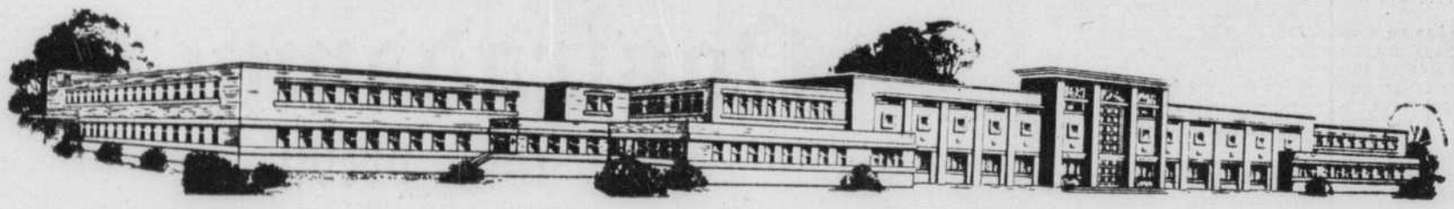
compagnie strictement canadienne en mesure de vous bien servir

Siège social: 2475, boulevard Laurier, Québec 6

SUCC : MONTRÉAL, CHICOUTIMI, TROIS-RIVIÈRES, SHERBROOKE, RIVIÈRE-DU-LOUP, AMOS.

vie et rentes de toutes espèces • incendie • automobile
vol • fidélité • garanti • glaces • responsabilité
générale • transport terrestre • assurances
multi-risques • polices combinées

John Murdock, président — Marcel Hainault, gérant général



SIÈGE SOCIAL, QUÉBEC

L'ASSURANCE-VIE ADAPTÉE À CHAQUE CAS PARTICULIER

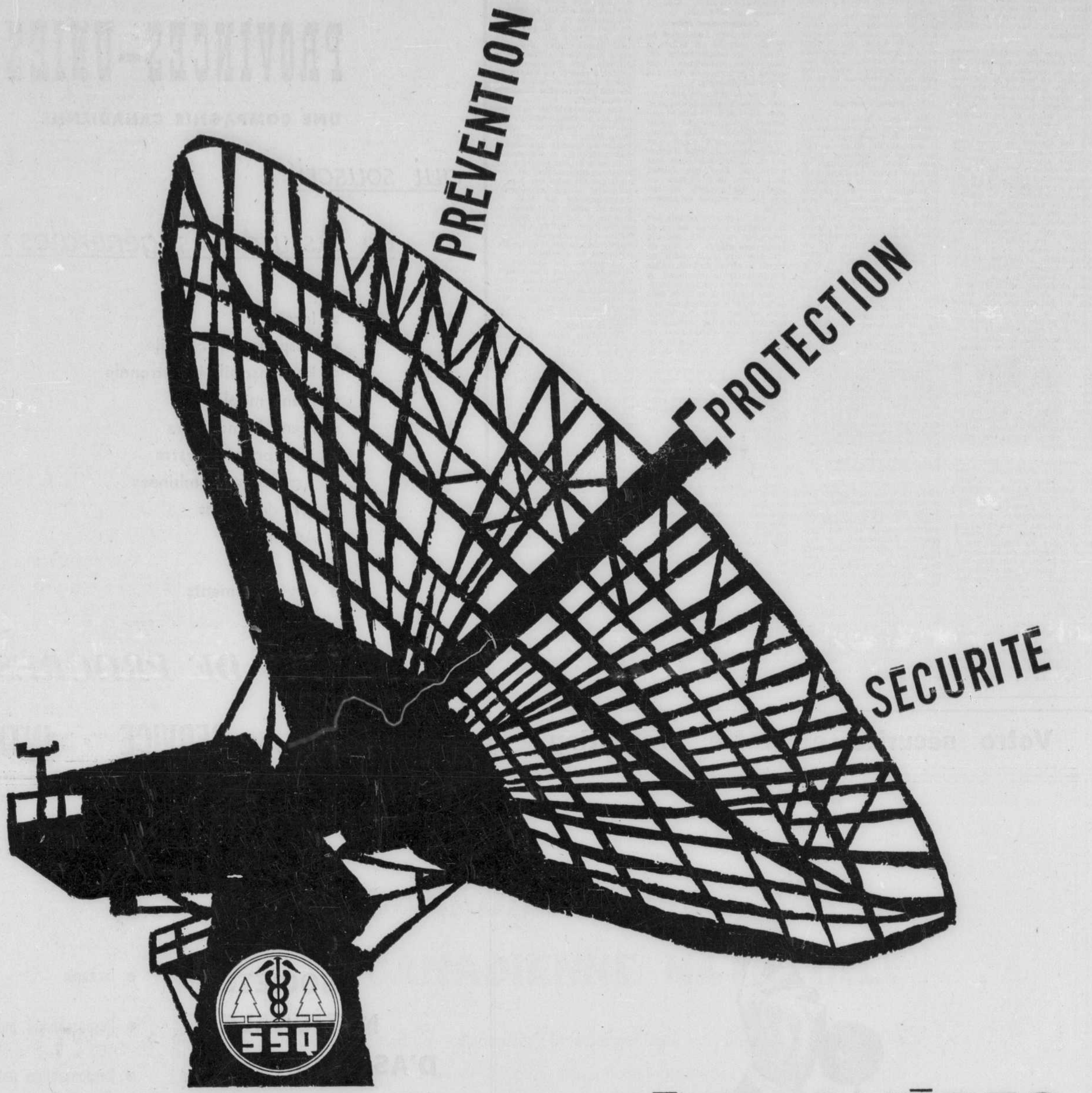
- ASSURANCE - VIE
- ASSURANCE ACCIDENT
- ASSURANCE MALADIE
- ASSURANCE COLLECTIVE
- FONDS DE PENSION
- RENTES VARIABLES COLLECTIVES

Les besoins d'assurance-vie varient d'une personne à l'autre et d'une entreprise à l'autre. Seul un plan adapté à votre cas particulier peut vous protéger adéquatement. Ce plan, quel qu'il soit, L'INDUSTRIELLE vous l'offre par l'intermédiaire de représentants professionnels bien informés.

Pour tous vos problèmes d'assurance, consultez toujours un représentant de

L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

57 succursales dans les provinces de Québec et Ontario pour vous servir



LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GROUPE

QUÉBEC: 190, DORCHESTER, 529-3701
MONTRÉAL: 7042, BOUL. PIE IX, RA 5-4721

HOSPITALISATION
DÉCÈS ACCIDENTEL
SERVICES MÉDICAUX
ASSURANCE SALAIRE
SERVICES PRÉVENTIFS
BÉNÉFICES "MAJEURS"
SERVICES CHIRURGICAUX
ASSURANCE-VIE FAMILIALE
ASSURANCE-VIE COLLECTIVE

PIONNIERS DANS LE DOMAINE DE L'ASSURANCE-MALADIE, LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC SONT DEVENUS LA PLUS IMPORTANTE ENTREPRISE CANADIENNE-FRANÇAISE SPÉCIALISÉE DANS CE GENRE D'ASSURANCE.

L'aspect liquidité de l'assurance-vie . . .

(Suite de la page 20)

ment l'acheteur ou le prêteur ? A quelles conditions se négocieront ces vente ou emprunt ? La situation sera certainement beaucoup plus facile si vous laissez une police d'assurance équivalente (ou à peu près) au montant des taxes et droits de succession.

En plus du montant requis pour faciliter le règlement de votre succession, il y a lieu de dire un mot de la nomination du bénéficiaire. Suivant les termes de la loi spéciale concernant l'assurance sur la vie des maris et des parents, il est permis à un mari d'assurer sa vie pour le bénéfice de son épouse (la réciproque n'est pas permise) et de ses enfants. Dans ce cas, l'épouse ou les enfants peuvent accepter l'assurance qui leur est dévolue comme bénéficiaires même s'ils renoncent à la succession. Cet avantage pourra s'avérer profitable dans le cas de succession déficitaire. Supposons que la succession du mari a un déficit net de $10,000, mais il a une police d'assurance de $10,000 payable à son épouse. Cette dernière pourra renoncer à la succession et garder quand même le produit de l'assurance dont elle est bénéficiaire. Car, dans ce cas, la police d'assurance ne fait partie ni de la succession de l'assuré défunt ni de la communauté de biens qui a existé entre lui et son épouse. Il en serait autrement dans le cas où la police aurait été payable aux ayants-droit ou aux héritiers légaux et si le mari, avant, fait un testament en faveur de sa femme; car, alors, la police fait partie de la succession et elle servira à combler la différence entre l'actif et le passif de cette succession.

Cependant, si la femme et les enfants, bénéficiaires d'une police d'assurance, acceptent ce bénéfice, ils ne pourront se porter héritiers sans rapporter à la succession le produit de l'assurance, à moins que le défunt les ait exemptés de tel rapport. Supposons qu'un père de famille, marié sous le régime de la séparation de biens, meurt sans testament, laissant son épouse et un enfant et laissant une police d'assurance payable à sa veuve. En vertu de la loi, cette dernière est héritière d'un tiers des biens laissés par son mari et l'enfant hérite des deux autres tiers. Mais, pour bénéficier de son tiers, l'épouse survivante devra remettre à la succession le produit de la police d'assurance. Ce produit s'ajoutera à la masse des autres biens et le tout sera partagé entre elle et l'enfant dans les proportions d'un tiers, deux tiers. Si l'épouse survivante garde la police d'assurance, la succession sera dévolue pour le tout à l'enfant.

On conçoit bien que, si la police d'assurance représente, dans le cas ci-dessus, un montant plus élevé que le tiers de la succession, l'épouse aura avantage à renoncer à sa qualité de successible pour garder celle de bénéficiaire de la police d'assurance et vice versa.

Prendre conseil

Un dernier point à examiner est celui du versement du produit de l'assurance. Celui-ci sera payable, au gré de l'assuré, soit en un seul versement global représentant le montant entier de l'assurance ou par versements périodiques échelonnés sur une période plus ou moins longue. Cette alternative permettra à l'assuré, si nécessaire, de protéger le bénéficiaire de l'assurance contre son inexpérience dans l'administration des capitaux et contre les risques de perte qui résultent de cette inexpérience. Une veuve touche un montant considérable d'assurance; elle n'a que très peu d'expérience en affaires, au lieu de prendre conseil de personnes éclairées, elle se fie aux belles paroles du premier aventurier venu qui lui fait miroiter des profits extraordinaires; elle place son capital dans une affaire de haute spéculation et le perd. La voilà donc sans le sou ou, du moins, avec un avoir bien amoindri, tandis que si son mari avait arrangé le paiement du capital de la police par versements périodiques, mensuels, trimestriels ou autres, sa veuve aurait été assurée de recevoir un montant fixe durant une période certaine et déterminée.

De tout ce qui précède, on réalisera, croyons-nous, que le notaire qui est appelé à conseiller son client dans l'organisation de sa succession (ce que l'on appelle souvent "programme successoral") se trouve devant une situation assez complexe et il est rare que deux cas se ressemblent tellement qu'il doivent être résolus de la même façon.

On aura donc intérêt à le consulter très tôt afin qu'il puisse établir un équilibre aussi parfait que possible entre les droits et les obligations des héritiers, et entre les divers moyens de répartir les capitaux pour faire face aux exigibilités à court terme et à longue échéance.

Le rythme de la . . .

(Suite de la page 19)

Les principales causes sont les suivantes: 1) augmentation de la population; 2) augmentation des revenus; 3) plus grande popularité des compagnies canadiennes-françaises, dans le sens indiqué plus haut.

Comportement futur

Nous arrivons maintenant au dernier point de cet article, à savoir : le comportement des compagnies canadiennes - françaises d'assurance-vie durant la prochaine décennie.

Il n'est évidemment pas question ici de faire des projections, avec un recul de 10 années seulement, basées sur des calculs mathématiques. Etant donné, au surplus, qu'il s'agit d'un groupe bien spécifique d'entreprises, les impondérables sont nombreux. Bien que faisant plus savant pour certains esprits, cette méthode n'aurait pas plus de chance de tomber juste.

Il est à peu près certain que la tendance à la hausse va se poursuivre au cours des dix prochaines années. Le taux de croissance se maintiendra au moins au niveau du taux d'augmentation de la population. A cela va venir s'ajouter la hausse des revenus et aussi du coût de la vie. Si le montant des primes ne suit pas le rythme d'augmentation des revenus, on peut au moins s'attendre à ce que l'assurance en vigueur s'ajuste au niveau du coût de la vie. Quant au succès plus particulier des compagnies canadiennes-françaises par rapport à l'ensemble, il est probable qu'il se poursuivra encore quelques années, mais à un rythme moins fort. A ce point de vue, d'ailleurs, l'influence du nationalisme, si elle ne fait pas de doute, ne peut pas être estimée d'une façon satisfaisante.

A tout considérer, il ne semble pas que le taux de croissance se maintienne au niveau des dix dernières années. Tout au plus pouvons-nous espérer qu'il soit au niveau des années 1959 et 1960. Si on risque des chiffres, disons que le montant des primes pourrait alors, au mieux, se situer, vers 1970, à un niveau de 110 millions (taux annuel composé de 9 p.c.), et l'assurance en vigueur, de 12 milliards (taux annuel composé de 14 p.c.). A notre avis, ces chiffres constituent des maxima. Nous croyons que les taux auront plutôt tendance à décroître, vu l'importance de plus en plus grande des nombres en jeu. Il serait donc plus réaliste de s'attendre à ce que les montants demeurent un peu au-dessous de $100 millions, d'une part, et de $10 milliards, d'autre part. De toute façon, si on arrive à ces niveaux, le succès des compagnies canadiennes-françaises ne fera aucun doute. .

Débuts fort modestes de l'assurance-vie au pays

L'assurance-vie au Canada a eu des débuts fort modestes; en 1833, une société anglaise fondait une filiale à Québec. Un banquier et mathématicien de Hamilton, M. Hugh C. Baker, douze ans plus tard, en 1845, décida d'aller assurer sa vie à New York. C'était chose difficile; par diligence et à cheval, à pied et en bateau, M. Baker parcourut péniblement les 500 milles entre Hamilton et New York.

Les conversations qu'il eut avec les assureurs new-yorkais lui firent prendre une importante décision: il se devait de fonder au Canada une société d'assurance-vie. A son retour, il fit part de son projet à des amis et connaissances et c'est ainsi que fut mise sur pied la première société canadienne d'assurance-vie, en 1847. La première police était émise au nom de M. Baker, au montant de 500 livres sterling. Cette société d'assurance-vie figure maintenant parmi les plus importantes du continent.

La plupart des grandes sociétés canadiennes d'assurance-vie ont été formées au cours des trente ou quarante années suivantes; en même temps plusieurs sociétés américaines et britanniques ouvraient des bureaux au Canada.

On compte aujourd'hui plus de 99 sociétés d'assurance-vie à charte fédérale au Canada; de ce nombre établi en 1960, 36 sont canadiennes, 20 européennes et 43, américaines. De ces entreprises, 20 ont commencé à faire affaire au Canada de 1942 à 1956, dont huit étaient des sociétés canadiennes nouvelles et les autres des sociétés bien établies aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Hollande, qui entraient pour la première fois sur le marché canadien.

La concurrence entre toutes ces entreprises d'assurance constitue la meilleure sauvegarde de la population contre les pratiques monopolisantes.

Il existe également des sociétés mutuelles et des sociétés à charte provinciale, au Canada, mais notons que les sociétés à charte fédérale répondent pour 93 p.c. de l'assurance-vie en cours au Canada.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES PROVINCES-UNIES

UNE COMPAGNIE CANADIENNE

qui souscrit

en Assurances générales :

- Incendie
- Responsabilité civile
- Responsabilité patronale
- Biens mobiliers
- Biens immobiliers
- Transport terrestre
- Assurances combinées
- Bris de glaces
- Automobile
- Vol
- Cautionnements

35 ANS DE PROGRÈS

SOLVABILITÉ · SERVICE · INTÉGRITÉ

Votre sécurité et votre protection à portée de la main



VI.5-3291

Consultez notre représentant dès aujourd'hui

- ASSURANCE-VIE
- ASSURANCE-GROUPE
- RENTES VIAGERES
- FONDS DE PENSION

UNE MUTUELLE D'ASSURANCE INTEGREE A L'ECONOMIE DU CANADA FRANÇAIS

L'ÉCONOMIE

MUTUELLE D'ASSURANCE

41 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL 1

Nos agences

MONTREAL

CLAUDE BEAUCHAMP, C.L.U., gérant
2385, rue Papineau, (Suite 100)
Tél : LA. 4-3778

QUEBEC RIVE-NORD
ADELARD LACHANCE, gérant
374, rue du Roi, (Suite 204)
Tél : 524-4543

SAINT-JEAN
GILLES GADOUA, gérant
207, rue Richelieu, (Suite 107)
Tél : FI. 6-5344

LUCIEN LADOUCEUR, gérant
1174 est, rue St-Zotique
Tél : 273-1507

QUEBEC RIVE-SUD
RAYMOND LANGLAIS, gérant
580 est, Grande Allée, (Suite 470)
Tél : 529-9367

SHERBROOKE
GASTON GOULET, C.L.U., gérant
31 ouest, rue King, (Suite 212)
Tél : LO. 9-6397

MARC POULIN, gérant
2226 est, boul. Henri-Bourassa
Tél : 381-4567

JOLIETTE
RIGOBERT TESSIER, gérant
375, boulevard Manseau
Tél : PL. 6-6014

OTTAWA
PIERRE LAMONT, C.L.U., gérant
48, rue Rideau, (Suite 112)
Tél : CE. 4-0471

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

41 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal 1
VI. 5-3291

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président:
ALFRED TOURIGNY, c.r.
Vice-président:
ARISTIDE COUSINEAU
Administrateurs:
CHARLES E. BELANGER, c.a.
ALBERT BOULET, c.a.
JEAN DE GRANDPRÉ, c.r.
PAUL GUERTIN
HON. OLIER RENAUD, c.r.
Secrétaire:
ADRIEN DEMERS
Directeur général et Trésorier:
HENRI OUIMET
Secrétaire-Trésorier adjoint:
DIDIER GAUTHIER

- Incendie
- Responsabilité publique
- Responsabilité patronale
- Vol résidentiel
- Vol commercial
- Automobile
- Assurances combinées
- Assurances "tous risques" diverses
- Cautionnement

COMPAGNIE AFFILIÉE À L'ASSOCIATION DES ASSUREURS CANADIENS (C. U. A.)

Le commerce de l'assurance équivaut au quart des dépenses du budget fédéral

Par Me Guy Saint-Germain

Avocat et économiste, directeur du personnel Groupe Commerce

En 1961, les revenus de primes des sociétés d'assurance-vie exerçant leur activité au Canada s'élevèrent à $800,000,000. Pour leur part, les sociétés d'assurance-incendie et d'assurance-accidents virent leurs revenus de primes s'élever à $900,000,000. La somme de ces deux chiffres nous donne la mesure exacte de l'importance du commerce d'assurance au Canada: $1,700,000,000, ce qui équivaut à environ un quart du budget du gouvernement fédéral pour l'année 61-62.

L'amplitude de ce volume de revenus de primes a généralement pour conséquence, quand on en vient à vouloir se questionner sur le rôle économique de l'assurance, d'orienter immédiatement et presque exclusivement l'attention sur ces mouvements de monnaie que représentent les paiements et les encaissements de primes. On fait alors habituellement remarquer l'aspect épargne de la prime d'assurance avant d'en expliquer le retour partiel dans le circuit monétaire sous forme d'investissement, mais on néglige l'influence de l'assurance sur les autres secteurs de l'activité économique.

Notre intention est donc de remédier à cette lacune et de décrire le rôle économique de l'assurance en en indiquant les effets sur la production, la distribution, la consommation, la balance des paiements, l'épargne et l'investissement, après en avoir rappelé une définition à caractère économique.

Selon l'angle où l'on se place, il existe plusieurs explications de l'assurance. Ainsi l'historien s'attache à établir l'origine, la date et l'évolution de l'institution. Le juriste, pour sa part, y voit un contrat intervenant entre deux parties et s'efforce d'en dégager les éléments essentiels, tels que l'intérêt assurable et l'indemnité. Pour l'économiste, l'assurance est un instrument par lequel un assuré réduit l'incertitude dans laquelle il se trouve, au moyen du transfert de risques particuliers, à l'assureur qui offre de rembourser au moins partiellement, les pertes économiques subies par l'assuré.

Si une personne quelconque achète de l'assurance, c'est d'abord parce que l'assurance réduit l'incertitude dans laquelle cette personne est placée, et ensuite à cause de motifs secondaires qui peuvent s'échelonner à partir du désir d'épargner jusqu'à l'obligation où l'automobiliste en 1962 se trouve de produire un certificat de responsabilité. Une personne qui ne désirerait qu'épargner tirerait plus de profit à investir sagement son argent dans Les Placements Collectifs Inc., que dans une assurance-vie. Mais, si cette personne désirait protéger sa famille contre la perte matérielle due à sa mort, et en même temps épargner, l'assurance-vie serait indiquée. Voilà la raison d'être de l'assurance et la source de son rôle économique. Voyons-en maintenant les effets.

Assurance contre l'incertitude

L'assurance facilite et accroit la production par la réduction de l'incertitude dans laquelle les producteurs et les bailleurs de fonds se trouvent plongés. Tout le monde sait que les niveaux de production modernes n'auraient pu être réalisés et ne pourraient être maintenus sans l'immobilisation de vastes quantités de capital qui tantôt prennent la forme d'équipements industriels, ou agricoles, tantôt de système de transport, de centres de distribution, etc. Plusieurs personnes savent aussi que ces équipements ne sont possibles que dans la mesure où la production totale n'est pas consommée, c'est-à-dire dans la mesure où il se trouve des gens et des institutions qui épargnent et consentent ensuite à investir. Relativement peu de personnes cependant réalisent que, sans l'assurance, les épargnants ne consentiraient à investir qu'une infime partie de leurs fonds ou ne le feraient qu'à des taux exorbitants. Dans l'histoire, l'expansion de l'assurance marque le déclin des thésauriseurs. L'assurance rend donc possible l'offre de capital nécessaire à la production.

Il en va de même du côté de la demande de capital par les entrepreneurs qu'ils soient individus ou firmes. Si les entrepreneurs n'avaient aucun moyen de réduire l'incertitude dans laquelle les risques de la nature les plongent ils n'emprunteraient pas aussi volontiers les capitaux mis à leur disposition par les bailleurs de fonds, de peur qu'une mer déchainée ou un incendie malencontreux ne leur ravisse ce qu'ils possèdent déjà. Dans le commerce international par exemple, un contrat d'assurance est jugé nécessaire à toute expédition de marchandises. Plus près de nous, la combinaison d'un prêt hypothécaire avec une assurance-vie est pratique courante.

D'un autre côté, la production ne saurait être accrue sans une demande correspondante pour les biens produits. Nous verrons tantôt que l'assurance stimule la consommation, mais nous pouvons déjà faire remarquer qu'elle agit de ce fait indirectement sur la production. Nous voyons donc que l'assurance est intimement liée à la production en ce qu'elle augmente l'offre et la demande de capitaux par la diminution des risques de pertes, réduit les coûts d'emprunts de capitaux et ramène à un minimum le volume des actifs improductifs, qu'en son absence on immobiliserait pour parer à toute éventualité.

Assurance et consommation

L'effet de l'assurance sur la consommation peut se traduire aussi en pratique par une hausse des dépenses globales de consommation. Disons d'abord que l'assurance stimule directement la demande pour certaines catégories de biens, par exemple les maisons d'habitations et les biens d'usage durable, qui sont habituellement parmi les plus coûteux et, de ce fait, stimule indirectement tout ce qui est requis pour l'entretien, la décoration et le confort du foyer. La raison en est facile à saisir: l'assurance, en éliminant l'élément d'incertitude que crée nécessairement la propriété de ce genre de biens sujets à la destruction rapide par les caprices de la nature, élimine, de ce fait, l'objection la plus importante que le consommateur peut soulever à l'égard de l'achat de ces biens. La majorité des consommateurs qui sont arrivés à épargner quelques milliers de dollars hésiteraient certainement beaucoup ou refuseraient très probablement de les immobiliser dans l'achat d'une maison en l'absence de l'assurance capable de garantir le maintien de leur propriété dans le temps, moyennant une dépense annuelle minime et certaine.

Si, en l'absence d'assurance, ceux-là qui ont des économies étaient moins tentés de les transformer en biens destructibles, que dire alors du prêt à la consommation dans le même cas. Il n'y a pas de doute que l'assurance a ici un effet important sur le financement de l'achat de certains biens. L'existence d'une assurance-automobile, par exemple, est une condition nécessaire au financement des achats de véhicules automobiles. Dans le domaine des prêts hypothécaires, le créancier, la plupart du temps pour ne pas dire toujours, exige une police d'assurance-incendie et omet rarement de s'en faire nommer le bénéficiaire au cas de paiement de l'indemnité. Enfin, dans la mesure où il se trouve une assurance adéquate contre un risque donné, cette assurance permet de réduire à zéro les sommes que l'individu mettrait autrement en réserve pour parer à la perte causée par la réalisation de ce risque. La consommation de cet individu, pour un revenu donné, serait alors augmentée dans la mesure où la présence de l'assurance lui ferait réduire les sommes, que jusque là il immobilisait pour fin de réserves. Nous concluons donc que l'existence de l'assurance permet des niveaux de consommation plus élevés et que, en conséquence, l'assurance augmente le bien-être du consommateur dans la mesure où bien-être signifie quantité de biens.

Assurance et revenu national

L'assurance vient aussi modifier la répartition du revenu national qui s'établirait en son absence. Il y a, nous ne savons combien de milliers de personnes à l'emploi des sociétés d'assurance exerçant leur activité au Canada.

Les sociétés elles-mêmes retirent des revenus de leurs placements et souvent réalisent des profits qui sont en très grande partie destinés à l'augmentation des réserves. Il convient de remarquer ici que les affaires d'assurance peuvent être conduites à distance avec un degré de décentralisation administrative plus ou moins considérable mais que les opérations financières des sociétés d'assurance sont pour leur part centralisées au bureau-chef.

Balance des paiements

L'assurance peut encore avoir un effet sur la balance des paiements d'un pays. En effet, un pays donné peut acheter de l'étranger plus d'assurance qu'il n'en vend ou inversement, ce qui aura pour conséquence de créer à ce chapitre un déficit ou un surplus de la même manière qu'un excédent d'exportations sur les importations de biens, produit un surplus à la balance commerciale. L'Angleterre par exemple, réalise chaque année un surplus appréciable sur ces opérations d'assurance à l'étranger. De plus, les filiales étrangères des sociétés d'assurance anglaises qui amassent dans ces pays étrangers des réserves et des surplus par leurs opérations locales, constituent un élément important de la richesse nationale anglaise. Par exemple, d'après le rapport du surintendant des assurances du Canada, l'actif au Canada, des compagnies britanniques d'assurance-incendie et risques divers s'élevait en 1959 à $294,000,000.00 et à $316,000,000.00 en 1960. En outre, l'actif au Canada des compagnies britanniques et étrangères d'assurance-vie, d'après la même source, s'élevait en 1959 à $406,000,000.00 et à $471,000,000.00 en 1960.

Assurance et épargne

L'effet de l'assurance sur l'épargne est un peu plus complexe. Il faut d'abord faire la distinction ici entre assurance-vie et assurance générale qui comprend l'incendie et les risques divers. L'assurance générale du point de vue de l'individu ne constitue pas une épargne: la prime d'assurance générale est pour lui une dépense nécessaire à l'achat d'une protection et il achète de l'assurance générale dans la mesure où il préfère une perte certaine, la prime, à une perte incertaine que pourrait entrainer la réalisation du risque. Une fois sa prime versée, il ne saurait être question ici de valeur de rachat. Du point de vue collectif toutefois, l'assurance générale contribue à la formation d'un volume d'épargne dans la mesure où les revenus de primes des sociétés d'assurance excèdent leurs déboursés sous forme de pertes payées, de frais d'ajustement et de dépenses d'administration. Cette épargne collective se transforme en profit d'opération pour les sociétés d'assurance et va augmenter en grande partie les réserves et surplus. Il est ici impossible d'obtenir des chiffres mais il est probable que ces réserves et surplus se chiffrent actuellement à quelques centaines de millions de dollars.

Au contraire de l'assurance générale, la plupart des types d'assurance-vie représentent de l'épargne tant du point de vue de l'individu que du point de vue de la collectivité encore qu'à un degré moindre dans ce dernier cas. Cependant, la raison première pour laquelle un individu achète une assurance-vie est habituellement le désir de protéger quelqu'un qui autrement aurait à souffrir matériellement de sa mort. De toute façon, la prime annuelle est considérée par l'individu, à juste titre, comme épargne qu'il lui sera un jour possible de ravoir sous forme de valeur de rachat, de rente ou dont ses héritiers entreront en possession sous forme de capital. Du point de vue des sociétés toutefois, il en va autrement, car les entrées de primes servent dans une certaine proportion à honorer des engagements antérieurs. Et ce n'est que dans la mesure où ces entrées de primes excèdent les déboursés que les sociétés d'assurance-vie deviennent détentrices d'une partie des épargnes individuelles. On estime ainsi que cette épargne nette se chiffre présentement à environ $200,000,000 par année. Si l'on en croit la Revue Statistique du Canada, l'épargne personnelle au Canada se situe actuellement aux environs de $1.4 milliard par année, ce qui nous donne une idée de l'importance relative de l'épargne nette canalisée chaque année vers les sociétés d'assurance-vie.

Cette canalisation d'une partie de l'épargne personnelle vers les sociétés d'assurance-vie présente un caractère avantageux pour la collectivité. D'abord, l'existence de sociétés d'assurance-vie bien administrées et financièrement solides, offre aux individus la garantie que les épargnes qu'ils y acheminent seront placées avec un maximum de sécurité et de rentabilité du capital: ceci est de nature à réduire l'incertitude des individus. D'un autre côté, l'assurance-vie permet une plus grande régularité de consommation dans le temps pour une famille donnée: ce qui présente aussi un avantage certain bien qu'intangible. Enfin, l'épargne étant nécessaire au progrès économique, l'épargne contractuelle effectuée au moyen de l'assurance-vie offre à la fois les avantages de la régularité dans le temps et du volume.

Assurance et investissement

L'effet de l'assurance sur l'investissement est double. D'abord, nous avons dit tantôt, en analysant les effets de l'assurance sur la production, que l'assurance générale facilitait l'emprunt et son immobilisation sous forme d'actifs soumis aux risques de la nature. En ce sens, l'assurance rend possibles des niveaux d'investissement plus élevés. Mais, en vertu même du volume de leurs actifs, les sociétés d'assurance constituent le plus important réservoir de capitaux après les banques: on estime ainsi qu'elles détiennent environ le quart de toute l'épargne disponible au Canada. L'actif global des seules sociétés d'assurance-vie canadiennes se chiffrait à $8.5 milliards en 1960, tandis que l'actif global au Canada, des sociétés d'assurance-vie britanniques et étrangères se chiffrait à près de $2 milliards, pour la même année. Ces actifs se composant en grande partie d'obligations, d'actions, de prêts hypothécaires, de biens immobiliers et de prêts sur police: nous avons là une idée frappante de l'importance des sociétés d'assurance-vie sur le marché des capitaux. Il faut encore ajouter les actifs des sociétés d'assurance générale pour avoir une idée plus exacte de la situation: le Rapport du Surintendant des Assurances du Canada nous permet de conclure que ces actifs représentent environ $1 milliard. En tout, donc, les sociétés d'assurance con-

(Suite à la page 26)

10 années de succès U

La Compagnie la plus progressive au Québec

Tous les placements sont faits dans la Province

9 succursales:

Montréal ------ 4
Québec ------- 2
Trois-Rivières -- 1
Lac Saint-Jean -- 1
Sherbrooke ---- 1

LA COMPAGNIE DE L'HOMME D'AFFAIRES

Union du commerce
Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Bureau-chef : 822 est, rue Sherbrooke, Montréal - LA. 6-9401

LE GROUPE Commerce

LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

GÉNÉRALE DE COMMERCE
CANADIENNE MERCANTILE
CANADIENNE NATIONALE

Ces trois compagnies canadiennes qui ont plus de $26,000,000. d'actif, mettent à votre disposition l'expérience de leurs spécialistes pour vous aider dans la solution de tous vos problèmes d'assurance

- INCENDIE
- AUTOMOBILE
- ACCIDENT
- RESPONSABILITÉ
- VOL
- GARANTIE
- BRIS DE GLACE
- TRANSPORT TERRESTRE
- BIENS MOBILIERS
- BIENS IMMOBILIERS

Sur demande, l'un des 2,000 agents de l'une ou l'autre de ces compagnies se fera un devoir de vous renseigner sur ses services particuliers et d'étudier consciencieusement et avec empressement vos problèmes personnels d'assurance et de protection.

SIÈGE SOCIAL — ST-HYACINTHE, QUÉ.

Bureaux à travers le Canada

MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — CHICOUTIMI — VICTORIAVILLE — ROUYN — TROIS-RIVIÈRES
TORONTO — WINNIPEG — EDMONTON — CALGARY — VANCOUVER



M. Raymond Martel a reçu cette carte, en même temps que sa police d'assurance-vie émise par La Société des Artisans, le 31 août 1962. Elle atteste qu'il est SOCIÉTAIRE et COPROPRIÉTAIRE de cette coopérative. Ce qui implique les prérogatives suivantes:

a) SOCIÉTAIRE: il est associé à 200,000 autres assurés — il participe aux assemblées — il a le droit de vote comme chacun des autres sociétaires — il collabore au choix des administrateurs — il peut se faire élire — il oriente la politique économique et sociale de l'institution.

b) COPROPRIÉTAIRE : son contrat d'assurance garantit sa sécurité financière — il reçoit des ristournes de la Société — il contrôle l'administration financière — il contribue à garder chez nous l'argent des nôtres — il participe au développement d'une coopérative qui donne du travail à des centaines de ses compatriotes.

Raymond Martel contribue à l'expansion indispensable chez nous d'une véritable école de démocratie et d'affaires.

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE

LA CENTRALE, 333 EST, RUE CRAIG, MONTRÉAL 18, UN. 1-0371

Le conseiller en investissement de fonds d'assurance analyse les variables qui accroissent les dividendes

Par -G. Mitchell Bourke
(Propos recueillis par Marc-Henri Côté)

La sagacité du conseiller en investissements s'exerce continuellement dans le but de favoriser les détenteurs de polices d'assurance. L'accroissement des dividendes de sociétés d'assurance n'est-il pas une indication certaine d'une politique efficace d'investissement ? C'est ce qu'a souligné M. G. Mitchell Bourke, vice-président de Bolton-Tremblay, conseillers en investissements, au cours des propos que nous avons recueillis sur le problème de l'investissement des fonds dont disposent les sociétés canadiennes d'assurance-vie. M. Bourke a insisté sur le fait que le public devrait se rendre compte davantage que l'accroissement des dividendes d'assurance-vie (certaines entreprises canadiennes d'assurance ont accru leurs dividendes depuis douze années consécutives) constitue un moyen d'obvier aux inconvénients de l'inflation.



La Laurentienne, société d'assurance-vie, dont le siège social est à Québec, fait construire ce magnifique édifice dans un secteur de la Vieille Capitale que l'on compare à un petit Hartford. On y voit groupés les sièges sociaux de six sociétés d'assurance. Ils forment un aménagement urbanistique érigé au coût de $7,000,000. Plus de 600 personnes y sont employées.

Le conseiller en investissement doit tenir compte d'une foule de facteurs qui tiennent à la nature même des contrats d'assurance-vie, tout autant que des conditions momentanées du marché des valeurs mobilières quand il indique aux administrateurs d'une société d'assurance-vie la façon de placer les disponibilités de l'entreprise.

La politique d'investissement qu'il préconisera s'inspirera de cinq facteurs primordiaux : le produit ou la nature du contrat d'assurance ; la structure de la société d'assurance-vie dont il s'agit de placer les fonds ; les exigences gouvernementales ; les exigences actuarielles ; les exigences sociales.

Chacun de ces facteurs donne lieu à diverses considérations qui seront ici brièvement indiquées. Cinq caractéristiques du produit ou du contrat d'assurance entrent d'abord en ligne de compte. Il s'agit de la détermination de la prime de base, comme concept fondamental de toute politique d'investissement de fonds de l'assurance-vie ; de la nature des contrats de rentes ; de celle de contrats d'assurance temporaire, d'assurance-groupe ; de la nature participante ou non participante des contrats d'assurance de l'entreprise considérée et de la proportion dominante de l'un ou l'autre de ces types de contrat ; enfin, les éléments essentiels du contrat d'assurance-vie : valeur garantie en toutes circonstances ; valeur de rachat, valeur à l'échéance, valeur des diverses options ; l'état des dividendes.

Dans le cas de la police vie entière de type ordinaire, le produit provenant des primes est calculé de façon telle qu'investies au cours des premières années d'existence de la police, elles permettent d'accumuler la réserve prévue à l'échéance. Les rentes sont également typiques de la fonction investissement du contrat d'assurance-vie, mais il n'en est pas de même des contrats d'assurance temporaire, d'assurance-groupe, d'assurance accident-maladie, dont le facteur investissement est négligeable.

L'importance des caractéristiques mêmes du contrat d'assurance par rapport à la préparation d'une saine politique d'investissement des fonds des sociétés d'assurance indique bien la nécessité de la recherche des placements rentables à divers égards.

Le contrat d'assurance, contrat à long terme en dollars de valeur fixe, doit garantir la valeur de la police pendant de nombreuses années à venir. C'est tout à l'honneur des sociétés canadiennes d'assurance-vie qu'aucune à date ait été dans l'obligation de ne pas s'en tenir aux termes d'un contrat d'assurance-vie.

Des trois variables qui sont à la base des normes d'établissement des polices d'assurance-vie : le taux de la mortalité selon les tables reconnues ; les dépenses des sociétés d'assurance ; la troisième : le taux d'intérêt et le dividende, qui sont en définitive une prévision à long terme du rendement des placements de prime, renferme la justification de la politique d'investissement et constitue l'élément concurrentiel qui distingue, beaucoup plus que les deux premières variables, une société d'assurance-vie d'une autre.

LA STRUCTURE DES SOCIETES

Une société d'assurance-vie, selon le nombre d'années en affaire ; son mode de formation comme mutuelle ou comme société à capital-actions ; le rythme de croissance de son activité et le rapport entre les revenus et les déboursés, exigera l'établissement d'une politique d'investissement de ses fonds qui lui sont appropriée. Ces facteurs tirent leur importance du fait, par exemple, que la loi canadienne des assurances limite le montant du surplus distribuable aux actionnaires ; de même la nature participante ou non participante des polices a une incidence sur le calcul de l'impôt.

LE GOUVERNEMENT

Les exigences gouvernementales comptent pour beaucoup dans l'établissement d'une politique de placement des fonds de l'assurance-vie ; les réserves actuarielles, selon les termes de la loi, doivent atteindre environ 90 p.c. de l'actif total des sociétés d'assurance-vie. Les considérations fiscales entrent également en jeu dans le choix de valeurs dont une partie du rendement est déductible de l'impôt, comme c'est le cas de certaines catégories d'actions ordinaires et privilégiées.

De plus, la loi des assurances apporte des restrictions bien définies à l'investissement des fonds des sociétés. Elle exige notamment que les actifs soient déclarés en tenant compte de la valeur actuelle du marché, d'où la répugnance qu'éprouvent les sociétés d'assurance à se procurer des valeurs dont les fluctuations sont nombreuses et importantes.

Du point de vue actuariel, le calcul des risques de mortalité, celui des dépenses que les sociétés doivent encourir, la détermination aussi juste que possible du rendement des placements, plus le souci de solder le paiement des polices de façon prévisible et fiable, font l'objet d'études dont le résultat influe sur la politique d'investissement des sociétés d'assurance. Les divers types de contrat que transigent une société viendront par leur importance relative modifier les données de ces calculs.

EXIGENCES SOCIALES

Il ne faut pas perdre de vue, a noté M. Bourke, que les affaires d'une société d'assurance-vie sont de même nature que celles d'une société de fiducie et animées du même esprit, du moins moralement, sinon dans toute l'extension du sens légal.

L'investissement idéal doit satisfaire à la fois des impératifs économiques et sociaux. Par exemple, il est moralement et économiquement désirable que les fonds de l'assurance-vie soient placés dans les entreprises de construction d'habitations.

Ainsi, le conseiller en investissement s'efforcera de réaliser le triple rôle que doit jouer le placement de fonds de l'assurance-vie : la garantie de paiement des indemnités ; l'accroissement des fonds ; la remise du capital et des intérêts au détenteur, à l'échéance.

Les placements de fonds de l'assurance-vie prennent donc les formes suivantes : obligations de tous les niveaux de gouvernement ; hypothèques ; placements dans tous les secteurs de l'industrie, du commerce et des services publics.

L'investissement des fonds de l'assurance-vie prend également la forme de participation au capital d'une entreprise, en souscrivant un montant d'actions privilégiées ou ordinaires. Il peut s'agir également d'obligations qui accordent le droit d'achat d'actions, etc.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Voici les principaux objectifs que vise le conseiller en placement de fonds de l'assurance-vie : la sécurité du capital ; le rendement maximum ; la négociabilité ; l'accroissement de capital ; la stabilité des valeurs.

Ainsi, avant d'en arriver à une décision en matière d'investissement de ces capitaux faut-il bien examiner les conditions qui peuvent le mieux répondre aux questions suivantes : s'agit-il d'un projet rentable et y a-t-il protection suffisante du capital ? les motifs invoqués sont-ils acceptables aux points de vue social et économique ? la protection légale est-elle suffisante ? quelles sont les exigences fiscales ? quel est le genre et quel est le taux de rendement ? de quelle façon le capital sera-t-il remboursé ? la diversification et l'équilibre du portefeuille de la société sont-ils suffisamment garantis ? le marché et les conditions qui le déterminent militent-ils en faveur de l'investissement considéré ? sera-t-il possible de négocier rapidement ces valeurs ? a-t-on suffisamment considéré l'incidence économique et politique, celle du taux d'intérêt ; également l'incidence des politiques fiscales et monétaires du gouvernement ?

Ces nombreuses questions démontrent avec quel sérieux il faut envisager l'investissement des capitaux des sociétés d'assurance-vie puisqu'il s'agit de l'épargne de millions de personnes, 8,500,000 au Canada. Un meilleur rendement se traduit par des dividendes plus élevés.

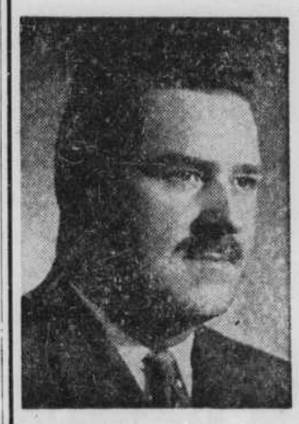
Les primes en seront donc réduites, ou encore, il y aura accroissement des dividendes laissés en dépôt par le jeu de l'intérêt composé, de même que possibilité d'achat grâce à ces dividendes d'assurance additionnelle ; voilà qui démontre bien la valeur du rendement supérieur de placements judicieux de capitaux de l'assurance-vie. Le taux d'accroissement du revenu est le plus important facteur de concurrence entre les sociétés d'assurance.

Il se fonde sur une politique de base de l'investissement selon laquelle il faut agir avec esprit de décision et opportunisme, en surveillant bien les conditions du marché des valeurs. Ainsi, le conseiller en investissement de fonds de sociétés d'assurance placera davantage aujourd'hui ces capitaux dans des obligations à longue échéance, alors que le marché à court terme paraissait auparavant plus attrayant.

Selon M. Bourke, il faut plus de dynamisme dans les politiques d'investissement, secteur où l'intérêt des détenteurs de polices pourrait être mieux sauvegardé. Il y a toujours un moment où l'on peut profiter de quelque anomalie persistante du marché ; un moment où il faut acheter des valeurs profitables, en demeurant constamment en état d'alerte, prêt à saisir l'opportunité. C'est ainsi que la sagacité du conseiller en investissement s'identifie à la part qu'il prend à l'activité du marché.

Gérard DUGUAY & Associés Limitée
ASSURANCES
515, ave VIGER MONTREAL
Tél. AV. 8-0411

LOUIS-GASTON LEBLANC L.S.C.
COURTIER D'ASSURANCE AGRÉÉ
TOUS GENRES D'ASSURANCES
1290, rue Saint-Denis — Montréal
UN. 6-4669


CL. 9-0919 - CL. 9-0713
5910 RUE HOCHELAGA
ASSURANCES GENERALES
Confiez toutes vos assurances à...
Votre courtier
René Langelier LTÉE
Etude de vos polices d'assurances GRATUITEMENT
Profitez des plans avantageux des polices commerciales et industrielles émises par notre compagnie


Pour vous servir
PAUL-EMILE ROBERT C. L. U.
ASSUREUR-VIE AGRÉÉ
GÉRANT
LA LAURENTIENNE
VI. 5-9283

GEORGES TANGUAY & FILS LTÉE
FONDÉE EN 1908
ASSURANCES GENERALES
4489, rue PAPINEAU — MONTREAL — LA. 6-1661
Encouragez nos annonceurs

ADRIEN ANGERS JACQUES ANGERS
" Le bureau d'assurances le plus effectif dans l'Est "
ADRIEN ANGERS et FILS INC.
ASSURANCES GÉNÉRALES
4009 HOCHELAGA CL. 5-7795
MONTRÉAL

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES
SERVICE DES ASSURANCES

Message du surintendant des assurances

Chaque année, depuis 15 ans, LE DEVOIR publie un intéressant supplément sur l'institution canadienne-française de l'assurance, dans lequel on indique clairement, par le langage formel des statistiques officielles, que le rôle de nos compagnies s'amplifie sans cesse, avec des conséquences toujours plus heureuses pour la reconquête de notre économie, par l'influence bienfaisante de placements judicieux dans les divers secteurs de l'activité économique au Québec.

Deux aspects de l'assurance retiennent plus particulièrement l'attention à l'heure actuelle.

En premier lieu, la Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile a rendu l'automobiliste plus conscient de ses responsabilités en lui soulignant les effets désastreux pour autrui et ruineux pour lui-même de la conduite de son automobile sans la protection nécessaire d'une assurance adéquate. Cette loi incite fortement l'automobiliste à s'assurer volontairement. L'automobiliste demeure libre; mais la Loi lui rappelle que la liberté ne se conçoit pas sans la responsabilité. Le droit de conduire son automobile s'accompagne, chez l'automobiliste, du devoir de réparer les dommages qu'il peut causer dans l'exercice de ce droit : et l'assurance responsabilité à l'égard d'autrui constitue, pour l'automobiliste, un acte de justice envers le prochain et de prudence à son propre égard.

La nouvelle loi repose sur le double appui de la conscience individuelle de l'automobiliste et de la conscience collective des compagnies d'assurance.

Les compagnies d'assurance ont réalisé que leurs privilèges particuliers se doublent d'obligations sociales; et les compagnies ont convenu d'un plan d'assignation des risques, grâce auquel chaque compagnie assume sa proportion de l'assurance des automobilistes inaptes à obtenir la protection requise sur le marché libre de l'assurance.

D'autre part, le fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile, alimenté par les compagnies d'assurance, garantit une compensation aux victimes d'accidents d'automobile dont l'auteur responsable est inconnu ou insolvable.

Enfin, la victime d'un accident d'automobile possède un recours direct contre la compagnie d'assurance nonobstant la violation par l'assuré des termes de son contrat avec la compagnie d'assurance.

On constate aisément que la nouvelle loi s'inspire du sens personnel de la responsabilité, ou de l'esprit civique, chez les citoyens, et du sens collectif de la responsabilité, ou de la conscience sociale, chez les compagnies.

Et il faut dire que citoyens et compagnies ont su reconnaître le bien fondé de cet appel à leur sens civique et social, puisque la loi fut accueillie avec une égale faveur par les automobilistes et les compagnies d'assurance automobile.

Un deuxième aspect de l'assurance, relatif celui-là à l'assurance vie, retient également l'attention présentement : il s'agit des plans de pension.

Le souci légitime de vivre une existence décente après l'âge de la retraite amène normalement les travailleurs à réclamer des employeurs l'établissement de plans de pension pour leurs employés. Ces plans sont généralement contributoires, employeurs et employés y versant chacun leur quote part.

Ces contributions sont confiées aux compagnies d'assurance vie qui, à leur tour, les réinvestissent dans l'économie de la nation. Il est agréable de constater que nos institutions canadiennes-françaises d'assurance en prennent une part toujours croissante et contribuent ainsi au développement de notre patrimoine.

A ce propos, l'élément épargne de l'assurance doit être inlassablement souligné.

Les sollicitations extérieures des journaux et revues, de la radio et de la télévision, les séductions de la publicité et la facilité du crédit, empêchent quasi physiquement la masse des gens d'économiser : c'est pourquoi l'assurance vie et le plan de pension constituent peut-être les seules formes d'épargne possibles pour le peuple.

De même, le professionnel, l'artisan, l'industriel, le commerçant et le cultivateur peuvent, grâce à l'assurance vie et à la caisse de retraite, assumer la sécurité de leurs vieux jours et l'aisance de leur famille.

Il est réconfortant de constater que la population se montre chaque jour davantage consciente de la nécessité de l'assurance vie et du plan de pension; et il est d'autre part encourageant d'observer que nos institutions canadiennes-françaises d'assurance vie poursuivent inlassablement l'éducation de la population à ce sujet.

Pour résumer, les deux nouveaux aspects de l'assurance formant l'objet de ce message laissent entrevoir, pour nos compagnies canadiennes-françaises d'assurance générale et d'assurance vie, un avenir remarquablement prometteur; et il faut souhaiter à nos compagnies un succès marqué dans le double champ de l'assurance générale et de l'assurance vie, où l'espace inoccupé leur réserve une place de choix.

LE SURINTENDANT DES ASSURANCES
Gustave-E. Tremblay, C. A.

L'UNION-VIE

Compagnie Mutuelle d'Assurance

SIÈGE SOCIAL, DRUMMONDVILLE, QUÉ.

grâce à...

la gamme complète des contrats : VIE • DOTATION • TERME PROTECTION FAMILIALE

et combinaisons : VIE - TERME • VIE - RENTE

auxquelles se greffent les classes additionnelles de : DOUBLE INDEMNITE EXONERATION • INVALIDITE

vous assure...

EPARGNE ! SECURITE ! PROTECTION !

La Compagnie où tous les assurés sont "CO-PROPRIETAIRES"

Le commerce de l'assurance . . .

(Suite de la page 23)

trôleraient au Canada environ $11.5 milliards d'actifs qui doivent être investis de façon à rapporter à ces sociétés le maximum de revenus compatible avec le maximum de sécurité de capital : ce chiffre indique la mesure exacte de l'importance des sociétés d'assurance sur le marché des capitaux.

Contrôle de capitaux

Voilà donc brièvement le rôle économique joué par l'assurance dans notre genre de société. Mais il nous semble qu'en guise de conclusion, nous nous devons d'esquisser rapidement les principaux arguments à caractère économique qui devraient inciter les Canadiens français à orienter leurs achats d'assurance vers les sociétés qu'ils contrôlent. Il existe à ce sujet comme dans toute campagne d'"achat chez nous" plusieurs arguments sentimentaux qu'il convient d'oublier totalement.

Du point de vue le plus général, nous devons dire qu'un groupe quelconque sert toujours son intérêt en contrôlant le plus près possible les décisions susceptibles d'affecter ses destinées. Cela vaut dans tous les domaines y compris le domaine économique mais non pas exclusivement le domaine économique. L'assurance, nous l'avons vu, a pour effet la constitution de vastes capitaux dont l'orientation est laissée à la décision des bureaux de direction des sociétés d'assurance. Nous sommes donc forcés de conclure que nous perdons le contrôle de nos capitaux dans la mesure où nous les orientons vers des sociétés où nous n'avons aucun contrôle majoritaire.

Sur le plan de la répartition du revenu national, il est tout aussi important pour notre collectivité que pour toute autre, d'obtenir la plus grande partie possible. Ceci est réalisable dans la mesure où nous contrôlons le plus de sources possibles de profits, le plus grand nombre d'emplois possible et parmi les mieux rémunérés. L'assurance offre d'une part la chance de profits sur les opérations et d'autre part un certain nombre d'emplois classés dans les catégories supérieures ou moyennes. Dans la mesure où nous orientons nos affaires d'assurance vers les sociétés que nous contrôlons, nous gardons nos profits chez nous et nous pouvons alors les investir à notre guise et à notre avantage; nous contrôlons les nominations aux divers emplois; et nous contrôlons aussi la création de nouveaux emplois.

Enfin, un marché intérieur considérable est souvent un préalable à une expansion des activités commerciales à l'extérieur d'une région donnée. Les grandes sociétés d'assurance anglaises par exemple se sont d'abord développées à l'intérieur de leurs frontières originales puis ont débouché sur les marchés mondiaux que, bien souvent, elles ont elles-mêmes développés. C'est le cas aussi de certaines sociétés américaines qui débouchent au Canada. Si nous orientons nos assurances, vers nos sociétés, nous leur donnerons peu à peu la stature financière requise à une puissante expansion à l'étranger.

L'assurance est un moyen entre plusieurs autres pour arriver à contrôler notre économie, mais c'est peut-être le domaine où nous sommes actuellement le mieux équipés: servons-nous en.

Le désir de l'épargne-assurance est général; il faut persévérer

Par Ls-Philippe Savard

Directeur de la vente, La Société des Artisans

On rencontre généralement chez les individus deux tendances fondamentales qui entrent en conflit; d'une part, le désir d'épargner et, de l'autre, l'inclination à se procurer autant de plaisirs et de confort que possible.

C'est tantôt l'une, tantôt l'autre, qui l'emporte, à des degrés divers et pour des périodes également diverses, car une chose qui ne change pas dans la nature humaine, c'est ce trait caractéristique de l'homme d'être changeant et de laisser parfois les émotions et les circonstances compromettre les plus beaux projets. Rares sont donc les personnes qui, par leur seule volonté, parviennent à épargner d'une façon constante tout en s'accordant une part raisonnable de jouissances.

On peut prendre pour acquis qu'il n'y a pas de motif de ne pas épargner mais qu'il y a simplement des raisons différentes plus ou moins sérieuses d'accumuler des économies.

Cependant, si le désir de l'épargne est général et si elle se pratique dans une certaine mesure, il n'y a qu'un nombre restreint d'individus et de couples qui, arrivés à l'âge de la retraite et durant la vieillesse, ont assez d'argent pour pourvoir à leurs besoins. En effet, les statistiques provenant d'enquêtes sérieuses aux Etats-Unis — et la situation se rapproche sans doute de ces faits au Canada — fournissent les chiffres suivants: sur 100 célibataires des deux sexes parvenus à l'âge de 65 ans, 33 sont très endettés et sans avoir; 33 autres valent moins de $5,000 et 3 seulement valent $40,000 ou plus. Quant aux familles, 12 sur 100 sont dépourvues et même endettées, 24 possèdent moins de $5,000 et 8 seulement ont un avoir de $40,000 ou plus. (Rapports de 1959 de la Commission de sécurité sociale).

Evidemment, un bon nombre de personnes ne gagnent pas assez pour faire plus qu'une tentative d'épargne plutôt mince. Mais qu'est-ce que l'on observe parmi les autres? Une proportion de gens en mesure d'épargner réussissent à le faire mais ont tendance à affecter leurs économies à des fins autres que celles fixées comme but de l'épargne. Beaucoup de gens tentent d'épargner mais y manquent en cours de route parce qu'ils n'ont pas pris la peine d'adopter un plan régulier ou méthodique d'épargne. L'absence d'un tel plan se révèle le plus souvent comme une pierre d'achoppement des plus sérieuses quant à l'accumulation d'économies substantielles sur une longue période de temps.

Même chez ceux qui se fixent des objectifs précis et adoptent un plan d'épargne, la nature de ce plan a beaucoup de conséquences sur sa réussite. Par exemple, une enquête a établi que sur 100 personnes qui établissent une caisse de Noël dans le but d'épargner régulièrement une somme fixe tout le long de l'année, la moitié abandonnent vers la mi-printemps, 60 pour cent abandonnent au début de juillet et les trois quarts ont abandonné vers l'automne. Moins d'un quart réussissent à tenir jusqu'à la fin, en dépit d'un plan régulier et méthodique de courte durée.

Il en est ainsi, malheureusement, d'une foule de plans d'épargne, de durée plus ou moins longue, qui n'arrivent pas à terme ou n'atteignent pas leur but parce qu'il manque un certain élément de contrainte, une certaine poussée qui oblige à la persévérance, à la constance, même au prix de certains sacrifices ou de certains efforts.

Combien de fois n'entendons-nous pas, dans les entrevues de vente d'assurance-vie, une plainte très commune, de la part des clients à qui l'on demande: "Combien avez-vous réussi à épargner depuis X années?" Cette plainte, c'est à peu près celle-ci: "J'ai essayé d'épargner, mais ça ne marche pas. Les comptes prennent tout. J'accumule des économies pendant un certain temps, puis, OUP!, quelque chose survient, je retire en tout ou en partie, je recommence, un nouveau contretemps arrive et je reviens toujours au point de départ!"

La faiblesse humaine met facilement en échec tout programme libre d'épargne. Et même parmi certains plans qui comportent une certaine contrainte comme l'achat d'obligations ou de certificats avec ou sans retenue sur le salaire, les abandons en cours de route sont fréquents et la diversion de l'épargne, à l'échéance ou au terme du programme, est très commune.

Assurance-épargne

A cause de sa nature unique, l'assurance-vie se révèle quasi indispensable à la grande majorité des gens pour arriver à épargner sur une longue période de temps. C'est parce que l'assurance-vie comporte certains éléments de contrainte qui influencent fortement l'individu sans entraver sa liberté d'action. Cette contrainte est assez douce pour n'être pas tellement évidente dans la plupart des cas. Elle provient du fait que l'homme acquiert ordinairement de l'assurance-vie pour faire face à deux obligations, une envers sa famille en cas de mort prématurée, l'autre envers lui-même, au cas où sa vie se prolongerait au-delà de la retraite. C'est le même plan, ordinairement, qui protège à la fois la famille et résout le problème de la vieillesse, tout en constituant une réserve croissante de capital pour faire face aux imprévus. Cette double responsabilité aide considérablement à surmonter la faiblesse qui empêche si souvent l'épargne à long terme, parce que l'homme hésite fortement à compromettre la réussite d'un programme qui garantit à lui-même et aux siens des valeurs si indispensables de nos jours. De plus, les avis réguliers de primes et l'attention qu'apportent les assureurs à la conservation de leurs affaires contribuent au maintien du plan d'épargne par l'assurance-vie. On peut ajouter que la majorité des polices d'assurance - vie comprennent d'autres remparts contre leur abandon, tels que les prestations additionnelles en cas de mort accidentelle, de mutilation, de maladie, d'invalidité totale, et les valeurs garanties que comportent les privilèges d'emprunt, de rachat et de police acquittée, etc.

Epargne à longue échéance

La stimulation psychologique à payer la prime d'assurance-vie, même au prix de sacrifices et d'efforts, fait que ce mode d'épargne à longue échéance est considéré comme le plus désirable et le plus solide et constitue, en fait, pour une multitude de familles, le seul et unique mode d'épargne qui résiste aux aléas de la vie.

C'est pourquoi, grâce à la compréhension de plus en plus grande du public des avantages uniques de l'assurance-vie et grâce à la sollicitation directe dont elle fait l'objet par l'entremise des représentants de vente, l'assurance-vie jouit d'une popularité de plus en plus grande. C'est pourquoi l'encours d'assurance a triplé en 10 ans pour se chiffrer à 51 milliards au Canada en 1961. A la fin de l'année dernière, 3 familles sur 4 avaient de l'assurance pour une moyenne de $15,000 par famille. En 1960, hui millions et demi de Canadiens avaient de l'assurance pour un montant, en moyenne, de $5,500. Vingt-sept p.c. de toute l'épargne accumulée au Canada durant l'année 1961, sous toutes ses formes, s'est réalisé par l'assurance-vie, soit un montant de $460,000,000.

De 1951 à 1961, l'augmentation d'achats d'assurance a été de 183 p.c. à comparer à 72 p.c. d'augmentation des comptes d'épargne dans les banques.

En 1961, on comptait 10,500,000 polices individuelles et industrielles en vigueur, à comparer à 10,400,000 comptes d'épargne bancaires.

La faveur populaire dont jouit l'assurance-vie est donc évidente. Des témoignages de provenance étrangère à l'assurance expliquent et confirment l'opportunité de cette tendance d'une partie très importante de la population. Par exemple, une des maisons de courtiers les plus sérieuses de l'Amérique du Nord, en actions et en obligations, Merrill Lynch, Pierce, Fenner et Smith, écrivait dans une brochure sur la façon de placer ses disponibilités : **"Toujours se procurer les choses importantes d'abord.** Lorsqu'on élève une famille et qu'on se constitue une succession, il y a beaucoup de choses qui ont la préséance sur les placements en titres et actions.

"Par exemple, nous sommes d'avis que l'assurance de la famille vient au tout premier rang ; non par une simple police d'assurance mais par un programme d'assurance. . . Si vous n'avez jamais élaboré effectivement un plan d'assurance qui serait suffisant à votre avis, il vous incombe de le faire avant de commencer à élargir les bases de votre succession en plaçant des fonds en titres et valeurs".

La direction de nombre de fonds mutuels expriment un avis identique, mettant au premier rang soit un fonds d'urgence pour les imprévus, soit l'assurance-vie.

Primauté à l'assurance

On pourrait citer de multiples témoignages de professeurs et d'économistes éminents, de spécialistes en administration financière, de revues commerciales et autres qui donnent la primauté, au premier ou au deuxième rang, à l'assurance-vie, comme placement, avant de songer à d'autres genres de placements ou à la spéculation. Le New York Stock Exchange est une autre autorité en la matière qui partage cet avis.

Le numéro de février 1959 de **Monetary Times,** une revue canadienne, a discuté des occasions de faire des investissements en actions, fonds mutuels, obligations, banques et assurance-vie permanente au Canada. Les premier et dernier alinéas au sujet de "l'assurance-vie en tant que placement de qualité solide" sont très significatifs :

"Le rôle de l'assurance-vie en tant que placement d'une sûre-

(Suite à la page 28)



C'est notre représentant. L'assurance-vie, ça le connaît, et il y a de quoi! Il en a fait une carrière. Depuis qu'il est avec nous, il n'a cessé de se perfectionner. Il est aujourd'hui en mesure de vous conseiller sur n'importe quelle forme d'assurance individuelle ou collective. Nous le considérons comme un homme indispensable, car il est un facteur important dans notre croissance dynamique.

L'ASSURANCE-VIE

Desjardins

SIÈGE SOCIAL: LÉVIS, CANADA

Profitez d'une Protection Complète

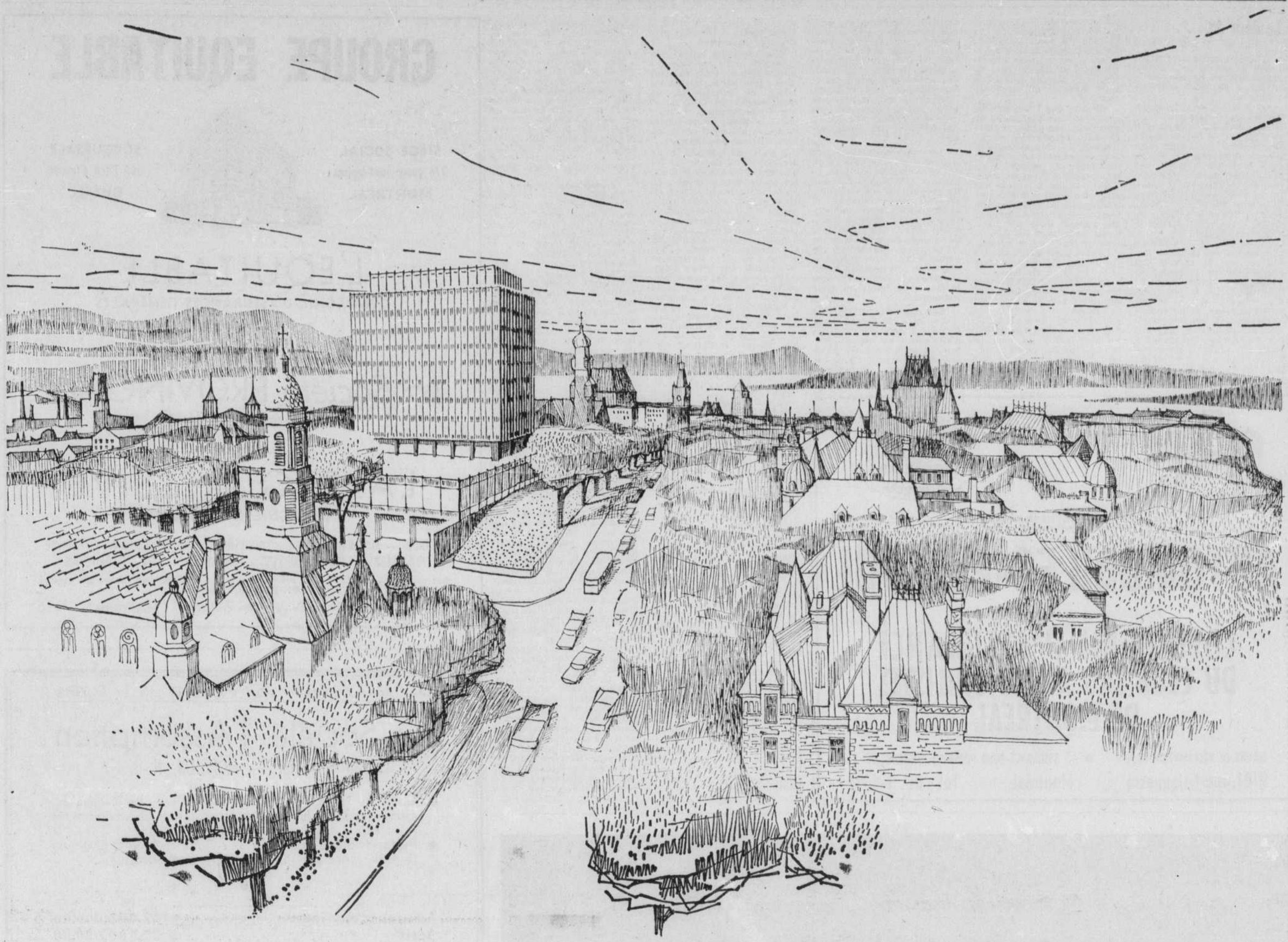
avec

LA ST-MAURICE COMPAGNIE D'ASSURANCES

Une compagnie purement canadienne française

LA SEULE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES AYANT SON SIÈGE SOCIAL AU COEUR DU QUÉBEC

AU SERVICE DE LA POPULATION QUÉBÉQUOISE DEPUIS 10 ANS



VOTRE NOUVEAU SIÈGE SOCIAL

Nous avons voulu qu'il fût plus qu'un local pour loger les bureaux et abriter le personnel. Nous avons voulu un édifice symbolique de la valeur de La Laurentienne et de l'importance du commerce de l'assurance au pays de Québec. Nous espérons atteindre notre but et apporter un nouveau motif de fierté à ceux qui, en nous accordant leur confiance, ont rendu possible ce qui sera bientôt une réalité admirable et imposante.



LA LAURENTIENNE
COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE

Le désir de . . .

(Suite de la page 26)

té à toute épreuve n'a guère fait l'objet de contestations sérieuses pendant tout le cours de la croissance de notre économie nationale.

La première compagnie qui fut organisée dans notre pays a commencé ses opérations il y a 111 ans, et depuis, aucun assuré d'une compagnie canadienne d'assurance-vie n'a jamais perdu un seul sou par suite du non-paiement du montant que garantissait sa police à son décès ou à l'échéance du contrat. Parmi les attributs existants des polices d'assurance-vie, il convient de citer la sûreté du capital, un rendement raisonnable, une gestion compétente, une situation privilégiée sous le rapport des charges fiscales, la protection contre les créanciers, une liquidation facile, la possibilité d'un emprunt rapide et sûr contre la police, et un contrôle rigoureux du gouvernement. Tous ces attributs se traduisent par une situation qui permet à l'assuré de faire un placement solide et sûr s'il survit et de protéger sa famille jusqu'à concurrence du plein montant qui formait l'objectif de son épargne s'il vient à décéder. Cette remarquable double contribution est vraiment impressionnante et l'on ne peut en trouver la pareille dans aucun autre domaine du monde financier."

Ajoutons que l'assurance-vie comme mode d'épargne ou de placement, comporte un autre élément inappréciable et intangible, la *tranquillité d'esprit* qu'apporte la certitude d'atteindre un objectif à un minimum de frais et de soucis. C'est pourquoi la grande majorité doit assurer la primauté à la sécurité de base que seule l'assurance-vie peut garantir, ne risquant dans les placements moins sûrs que les dollars "de luxe" ou de surplus, s'il y en a, sans mettre en danger la sécurité fondamentale et le niveau de vie futur.

Aujourd'hui, il faut être sur nos gardes et se confier à des conseillers avertis en matière de finance.

M. Edward Ruse, B.A., F.S.A., dans sa brochure intitulée *Rien d'étonnant*, dont je recommande hautement la lecture, déclare, au sujet de certaines formes de placement dont la sollicitation est devenue très agressive et souvent intempestive: "Avant d'acheter des actions et des fonds mutuels, il vous faut apprendre beaucoup de choses. Les cours des actions sont *erratiques* et *imprévisibles*..... Leur imprévisibilité même constitue une gageure et une attraction pour ceux qui achètent des actions ordinaires et des fonds mutuels.

"Les cours des actions sont *impitoyables*... Comme l'a dit M.M.S. Rukeyser, écrivain financier bien connu,... quiconque investit ses disponibilités en actions ordinaires et autres équités, place ses héritiers dans une situation spéculative dont le fruit dépendra du moment ou on le recueille. L'expérience a démontré que personne n'a encore trouvé le moyen de synchroniser le cycle de sa vie personnelle avec le flux et le reflux du cycle commercial.

"Les cours des actions sont *illogiques*... Pour une foule de raisons, y compris un genre d'affolement en masse poussant les gens à acheter précisément au moment où ils devraient vendre — ou vice versa — la différence entre la valeur réelle et les cours peut être très prononcée.

"Les cours des actions sont *exigeants*... Le spéculateur à succès doit se tenir constamment à jour sur la situation politique et économique, les changements de tarifs... et une foule d'autres facteurs pouvant influer favorablement ou défavorablement sur les actions ou les fonds mutuels..."

Il n'est pas question ici de déconseiller l'épargne ou les placements au moyen de comptes de banques, d'actions, de fonds mutuels ou autres. Il s'agit plutôt, en matière d'épargne et d'investissements, de bien comprendre la nature de chaque mode d'épargne, d'établir une certaine hiérarchie en situant chaque medium d'épargne à sa place, en donnant la primauté aux choses essentielles et en ayant recours à la méthode la plus appropriée au but que l'on désire atteindre.

Nombreux sont les institutions et leurs représentants qui sollicitent les dollars en disponibilité de monsieur Public. Chaque institution, chaque mode d'épargne ou d'investissement a sa nature propre et remplit un rôle spécifique. A cause d'une sollicitation variée et souvent intempestive, il appartient au représentant de vente de rechercher d'abord le bien et l'intérêt du client et à celui-ci, de se confier à des conseillers de choix. Aujourd'hui comme par le passé, les soi-disant experts et les aventuriers en matière de finance sont nombreux et une certaine race d'entre eux, tout comme certains solliciteurs ou conseillers peu renseignés, vont jusqu'à conseiller à tort et à travers à des détenteurs de contrats d'assurance-vie d'en demander la valeur de rachat pour l'affecter à l'acquisition d'autres valeurs, ou conseillent encore aux gens d'acheter de l'assurance temporaire, uniquement, à primes aussi basses que possible, pour investir une plus large part de leurs revenus dans des placements où l'on promet monts et merveilles. Les partisans de cette pratique ont pour thème: "Achetez de l'assurance-terme et investissez la différence". On leur oppose avec raison le slogan suivant: "Achetez du terme et vivez pour regretter la différence".

Il existe un vieux principe en matière d'investissements: plus l'intérêt est élevé, plus le risque est élevé. Rendement raisonnable et garantie ou sûreté du capital vont de pair. Rendement élevé et risque de perte vont également de pair. C'est un moindre mal quand l'individu ne risque que son avoir ou son avenir personnel, bien que là encore, il s'expose à faire supporter son indigence par la société s'il devient dépourvu de tout bien ou de revenus suffisants. Mais quand c'est la sécurité de sa femme et de ses enfants qu'il risque par des placements inopportuns, il fait porter ce risque par des personnes plus faibles que lui, justement celles-là qu'il a la responsabilité de protéger, même au delà de son décès.

Protection et épargne

L'assurance-vie a le grand avantage de réunir dans un seul contrat deux éléments essentiels, à un coût moins élevé que si ces deux éléments étaient acquis séparément: la protection et l'épargne. Dans une police d'assurance-vie ordinaire, ces deux fondements se complètent avantageusement et l'on peut greffer sur ce contrat de base des avantages nombreux qu'il n'entre pas dans le cadre de cet article d'énumérer et d'expliquer. Il importe de retenir que dans un contrat d'assurance-vie, ces deux éléments principaux, l'assurance temporaire décroissante et l'épargne croissante, permettent justement de dire que l'assuré "achète de l'assurance temporaire et place la différence", cette différence étant placée dans les valeurs comptant de la police elle-même, ce qui maintient la somme assurée à un niveau constant, avec cet avantage que l'intérêt sur l'élément placement en assurance-vie n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

Nul n'est prophète chez lui. Qu'un assureur-vie déclare que son produit est le seul et unique moyen pour le commun des mortels de régler son problème de sécurité financière, que ce dernier vive longtemps ou qu'il meure prématurément, c'est tout naturel. Il prêche pour sa paroisse et son témoignage n'a peut-être pas tellement d'autorité. C'est pourquoi nous faisons encore appel à d'autres témoins.

Par exemple, une importante compagnie de fiducie canadienne, Royal Trust Co., a publié un feuillet publicitaire contenant cette affirmation, que partagent sans doute les institutions de fiducie en général: nous avons encore à trouver un cas de succession où il y-a trop d'assurance-vie.

Quelle est la meilleure façon pour les gens d'utiliser leur argent en matière d'épargne et de placement? En réponse à cette question et sur

(Suite à la page 31)

cAm

MEMBRE • MEMBER CAM MONTREAL

Pour vos assurances

AUTOMOBILES-FEU-VOL

Renseignez-vous auprès de la

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CLUB DES AUTOMOBILISTES DE MONTREAL

SERVICE DE RÉCLAMATION RAPIDE • ASSURANCE POUR PROPRIÉTÉ, MÉNAGE, ETC...

9107, rue Lajeunesse Montréal Tél.: DU. 1-4402

GROUPE EQUITABLE



SIÈGE SOCIAL 276 ouest, Saint-Jacques MONTRÉAL

SUCCURSALE 100 Place d'Youville QUÉBEC

L'EQUITABLE

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

ÉTABLIE EN 1901

La Société PROVINCIALE

d'assurances générales

LA PROGRESSIVE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

INCENDIE — AUTOMOBILE — VOL — ACCIDENTS — BRIS DE GLACES — COUVERTURE MULTI-PÉRILS — BIENS IMMOBILIERS — RESPONSABILITÉ CIVILE ET PATRONALE

Georges de L. DEMERS, C.R., président • D. M. CHARBONNEAU, gérant général
J. J. MILORD, secrétaire-trésorier

"Un Groupe de Compagnies réellement Canadiennes"

L'idée pour triompher doit s'appuyer sur la matière !

La Société l'Assomption

Siège social — MONCTON, N.-B.

- Combine les deux — idée et matière — pour l'avancement des Acadiens et de ceux qui font cause commune avec eux.
- Prétend bâtir avec logique et solidité en faisant pratiquer la prévoyance par l'indispensable assurance-vie.

Assurance en vigueur	$127,000,000.00
Actif	$ 22,300,000.00
Caisse écolière (Plus de 1050 boursiers)	$ 950,000.00
Caisse universitaire (Plus de 325 emprunteurs)	$ 137,000.00

Bureau de Montréal

1195, RUE BERRI — Tél.: Victor 2-1919

Représentants

ARMAND BERNARD	1534, rue Neilson	Laflèche
ALYRE DESJARDINS	6752, boul. du Roi-René	Ville d'Anjou
J.-JACQUES GAUTHIER	6971, Christophe-Colomb	Montréal
HECTOR LANDRY	1770, rue Albert	Ville Brossard
CLAUDE POIRIER	8772, Saint-Denis	Montréal
PIERRE PROVOST	2165, rue André	Ville Brossard



assurances et voyages interplanétaires

RÊVE D'HIER, RÉALITÉ D'AUJOURD'HUI. RÉALITÉ QU'IL FAUDRA SANS DOUTE ASSURER. TOUT COMME AUJOURD'HUI DANS DE MULTIPLES DOMAINES. LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES IRA DE L'AVANT.

PAR LE TRAVAIL, L'ÉCONOMIE ET LA COOPÉRATION S.A.C.P

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

SIÈGE SOCIAL: ÉDIFICE DESJARDINS, LÉVIS, SUCC.: 8175, BOUL. ST-LAURENT, MONTRÉAL.

GENRES D'ASSURANCES

INCENDIE — RESPONSABILITÉ CIVILE — COURRIER RECOMMANDÉ — VOL — CAUTIONNEMENT — ASSURANCE COMBINÉE POUR MAISON D'HABITATION — RESPONSABILITÉ PERSONNELLE — RESPONSABILITÉ PATRONALE — GARANTIE FIDÉLITÉ, GLOBALE — AUTOMOBILE

La Sécurité

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES

DU CANADA

COMPAGNIE CANADIENNE FONDÉE EN 1940
depuis plus de 20 ans au service du public canadien

A. SAMOISETTE, O.B.E., Président Directeur Général
FERNAND CARON, Surintendant pour la province de Québec

INCENDIE - VOL - ACCIDENTS
AUTOMOBILE
COUVERTURE "MULTI-PERILS" - TRANSPORTS TERRESTRES
BIENS PERSONNELS - BIENS IMMOBILIERS
CAUTIONNEMENTS - BRIS DE GLACES
RESPONSABILITÉ CIVILE - RESPONSABILITÉ PATRONALE

siège social

ÉDIFICE LA SÉCURITÉ

261 ouest, rue Saint-Jacques — Montréal

bureau à Québec

M. Germain Simard

355 est, rue Des Commissaires — Québec

Table ronde sur l'assurance-santé:...

(Suite de la page 17)

mais tout autant par ceux qui fournissent les services.

M. de la Chevrotière — Pas sur le même plan, je crois que les médecins auraient plus à dire que les usagers sur tout ce qui touche la pratique de la médecine. Mais sur le plan technique, financier, etc., je pense que les usagers qui englobent d'ailleurs les médecins ont un rôle prépondérant.

Dr Hamel — En autant que les prérogatives et les droits de la profession sont respectés.

M. Lefebvre — Mais je ne vois pas pourquoi on refuserait à l'ensemble des citoyens la possibilité d'élire les administrateurs d'un système d'assurance.

M. Laurendeau — Ce sont des sortes de coopératives. Mais il y a un principe quand même dans une coopérative, c'est qu'on peut y entrer et en sortir librement; l'appartenance au système est obligatoire.

M. Lefebvre — Il s'agirait d'une société d'ordre public où tous les citoyens participeraient puisqu'ils seraient tous bénéficiaires.

II — Le financement de l'assurance-santé

Dr Hamel — Il y a trois systèmes possibles de financement. Il y a le financement par un système de primes prépayées, il y a le système de financement par la taxation et un système mixte tel que nous l'avons en Saskatchewan où une partie des revenus proviennent de la taxation et l'autre partie des primes.

M. Laurendeau — C'est vous qui donnez la Saskatchewan en exemple!

Dr Hamel — Ce plan est le seul je pense, au Canada. Je crois qu'il va sûrement influencer les futurs plans d'assurance-santé.

M. Lefebvre — Est-ce que vous voulez dire, Docteur, que nous allons passer nécessairement par les mêmes phases. J'espère que non.

Dr Hamel — J'espère que nous serons plus intelligents et bénéficierons de l'expérience des autres. Nous éviterons l'improvisation et continuerons de dialoguer, tel que nous le faisons aujourd'hui pour parvenir à une solution qui sera satisfaisante à ceux qui fournissent les soins tout autant qu'à ceux qui les reçoivent. Pour revenir à nos systèmes de financement, il y a donc trois systèmes. La profession médicale s'oppose sûrement au départ à un système de financement par mode de taxation. Elle favorise le financement par un système de primes fixes pré-payées, mais personnellement, je pense qu'on devrait pouvoir quand même étudier à la lumière de l'expérience de la Saskatchewan, un système mixte.

M. Lefebvre — Le système mixte, peut-être que ça pourrait s'appliquer. Quant à moi, je ne me prononcerai pas de façon trop catégorique; surtout étant donné la largeur de vue dont le Collège des médecins fait preuve, je pense qu'on aurait mauvaise grâce à négocier trop durement, mais à priori, nous étions, à la CSN, favorables à un système de financement par l'impôt pour deux raisons: d'abord, parce que ça nous apparaît être le système qui permet, en assurant un service égal à tout le monde, de faire payer plus les riches que les pauvres. Je pense que c'est une raison importante. La deuxième raison est au moins aussi importante que la première. Nous croyons que le système de financement par la taxation est le seul système qui nous permet d'éviter les inconvénients considérables de la preuve d'indigence ou des "means tests" que vous ne pourrez pas éliminer dans le système de financement par primes. Que faites-vous dans la logique de votre système, Docteur, des indigents?

Dr Hamel — Les primes des indigents seraient payées évidemment par l'Etat. Nous nous sommes reportés au plan présenté par le Manitoba a la Commission Hall. Eux divisent la population en quatre groupes. D'abord, ceux qui peuvent payer des frais médicaux; ceux qui ont besoin d'assurance, ne pouvant prendre le risque de charges médicales trop élevées, mais peuvent payer leurs primes; ceux qui ont besoin d'aide pour payer leurs primes, enfin, ceux qui sont dans l'indigence et ne peuvent pas du tout payer leurs primes. Actuellement, il y a des façons d'identifier ceux qui sont incapables de payer leurs primes; 8% de la population du Québec reçoivent l'assistance sociale et sont déjà identifiés d'une façon ou d'une autre. Ces modes d'identification peuvent servir. Sans être un technicien, je peux dire que M. C. Barber de l'université du Manitoba a préconisé un système d'identification qui pourrait peut-être servir et qui devrait avoir le mérite d'être étudié par toutes les parties en cause en vue d'identifier ceux qui ont besoin d'aide pour payer leurs primes.

M. Lefebvre — Mais que vous utilisiez tous les ménagements possibles, vous arrivez toujours au "means test" d'une façon ou de l'autre.

Dr Hamel — D'accord, mais ceci est moins grave qu'un financement par l'Etat, qui amènerait un contrôle trop absolu de l'Etat, une ingérence associée.

M. Lefebvre — Non, pas avec la formule que M. de la Chevrotière et moi préconisons ici. Je pense que si vous avez justement une démocratisation de l'administration, vous évitez le contrôle arbitraire de l'Etat. Il me semble qu'on se fait encore chez nous, moins qu'avant, je dois l'admettre, mais on se fait encore une espèce d'épouvantail de l'Etat. On agit comme si l'Etat était une chose complètement étrangère à tout le monde, une espèce de puissance démoniaque.

Dr Hamel — Une mauvaise expérience.

M. Lefebvre — Ça dépend de nous, Docteur, nous sommes les maitres, c'est un état démocratique.

Dr Hamel — Ce qui arrive, c'est que les nominations politiques ne sont pas toujours des nominations justifiables.

M. Lefebvre — Parce que les citoyens laissent de mauvaises nominations se faire.

Dr Hamel — La profession médicale, elle, est responsable du service ou de la distribution des services médicaux dans la province de Québec et ne peut pas prendre de risques quand il s'agit de la qualité des soins qui doivent être fournis. Voilà pourquoi elle doit s'assurer au départ, dans un plan d'assurance-santé, que les médecins nommés pour représenter la profession médicale le soient par la classe médicale; que ce ne soit pas des nominations politiques.

M. Lefebvre — Sur ça, je pense que tout le monde est d'accord.

M. Laurendeau — Vous établissez un lien direct entre le fait de la taxation et le fait d'un contrôle étatique absolu.

Dr Hamel — C'est parce que le contrôle par mode de taxation par l'Etat risque d'apporter, en tout cas, des mesures de compression des budgets qui pourraient affecter la qualité des soins médicaux. Tout le monde sait qu'actuellement les budgets des différents ministères sont toujours comprimés. M. Lesage affirmait dernièrement, qu'il est obligé de comprimer tous les budgets, jusqu'à 33⅓%, il n'a pas d'argent. Que peut-il arriver à ce moment-là: une limitation budgétaire au détriment des services et de la distribution des services médicaux. Tandis qu'un système de primes peut devenir une soupape de sûreté en pareilles circonstances.

M. Tanguay — Cela dépendrait de la forme de taxation qui serait appliquée directement à l'assurance-santé. Si vous instituez une taxe nouvelle et spéciale dont le produit ira 100% à l'administration de cette régie de l'assurance-santé, il n'y a pas de problème, mais si vous supposez que le budget de l'assurance-santé sera pris suivant un tel pourcentage du budget total du gouvernement provincial, là vous avez le problème que vous évoquez.

Dr Hamel — On oublie un élément psychologique important. Les gens, lorsque l'Etat paie, s'imaginent qu'eux ne paient pas.

M. Lefebvre — Mais attention, il me semble que l'expérience des autres pays démontre qu'il y a moyen d'obvier à ça par l'éducation. Par exemple, partout où on a établi un système d'assurance-hospitalisation y compris dans la province de Québec et au Canada, mais aussi en Angleterre, en France et ailleurs, remarquez qu'au début du système, il y avait une certaine exagération des citoyens dans les soins qu'ils exigeaient, mais tout se tasse; on se fatigue d'aller chez le médecin pour rien, quand on n'est pas malade. Je trouve que c'est intéressant les premiers mois, mais on doit à un moment donné songer à autre chose. Mais, Docteur, sur l'argument que vous avez utilisé, qui est de taille, je l'admets, en apparence, parce que je ne partage pas votre avis, j'aimerais vous donner l'expérience anglaise. En autant que je sache — et vous êtes tous témoins de ce fait, je pense —, le système d'assurance-santé qui avait été établi par un gouvernement socialiste n'a pas pu être modifié le moindrement par la suite quand un gouvernement conservateur, donc beaucoup moins sympathique a priori à ce plan-là, est arrivé au pouvoir, parce que la population

(Suite à la page 30)

LA SURVIVANCE
COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE
SIÈGE SOCIAL — SAINT-HYACINTHE

NOUS GRANDISSONS

AVEC NOS INSTITUTIONS ECONOMIQUES DU QUEBEC DEPUIS 1938

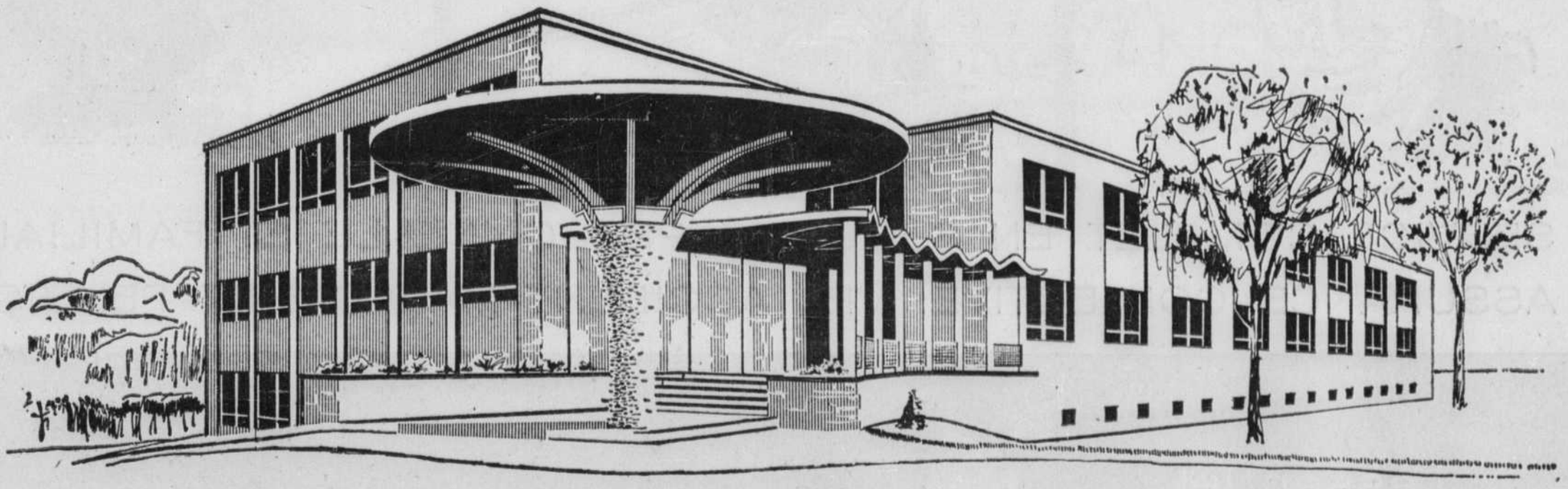
Consultez-nous

- ASSURANCE-VIE
- ASSURANCE COLLECTIVE
- ASSURANCE COMMERCIALE

Plus de 80 représentants à travers la province pour répondre à tous vos besoins

NOS SUCCURSALES:

MONTRÉAL, 861-5835 - QUÉBEC, LA. 4-5840 - TROIS-RIVIÈRES, FR. 5-1901 - SHERBROOKE, LO. 9-6395 - SAINT-HYACINTHE, PR. 3-0433 - SAINT-GEORGES, 228,4891 - HULL, PR. 7-6987



La Compagnie d'Assurance du Club Automobile de Québec

SIÈGE SOCIAL: 871 OUEST, CHEMIN SAINT-LOUIS, QUÉBEC
SUCCURSALE: 235 OUEST, RUE KING, SHERBROOKE, QUÉBEC

SPÉCIALISTES EN ASSURANCE AUTOMOBILE

Nous offrons une ristourne de 10% aux assurés qui ne font pas de réclamations durant le terme de leur police

Table ronde sur l'assurance-santé : . . .

(Suite de la page 29)

d'Angleterre n'aurait pas accepté pour aucune raison autre qu'une calamité extraordinaire que les bénéfices de l'assurance-santé soient diminués. Je ne pense pas qu'un gouvernement pourrait à son gré réduire la qualité des services médicaux.

Dr Hamel. — Peut-être pas à son gré. Mais les contractions budgétaires peuvent conduire à cette éventualité. Par exemple, si la construction d'hôpitaux s'avère politiquement plus rentable que la recherche, le gouvernement, forcé de couper son budget et sujet aux pressions populaires, peut prendre des décisions regrettables.

M. Laurendeau — Et si la prime est payée par tous, les mêmes pressions populaires ne peuvent-elles pas être exercées sur le payeur de primes ?

Dr Hamel. — Ici c'est différent. La prime peut être fixée, et plus facilement augmentée ou diminuée selon les besoins. Par contre, sous un régime de taxation, le gouvernement par crainte électorale (c'est ce qui est peut-être arrivé au parti socialiste) peut refuser d'augmenter son budget et nuire à ce moment à la distribution des services médicaux. C'est un élément important du système de taxation.

M. Lefebvre — Docteur, le Labor Party a été battu, mais à ma connaissance le plan d'assurance-santé n'a pas été modifié.

M. de la Chevrotière. — Je ne pense pas que ce soit là un argument valable, car, si une loi plaît au public, n'importe quel gouvernement est mal placé pour l'abroger même si elle est mauvaise. Il y a des considérations d'ordre politique ou électoral qui entrent en ligne de compte.

Dr Hamel — Pourquoi ne considéreriez-vous pas alors ce qui se fait en Saskatchewan actuellement avec un financement mixte, à la fois par mode de taxation et par un système de primes pré-payées?

M. Laurendeau — Dans votre système à vous, M. de la Chevrotière, quel est le mode de paiement ?

M. de la Chevrotière— Nous avons analysé différentes formules et nous nous prononçons en faveur d'un système de financement au moyen de la prime.

M. Laurendeau — Exclusivement ?

M. de la Chevrotière — Les principaux avantages que nous y voyons c'est d'abord que la prime est susceptible de maintenir chez les assurés un sentiment de responsabilité envers le système d'assurance. Il faut que les gens soient conscients de faire quelque chose d'eux-mêmes pour régler leurs problèmes. De plus, le financement au moyen de primes évite une augmentation très considérable des charges financières du gouvernement.

M. Laurendeau — Vous répondez ainsi d'avance à ceux qui doutent que le gouvernement provincial puisse tout de suite financer un plan d'assurance.

M. de la Chevrotière — Je crois que nous aurions beaucoup plus rapidement un système d'assurance-santé s'il était financé au moyen de primes que s'il l'était au moyen de la taxation.

Dr Hamel — C'est un argument très important, vous M. Lefebvre qui êtes pressé d'avoir un plan d'assurance-santé, vous devriez être en faveur.

M. Lefebvre — C'est pour cela, Docteur, qu'on a accepté le plan conjoint.

Dr Hamel — C'est une plus mauvaise solution que le système de primes pré-payées.

M. Lefebvre — C'est discutable.

Dr Hamel — Parce que là vous le faites au détriment de certains droits constitutionnels.

M. de la Chevrotière— D'autre part, le financement par la prime évite une dépendance trop grande envers l'Etat. Il ne me paraît pas souhaitable de toujours recourir à l'Etat pour résoudre tous les problèmes et ce n'est qu'au moment où aucune autre solution ne s'offre que l'Etat doit intervenir. Un autre avantage de la prime, c'est qu'elle est proportionnée au risque couvert; elle est d'autant plus élevée que les risques sont plus nombreux et elle est moins élevée pour des raisons inverses. La prime est essentiellement variable et personne ne doit s'étonner si on doit la modifier selon les circonstances. Ainsi la prime est un élément de flexibilité dans un mode de financement.

M. Laurendeau — La prime sera variable d'une année à l'autre, mais non d'un foyer à l'autre ?

M. de la Chevrotière — Variable globalement d'une année à l'autre. L'Etat peut évidemment faire un budget pour un an, mais ses calculs peuvent être facilement déjoués.

M. Lefebvre — Je mets en doute l'opinion selon laquelle la prime serait un système de financement plus flexible que la taxation. Si vous financez l'assurance-santé à même les revenus généraux de l'Etat, vous avez toute une gamme de sources de revenus possibles que l'Etat peut faire varier très facilement, plus facilement même que la prime.

M. de la Chevrotière — Je crois au contraire que la taxation offre une flexibilité beaucoup moins grande car les fonds généraux ou ordinaires de l'Etat doivent satisfaire une foule de besoins et il n'est pas raisonnable de croire que l'Etat comprimerait les autres dépenses gouvernementales pour accroître les sommes nécessaires à l'assurance-santé. Si le gouvernement la finançait au moyen d'une taxation spécifiquement faite à cette fin, comme c'est le cas par exemple pour la pension de vieillesse du fédéral, je verrais moins de difficultés, car le gouvernement pourrait alors au besoin augmenter le pourcentage de l'impôt destiné à l'assurance-santé.

III — Répercussions sur la profession médicale

M. Laurendeau — Maintenant, si on regarde l'ensemble du problème, je pense bien que tout le monde est d'accord ici pour admettre que ce qui doit nous intéresser avant tout, c'est la santé publique, la santé des individus. Il faut obtenir des conditions qui permettent à la profession médicale de donner sa mesure et de jouer son rôle. Plusieurs des objections des médecins au système proposé ne viennent-elles pas des craintes qu'ils éprouvent quant à l'avenir de leur profession ?

Dr Hamel — Justement, la première crainte, c'est de perdre cette liberté d'action qui va lui permettre de pouvoir faire bénéficier la population de tous les services médicaux qui sont disponibles actuellement. Deuxièmement, ça peut devenir moins attrayant si la profession médicale craint de se faire imposer des modes de rémunération. Actuellement, la profession médicale traite les moins fortunés, traite une partie de la population gratuitement. Je pense bien que de se le faire imposer, c'est bien différent.

M. Lefebvre — Je pense surtout aux chirurgiens qui sont maintenant couverts par l'assurance-hospitalisation.

(Suite à la page 31)

• • • • LA DOYENNE DES MUTUELLES-VIE • • • •

1863 UNION du CANADA 1963

LIFE — ASSURANCE — VIE

OTTAWA, CANADA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Aimé ARVISAIS, Président-administrateur, Ottawa, Ont.
Not. J.-E. GUILLET, Montréal, P. Q.
M. Jos. TRÉPANIER, Québec, P. Q.
Dr Damien SAINT-PIERRE, Ottawa, Ont.
Not. J.-Aimé FORTIN, Alma, P. Q.
Not. Thomas L. GAUTHIER, Drummondville, P. Q.
M. Octave GADOURY, Joliette, P. Q.
M. Édouard HARVEY, Pointe au Pic, P. Q.
M. J.-Adelba MARLEAU, Sturgeon Falls, Ont.
M. Paul RAYMOND, Hull, P. Q.

OFFICIERS

M. Florian CARRIÈRE, Secrétaire Général
M. Jean-Marie SAINT-GEORGES, Trésorier Général
M. W. F. D. ANDERSON, Organisateur Général

GERANTS DE DIVISION

M. Wellie GOUIN, Drummondville, P. Q.
M. J.-L. MARTIN, Rimouski, P. Q.
M. Gabriel DESROCHERS, Chicoutimi, P. Q.
M. René PAQUETTE, Rockland, Ont.
M. Arthur QUESNEL, Sudbury, Ont.
M. J.-R. RIOUX, Québec, P. Q.
M. Louis-J. DOYON, Montréal, P. Q.

100 ANS AU SERVICE DES NÔTRES

• • • • • • AU DELA DE $14,000,000.00 D'ACTIF • • • • • •





SERVICE COMPLET EN SÉCURITÉ PERSONNELLE ET FAMILIALE
ASSURANCE COLLECTIVE: VIE, ACCIDENT-MALADIE ET PENSION

l'essentiel d'abord...

Alliance mutuelle-vie

COMPAGNIE MODERNE, PUISSANTE, PROGRESSIVE

Table ronde sur l'assurance-santé : . . .

(Suite de la page 30)

Dr Hamel — Je connais des chirurgiens, particulièrement parmi les plus jeunes, qui n'obtiennent rémunération que pour la moitié de leurs cas de salle. Ceci est inconnu du public en général et ce dernier croit à tort, lorsqu'il ne paie pas, que la ville, l'hôpital ou le gouvernement rembourse le praticien. Ce dernier accepte de bonne grâce cette situation mais il refuserait par contre de se faire imposer un mode de rémunération. Cette contrainte éventuelle influence déjà nos finissants des collèges classiques. Sur 674 finissants de nos collèges classiques de Montréal et de Québec, 108 ont décidé d'entreprendre des études de médecine en septembre et 80 autres finissants qui se destinaient à la médecine ont changé d'idée pour les raisons suivantes : 50% à cause des difficultés et de la longueur des études, quand on sait que ça prend dix à onze ans pour former un spécialiste; 16% — et ceci est intéressant —, par peur de l'ingérence et de l'intervention abusive de l'Etat dans l'organisation de la profession médicale et un autre 12% environ, à cause du coût des études médicales qui sont les plus élevées actuellement à l'université.

M. Laurendeau — Est-ce que tout cela ne prouve pas une mentalité encore individualiste ? C'est un argument souvent avancé, qu'il est normal que des médecins élevés dans un certain monde trouvent extrêmement difficile de s'ajuster à des conditions nouvelles.

Dr Hamel — Je pense qu'il y a évolution actuellement dans la profession médicale parallèle à celle qui se produit dans les autres classes de la société. De telle façon que le médecin qui était individualiste auparavant commence à manifester une certaine pensée collective qu'on aurait recherchée en vain il y a un an ou deux. La profession médicale manifeste un sens plus aigu de ses responsabilités sociales. Elle jouit depuis longtemps d'une élite au point de vue scientifique mais elle semble vouloir produire maintenant une seconde élite, celle-ci responsable de l'organisation professionnelle. Je fais allusion au remaniement probable du Collège des médecins, ainsi qu'aux organisations professionnelles plus efficaces.

M. Lefebvre — Dr Hamel, j'aimerais d'abord renchérir sur ce que vous avez dit quant à l'évolution de l'opinion au sein de la profession médicale. Je connais personnellement plusieurs médecins qui sont favorables à un programme d'assurance-santé, qui seraient même favorables à un programme du type de celui que j'ai proposé ici. J'en connais même qui désapprouvaient le geste posé par leurs collègues de la Saskatchewan récemment, Docteur. C'est signe qu'il y a sûrement eu une évolution considérable dans votre profession, comme dans les autres professions. Je ne crois pas que personne soit justifié d'attaquer sans nuances la profession médicale. Dr Hamel, je voudrais appuyer votre opinion sur un autre point parce que quand même, je pense, que l'évolution qui se fait dans la société nous permet de constater que sur un bon nombre de points, les gens deviennent de plus en plus d'accord. Quant au mouvement syndical, en tout cas, à la CSN, nous sommes tout à fait d'accord avec la profession médicale pour dire que la liberté professionnelle doit être sauvegardée. Ceci voulant dire que le patient doit être libre de choisir son médecin et le médecin de choisir son patient. Nous sommes même d'accord pour que le régime de paiement à l'acte médical demeure le régime prépondérant. Il nous semble que certains groupes de médecins ont tendance à faire beaucoup trop de chichi avec les dangers du salariat médical. Vous nous disiez vous-même qu'il y a 30% des médecins qui sont à salaire.

Dr Hamel — Oui, dans la province de Québec.

M. Lefebvre — Mentionnons que parmi les médecins qui font leur marque au Québec, il y a plusieurs médecins salariés, tous ne sont pas rémunérés à l'acte médical.

Dr Hamel — Ici, je suis obligé de faire une mise au point, normalement vous êtes rarement en relation avec les médecins salariés, parce que ces médecins sont au service des compagnies d'assurances, au service des gouvernements fédéraux, provinciaux ou municipaux.

M. Laurendeau— Messieurs, désirez-vous conclure en résumant vos points de vue ?

Dr Hamel — Je pense que la profession médicale est prête à dialoguer avec toutes les parties intéressées dans le but d'élaborer, de réaliser un plan d'assurance-santé et pour ma part, je crois que si le dialogue est fait de bonne foi, nous allons réussir à nous entendre à tous les points de vue.

M. Laurendeau — Vous ne voudriez pas avoir l'impression d'être "bouldozé".

Dr Hamel — Il faut quand même tenir compte qu'il est impossible d'organiser un plan d'assurance-santé sans la profession médicale et que ce plan d'assurance-santé doit être à la satisfaction des membres de cette profession si on veut en faire bénéficier toute la population du Québec.

M. Lefebvre — Moi, je suis tout à fait d'accord avec vous, Dr Hamel, surtout tenant compte du fait que vous avez vous-même mentionné que la profession médicale est disposée à discuter alors ça rassure peut-être les "usagers" qui ne doivent pas être oubliés non plus. J'aimerais ajouter un mot, M. Laurendeau, si vous le permettez. On a dit peu de choses des soins dentaires et des produits pharmaceutiques. Je pense que tout programme d'assurance-santé qui serait établi dans la province de Québec devrait comprendre, même si ça devait être avec une échéance un peu plus éloignée, les produits pharmaceutiques et les soins dentaires. Particulièrement du côté des produits pharmaceutiques, il y a là des charges considérables, il y a même là certains abus qui étaient dénoncés récemment par les journaux et je pense qu'un certain contrôle de l'Etat ne serait pas superflu dans ce domaine.

M .de la Chevrotière — Je n'ai pas grand chose à ajouter, si ce n'est de répéter qu'il faut absolument trouver une solution efficace au problème du coût de la maladie. Je suis convaincu qu'il y a possibilité de mettre au point un système acceptable à tous les intéressés et que d'ici quelques années, nous verrons dans ce domaine des réalisations importantes dans la province de Québec.

M. Tanguay— Je pense bien qu'au point de vue du principe, il n'y a pas de problème et je suis d'opinion qu'un contrôle efficace doit être exercé par une régie, au-dessus d'un monopole; le financement pourrait être facilement mixte de préférence au financement par voie de taxation, plus particulièrement pour éviter la forme d'impôt personnel; trop de gens dans tous les milieux évitent la taxation sous forme d'impôts personnels.

Le désir de . . .

(Suite de la page 28)

l'opportunité d'acheter des actions, le "New York Stock Exchange" dit ceci: "Tout dépend si vous avez des dollars de 3e classe. Les dollars de 1ère classe sont ceux que vous placez dans l'assurance-vie. Ceux de 2e classe sont des dollars dont on a besoin quand survient une maladie, un jour de congé inattendu, ou quand Suzanne revient du bureau du dentiste avec la nouvelle qu'elle aura besoin d'un pont. Les dollars de 3e classe sont ceux qui restent après l'emploi des classes 1 et 2. Ces dollars de 3e classe devraient rapporter de deux façons: en donnant un rendement de 5 à 6 p.c. et en accroissant leur valeur au cours des années."

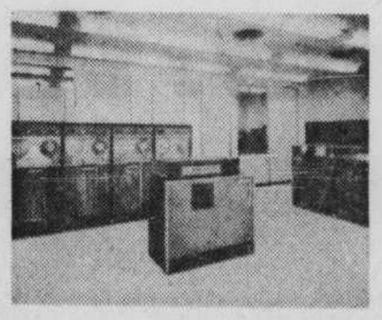
Chose étonnante à dire, très peu de chefs de famille possèdent assez d'assurance-vie permanente pour garantir une subsistance convenable à leurs héritiers en cas de décès.

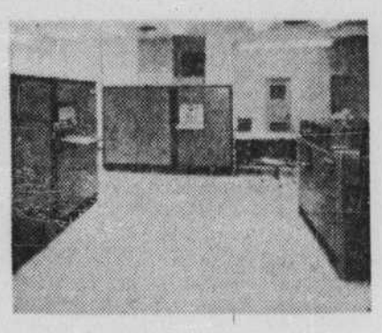
C'est pourquoi il importe de canaliser les dollars-épargne vers la garantie, d'une solidité à toute épreuve, que constitue l'assurance-vie permanente et de réserver pour d'autres formes de placements les dollars "de luxe" ou de 2e et de 3e classe.

ÆTERNA-VIE

COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE

UN SYMBOLE DE SÉCURITÉ





Aperçu du nouveau centre électronique de la Compagnie AETERNA-VIE, lequel a été réalisé d'après les concepts les plus avancés en la matière.

A VOTRE SERVICE

Pour tous vos Problèmes de Sécurité, des Représentants dans toutes les localités de la Province et nos succursales à :

MONTRÉAL :
1117 ouest, Sainte-Catherine — VI. 4-8484
4510, De Laroche — LA. 4-1154
1395 est, Fleury — DU. 8-5725

RIVE-SUD :
763, Sainte-Hélène — OR. 7-6373

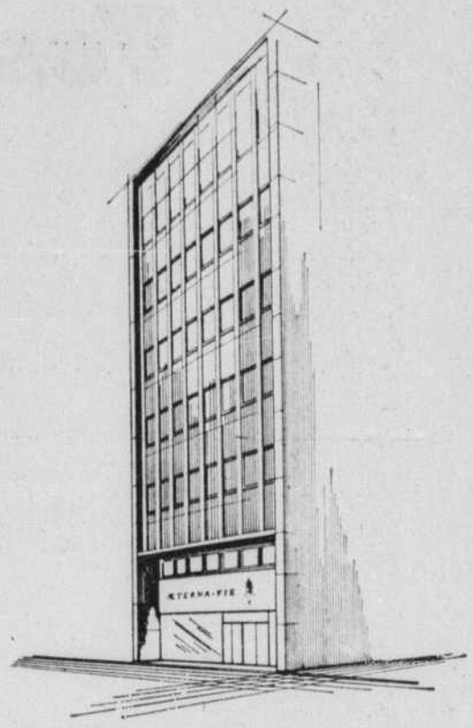
GRANBY :
328, Principale — FR. 8-5563

SHERBROOKE :
178 Wellington Nord — LO. 9-9259

TROIS-RIVIÈRES :
315, Des Forges — FR. 6-2784

QUÉBEC :
549 est, Boul. Charest — 529-2928

CHICOUTIMI :
72 ouest, Jacques-Cartier — LI. 3-4743



SIÈGE SOCIAL
1184 ouest, rue Sainte-Catherine
MONTRÉAL



LA PRÉVOYANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCES

Siège social :
ÉDIFICE DE LA PRÉVOYANCE
507, Place d'Armes, Montréal

ÉTIENNE CREVIER, L.S.C., LL.D., F.I.I.C.
Président

PAUL COURTOIS
Vice-président et Gérant général (Assurance générale)

CAMILLE A. LANG, B.S.C., M.B.A.
Gérant général (Assurance-vie)

UN SERVICE D'ASSURANCE COMPLET

Vie — Incendie — Automobile — Vol
Responsabilité civile et patronale
Garantie — Biens mobiliers et immobiliers
Transport terrestre — Glaces
Risques multiples

•

Succursales :
ASSURANCE GÉNÉRALE
Québec, Toronto, Calgary et Vancouver
ASSURANCE-VIE
Montréal, Québec, Rimouski, Saint-Lambert
Saint-Laurent, Sainte-Rose et Trois-Rivières

Nous vous invitons à nous confier vos assurances par l'intermédiaire de votre agent ou courtier.



ASSURANCES U.C.C.
COMPAGNIE MUTUELLE

Siège social : MONTRÉAL

ACTIF	$16,430,000.00
PRIMES PERÇUES	
— Assurance-vie	$2,300,000.00
— Assurances générales	$6,938,000.00
ASSURANCE-VIE en vigueur	$162,665,000.00

Au 31 décembre 1961

Président : MARCEL DUBUC
Directeur général : MARCELLIN TREMBLAY

"PRÈS DE DEUX CENTS AGENTS À TRAVERS LA PROVINCE"

Notre avoir vient du Canada-Français; Il retourne aux Canadiens-Français.

Vos Primes + Nous : Votre Profit

ONZE MILLIONS



Habitations familiales
4 MILLIONS ET DEMI

Écoles Usines
Municipalités Hôpitaux.
4 MILLIONS ET DEMI

Bien-être des assurés et de leurs héritiers
2 MILLIONS

"Qui sème chez soi... Récolte pour soi".

NEUF CENTRES DE RAYONNEMENT AU SERVICE DU CANADA FRANÇAIS

Division La Chaudière - Bois Francs
PAUL-EMILE DESCHENES,
gérant,
583, 1ère avenue,
Beauceville est.

Division Québec Rive-Sud
CAMILLE BOISVERT,
gérant,
885 est, rue St-Joseph,
Québec.

Division Sherbrooke
ALBERT CROTEAU,
gérant,
826 sud, rue Belvédère,
Sherbrooke.

Division Laurentides
LEONARD BROSSEAU,
gérant,
97a, rue Turgeon,
Ste-Thérèse de Blainville.

Division Maisonneuve
LAURENT RENE,
gérant,
2717 ouest, rue Notre-Dame,
Montréal.

Division Nord-Ouest
JULIEN NAULT,
gérant,
Edifice Paré,
Amos.

Division Richelieu
ROBERT DESCOTEAUX,
gérant,
70, du Roi,
Sorel.

Division Chicoutimi-Lac St-Jean
BARNABE-A. BOIVIN
gérant,
5, Notre-Dame,
Roberval.

Division Bas St-Laurent.
JEAN-MAURICE PAINCHAUD,
gérant,
290, rue St-Germain,
Rimouski.